48e ANNÉE

TOME XLV

FASCICULE CLXIX (1er TRIM.)

MARS 1925

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

47e ANNÉE

TOME XLIV

FASCICULE CLXVI (1er TRIM.)

MARS 1924



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME XLIV. — 1924

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1924

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1923-1924

MM. Abadie (docteur).
Banton (Abbé).
Barbié.
Brunie.
Destremx.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre (chanoine).
Fabre la Maurelle.
Fischer.

MM. Flahault.
Lemoisson.
Maillet.
Malmejac.
Méziat.
Pellecat.
Pellet.
Pérez.
Stéphanopoli.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Flahault.
1er Vice-Président :	Doumergue.
2e Vice-Président :	Pellet.
Secrétaire général :	Maillet.
Trésorier :	Pellecat.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle
Secrétaire pour la Section archéologique :	Chanoine Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	X...
Trésorier honoraire :	Pock.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Flahault.
Doumergue.
Pellet.

MM. Lemoisson.
Chanoine Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

M. Barbié.

X...

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mars 1924

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Recteur de l'Académie d'Alger.

Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

Louis Gentil, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, Sorbonne, 38 bis. rue Denfert-Rochereau, Paris, Ve.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil, id.

MM. Nansen, explorateur
Rallier du Baty, explr.
Trivier, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Dr Carton, correspondant de l'Institut, villa Stella Khéreddine, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, correspondant de l'Institut, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Flotte de Roquevaire (R. de) chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

Gsell St, professeur au Collège de France, 92, rue de La Tour, Paris (XVIe).

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES BIENFAITEURS

ayant effectué un versement d'au moins 500 francs

Le Gouvernement Général de l'Algérie.
Le Conseil Général du département d'Oran.
Le Protectorat du Maroc.
La Chambre de Commerce d'Oran.
La Commune d'Oran.

MEMBRES A VIE[1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

(2) MM.

1900 Azan Paul, colonel, commandant le 6e Régiment de Tirailleurs algériens, Tlemcen.

1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1898 Goyt, topographe principal en retraite, à Tullins (Isère).

1917 Joleaud Léonce, maître de conférences à la Sorbonne, Faculté des Sciences, 143, Bd Saint-Michel, Paris (Ve).

1909 Massenet, ingénieur civil, 6, rue Aubert, Paris (IXe).

1915 Noël (A. H.), Commandant, Commissaire du gouvernement près le Conseil de Guerre, 28, rue Marcel de Serres à Montpellier.

1905 Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**

1902 Pastorino, notaire, 12, boulevard du Lycée, **Oran.**

1900 Sarton du Jonchay, général de division commandant la cavalerie du 19e corps, Alger.

1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.
2 Année de l'entrée dans la Société.

MEMBRES TITULAIRES [1]

payant une cotisation annuelle de 6 francs [2]

MM.

1920 Abadie, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**

1923 Abeilhé, vétérinaire, délégué financier, Tlemcen.

1923 Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, professeur à la Médersa, Tlemcen.

1915 Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran.**

1910 Amillac, Albin fils, chirurgien dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1898 Amoros Thomas, négociant en vins, Gambetta, **Oran.**

1911 Anduze, agent de la Compagnie Transatlantique, **Oran.**

1923 Anduze J., avocat, 67, rue de Mostaganem, **Oran.**

1904 Anglard Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue Molière, **Oran.**

1909 Aracil (abbé), curé Aïn-Tédélès.

1910 Arambourg Camille, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, rue Bois-la-Reine, villa des Glycines, Alger.

1908 Auzas, professeur au Lycée d'Oran, rue Charles-Gounod, **Oran.**

1922 Babeau Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major, au Château-Neuf, **Oran.**

1908 Ballongue, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran.**

1920 Banton (chanoine), aumônier du Lycée de garçons, **Oran.**

1921 Barbeau, conservateur de la bibliothèque Souk el Attérine à Tunis.

1916 Barber, consul d'Angleterre, place de la République, **Oran.**

1923 Barbeyrac de Saint-Maurice, chef de bataillon à l'Etat-Major au Ministère de la Guerre, 3e bureau, Paris VIIe.

1914 Barbié, receveur municipal, 27, rue d'Arzew, **Oran.**

1904 Barbin, directeur d'école à Marnia.

1910 Baschung, général en retraite, villa des Roses, rue des Mimosas, Cannes (Alpes Maritimes).

---

1 Voir renvois 1 et 2, page 5.
2 Tout postulant doit être présenté par deux Sociétaires et admis par le Comité. La demande d'admission peut en être faite directement, ou par écrit, au Président.

MM.

1923 Bastos Adolphe, propriétaire, rue d'Arzew, **Oran**.
1921 Bastos Alfred, propriétaire, villa Bastos, Eckmuhl, **Oran**.
1907 Beaudouin, propriétaire, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1920 Bayle, commis d'économat au Lycée de Garçons, **Oran**.
1907 Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran**.
1906 Ben Danou César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).
1917 Ben Daoud ben Daoud, interprète militaire à Tiznirt par Agadir (Maroc).
1913 Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran**.
1924 Bendeddouche Ahmed, cadi, Grande Mosquée, rue Philippe, **Oran**.
1924 Mlle Benhamou, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran**.
1923 Ben Zecri, docteur en médecine, oculiste, 29, rue El-Moungar, **Oran**.
1908 Bernard, chef d'escadron au 19e dragons, secteur postal 96
1913 Bernauer Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran**.
1906 Bertrand, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte par Mostaganem.
1910 Beugnot, lieutenant-colonel au 19e dragons, secteur postal 96.
1920 Beylier Marius, ingénieur, villa Soleil à Arbesville, Saint-Eugène, **Oran**.
1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, rue Potin, Saint-Eugène, **Oran**.
1913 Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.
1902 Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran**.
1913 Bibliothèque de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.
1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).
1903 Blanchet Louis, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran**.
1922 Boggio Jean, propriétaire, à Miramar, villa Jacques, **Oran**.
1912 Bolelli, inspecteur primaire, 41, boulevard Sébastopol, **Oran**.
1905 Bonifay Paul, propriétaire, 30, boulevard Seguin, **Oran**.
1923 Bonnet Ernest, licencié en droit, Président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El-Kalâa par Tlemcen.
1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, Résidence générale, Rabat (Maroc).

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, faubourg Delmonte, **Oran.**

1922 Boucourt Georges, géomètre du service topographique, 20, rue Béranger, **Oran**.

1921 Bouffier Albert, inspecteur du travail, rue Say, **Oran.**

1920 Boulinier, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

1910 Bouty Joseph, pharmacien à Tlemcen.

1923 Bouzar Mohammed, interprète judiciaire, Saint-Denis-du-Sig.

1922 Bowé, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

1922 Boyer, négociant en bois, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1912 Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran**.

1913 Brousses Clément, directeur de l'Institution de Sonis, Sidi-Bel-Abbès (Oran).

1884 Brunel Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison-Carrée (Alger).

1901 Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 Brustlein Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran**.

1921 Busson Charles, géomètre principal du service topographique, 2, rue Pasteur, **Oran**.

1921 Cadi, lieutenant-colonel d'artillerie, Château-Neuf, **Oran**.

1922 Calzaroni, directeur de l'Ecole du Nord, Tlemcen.

1912 Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).

1910 Camara official de commercio, industria y navegacion de Melilla.

1915 Cambrou Jean, directeur de l'Ecole Saint-Antoine, **Oran**.

1920 Campillo, avocat, 10, rue Irénée, **Oran.**

1917 Campardou, chef des travaux pratiques de chimie, à la Faculté des Sciences, 46, Allées Saint-Étienne, Toulouse.

1882 Canal J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1921 Caré Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran**.

1906 Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix, Tlemcen.

1913 Carles Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1885 Carli, agent général d'assurances, 4, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1903 Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1921 Cazenave Jean, professeur au Lycée de Garçons, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

1921 Cazes Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, 19, place de la République, **Oran.**

1921 Cercle des Officiers, Oudjda (Maroc).

1922 Cercle de l'Escrime, 2, rue Général Joubert, **Oran.**

1921 Chabert, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Chalon Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1922 Chambon Etienne, entrepreneur de menuiserie, 108, rue d'Arzew, **Oran.**

1919 Champenois L., docteur en médecine, 12, rue de la Liberté, Alger.

1904 Chandelier Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1910 Chanson (abbé), curé de Trézel.

1921 Chanson Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1908 Chareix Jacques, interprète militaire, section spéciale du recrutement indigène, bureaux de la Division, Alger.

1922 Charléty Charles, receveur principal des Douanes, 2, place des Quinconces, **Oran.**

1923 Chassin, médecin-major de 1re classe, Centre de réforme, Camp Saint-Philippe, **Oran.**

1919 Cholet Alfred, ingénieur en chef de la voie, P.-L.-M., 7, rue Charras, Alger.

1913 Christaud Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

1922 Mme Cohadon, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène, **Oran.**

1905 Cohen Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 Cohen Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1912 Cohen Félix, directeur de l'École de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran.**

1912 Coignard Paul, ingénieur E. C. P., 49, rue d'Arzew, **Oran.**

1912 Dr Colombani Jules, sous-directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé du Protectorat, Rabat (Maroc).

1913 Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Commune de Oued-Imbert (Oran).

1879 Commune de Perrégaux (Oran).

1890 Commune de Relizane (Oran).

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1879 COMMUNE de Saint-Denis-du-Sig (Oran).
1879 COMMUNE de Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1918 COMPAGNIE des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran**.
1917 CONSULAT d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran**.
1923 CONTRÉRAS Antoine, instituteur à Marnia.
1923 CORE Paul, ingénieur civil des Mines, 9, rue Daumas, **Oran**.
1922 CORRIÉRAS, directeur de l'Ecole Magnan, village Boulanger, **Oran**.
1924 COSSET, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran**.
1921 COSTANTINI Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran**.
1906 COUR, directeur de la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
1906 COURCELLE Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.
1898 COURRECH Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran**.
1908 CRUCK Eugène, rédacteur à l' « Echo d'Oran », 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1920 CUISIN, directeur de la Société Marseillaise (succursale d'Oran), 53, rue d'Arzew, **Oran**.

1923 DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, 15 ter, rue Daguerre, Alger.
1907 DALBERA Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.
1922 DANTZER, inspecteur d'Académie, préfecture, **Oran**.
1900 DARMON Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran**.
1922 DEBRUS, lieutenant, avenue de Carmaux, Albi (Tarn).
1903 DÉCRION Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.
1913 DELABY Numa, chef du Service topographique du département de Constantine, à Constantine.
1910 DELAGE, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Moulins (Allier).
1921 DELAFON Jacques, ingénieur sanitaire, avenue de Témara, Rabat (Maroc).
1921 DELMAS Victor, commis à l'Inspection Académique, rue Bernardin, 23, **Oran**.
1923 DELOBEL, proviseur du Lycée de Garçons, **Oran**.
1907 DERRIEN Louis, ingénieur chimiste, villa Coquette, 5, rue de Reims, Eckmühl, **Oran**.
1920 DEROS Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 3, place d'Armes, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1915 DERVIEUX Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran**.

1923 DESAGE Rodolphe, docteur en médecine, 28, boulevard Lescure, **Oran**.

1922 DES AUBRYS, lieutenant au Service Géographique du Maroc, Salé.

1907 DESCOURS, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

1913 DESSEAUX Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran**.

1921 DE SOLLIERS Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran**.

1920 DESTREMX Gustave, Président de la Chambre d'Agriculture, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran**.

1921 DIDIER, ingénieur E. C. P., 74bis, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

1923 DILLENSÉGER Edouard, sous-ingénieur de la voie P.-L.-M. 96, rue de Mostaganem, **Oran**.

1923 DISSARD Philippe, ingénieur, 4, boulevard du Nord, **Oran**.

1907 DOBRENN, chirurgien-dentiste, 7, Bd Séguin, **Oran**.

1922 DOMAS Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran**.

1924 DOSTE Raymond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami.

1920 DOUILLET Édouard, industriel, 6, boul. Marceau, **Oran**.

1898 DOUMERGUE, professeur en retraite, 4, rue Manégat, **Oran**.

1923 DRÉVETON Maurice, propriétaire, Frenda.

1923 DUPEUX (Abbé), supérieur du Grand Séminaire, Eckmühl, **Oran**.

1895 DUPUY Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran**.

1923 EDOUARD Marc, 11, avenue de Saint-Roman, Villejuif, Seine.

1921 EDELEIN Lucien, pharmacien, rue El-Gsa, Rabat (Maroc).

1905 ELGHOZI Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran**.

1878 EMERAT, négociant, 2, rue Irénée, **Oran**.

1900 ENGEL, ingénieur E. C. P., 21, boulevard National, **Oran**.

1907 ESTAUNIÉ, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

1924 ESTÈVE Alfred, professeur au Lycée, 3, rue Schneider, **Oran**.

1889 ÉVÊCHÉ d'Oran, 3, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

1895 FABRE, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran**.

1920 FABRE Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1903 FABRE LA MAURELLE, chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, 77, rue de Mostaganem, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1923 FENDLER Jean, administrateur-adjoint de la commune mixte de la Mekerra, Bel-Abbès.

1885 FÉRAUD, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 FERRANDIZ (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

1924 FERRIÈRE P., professeur au Lycée, **Oran.**

1920 FISCHER, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

1886 FLAHAULT, ingénieur E. C. P., 4, rue Jalras, **Oran.**

1913 FLEUREAU Georges, avocat, 29, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris (7[e]).

1921 FLEURET R., lieutenant, chef de bureau du Service des Renseignements à Chichaoua par Marrakech (Maroc).

1913 FOUQUE Léon, imprimeur, 4, rue Thuillier, **Oran.**

1909 FOURNIER P., commandant le territoire, Touggourt (Constantine).

1922 FRICHET DE FALLOY, capitaine commandant la Compagnie du Génie du 1[er] Etranger à Tlemcen.

1904 GABRIEL Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1909 GALAN (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

1922 GALLET, commandant le Parc d'aviation de la Sénia.

1905 GAME Louis, juge de paix, Arzew.

1917 M[lle] GARNIER, professeur à l'École Normale de jeunes filles, Eckmühl, **Oran.**

1914 GARROUSTE Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

1907 GASQUET Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 GAUDIN, chef d'escadron en retraite, 23, boulevard Fulton, **Oran.**

1921 GAUTARD, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1921 GÉRARD HOLLINBECK WESTBY, ingénieur géologue, C[ie] des Pétroles, Saint-Aimé (Oran).

1906 GÉRARD E., propriétaire, conseiller général, Palikao.

1900 GIBOU Émile, propriétaire, Saïda.

1907 GIRAUD Amédée, villa Fanny, 8, avenue de Sidi-Chami, Delmonte, **Oran.**

1884 GIRAUD Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1920 GIRAUD Casimir fils, banquier, 3, place de la Bastille, **Oran.**

1909 GLATARD, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1923 GONNARD, propriétaire, 9, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 GOUDON Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.-L.-M., 7, rue Berthezène, Alger.

1920 GOUPIL DE LA PICQUELIÈRE, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**

1910 GOUT Louis, receveur de l'Enregistrement en retraite. Sidi-Bel-Abbès.

1921 GRADVOHL, directeur d'assurances, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1923 GRAFTIEAUX Edmond, directeur de la Société Générale, **Oran.**

1920 GRAND HÔTEL (Le), place de la Bastille, **Oran.**

1896 GRANDJEAN, directeur de l'École Jean-Macé, rue Miraucbaux, **Oran.**

1914 GRAPINET, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, bureaux de la Division, Alger.

1908 GRIGUER Jules, chef de bureau du Service des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).

1907 GRIGUER Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).

1915 GRIGUER René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.

1921 GROSRENAUD, préparateur de physique au Lycée de garçons, **Oran.**

1909 GUÉRIDO, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**

1920 GUILHAUME Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**

1923 GUITTARD, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, 53, rue d'Arzew **Oran.**

1920 GUIONIE, négociant, 11, rue Thiers, **Oran.**

1919 GULLON, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1923 HADJ HACÈNE BACHTERZI Ben Aouda, conseiller municipal, 31, rue de l'Aqueduc, **Oran.**

1921 HADJ HACÈNE BRAHIM, khodja à la Préfecture, **Oran.**

1905 HARBURGER Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran.**

1923 HARNIST Joseph, professeur au Lycée, **Oran.**

1923 HAVARD Léon, président du Syndicat agricole, délégué financier, Tlemcen.

1914 HEIBLIG Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Mostaganem.

1921 HEILBRONNER, sous-directeur de la Société Marseillaise, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1923 HERNANDEZ, président du Syndicat commercial et industriel, conseiller général, membre de la Chambre de Commerce, rue de Coulmiers, **Oran.**

1923 HERTOGH Eugène Fils, propriétaire à El-Ançor.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1900 Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran**.

1923 Horrenberger Jules, professeur au Lycée, **Oran**.

1914 Houdou Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran**.

1898 Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran**.

1909 Isaac Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran**.

1913 Ivara Albert, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture de Mascara.

1923 Mme Vve Jacquot, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1913 Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boulevard Séguin, **Oran**.

1903 Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El-Moungar, **Oran**.

1907 Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.

1922 Jauffret Jean, avocat, 8, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1913 Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran**.

1914 Jeannel, docteur, professeur à l'Institutul de Spéologie Universitatea din Cluj (Roumanie) Câsuta Postalâ n° 158.

1902 Joliet, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 104, rue de Mostaganem, **Oran**.

1921 Julian Georges, armateur, rue Paixhans, **Oran**.

1912 Julien André, professeur au Lycée de Beauvais, 1, rue J.-J.-Rousseau, Malakoff, Seine.

1907 Kalfon Pimienta, négociant, 8, rue Saint-Félix, **Oran**.

1905 Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Séguin, **Oran**.

1920 Kehl, avocat, 11, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1914 Keime Émile, chef de bureau à la Mairie, **Oran**.

1924 Kidder (Homer Huntington), membre de l'*Association américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis).

1920 Kiener, ancien juge, président du Syndicat d'Initiative, village Brunie, Eckmuhl, **Oran**.

1906 Klein, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran**.

1906 Kœbel, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran**.

1906 Krieger Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, 3, rue de Toulouse (Miramar), **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1921 LABADIÉ, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**
1921 LACRETELLE, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1921 LAUGÉ Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**
1921 LAULAGNET Hippolyte, propriétaire, 18, rue Paixhans, **Oran.**
1896 LAURENT Pierre, ancien maire, Perrégaux.
1901 LAURET François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**
1924 LAVERGNE Gaston, instituteur, 5, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran.**
1905 LECAMUS Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1909 LECOCQ, avocat à Fez (Maroc).
1923 LEDOUX H., maire de Saint-Leu.
1923 LEFRANC, contrôleur technique du Service de la voie P.-L.-M., boulevard Fulton, **Oran.**
1923 LÉGER, vétérinaire major, 12, rue de la Paix, **Oran.**
1906 LEMOISSON, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1922 LÉOUFFRE Albert, répétiteur au Lycée de garçons, **Oran.**
1910 LEVAIN Paul, ingénieur à Lardy (Seine-et-Oise).
1900 LEVÉ, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VI[e]).
1924 LEVENT Louis, directeur de l'école de La Sénia.
1923 LÉVY Joseph, adjoint spécial de la commune mixte de Marnia.
1906 L'HUILLIER Maurice, négociant, 2, rue Degas, **Oran.**
1910 LISBONNE, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 LOGE MAÇONNIQUE « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1921 LOTT, commis principal des Contributions diverses, 40, avenue Saint-Eugène, **Oran.**
1909 LOUBIÈS G., officier d'administration de 1[re] classe, Oudjda (Maroc).
1920 LOYE, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

1914 MAGER Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVI[e]).
1920 MAIGRON, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**
1921 MAILLET, commandant en retraite, 43, rue de l'Arsenal, **Oran.**
1921 MALMEJAC, pharmacien major de 1[re] classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1914 MANQUENÉ, professeur de la chaire d'agriculture, Mostaganem.
1905 MARAVAL, docteur en médecine, 2, rue de Vienne, **Oran.**
1921 MARCILHAC (abbé), dignitaire, curé de Saint-Leu (Oran).
1923 MARÉCHAL A., avoué, 10, rue de la Paix, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 Maria Emile, chef des Services agricoles et commerciaux de la Compagnie P.-L.-M., 3, rue Dumont d'Urville, Alger.

1920 Mariani Noël, enseigne de vaisseau, aviation, Toulon.

1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, 18, rue Marguerite, **Oran.**

1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, rue Dampierre, villa Carteaux, **Oran.**

1923 Mascard Lucien, agent-voyer en chef du département **Oran.**

1912 Masson, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1922 Maucarré E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1879 Mayaudon, notaire honoraire, villa des Planteurs, **Oran.**

1913 Mellet Pierre, agent-voyer d'arrondissement, Frenda.

1923 Mercier, professeur en retraite, agriculteur, Tlemcen.

1910 Metz (de), lieutenant-colonel, 26, rue Berthier, Versailles.

1912 Méziat, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran.**

1910 Mical, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran.**

1923 Mikhniewitch, sergent au 1er Etranger, maison de convalescence d'Eckmühl, **Oran.**

1913 Milhe-Poutingon, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1904 Molle, docteur en médecine, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

1917 Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1920 Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

1922 Morel, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs à Arzew.

1919 Mornet Gonzague, négociant en vins, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1893 Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.

1907 Navarre Honoré, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**

1924 Mlle Némo, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran.**

1922 Nèple, administrateur de commune mixte en retraite, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1885 Nessler, consul du Pérou, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1905 Nicolas Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.

1924 Nicolazzo, sous-intendant militaire, Saïda.

1923 Novella, administrateur de l'Inscription Maritime, **Oran.**

1914 Olivier Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.

1919 Orsero François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1905 PAGÈS Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**

1884 PALLU de LESSERT, avocat, 23, rue de Vaugirard, Paris (VI[e]).

1920 M[lle] PARDES, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Montpellier.

1920 PARENT Sylvain, agent de la Société Générale des Transports Maritimes, 3, place d'Armes, **Oran.**

1923 PARIENTÉ Auguste, docteur en médecine, 3, rue Floréal Mathieu, **Oran.**

1905 PARIENTÉ, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1920 PAOLI, instituteur, École Saint-Eugène, **Oran.**

1913 PASCALIN Charles, président du tribunal de commerce, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1905 PASSERON A., ingénieur des Travaux Publics, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1911 PÉDOUSSEAU, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.

1918 PELLECAT G., commandant de gendarmerie en retraite, villa des Rosiers, Saint-Eugène, **Oran.**

1887 PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1923 D[r] PÉLOQUIN, médecin chef de l'hôpital militaire, Oudjda.

1923 PERCEVAL, commis à la Banque de l'Algérie, 7, rue Dutertre, **Oran.**

1905 PÉREZ Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1905 PÉREZ Henri, banquier, place Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

1914 PERROT Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1921 PERSONNIER Ernest, propriétaire, villa des Glycines, Gambetta, **Oran.**

1906 PETIT Claude, député, Mascara.

1921 PETIT ORANAIS (Le), rue Général Joubert, **Oran.**

1904 PIERART Alexandre, administrateur-adjoint de la commune-mixte des Eulma, Saint-Arnaud (Constantine).

1913 PINEL Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

1895 PITOLLET, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran.**

1895 POCK, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Épargne », poste centrale, **Oran.**

1923 POMIÈS Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).

1913 POMMIÉS Jules (abbé), curé à Montgolfier.

1921 PONCELET, ingénieur E. C. P., s/d. de la Compagnie du gaz Lebon, 5, rue Lahitte, **Oran.**

1907 PONTET, directeur des Contributions directes en retraite, 67, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda
1923 Poujouly, receveur des Domaines, 53, rue d'Arzew, **Oran.**
1923 Pradel père, propriétaire, rue de l'Abricotier, **Oran.**
1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.
1913 Prat Clément, négociant, boulevard Séguin, **Oran.**
1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran.**
1921 Prinet Paul, architecte, 3, rue de Colmar, **Oran.**
1923 Puech, inspecteur primaire, Tlemcen.
1920 Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran.**

1921 Queyrat, docteur en médecine, Maire de Mostaganem.
1886 Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

1911 Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, caïd, conseiller général de Nédroma.
1902 Ramier, conseiller général, 29, rue El-Moungar, **Oran.**
1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran.**
1922 Raskine A., docteur en médecine, Mers-el-Kébir.
1921 Réalé Auguste, négociant, 7, rue Jalras, **Oran.**
1910 Recoing Maurice, Service Topographique, 28, Boulevard Fulton, **Oran.**
1921 Région Civile d'Oudjda (Maroc).
1908 Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-Bel-Abbès.
1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran.**
1902 Réunion des Officiers (Cercle militaire), **Oran.**
1923 Rey Louis, agent maritime, 1, place de la République, **Oran.**
1923 Reygasse Maurice, administrateur de la commune mixte de Tébessa (Constantine).
1923 Riccio, lieutenant-instructeur, Centre de perfectionnement d'officiers à Meknès (Ville nouvelle).
1904 Rognon, Préfet honoraire, 2, rue Le Pelletier, **Oran.**
1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
·1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**
1908 Rousset, inspecteur de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**
1899 Roux-Freissineng, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).
1896 Rouziès Casimir, instituteur, Labastide-Lévèque (Aveyron).
1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1923 SABOT, secrétaire général de la Mairie, **Oran.**
1920 SAINTON, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**
1920 SAILLARD Henri, propriétaire à Saint-Maur.
1920 SAINT-JEAN Louis, docteur en médecine, 10, rue Pélissier, **Oran.**
1896 SAINTPIERRE Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**
1921 SANSON Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran.**
1922 SARDA, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran.**
1907 SAUREL Jules, avoué, conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran.**
1923 SAYOUS, 5, rue Floréal-Mathieu, **Oran.**
1917 SAUVAGE, proviseur du Lycée de Garçons, Alger.
1914 SCHLOTTERBECK Frédéric, ingénieur, 70, maison Brustlein, **Oran.**
1902 SCHŒNBERG, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.
1906 SCOTTI, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran.**
1909 SECRÉTAN, professeur au Lycée, **Oran.**
1905 SECTION des Affaires indigènes de la Division d'Oran, 4, rue de Vienne, **Oran.**
1922 SEGAUD, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**
1914 SÉGUI François, inspecteur des Contributions diverses, 18, rue Bruat, **Oran.**
1921 SELLIÉ, ingénieur E. C. P., 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**
1907 SÉNAC Antonin, négociant en bois, villa Sénac, quartier Saint-Pierre, **Oran.**
1920 SÉPULCRE, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran.**
1918 SERVICE des Affaires indigènes d'El-Aricha
1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).
1906 SMADJA Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran.**
1921 SOCIÉTÉ (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.
1915 SOLIGNAC Marcel, villa Rêvée, rue d'Isly prolongée, Tunis.
1920 SOUFFLOT André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran.**
1907 SOULIER, docteur en pharmacie, 41, boulevard Seguin, **Oran.**
1885 STEPHANOPOLI, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran.**
1905 STORTO, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1919 TERRITOIRE DU SUD (M. le Directeur des), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.

1920 THÉUS Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 THIRION Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran.**

1922 TIKHONRAVOV Victor, capitaine au 1er régiment Etranger à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

1912 TOLÉDANO Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran.**

1913 TORDJMAN Maklouf, notaire, Perrégaux.

1902 TOURNAYRE, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

1899 TOURNIER, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 1, 6, place de la République, **Oran.**

1919 TROTTMAN, rentier, Arbesville, **Oran.**

1923 UGNON Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 VALÉRIAN Louis, architecte, 6, place de la République, **Oran.**

1920 VALÉRO Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran.**

1923 VALÈS René, notaire, Sidi-Bel-Abbès.

1910 VALETTE, syndic de faillites, 19, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1923 VALLEUR Albert, avocat, conseiller général, Tlemcen.

1912 VARNIER Abel, administrateur-adjoint de la commune mixte de Palikao.

1920 VEL Auguste, directeur de l'Hôpital civil de Marengo, (Alger).

1909 VERGNIEAUD, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Degas, **Oran.**

1923 VIALA, propriétaire, Bou Hanifia.

1899 VIALA Eugène, interprète judiciaire près le Tribunal civil de Mostaganem.

1921 VIC, ingénieur E. C. P., rue Bruix à Saint-Charles, **Oran.**

1921 VILLATA Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1922 VIGNON Armand, censeur des études du Lycée d'Oran, **Oran.**

1921 VISSAC, négociant en vins, 9, rue de Mostaganem, maison Billiard, **Oran.**

1908 VOINOT Louis, chef d'escadron d'artillerie, commandant le cercle de Marrakech (banlieue), Marrakech (Maroc).

1923 ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI René, administrateur-adjoint de la commune mixte de Marnia.

1921 ZURBAC, professeur au Lycée d'Oran, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France, Algérie et Maroc :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Cracovie.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Mexico.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires de France. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue Coloniale*). — Société des Etudes coloniales et maritimes.

Alger. — Faculté des Lettres. — Bibliothèque de l'Université. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Constantine. — Société Archéologique.
Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications.* — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Section d'Anthropologie de la Société Linnéenne.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rabat. — Institut des Hautes études marocaines.
— Société des Sciences naturelles du Maroc.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse. — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencas
Damas. — Académie arabe.
Firenze(Florence. — Instituto géografico militare : *L'Universo.*
Liége — Société d'études et d'expansion.
Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas. — Archivos de la Asociacion Péruana para el Progreso de la Ciencia. — Museo arqueologica de la Universidad Major de San Marco. (*Inca*).
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geológico : *Bolletin, Annales.*
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — Ecole française. — Academia dei Lincei.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto — The Canadian Institute.
Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti
Upsala. — Bibliothèque de l'Université.

La Brève Chronique du Bey Hasan

extraite et traduite de la Tal'at-os-Sa'd-is-So'oud de MAZARI

PAR MARCEL BODIN

On possède peu de détails sur l'histoire de Hasan, dernier bey d'Oran. Fey [1] ne lui consacre que quatre pages et renvoie pour le plus amples développements à l'*Histoire de la Domination turque* de Walsin-Esterhazy [2]. Ce dernier auteur a recueilli, presqu'immédiatement après l'installation des français à Oran, sur Hasan et sur son gouvernement, des traditions dont l'intérêt fait regretter qu'elles n'aient pas été plus abondantes. Fey mentionne (*Histoire d'Oran*, p. 264) « une chronique du beylik d'Oran composée par un secrétaire du bey Hasan, manuscrit traduit par M. Alphonse Rousseau » [3]. Cet ouvrage dont M. Rousseau ne donne ni le titre ni le nom de l'auteur [4], s'arrête malheureusement à l'époque où Hasan est entré en fonctions. Les quelques rares travaux sur ce sujet, épars dans diverses publications, n'enrichissent guère nos connaissances sur les évènements importants des dernières années de la domination turque dans la province de l'Ouest. Cette pénurie de matériaux utilisables pour l'histoire de cette période, donne un intérêt particulier à tout document mis au jour.

La courte chronique dont la traduction est donnée dans les pages qui vont suivre est extraite d'une histoire d'Oran existant en manuscrit dans la bibliothèque du Musée de cette ville et intitulée : *Tal'at-os-Sa'd-is-So'oud fî Akhbâri Madînati Ouahrâne oua Makhzanihâ-l'Osoud* [5]. (*L'Ascen-*

---

(1) Fey, *Histoire d'Oran*, pp. 306 à 310, Oran, Perrier, 1858.

(2) Walsin-Esterhazy, *Histoire de la Domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, Paris, Gosselin, 1840.

(3) Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale d'Alger sous le numéro 1634. La traduction en a été donnée par M. Rousseau dans le *Moniteur Algérien* de 1855, numéros 1395 à 1398.

(4) L'auteur de ces lignes a de sérieuses raisons de penser que le manuscrit traduit par M. Rousseau n'est autre que le *Dorr-lo-A'îâne fî Akhbâri Ouahrâne* dont l'auteur est *Hasan-Khoudja-t-Turkî.*

(5) *Sa'd-os-So'oud*, nom de la 24e mansion lunaire dans la cosmographie des arabes. Elle comprend, suivant Qazouînî, 3 étoiles dont 2 dans le Verseau et la troisième dans la queue du Capricorne. Cette constellation est considérée comme très favorable par les arabes.

sion de la Fortune des Fortunes, traitant de l'histoire de la ville d'Oran et des lions qui composent son Makhzen).

Le mot *Makhzen* est familier à beaucoup de français depuis les évènements et les négociations qui ont précédé l'établissement de notre protectorat sur le Maroc, Chénier (1) le définit ainsi : « ce qu'on appelle en Europe la Cour, c'est-à-dire le centre de l'administration de l'Etat s'exprime à Maroc par Magasin ». Et, en effet, le mot makhzen, sert bien à désigner l'ensemble des services de l'Etat, dans l'Algérie des Turcs comme au Maroc. Mais l'auteur de la *Tal'at* l'emploie dans un sens plus restreint. Les tribus indigènes avaient été divisées par les Turcs conquérants en *raya* ou tributaires, et en tribus *makhzen*. Ces dernières, en échange d'un service de guerre permanent, étaient dispensées de toutes autres charges que les impôts coraniques et une légère redevance en argent dite *impôt de l'éperon* : elles fournissaient en outre, d'après Fey (*Histoire d'Oran*, p. 268), le beurre et la paille nécessaires à la maison du bey. Ces tribus étaient au nombre de dix-sept à la tête desquelles se plaçaient les Douair, les Zmêla, les Ghorâba et les Bordjia : ce sont ces quatre tribus que l'auteur vise quand il parle du makhzen et dont il fait l'histoire en même temps que celle du beylik de l'Ouest et de la ville qui en fut la dernière capitale.

L'auteur de la *Tal'at*, Mazârî, appartenait à une famille d'aghas des Douair. On prétend dans un milieu de lettrés indigènes à Oran, que la *Tal'at* serait, en réalité, l'œuvre d'un certain *Sî* (2) *Mohammed-ben-Youssef-ez-Zîânî* qui, obligé de renoncer à une charge de cadi pour des raisons dont l'exposé serait ici hors de propos, fut recueilli par la famille de Mâzârî et servit de précepteur à ce dernier (3). Ceux qui veulent que Sî-Mohammed soit le véritable auteur de la *Tal'at* font observer que Mazârî, homme de sabre et de poudre plus que de plume et de tapis, n'avait pas suffisamment profité des leçons de son maître pour s'être rendu capable de composer un ouvrage historique. D'autre part, la *Tal'at* cite souvent une histoire manuscrite

(1) *Recherches historiques sur les Maures*, T. III, p. 165. Le mot makhzen signifie littéralement magasin.

(2) Sî, abréviation de Sîdî (monseigneur) est une qualification dont on fait précéder le nom de tout lettré indigène.

(3) Sî Mohammed-ben-Yousef n'est pas tout-à-fait un inconnu pour ceux qui s'occupent de notre histoire locale. Sous le titre de : *Quelques notes sur les entreprises des Espagnols pendant la première occupation d'Oran*, M. Guin, interprète principal de l'armée, a donné dans la *Revue Africaine* (année 1886) la traduction d'un opuscule de Sî Mohammed-ben-Yousef.

d'Oran intitulée : *Dalîl-ol-Haîrâne oua Anîs-os-Sahrâne fî Akhbâri Madînati Ouahrâne*. (Le guide de l'embarrassé et le compagnon de l'éveillé, traitant de l'histoire de la ville d'Oran). Le manuscrit de ce *Dalîl-ol-Haïrane* dont l'auteur est précisément *Si-Mohammed-ben-Youssef*, n'a jamais été vu et certains supposent que *Sî-Mohammed* donnant purement et simplement un nouveau titre à son ouvrage historique, aurait cédé à Mazârî le droit de s'en dire l'auteur.

Quel que soit le véritable auteur de la *Tal'at*, il n'est pas douteux qu'appartenant à une famille d'aghas des Douair ou vivant au milieu de cette famille, il a pu obtenir d'elle d'intéressantes données sur les évènements qui marquèrent le gouvernement de Hasan bey. Et, de fait, la *Tal'at* donne bien des détails inédits ou complète, ou rectifie, certains de ceux qui étaient déjà connus. Par contre, on s'étonne qu'elle reste muette sur certains faits tels que l'exécution par Hasan de son propre gendre Mustapha Tcheurmi. On s'explique mal le silence gardé par l'auteur sur un évènement qui peut être qualifié de notable, même en pays d'Islam où ces tragédies de famille se produisent avec quelque fréquence.

Le style de l'auteur aurait pu être net, clair et rapide, comme il convient au genre narratif, si Mazârî ne s'était avisé d'écrire en prose rimée et cadencée (sadj'a). Pour satisfaire aux nécessités de l'assonance, il a été conduit à modifier de par son propre décret, les règles de la grammaire, de l'orthographe et à insérer en quelques endroits, dans son texte, de véritables chevilles qui, embarrassent la phrase sans avoir aucun rapport avec le sens. Le traducteur avertit, à cette occasion, qu'il a volontairement omis de rendre en français ces chevilles parasites.

TRADUCTION

Le bey Hasan-ben-Mousa, connu sous le nom de Hasan *Cuisinier*, huitième et dernier bey d'Oran, entra en charge à la date admise sans conteste, du 15 du mois sacré de Dou-l-Hiddja 1232 (27 Octobre 1817), jour où mourut le bey Ali, comme il a été clairement exposé dans les pages précédentes.

On sait de Hasan qu'il fut au début de sa carrière, marquée par la plus ample association de talents (1) et la

(1) Hasan, outre le métier d'administrateur et de soldat, car il avait été *zebentout* ou soldat d'élite, connaissait celui de cuisinier, le commerce et, suivant une tradition, le métier de tailleur.

plus complète ascension graduelle, cuisinier de quarante soldats turcs, puis marchand de tabac, négoce auquel il se livrait secrètement et publiquement. Il était doté, dit l'auteur du *Dorr-ol-A'ïâne fî Akhbâri Ouahrâne*, d'une vaste intelligence, de prudence, d'un jugement sûr et des qualités du chef. Le bey Mohammed le Menu, le voyant ainsi doué, se prit pour lui d'une amitié qui finit par s'emparer de toute son âme. Il lui parut que nul, sauf Hasan, ne lui conviendrait comme gendre, qu'il serait à l'unisson avec lui dans les heures sérieuses et badines, dans les moments où l'esprit se détend comme dans ceux où il se concentre. Il approcha donc Hasan de sa personne, le maria avec sa fille et en fit un membre de sa famille. Il donna comme trousseau à sa fille, *Badra* (1), des objets d'or et de soie, de l'or et de l'argent en espèces, et d'autres effets et pièces de trousseau d'une valeur inestimable égale à celle de la perle orpheline (2). Jouissant, dès lors de la

(1) Cette dame paraît avoir été une figure assez pittoresque, à en juger par ce qu'en rapporte Walsin-Esterhazy : « Hasan avait, comme nous l'avons dit, épousé la fille du bey *Bou-Kabous*, nommée *Bedera*. Elle avait hérité du caractère altier et intraitable de son père et était redoutée à l'excès de son mari. Dans ce pays de femmes esclaves, elle était parvenue à conquérir son indépendance. Elle marchait toujours, dit-on, avec un yatagan en or et une paire de pistolets à la ceinture. L'on raconte qu'elle poignarda jusque dans le lit de son mari une esclave que celui-ci avait achetée. Elle prélevait sur les prix des gandouras des caïds qui arrivaient au pouvoir une somme de mille rials boudjous. Elle employait du reste généreusement l'argent qu'elle tirait de cette redevance. Elle faisait beaucoup de bien aux malheureux et envoyait souvent de magnifiques cadeaux au harem du pacha. (Walsin-Esterhazy. *De la Domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, p. 226).

(2) Le commentaire suivant, dû à un indigène, indiquera au lecteur comment on peut se procurer la perle orpheline :

الدرة اليتيمة هي اللولوة المنفردة و توجد في جوف
السمك و ذالك ان المطر المسمى بالنيسان اذا صب في افعى
فتفتح فاها له و منه يكون سمها و السمك في البحر كذالك
يفتح فاه له و منه يكون اللولو فالسمكة التي تنزل في فيها
قطرة واحدة فتكون في جوفها لولوة واحدة و هي المسماة
بالدرة اليتيمة و السمكة التي تنزل في فيها قطر عديدة فتكون
لاليها رقيقة متممة مطر النيسان يسمى بماء البركة و من خواصه اذا
عجن به الدقيق انه تخمر من غير خميرة

La perle orpheline, c'est-à-dire la perle unique en son genre, se trouve dans le ventre du poisson. Voici dans quelles condition : Quand la pluie dite pluie de Nisâne, pluie de printemps) tombe sur une vipère, celle-ci ouvre sa bouche pour la recueillir et c'est de cette eau qu'est fait son venin. De même les poissons dans la mer ouvrent la bouche pour recueillir cette eau et en fabriquent des perles. Le poisson qui n'a absorbé qu'une seule goutte produit une seule perle et c'est celle-ci qu'on nomme la perle orpheline. Les poissons qui ont absorbé plusieurs gouttes ne donnent que des perles menues. Renseignement complémentaire : la pluie de Nîsâne est appelée pluie de bénédiction. Entr'autres propriétés, elle a celle de faire lever, sans emploi de levain, la farine qu'on pétrit avec elle.

plus large opulence, investi par son beau-père de la charge de caïd des Flita, sa fortune fut établie solidement et de manière à ne pas lui manquer. J'ai été, poursuit l'auteur du *Dorr-l-A'ïâne*, le seigneur *Hasan-Khoudja*, écrivain abondant en pensées profondes et en clairs exposés, j'ai été son secrétaire général pour l'ensemble de ses affaires : mon service m'a retenu auprès de sa personne pendant l'année entière, et, jamais, je ne l'ai entendu rien dire de coupable, ni tenir un propos malséant, ni reprocher un bienfait, ni se vanter, ni agir avec hauteur, ni plaisanter. On ne lui voyait que les qualités d'un beau caractère et une dévotion propres à plaire au Créateur et Souverain Maître. Il était peu sujet à la colère, dit encore le même auteur, et facile à satisfaire. Il caressait la tête des orphelins (1) et visitait les malades. Tendre et compatissant pour les pauvres et les indigents, il aimait les savants, les descendants du prophète, les saints, les gens de bien, les hommes voués au culte de Dieu. Constamment appliqué à la pratique des ablutions qu'il ne négligeait jamais, observant les prières obligatoires et surérogatoires, il faisait sa compagnie des hommes de mérite et des gens vertueux, évitant celle des libertins et des pécheurs.

Le bey Mohammed le nomma ensuite khalifa de l'Est. Mais Hasan n'exerça pas cette charge, objet de ses vœux. Il n'arriva pas à ce but désiré, sa nomination ayant coïncidé avec le désaccord qui surgit entre son beau-père et les gens d'Alger (2). Des obstacles l'empêchèrent de jouir de ces dignités et de ces honneurs. Puis Dieu (qu'il soit exalté !), ayant décidé de le faire parvenir à une place plus

---

(1) Donner cette marque d'intérêt à des créatures privées de la douceur des caresses paternelles, est considéré par les musulmans comme une œuvre méritoire : elle l'est particulièrement quand elle est faite le jour de l'achoura (fête qui se célèbre le 10 du premier mois de l'année musulmane) au dire du chîkh *Mohammed-Elfîch-ol-Mzâbî* qui s'exprime ainsi :

ومن مسح فيه اي يوم عشوراء علي راس يتيم اعطاه الله بكل شعرة شجرة فيها من الحلي و الحلل ما لا يعلم عدده الا الله قاله الشيخ محمد اطفيش في كتابه المسمى باطالة الاجور و ازالة الفجور

A quiconque aura caressé la tête d'un orphelin le jour de l'achoura, Dieu donnera pour chaque cheveu (*de cette tête*) un arbre portant des joyaux et des vêtements en nombre connu de Dieu seul. (Dit par le chîkh *Mohammed-Elfîch-ol-Mzâbî* dans son livre intitulé : *Itâlat-ol-Odjour oua Izâlat-ol-Fodjour*).

(2) Ce différend se termina par le supplice et la mise à mort du bey Ali V. (Fey, *Histoire d'Oran*, p. 304).

éminente, l'empêcha d'arriver à celle de khalifa pour l'élever jusqu'au rang de bey.

Dans le temps qui précéda son investiture, la sécheresse avait régné et les populations avaient été privées de pluie pendant si longtemps qu'elles en étaient éprouvées. Quand Hasan leur eut été donné comme bey, Dieu, par un effet de Sa bonté et de Sa grâce, leur envoya la pluie et le haut prix des denrées voulu par la justice divine, diminua en partie. « C'est pourquoi, dit le seigneur *Hasan-Khoudja-et-Turkî* (1), dans le fameux *Dorr-ol-A'ïâne*, dont nous avons déjà fait mention, j'ai composé, au sujet du bey Hasan, les vers suivants, du mètre taouïl, qui démontrent de façon certaine son mérite accompli. C'est Dieu qui dit la vérité et guide le droit chemin ; c'est sur Lui que je compte ! Il est un excellent mandataire (2).

« O musulmans, que votre allégresse se perpétue grâce au gouvernement de celui dont la conduite (3) est agréée de tous !

« Un prince nous est venu alors que la sécheresse désolait les humains et, grâce à lui, le Maître des Créatures nous a envoyé la pluie pour arroser la terre ;

« Celle-ci offre aux regards des fleuves nés de la forte pluie coulant à l'aventure en long et en large.

« De même que « Beau » est son nom (4), beaux sont, grâce à lui, les nuits et les jours et, grâce à lui, les malades ont reçu des soins ;

« Mentionnera-t-on les beys ? Il est parmi eux celui qui a les mœurs les plus pures, le plus généreux, le plus appliqué aux pratiques obligatoires de la foi.

« Parlera-t-on des cavaliers ? Il en est le plus ardent à la charge, le plus habile écuyer, le plus adroit à mettre dans la cible.

---

(1) La tradition locale rapporte que la barbe et les cheveux de Hasan-Khoudja ayant blanchi d'un seul côté, il dit à quelqu'un qui s'en étonnait : « ce côté de ma figure a blanchi avant l'autre par l'effet de la terreur que m'inspire le bey : c'est ce côté que je lui présente quand j'écris sous sa dictée. »

(2) Par ces pieuses éjaculations le poète marque qu'il n'entend pas absolument répondre que les louanges ainsi données au bey aient été complètement méritées par lui.

(3) Le texte de Mazârî porte ici le mot ولته ; Mais le traducteur a suivi le texte du Dorr-ol-A'ïâne qui donne سيرته. Cette poésie qui termine le manuscrit du Dorr-ol-A'ïâne n'a pas été traduite par M. Rousseau.

(4) Hasan, en arabe, signifie beau.

« Parlera-t-on des justes ? Il est le plus vertueux d'entre eux, celui qui a le cœur le plus vaste, celui qui domine le mieux sa colère. »

Notre maître, le très savant docteur de la loi, le parangon, l'observateur des commandements de l'Eternel, le descendant du prophète par Hasan, l'écrivain au style clair, le Seigneur *Mohammed-ben-Yousef-ez-Zîânî* s'exprime ainsi qu'il suit, dans son livre *Dalîl-ol-Haïrâne oua Anîs-os-Sahrâne fî Akhbâri Madînati Ouahrâne* : « Lorsqu'il fut bien établi au pouvoir et maître de sujets dociles, il rejeta les qualités qui l'avaient précédemment distingué. Il se joua de ses sujets et nombreux furent ses abus, ses emportements, ses fureurs, ses rapines.

Dans le temps qu'il était bey, sévit la grande et terrible peste qui disparut puis reparut à diverses reprises en faisant de nombreux morts. C'est également de son temps que mourut le rénovateur du XIIIe siècle (*de l'hégire*) auteur de nombreux livres et d'abondantes compositions littéraires, le très illustre descendant du prophète, le très grand et incomparable savant, au savoir exact et encyclopédique, à la mémoire riche de connaissances (1), le très intelligent et impeccable, l'autorité sûre, le disert Abou-Ras Mohammed-ben-Ahmed-ben-Nâcer-ben-Ali-ben-'Abd-il-'Adîm-ben Ma'rouf-ben-'Abd-il-Djalîl-ir-Rachedî-l-Ma'skri-n-Nâciri qui n'eut pas son pareil ni son égal dans les Benî-Râched. Cette mort eut lieu le mercredi 15 de cha'bâne, en l'an 1238 (2) de l'hégire de celui qui possède la gloire et la noblesse parfaites (*Mahomet*). Le très savant, le lion vaillant, le phénix de son temps, désigné chez les Benî-Râched par le surnom d'El-Kharchî-l-Kabîr, le seigneur Ahmed-od-Daïdj récita la prière sur le corps du défunt qui fut inhumé à la montée de Baba-Ali. Celle-ci prit le nom de montée du Chîkh Bou-Ras et lui-même est connu comme celui qui y est enterré. Une coupole recouvre sa tombe (Dieu nous fasse bénéficier de ses mérites et nous accepte comme ses héritiers en affection et en faveur !)

Cette année-là, les populations furent privées de la pluie

---

(1) *El-Hâfidz*, qui sait de mémoire, qui sait beaucoup. D'après Djalîl-od-Dîn-is-Soyoutî, le lettré ou linguiste devenu réellement savant, arrivé au but de ses vœux et de ses travaux, est appelé Hâfidz. On donne aussi ce nom à celui qui est parvenu au plus haut degré de l'intelligence des traditions ou paroles du prophète.

(2) 28 Avril 1823.

depuis le moment où elles eurent terminé leurs labours jusqu'à ce qu'il ne resta plus qu'un mois avant la fin de l'été, à ce que rapporte une tradition non méprisable. A ce moment, Dieu envoya sa pluie bienfaisante aux créatures dont les anxiétés et le découragement prirent fin. Le grain poussa, la récolte vint à terme et la moisson fut faite. Les vœux des populations furent exaucés et elles louèrent et remercièrent Dieu du bienfait qu'Il leur accordait. Cette années reçut le nom d'*année de la récolte poussée en un mois*, nom qui se transmit de bouche en bouche parmi les habitants des villes et des campagnes.

Hasan osa entreprendre contre les hommes de science, les saints, les descendants du prophète et contre les *raya* (1). Son iniquité, sa tyrannie, ses excès se manifestèrent. Nombreux furent ses égarements, ses profanations, ses dérèglements. Il se conduisit en despote orgueilleux et superbe : ses désordres se multiplièrent. Maintes fois il répandit sans motifs le sang humain. En agissant ainsi il ne prenait point garde qu'il était sous l'œil de son Créateur et il ne songeait pas au jour de la Résurrection !

En l'année 1237 (28 Septembre 1821 - 17 Septembre 1822), il fit périr de mort ignominieuse le saint homme de Dieu, le docteur de la Loi, le seigneur Mohammed-ben-Ahmed-es-Sdamî des Oulâd-Sîdî-ben-Halîma que son oncle Bou-Derî' avait desservi auprès du bey en l'accusant de vouloir se rebeller à l'improviste contre se dernier à El-'Agba. Hasan se fit amener le saint au-dessus de la tête de qui était portée, par manière de molestation, une natte d'alfa (2) maintenue au bout d'une perche, en guise de parasol. Es-Sdamî arriva en cet équipage à Oran où le bey le fit attacher à la potence avec le (*simulacre de*) parasol.

La même année, dans le mois de cha'bâne, Hasan donna l'ordre de trancher la tête, sans forme de procès, aux deux savants docteurs de la Loi, les saints accomplis et parfaits, le seigneur Ben-Abdallah-ben-Haoua-et-Tedjînî-d-Darqâouî et le seigneur Fergâne-l-Flîtî. Tous deux furent inhu-

---

(1) رعيّة *Raya* nom donné aux arabes soumis à l'impôt et ne faisant pas partie des tribus makhzen .

(2) ساجل *Sâdjel*, sorte de natte en alfa, de forme circulaire qui sert notamment à conserver les écorces et à les transporter d'un lieu à l'autre pour les vendre. Les femmes s'en servent souvent comme de berceaux pour leurs enfants.

(3) Le parasol est l'insigne de la souveraineté.

més à Oran dans une même fosse, comme il a été dit au cours de cet ouvrage.

Le bey Hasan multiplia les amendes, peines pécuniaires qu'il imposait à ses administrés, sans considérer en les infligeant les circonstances dont on doit tenir compte. Ce fut au point qu'il en vint à dire aux agents de son gouvernement : « Celui qui me rabattra une perdrix en aura l'aile, le bénéfice et le revenant-bon », voulant dire par là, que quiconque lui dénoncerait quelqu'un susceptible d'être frappé d'une peine pécuniaire, le dénonciateur étant l'un des intimes du dénoncé, aurait sa part sous forme de commission perçue en allant opérer le recouvrement de l'amende. Il poussa l'abus jusqu'à ordonner à son secrétaire d'écrire à ceux de qui il voulait percevoir immédiatement une amende : « C'est votre mauvaise manière de servir qui vous a mérité ce châtiment ! »

Considérant un jour la misère de ses *raya* et l'opulence à laquelle arrivaient les aghas, les caïds et les agents de l'administration, il usa d'artifice pour tirer de ceux-ci les sommes à sa convenance et il leur dit, alors qu'ils se trouvaient dans son salon de réception : « Magnifiques seigneurs qui m'entourez ici, je vous donne cette énigme à deviner : J'ai maigri des pieds et des mains et j'ai engraissé des oreilles et des yeux ? » Tous ses officiers se mirent l'esprit à la torture pour comprendre l'énigme, chacun l'examinant dans la mesure de ses facultés intellectuelles en vue d'en trouver la clef, lorsqu'enfin l'agha respecté illustre, estimé et considéré, qui plonge à la profondeur des océans pour comprendre les allégories et en faire apparaître le sens à tout un chacun, qui ne recherche dans toutes ses affaires que la seule protection du Créateur, le vaillant et très éminent seigneur *Mhammed-ol-Mazârî*, s'écria : « Notables seigneurs ! Par ses pieds et par ses mains, notre bey veut désigner ses *raya* dont il a, de ses yeux, constaté la misère et par ses oreilles et ses yeux il entend ses caïds et ses aghas dont il voit se multiplier les richesses. Remettez lui donc de l'argent afin que chacun de vous évite d'être réduit à la pire condition ! » Et s'empressant de s'exécuter lui-même, il remit au bey une cédule contenant engagement de lui payer une somme propre à le satisfaire et il lui dit : « Voici la réponse à votre énigme : je suis l'un de vos deux yeux et l'une de vos deux oreilles ». « En vérité, vous vous entendez à trouver le mot des énigmes », répondit le bey. Et

aussitôt chacun des notables se mit à lui verser ce qu'il put (1). Le bey en fut réjoui et se prit d'une haute estime pour Mazârî. « Mazârî est, ma foi, bien intelligent, dit-il à ses ministres et aux personnages de son conseil. C'est, assurément, un agha d'importance ! »

A un de ses amis qui lui reprochait un jour les nombreuses amendes dont il accablait les *raya*, il répondit : Les gens d'Alger m'ont dévoré toute ma finance, et c'est pourquoi vous me voyez ruiner les *raya*.

Il se mit, par la suite, à venir en concours avec les héritiers de toute personne de ses administrés qui décédait en laissant des biens et de l'argent, et à en prendre, comme l'un de ces héritiers, sa part d'après le nombre des appelés à la succession.

En l'an 1240 (26 Août 1824-16 Août 1825), il donna l'ordre de construire la halle au blé de Mascara. Il y fit placer, sur tablette de marbre, l'inscription suivante :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Que la « bénédiction et le salut soient sur le plus éminent des « apôtres Mahomet le révéré, sur sa famille, sur ses « compagnons dirigés dans la voie droite ! Ensuite :

« A ordonné la construction de ce marché bâti sur de

---

(1) En faisant ainsi rendre gorge, pour son seul profit, aux caïds et aux aghas, le bey ne soulageait en rien ses administrés ; bien au contraire, car ceux-ci furent sans retard victimes de nouvelles extorsions de la part de leurs administrateurs désireux de rentrer dans leurs débours forcés. Cette façon de rendre la justice, profitable aux seuls justiciers, fut assez appréciée de certains princes maures. L'ancien *Mercure de France* cite deux traits de Sidi-Moḥammed-ben-Abdallah, empereur du Maroc, qui sont caractéristiques de cette conception du *Suum cuique tribuere*. « De Livourne, le 5 juillet 1778 : *Les commerçants établis à Mogador qui s'étaient rendus au Maroc pour complimenter le Roi (l'empereur) sur son heureuse arrivée, ont saisi cette occasion pour se plaindre de deux de ses secrétaires qui leur ont extorqué des présents. Le prince les a écoutés favorablement et leur a rendu justice à sa manière ; il s'est fait rendre les présents dont il s'est emparé et il a condamné les coupables, l'un à une amende de 10.000 ducats et l'autre à une de 12.000.* Il est probable que personne ne fut satisfait, sauf le sultan à qui rien ne pouvait être plus agréable que de semblables occasions de remplir à la fois ses coffres et ses devoirs de souverain.

« De Salé, le 28 Mai 1776 : *Les princes Muley Aly, Muley Yézid et Muley Abduraman, fils de notre souverain, ont été appelés à la Cour pour éclaircir des sujets deplainte élevés contre eux et surtout contre les deux derniers. Ils ont été reçus par leur père avec toutes les marques d'une disgrâce entière. Plusieurs domestiques reconnus pour les auteurs des fautes qu'on imputait à Muley Abduraman ont eu les mains et les pieds coupés. Un renégat, catalan de nation, qui était le confident de ce prince a été coupé en morceaux.* »

Cette ingénieuse façon de concilier la tendresse indulgente du père avec les rigoureux devoirs du prince justicier, est évidemment élégante, mais à en juger par la conduite que tint plus tard Moulaye Yézid, ce procédé ne serait pas à recommander pour remettre de jeunes princes maures dans la bonne voie.

« solides fondements, l'auteur de bonnes œuvres et de « belles actions, le seigneur Hasan bey, fils de Mousa. Que « Dieu augmente le nombre de ses bonnes actions, qu'Il « lui pardonne ses fautes et fasse rémission de celles de « ses père et mère ! Amen ! »

Puis il fit écrire ces vers (1) :

« Hasan bey a fait construire pour l'amour de Dieu « cette fontaine : puisse-t-elle servir de récipient à l'eau « des nuées et donner paix et santé aux hommes ! Veuille « le Créateur (lui) donner la satisfaction dans les deux « mondes ! Et que le Seigneur fasse miséricorde à ses « pères et ancêtres (année 1240). Gravé par Ahmed-ben- « Mohammed. »

En 1243 (25 Juillet 1827-14 Juillet 1828), il fit construire un catafalque (qabrîîa) (2) sur la sépulture de Sîdî Ali-bou-l-Oufa après avoir fait édifier une coupole sur cette tombe. Sur l'un des côtés du catafalque il fit tracer l'inscription suivante :

« Louange à Dieu ! A ordonné de construire et de pein- « dre ce catafalque, Notre seigneur vénéré, Hasan, bey « de la province d'Oran, qui a fait tous les frais de ce « travail et l'a offert en présent au saint et vertueux Sîdî

(1) Comme on le voit par son texte même (qui, sur la tablette, est en langue turque), cette deuxième inscription concernait une fontaine et non plus la Halle au Blé, ce dont Mazârî néglige de prévenir son lecteur. En outre il n'en donne pas le texte complet. L'inscription de cette fontaine, relevée par M. Guin, interprète principal de l'armée, se composait d'une partie en langue arabe dont Mazârî a omis de reproduire le texte et d'une deuxième partie, en langue turque dont la traduction est donnée ci-dessus d'après M. Guin qui dit la tenir lui-même *d'une personne compétente*. Cette inscription se trouvait, en 1896, dans une des salles de la Mairie de Mascara. V. Guin, *Une Inscription arabo-turque de Mascara*, in *Revue Africaine*, N° 220 années 1896, pp. 79 et 80. (

(2) قبرية Un commentateur indigène définit ainsi la qabrîîa :

القبرية تصنع من جيد اللوح يجعل اطرافا تركب تلك الاطراف
على شكل القبر الا انها مرتفعة على القبر و تزوق بالوان
مختلفة ثم يكتب على ظاهرها بعض ابيات مبشرة و قصيدة في
حق مدح المضروب فيها ثم تجعل على ضريح الولي داخل
القبة تعظيما له و اجلالا

La qabrîîa est fabriquée de pièces de bois d'excellente qualité, montées en forme de tombe. Le coffrage ainsi construit est placé au-dessus de la sépulture. Il est peint de couleurs variées et sur sa face extérieure, on écrit des vers de bon augure et des poésies à la louange de la personne qu'il recouvre. On le place à l'intérieur de la coupole, au-dessus du tombeau du saint en témoignage de respect et de vénération pour lui.

« Alî-Bou-l-Oufa. A la date du 15 du mois béni de Ramadan, année 1243. Celui qui a été chargé de la décoration « et de la peinture est le tâleb Sâlah-ben-Sâlem, esclave « noir du chîkh Mohammed-ben-Abî-Zîân-il-Gandousî « que Dieu lui pardonne. Amen ! »

L'autre côté du catafalque porte ces vers :

« O hommes de Dieu, je suis malade et c'est auprès de « vous que se trouve la guérison ;

« Vous êtes la porte (1) et Dieu est généreux : celui qui « vient à vous a ses désirs remplis et trouve la félicité ;

« Combien d'infirmes sont venus vous demander assis- « tance qui ont été délivrés de leur infirmité et de leur « cécité !

« Combien de malades constamment cloués sur leurs « lits avez vous secourus auxquels il a suffi de vous invo- « quer !

« Dans votre bonté prenez soin de ma cure et accordez- « moi généreusement la faveur que je désire ! »

Le bey Hasan perçut des sommes considérables à titre de droit de nomination aux charges. C'est ainsi que Mazârî lui paya, l'année où il entra en charge (2), la somme de 7.500 écus. Le bey lui en passa, à titre de quittance, un écrit dont voici le texte : « *Les présentes portent recon-* « *naissance de notre part, ès-mains du caïd El-Mazârî-* « *ben-Ismaël, agha, qu'il nous a payé la somme de 7.500* « *rials boudjous à titre de droit d'entrée en charge, le* « *jour de sa nomination à celle-ci, le 15 du mois brillant* « *Râbî' 1er 1241* (3). *Ecrit par ordre de très haut et très* « *respecté seigneur Hasan bey que Dieu le seconde !* »

Et au dos de l'acte se trouve le sceau du bey sur lequel est gravée l'inscription suivante : « *Celui qui met sa*

(1) La porte qui donne accès aux grâces et faveurs divines.

(2) Ce personnage est le même que celui dont il est parlé plus haut (page 31) et qui témoigna d'une telle habileté dans l'art de trouver la clef des énigmes. Après la capitulation du bey Hasan avec les français, Mazârî quitta Oran et nous combattit jusqu'en 1835, résistant aux offres que lui faisaient tous les généraux qui se succédaient dans le gouvernement d'Oran, pour le rallier à notre cause. Convaincu, après notre entrée à Mascara, que nous étions les plus forts, il vint à Oran faire sa soumission au Maréchal gouverneur, le 27 Décembre 1835 et, le 29 du même mois, il fut nommé khalîfa d'Ibrahim bey et agha des arabes de la plaine d'Oran.

(3) 29 Octobre 1825.

« *confiance dans le Miséricordieux, son serviteur, Hasan* « *bey ben-Mousa, 1232.* »

En l'an 1242 (5 Août 1826-24 Juillet 1827), le seigneur *Mohammed-ol-Kabîr*, fils du Pôle très savant, dit le Pôle secret (1), le seigneur Ahmed-ben-Sâlem-et-Tedjînî s'insurgea contre le bey et marcha contre lui à la tête de 700 tedjiniens, gens de la zaouîa d'Aïne-Mâdî (2), (puisse-t-elle être entourée de la protection divine dans l'avenir comme dans le passé !) d'un nombre considérable d'arabes sahariens, gens qui ne se conforment pas au bien et ne s'abstiennent pas du mal, et du contingent de cavalerie des Hachem. Mohammed-ol-Kabîr poussa jusqu'à Mascara où il s'installa dans le quartier de Baba-Ali ; puis il en sortit pour revenir sur le territoire d'Eghrîs et il périt à 'Aououâdja avec tous ses compagnons. Voici le récit de son aventure.

La renommée de Tedjînî s'étendant par tout le pays et les gens de toute région venant trouver ce personnage, le bey Hasan soupçonna qu'il allait sans ombre de doute se soulever contre lui comme l'avait fait le chérif derqâouî contre le bey Mustapha (3). Il voulut donc briser sa puis-

---

(1) Le rang de pôle est un des plus haut dans la hiérarchie de la sainteté telle que l'ont établie les soufis. Le pôle est dit secret parce que sa qualité de Pôle n'est jamais révélée au commun des mortels.

(2) Une zâouîa est un « établissement religieux où les docteurs de l'Islam enseignent particulièrement la doctrine, la jurisprudence et la grammaire. C'est aussi une hôtellerie où les voyageurs sont accueillis et reçoivent l'hospitalité ». (Trumelet). — Aïne-Mâdî est à 12 lieues O. de Laghouat.

(3) Il s'agit ici du bey Mustapha-l-Manzalî qui fut battu dans la plaine de Fortassa et assiégé dans Oran par le marabout derqâouî Ben-Cherif.

Pendant la dernière période de la domination turque, les beys eurent à lutter à diverses reprises contre des agitateurs appartenant à la confrérie religieuse des Derqâoua.

Le fondateur de cette importante confrérie s'appelle Abou-l-Ma'âlî-Moulaye-l-'Arbî-ben-Ahmed-ed-Derqâouî. Sa famille prétendait descendre du prophète Mahomet par son petit-fils Hasan et par Moulaye Ahmed fils d'Idrîs le Jeune. Cette prétention a été reconnue, fondée par diverses lettres patentes de Moulaye Ismaël en suite de l'enquête ordonnée par ce sultan pour la vérification des généalogies des familles marocaines qui se disaient d'origine chérifienne.

Les chorfa derqâouîîne (le nom de derqâoua, autre forme du pluriel du mot derqâouî, étant plus spécialement employé pour désigner les simples affiliés à la confrérie qui ne sont pas membres de la famille du fondateur de l'ordre) tirent ce nom de leur ancêtre Abou-Abdallah-Mohammed-ben-Yousef, surnommé Bou-Derqa (l'homme à la targe) à cause du bouclier درقة dont il se servait dans ses combats contre les chrétiens espagnols et portugais. Bou-Derqa est enterré dans la Chaouia, près de l'Oumm-er-Rebî'. Son tombeau, surmonté d'une coupole, est un but de visites pieuses.

Moulaye-l-'Arbî naquit dans la tribu marocaine des Benî-Zerouâl vers l'an 1159 de l'hégire (1746-1747 J.-C.). Il étudia à la médersa El Miçbahîîa de Fez. De bonne heure, il manifesta une irrésistible vocation pour la vie ascétique et le soufisme dans lequel il eut pour principal maître Moulaye Alî, dit El-Djemel (le chameau), à cause de sa force peu commune. Moulaye-l-'Arbî fut

sance avant qu'elle eût augmenté et abattre sa force, avant qu'elle fût devenue plus notoire. Il réunit donc une armée considérable, composée de forces nombreuses et importantes à la tête desquelles il fit une expédition contre Et-Tedjînî qu'il assiégea dans 'Aïne-Mâdî pendant un mois entier, au bout duquel la paix intervint entre les deux belligérants grâce aux diligences de son secrétaire, le seigneur El-Hâdjdj-Mhammed-ben-ol-Kharroubî-l-Qala'î. Il fut convenu que Tedjînî paierait très exactement au bey

---

également en rapports avec Moulaye-t-Taîîeb d'Ouazzâne qu'il visita sept fois, avec Sîdî Mohammed-ben-Alî-ben-Raïssoune, à Tarzout dans le Djebel 'Alam, avec l'extatique Sîdî L'Arbi-l-Baqqâl et d'autres saints notoires.

Rentré de bonne heure dans les Benî-Zerouâl, il y fonda deux zaouias qui existent encore dans le Djebel-iz-Zâbîb, à deux journées de marche de Fez. Il s'y livra, par l'exemple et l'enseignement, à la diffusion des pratiques de l'ordre qu'il a fondé. Il mourut dans la nuit du 24 de Safar 1239 (4 Novembre 1823). Conformément à ses dernières volontés, son cadavre fut lavé par sa femme Merîem-bint-Hadda-l-Hasnâouî, et inhumé dans sa zaouîa de Bou-Berîh du Djebel-iz-Zabîb. Au rapport de Ibn-Khaîîât, son biographe, Moulaye-l-'Arbî laissait à sa mort environ quarante mille disciples, tous aptes à guider vers Dieu (كلهم متأهلون للدلالة على الله)

Moulaye-l-'Arbî menait une vie de mortifications. Il était vêtu de rude toile de sac ou d'une très grossière étoffe de haïk rayée de noir. Une châchîa élimée lui servait de coiffure. Il portait sur lui trois ou quatre musettes faites en palmier nain. On le voyait fréquemment marcher les pieds nus et la tête découverte, s'asseoir sur les tas d'immondices et dormir sur les grands chemins. Il recommandait et pratiquait le plus complet détachement du monde, conseillait de tuer en soi tous sentiments égoïstes et professait que, pour arriver à la vraie vie, il fallait mourir aux passions et aux vices et surtout à l'orgueil. « Les soufis disent, expose-t-il dans ses Rasâïl (*Lettres de direction*) que notre « Voie » ne convient qu'à ceux qui ont balayé en personne les tas d'ordures ».

Sa pratique du culte était telle que la veut la loi religieuse. Il proclamait la grande importance de la prière. Dans son opinion, elle pouvait suffire, à elle seule, pour conduire à Dieu sans le secours d'un guide spirituel (chîkh). La prière dite aux intentions du Prophète et les visites aux tombeaux des saints sont, selon lui, une source de grâces incalculables. On est frappé de trouver quelquefois dans les instructions qu'il donne à ses disciples des maximes d'un tour évangélique comme celle-ci : « Traitez-bien ceux qui vous maltraitent jusqu'à ce que, par votre bonté, vous triomphiez de leur méchanceté. »

Les vêtements rapiécés, le bourdon, le chapelet à gros grains, distinguent souvent, mais non pas nécessairement ni toujours, l'extérieur des disciples de Moulaye-l-'Arbî. Certaines de leurs manifestations et de leurs pratiques sont vivement critiquées comme de condamnables innovations, par les musulmans qui se piquent de stricte orthodoxie.

Les Derqâoua se recrutent en général parmi les petites gens. Tous ne vivent pas de la charité publique. Oran en compte un bon nombre qui sont, pour la plupart, artisans ou petits commerçants. Moulaye-l-'Arbî, d'ailleurs, ne prescrivait le port des haillons et la mendicité qu'aux âmes orgueilleuses pour qui ces humiliations étaient douloureuses. « Quelqu'un, dit-il dans ses Rasâïl, ayant reçu de moi l'*ouird*, s'empressa de revêtir des loques, son désir étant de vivre au plus tôt de la mendicité. Tel était en effet le but qu'il visait et l'ouird pris de moi ainsi que ses guenilles étaient simplement pour lui un moyen d'y parvenir. « Laisse-là tes haillons, lui dis-je quand je le vis agir de la sorte, car ils ne sont pour toi qu'un moyen d'attirer l'attention. Invoque ton souverain Maître sans rien changer à ta manière d'être jusqu'à ce que ton flambeau s'allume et que ta vue soit éclairée par de plus fortes lumières. (*Rasâïl*, p. 19, édit. lithographiée à Fez, 1339 hégire).

une redevance annuelle de 500 rîâls à l'étoile, et lui verserait immédiatement 2.000 rîâls d'avance. Le bey prit la contribution immédiatement exigible, et rentra à Oran en brûlant les étapes. 'Otsmâne-l-Bahatsâouî, lieutenant de l'agha El-Hâdjdj-Mhammed-ol-Mazârî trouva la mort dans ces combats. Ces événements eurent lieu en 1241 (16 Août 1825-4 Août 1826).

Tedjînî voyant la catastrophe qui avait fondu sur lui sans cause, jugea à propos de combattre les Turcs et de porter la guerre contre le bey Hasan sur son territoire pour le frapper au point sensible. Dissimulant son projet au plus profond de lui-même, il se mit à réunir des gens de guerre et à rassembler des troupes pour exécuter une entreprise à laquelle Dieu ne l'avait pas destiné. Il écrivit à ceux qu'il présumait disposés à se soumettre aux aventures périlleuses, notamment aux Hachem, pour leur faire part de ses desseins auxquels ils adhérèrent.

Lorsqu'on fut entré dans l'année 1242 (5 Août 1826-24 Juillet 1827), le bey décida de se rendre dans la région de l'Ouest pour y mettre un terme à de sourdes menées et y examiner la situation tant secrètement que publiquement. Il partit donc avec son armée qui a pour tête les tribus makhzen et principalement les notables de celles-ci, et fit route vers Tlemcen. Au moment où, tel un lion farouche, il faisait étape à Hennaya, il reçut, en un même moment, trois lettres, l'une d'El-Haouârî-l-Hachemî, ami incontestablement sincère du bey, la deuxième de Qaddour-ben-Safîr, caïd de Mascara, et la troisième de Morra-Ahmed-ot-Turkî que le pacha Hussein avait exilé d'Alger à Mascara où il lui avait fait avoir la place d'inspecteur des Habous (1). Tous les trois informaient le bey que les Hachem s'étaient mis d'accord pour se soulever contre lui avec Tedjînî et se livrer ouvertement à des turpitudes.

Quand Hasan eut lu ces lettres il en communiqua le fâcheux contenu aux principaux de son armée et de son makhzen. « Il est indispensable, dit-il à ses caïds que vous m'ameniez le reste de vos contingents. Notre concentration s'opèrera à l'oued Mekerra »..Puis quittant Hennaya, il vint camper à Isser et de là à Mekerra où il resta quelques jours pendant que les troupes venaient se réunir à lui si

(1) Fondations pieuses constituées en biens de mainmorte.

bien que son armée finit par être au grand complet. Levant ensuite le camp, il alla faire étape à Zfîzef puis à 'Aououâdja sur le territoire d'Eghrîs où tous les Hachem vinrent le trouver pour lui offrir le repas d'hospitalité, ne se doutant pas de la catastrophe qui allait fondre sur eux en récompense. A l'issue du festin, le bey se dit en lui-même que les choses n'iraient droit pour lui et qu'il ne connaîtrait le repos qu'après avoir mis à mort les douze caïds des Hachem, Mohammed-ould-Abdallah, El-Habîb, fils de la sœur du précédent, Mhammed-ben-Zakmout, Mohammed-ben-Nakrouf et autres. Le principal de ces caïds par l'âge, le jugement et l'entregent, était Mohammed-ould-Abdallah ; aussi lui obéissaient-ils. Le bey donna l'ordre de s'emparer d'eux. On s'en saisit, sauf du caïd El-Habîb qui, ayant entendu quelques propos, était resté à cheval, arrêté, attendant pour voir de loin le châtiment qui allait fondre sur ses compagnons. Quand il les vit conduire à la *Bachouda* (1) qui est le lieu des exécutions capitales, il s'enfuit, mettant fin à sa longue station.

Quand les onze autres caïds, éperdus et terrifiés eurent la mort devant les yeux et furent certains du trépas, le principal d'entre-eux, se retournant du côté du bey, lui dit : « Et vous, Seigneur, vous nous traitez iniquement ! Que Dieu rende également victime de l'imposture celui qui vous a trompé ! » « Homme à la cervelle dérangée, lui dit Mhammed-ben-Zakmout, tes adjurations sont vaines ! Le chef de l'armée (2) ne fait pas attention à toi et n'écoute pas ce que tu dis. Et tu mérites bien cette insensibilité, toi qui étant du nombre des heureux et à l'abri du danger, t'es lancé dans le malheur et as couru au trépas ! » Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, leur bandes s'étant dispersées, Ben-Zakmout dit à Tozbîr, l'homme chargé des exécutions capitales ordonnées par le bey : « Je t'en conjure au nom de Dieu ! Commence par Mohammed-ould-Abdallah, qu'on en soit débarrassé à cause de son jugement faible et vicieux et parce qu'il n'a pas prêté l'oreille à ce que nous lui disions, car il était devenu sourd lui qui était doué de l'ouïe et il est resté muet après

(1) Dans chaque camp turc on dressait la Bachouda ou tente des criminels condamnés à mort.

(2) L'auteur emploie l'expression de *Sâhib-ol-Outâq*, littéralement : Maître de la tente de commandement. L'Outâq était la grande tente de campagne du bey.

avoir été disert. Tranche ensuite la tête à chacun des autres successivement ». Et Tozbîr exécuta ce que le noble fils de Zakmout lui avait dit de faire.

Cette exécution de onze caïds à la fois et l'envoi de leurs têtes arrivant ensemble à Mascara, furent désapprouvés par tous les Turcs, aussi bien par ceux qui faisaient partie de la colonne que par ceux qui n'y étaient pas. Les aghas et les caïds qui, eux, étaient de l'expédition, les blâmèrent également. « Vous verrez, dirent-ils au bey, les conséquences désastreuses pour vous et pour nous de ces mesures à propos desquels vous n'avez pris conseil de personne, vous en tenant à votre seul et exclusif avis. Nous pensions que vous aviez consulté Mazârî et Ben-Ouâred ; mais tous deux ont protesté que les propos qui couraient ne pouvaient les atteindre, que pas plus que l'un quelconque d'entre nous, vous ne les aviez consultés. « C'est, nous ont-ils affirmé, une décision qui a été prise par le bey tout seul et il est mieux que vous et que nous au fait de ses affaires ».

Ces caïds mis à mort et la situation s'offrant à lui riante, le bey, plein de superbe, décampa d''Aououâdja et fit son entrée à Mascara. Il éprouvait en son âme quelque crainte du caïd 'Abdî et de Bou-l-Agdâr à cause de la grande influence dont ils jouissaient, secrètement et publiquement sur les Arabes et sur les Turcs et de l'extrême sympathie qu'éprouvaient pour eux les maîtres d'Alger ; d'où il résultait que ces deux hommes pourraient bien lui susciter des ennuis. Ayant infligé aux Hachem une peine pécuniaire sous forme d'une lourde amende, et jugeant que sa fortune ne serait complète et que ses avantages ne seraient définitivement acquis que par la mort de ces deux turcs énergiques, il leur donna mission de recouvrer cette amende. Son désir était qu'il leur arrivât malheur et qu'ils trouvassent la mort : il serait ainsi débarrassé et délivré de ces deux hommes et disposerait seul de son pouvoir souverain sans en laisser part à quiconque, bon ou mauvais. Les deux turcs partirent donc pour percevoir l'amende ; mais quand ils furent arrivés chez les Hachem, ceux-ci leur dirent : « Vous êtes venus pour porter nos disgrâces à leur comble. Hier, vous avez tué nos caïds et maintenant vous venez tous deux prendre nos biens ! Vous nous avez déjà frappés au cœur et votre objet est de mettre la dernière main à notre infortune ! Vous allez

voir celle qui va fondre sur vous deux ». Et ils se saisirent des deux turcs pour leur faire subir la peine du talion avec tout ce qu'elle comporte d'obligatoire et de surérogatoire. 'Abdî put s'enfuir et, poursuivi par les Hachem, pénétra dans la tente de Sîdî L'Aradj des Oulâd-Sîdî-Mhammed-ben-Yahîa et s'installa chez les femmes, espérant y trouver un asile inviolable. Mais les Hachem y pénétrèrent après lui et l'en firent sortir, en dépit, comme il est notoire, des efforts de Sîdî-l'Arâdj. Puis ils tranchèrent la tête d''Abdî comme ils avaient fait de celle de Bou-l-Agdâr en disant : « Voici vengée la mort de nos caïds ! Ils sont allés au paradis de l'Eternité ; allez, vous deux, à la Géhenne ; et c'est un mauvais endroit que la Géhenne ! » Ils envoyèrent ensuite les deux têtes à Tedjînî en lui présentant celle d''Abdî comme la tête de Hasan et celle de Bou-l-Agdâr comme la tête du vice-bey, artisan de nombreux maux.

Le bey ayant ainsi traité les Hachem et les deux turcs, eut l'esprit en repos et ne s'inquiéta pas des chagrins et soucis à venir. Mais les Hachem pressèrent Tedjînî de marcher avec eux contre les turcs, et le bey revenu à Oran, s'y trouvait, depuis quelque temps, dans la sécurité et la tranquillité, lorsque Tedjînî, entrant en campagne avec des forces considérables (1) se dirigea vers les Medjadjena, habitants du Sahara, et vers la Ya'qoubîîa (2) à la tête de six cents hommes de la confrérie des Tedjînnîîne. Il arriva dans la plaine d'Eghrîs en automne 1242 (hég.), et vint faire halte à Froha le dimanche. El-Haouârî envoya alors prévenir le bey de l'événement et l'informa de la véritable situation dans la région : et c'est, suivant la tradition la meilleure, pour ce service que le bey le fit caïd des Hachem.

Lorsque Tedjînî fut arrivé avec ses gens de guerre nombreux sur le territoire des Hachem, ceux-ci se rangèrent sous son obéissance. Il écrivit aux Benî-'Amer, aux

---

(1) Quelque temps avant cette expédition dans laquelle il devait trouver la mort, Tedjînî avait déjà tenté une première fois de razier le Tell. Mais il se croisa dans le désert avec un parti de Zegdou (qui étaient, comme on le sait, des contingents des tribus du Sud marocain momentanément réunis pour faire des razias). Les deux partis s'attaquèrent et vérifiant le vieil adage suivant lequel « Corsaires contre corsaires ne font pas leurs affaires », Tedjînî ne retira d'autre bénéfice de cette rencontre qu'une blessure au col et il dut rentrer à Aïne-Mâdi.

(2) Région de la province d'Oran située au sud de Sa'ïda, au nord du Chot-ich-Cherguî. C'était le plus riche pays de la province. Cette région était divisée en deux parties : la Ya'goubîîa de l'ouest qu'exploitaient les aghas des Douair et la Ya'goubîîa de l'est dont étaient chargé ceux des Zmêla.

Benî-Chougrâne, aux Bordjîa, aux Gherâba, aux Zmêla, aux Douair et à toutes les régions de l'Est et de l'Ouest pour les inviter à lui faire leur soumission. Les Bordjîa, les Gherâba et les Douair, ces quatre tribus successives qui constituent le Makhzen du bey, refusèrent de se soumettre. Observant l'attitude par laquelle ils se sont qualifiés, les Benî-'Amer et les Benî-Chougrâne sursirent à se prononcer, attendant de savoir quel serait le vainqueur.

Le lundi, Tedjînî leva le camp pour marcher sur Mascara. Cette ville se divise en sept quartiers : celui d'El-'Argoub, entouré de son mur, le quartier de Sîdî Ali-Mhammed, celui d'Aïne-Baïda, le quartier de la Porte de l'Est, celui de Baba-Alî, celui de Sîdî-Mhammed-bou-Djalâl et, au milieu de la cité, le quartier de la ville-intérieure avec son mur à piliers. Dans le milieu de ce jour, Tedjînî prit position sous le mur du quartier Ouest, c'est-à-dire du quartier d'El-'Argoub, se proposant d'y faire son entrée et d'atteindre l'objet de ses désirs. Les habitants, aidés par les Benî-Chougrâne, vinrent au-devant de lui, au grand complet pour lui livrer bataille. Le combat s'engagea avec des chances diverses et un grand nombre de tués des deux parts. Tedjînî passa cette nuit là dans la partie haute du quartier nord qui est exactement le quartier de Baba-Alî. Le mardi, il les fit sommer d'entrer dans son obéissance : ils s'y refusèrent, et, sans égard pour lui, recommencèrent le combat avec ce résultat pour eux qu'il en tua un grand nombre, pénétra dans ce quartier, et, fouillant l'intérieur des maisons, fit un grand massacre des habitants. Ce que voyant, ceux-ci prirent le parti de lui amener un cheval gris conduit par la bride (1), et de reconnaître son autorité. La même nuit, ils lui apportèrent tout le ravitaillement de son armée en boissons et aliments et en provende pour les animaux. Ils furent suivis en cela par les habitants du quartier oriental ou de la Porte de l'Est et par ceux de Sîdî-Mhammed-bou-Djalâl. Le lendemain, mercredi, Tedjînî quittant l'emplacement qu'il occupait, vint s'établir devant le quartier sud ou de Sîdî-'Alî-Mhammed ainsi que devant celui de 'Aïne-Baïda et les somma de lui faire leur soumission sous peine de subir le sort du quartier nord.

---

(1) C'est une manière de reconnaître la souveraineté de celui auquel on conduit ainsi cet animal.

Ils lui amenèrent alors un cheval de soumission et entrèrent dans son obéissance pour sauver leurs jours, tout en sachant bien qu'en agissant ainsi, ils sortaient de la communion des fidèles [1].

Le jeudi, Tedjînî et son armée se préparèrent à livrer combat aux quartiers d'El-'Argoub et de la ville-intérieure qui sont tous deux entourés de murs. Précédemment, les habitants de Sîdî-Mhammed-bou-Djalâl et de Sîdî-'Alî-Mhammed étaient entrés dans la ville-intérieure. Puis ils jugèrent à propos d'en sortir et, eux partis, les portes des deux quartiers clos furent fermées, chacun restant dans sa chacunière.

Tandis que Tedjînî cherchait à livrer combat à ces deux quartiers, le bey Hasan, instruit de cette nouvelle, sortit d'Oran à marches forcées, vint camper pour la nuit à El-Kerma, passa la suivante au Tlélat, puis au Sig et enfin à Ouâdi-l-Hammâm. Semblable au lion farouche, il vint camper au gué de Hosaïne, ainsi nommé, secrètement et publiquement, parce que Hosaïne le turc, s'étant livré en cet endroit à des excès déplorables contre les Arabes, y fut tué et son sang répandu demeura invengé.

Le bey Hasan avait accoutumé de ne jamais faire son entrée dans Mascara que par la montée des Sauniers, ainsi nommée à cause des nombreuses bronchades que font sur cette rampe les bêtes de charge des marchands de sel. Mais, cette fois, il ne suivit pas ce chemin et marcha par Tîfroura dans le nom signifie en berbère « *celle où le bien abonde* ». Il prit par la route de Sîdî Ali-ben-Ahmed, le saint fameux, et arrivé auprès de son mausolée, il fit rouler les étendards et interrompre la musique des timbales et autres instruments accessoires, en témoignage de respect pour le saint. Il fit remettre aux mains du préposé à l'entretien de la tombe une offrande propitiatoire pour obtenir la victoire sur Tedjînî et les Hachem, demandant l'aide divine contre son ennemi et faisant appel en premier lieu, dans son invocation, à l'intercession du saint auprès de Dieu. Mais lorsque le bey passa le long du mausolée, son agha hors-fonctions [2], le lion intrépide qui tant de fois tailla les

(1) En reconnaissant un autre chef que celui qui avait reçu l'investiture légale.

(2) Le bey d'Oran avait quatre aghas dont deux pour les Douair et deux pour les Zmêla. Ces aghas commandaient par année à tour de rôle. D'après Mazârî il y aurait eu six aghas. Trois pour les Douair et trois pour les Zmêla.

ennemis en pièces, l'habile et respecté seigneur Mustapha-ben-Ismaël (1), et tous les autres aghas lui dirent de n'avoir pas d'autres crainte que celle du Maître de l'univers : « Faites déployer vos enseignes, ajoutèrent-ils, et faites battre les timbales comme à l'ordinaire en passant près du saint. Vous aurez, et nous avec vous, une ample victoire. Il ne faut pas douter que l'ennemi ne subisse un châtiment exemplaire, car vous n'avez avec vous que des lions parmi les hommes. »

Arrivé au *Caroubier de la chasse* qui domine la plaine d'Eghrîs, le bey, semblable au lion des ténèbres, descendit par le village d'El-Kart et passa par Sîdî-Alî-l-Gotnî. Là, recevant la nouvelle que Tedjînî tenait encore Mascara assiégée, il revint sans songer à battre en retraite, marchant contre son adversaire alors à Khacîbîîa.

Mais lorsqu'il arriva à la vue de l'ennemi et constata le nombre de ses guerriers semblable à celui des sauterelles s'étendant sur la plaine (car Tedjînî, instruit de la marche du bey, avait quitté Mascara et était descendu vers la fin de la nuit sur les terres des Oulâd Rahho, avide d'engager le combat), la crainte et la peur envahirent son âme. Frappé de frayeur et de terreur, il pensa que la fortune se déclarait contre lui. Mais les chefs de son makhzen le réconfortèrent et l'assurèrent qu'elle allait lui être favorable. « Bey ! lui dit alors El-Hadjdj-Abdallah-ben-ich-Charîf-il-Kartî, son agha hors-fonctions, cet autre El-Djoutî (2), c'est votre décision, prise par vous seul et en toute indépendance puisque vous n'avez consulté personne au début de cette affaire, qui vous a conduit, et nous avec vous dans cette grave situation ! » Mais l'agha alors en fonctions, le seigneur El-Hâdjdj-Mhammed-ol-Mazârî-l-Bahatsâouî se mit à rire de cette réflexion et s'adressant

---

(1) Ce personnage passa avec les Douair au service de la France peu de temps après notre occupation d'Oran.

(2) Le traducteur ignore à quel chérif El-Djoutî l'auteur entend assimiler l'agha El-Hâdjdj-ben-Abdallah. Il est probable que Mazârî a choisi ce nom parce qu'il fournit, pour sa prose rimée, une très bonne assonance à El-Kartî. Les Djoutîîne, et parmi ceux-ci, la famille des Benî-'Amrâne, étaient, au rapport d'Ibn-Khaldoun, la branche la plus noble et la plus considérée des chorfa idrisites. Au temps de cet historien, elle était en possession de la charge de syndic (naqîb) des idrisites à Fez et y habitait encore le palais de leur ancêtre Idris. C'est sans doute pour vanter la noblesse chérifienne d'El-Hâdjdj-Abdallah-ben-ich-Cherîf, que l'auteur le compare à un Djoutî.

Un de ces chorfa djoutîîne. Abou-Abdallah-Mohammed-ben-Ali-l-Idrîsî-l-Djoutî, fit décapiter le dernier sultan mérinide Abdelhaqq-ben-Abî-Sa'ïd, le vendredi matin, 27 de ramadan 869 (hég.) et régna à Fez avec le titre d'Imâm, jusqu'en 875, époque à laquelle l'Imâma lui ayant été retirée, il alla vivre à Tunis.

au bey : « O vous qui êtes sous l'égide du Dieu longanime et miséricordieux, sous la sauvegarde du Tout-Puissant et Irrésistible, que la crainte ne vous envahisse pas ! Ne prêtez pas l'oreille aux propos pénibles. Vous allez voir à l'œuvre les hommes au noble cœur qui composent votre makhzen. Vous leur deviez de les consulter, mais vous avez négligé de prendre conseil d'aucun de nous tous si bien que les hyènes [1] pansues, elles-mêmes sont devenues des lions ! Présumez bien de la bonté divine ! Point de lamentations, pas de tristesse ! Au moment où l'on en viendra aux mains dans l'arène, vous distinguerez le vaillant du couard et tel qui est jeune prendra de l'âge à frapper d'estoc et de taille. Quand les rangs des combattants sont face à face, ce n'est plus aux bouches mais bien aux balles et aux sabres qu'appartient la parole. On voit alors ce qu'est charger et ce qu'est fuir. L'intrépide se porte en avant, le lâche reste en arrière. Notre seigneur le bey n'ignore pas quels coups de pointe son makhzen porte à l'ennemi quand les deux partis sont face à face, quand les crânes bouillonnent dans l'ardente fournaise ! quels coups portent surtout les chefs du makhzen qui, en toutes conjonctures, se précipitent pour écarter le mal qui pourrait atteindre notre seigneur le bey, et principalement parmi ces chefs, les enfants d'El-Bachîr-il-Bahatsâoui. Ce sont eux qui se sacrifient pour vous aux heures de peine et d'affliction, qui sont votre bouclier dans le combat et dans les batailles ». Ces paroles mirent dans l'allégresse le bey et toute son armée : la considération de Mustapha, oncle de Mazârî s'en trouva rehaussée et levant la tête il s'écria : « Bravo ! » *(littéralement ; Bienvenue soit son discours !)*

Ben-Yahîa fils de Mahmoud-il-Ghelâlî (dit plus tard ech-Chougrânî), avait, à ce que rapporte la tradition, écrit au seigneur agha Mustapha-ben-Ismaël, une lettre l'informant de la venue de Tedjînî à Mascara et du combat que soutenaient contre lui les habitants de la ville. Ce Ben-Yahîa était vice-caïd de Mascara (chez les

(1) L'auteur se sert du mot حضاجر et non ضبع c'est vraisemblablement moins pour employer un mot rare que pour faire une allusion insultante à l'extrême obésité de Tedjînî. D'après le Lisan-ol-'Arab, le mot حضجر signifie très obèse, qui a une large panse et الحضاجر (au pluriel) est le nom que l'on donne aux hyènes mâles et femelles à cause de leur gros ventre.

turcs le vice-caïd était appelé agha du caïd) et il avait envoyé sa lettre par son fils qui vint la porter de nuit pour profiter des ténèbres. Arrivé au camp, il fut appréhendé par les soldats qui l'empêchèrent d'entrer et le dépouillèrent complètement. Cependant il criait à tue-tête : « Hé les gens ! je suis le fils de Ben-Yahîa-ben-Mahmoud-il-Ghelâlî : menez-moi au seigneur Mustapha-ben-Ismaël. Je viens trouver ce noble seigneur pour lui remettre des lettres de la part de mon père ». On ne faisait aucune espèce d'attention à ses paroles ; mais ses cris finirent par être entendus de l'aghas Mustapha qui se le fit amener pour connaître ce qu'il demandait et l'interroger sur son nom et sur sa famille. Le messager répondit sans équivoque à ces questions et lui remit les lettres de son père. Dès que le fils de Ben-Yahîa se fut ainsi fait reconnaître, l'agha ordonna qu'on lui rendît sur le champ tout ce qu'on lui avait pris, ce qui fut fait aussitôt et il ne perdit rien, pas même le plus insignifiant objet (*littéralement : pas même une rognure d'ongle*).

L'agha Mustapha se rendit alors auprès du bey Hasan pour lui porter la lettre du vice-caïd : il le mit au courant de l'évènement et le réconforta en lui disant : « Ces ennemis que vous voyez aussi nombreux que les sauterelles sont comme les nuages à la cime des monts ; quand le brûlant soleil s'élèvera au-dessus de ces nuées, elles se dissiperont jusqu'à la dernière. L'ennemi subira son châtiment. Les Arabes vont s'entredévorer et s'entretuer et la victoire finira par vous rester. Déployez vos enseignes, faites rouler vos tambours, résonner vos hautbois et battre les timbales qui les accompagnent. Bannissez l'angoisse de votre cœur ! » Les étendards furent aussitôt déployés, les tambours battirent et les hautbois et les timbales firent entendre leurs mélodieuses vibrations. Les deux armées se rencontrèrent à 'Aououâdja sur les terres des Oulâd Rahho. Il se fit là une pause de conséquence : le combat s'engagea entre les deux partis, les rangs des deux ennemis foncèrent les uns contre les autres, l'affaire devint chaude, les bataillons succédèrent aux bataillons, la mêlée devint générale et la tourmente se déchaîna. Mais en moins d'un instant, les Hachem et tous les Arabes gagnèrent au pied comme un seul homme. Tedjînî resta seul au milieu de ses Tedjiniens et connut alors l'erreur qui avait été la sienne. On dit que le bey avait distribué des sommes considérables oux notables des Hachem et à

tous les arabes. Aussi provoquèrent-ils la déroute et s'enfuirent-ils laissant Tedjînî, seul, réduit à ses troupes particulières et en piteuse situation. Ses gens se mirent alors sur la défensive et se dirigèrent en hâte vers le jardin des Oulâd Rahho, vaste jardin de cactus épineux, pour échapper au péril et reprendre haleine. Mais l'armée du bey se plaçant entre eux et le jardin, les arrêta au lieu dit *Es-Sammâr* et les cerna aussi étroitement que le bracelet encercle le bras des vierges. Un combat acharné se livra dans lequel Tedjînî fut tué avec tous ses gens sans qu'un seul en réchappât (1). Son lieutenant Ibrahîm-ben- Yahîa, des Oulâd-Sa'ïdî-Mhammed-ben-Yahîa, homme d'un mérite éminent y perdit la vie. Il y eut également de nombreux morts dans l'armée du bey, notamment Mohammed-ould-Qaddour-il-Bahatsâouî et le caïd des Ghomra ainsi que d'autres encore. L'agha Mazârî eut la jambe droite fracassée. 'Adda-ben-Qaddour, agha des Zmêla, dont c'était à ce moment le tour d'être hors fonctions, avait juré que s'il s'emparait de Tedjînî, mort ou vif, il le frapperait de son sabre. Et l'ayant trouvé mort, il dissipa le fiel de son âme en portant au cadavre un tel coup de poignard dans la poitrine qu'il en défonça une grande partie. Les principaux du Makhzen lui en firent de grands reproches en lui disant qu'il aurait satisfait à son vœu s'il avait porté ce coup à Tedjînî vivant, mais qu'en agissant comme il l'avait fait, il avait commis une grande faute (2).

Le combat terminé, le bey fit trancher la tête et la main de Tedjînî ainsi que les têtes des Tedjînîens, gent malfaisante, et les fit porter devant lui à Mascara. Puis s'étant mis en route, il fit son entrée dans cette ville, joyeux content, vainqueur, satisfait triomphant, ayant acquis, grâce à son makhzen respecté, de la gloire et des louanges. Et il retourna à Oran, dans les honneurs, les hommages, la gloire et la félicité, les étendards victorieux ondoyant au-dessus de sa tête, tandis qu'il s'avançait au milieu des démonstrations de joie de l'amitié. Sa situation et son

(1) Tedjînî était excessivement obèse ; il ne put fuir et succomba avec ses gens d'Aïne-Mâdî qui se firent tuer sur son corps. Sa tête, empaillée, aurait, dit-on, été exposée à Alger.

(2) Suivant Walsin-Esterhazy (*De la Domination turque*, p. 224) : Adda-ben-Qaddour aurait trouvé Tedjînî vivant sous les cadavres de ses défenseurs et l'aurait tué d'un coup de pistolet.

état physique en furent fortifiés. Il écrivit au caïd de Miliana pour lui annoncer sa victoire (1).

Au printemps de l'année 1242 (5 Août 1826-24 Juillet 1827), les populations furent éprouvées par la sécheresse et par une telle cherté des denrées que le Pacha fit procéder à des distributions publiques de pain dans les villes. Cette année-là fut appelée « *Année du Pain du Pacha* », nom que les générations successives se sont transmis de bouche en bouche et sous lequel elle est encore désignée de nos jours.

Les saints disaient alors en langage clair : « Le dernier des turcs sera celui qu'on nomme Hasan ». Parmi eux il en était qui disaient : « Le bey Hasan viendra, il mangera le pâturage et augmentera le licou ». Le sens complet de ce langage allégorique est que Hasan dévorerait le pâturage, c'est-à-dire les *raya* et augmenterait le licou c'est-à-dire les agents de son administration. Il en fut comme l'avaient dit les saints, ces excellents, purs et nobles seigneurs.

Le bey Hasan mit à mort le saint ami de Dieu, Monseigneur El-Hâdjdj-Mohammed-ol-Bouchîkhî, résidant à Guîza ; disons simplement pour faire court que ce fut à l'instigation de 'Adda-ben-Ouanezâr, chef des Ounâzera. Le bey fit attacher le saint à la potence, à Oran, en disant : « telle est la récompense de qui veut se mettre en évidence et recherche la notoriété ! »

Il interdit au chîkh des chîkhs (2), le seigneur El-Hâdjdj-Mohîî-d-Dîne, fils de Monseigneur Moçtafa-ben-il-Mokhtâr et père de l'émîr, le seigneur El-Hâdjdj-Abdelkader, de faire le pèlerinage au Hidjâz. Il lui assigna Oran comme

(1) L'original de cette lettre est reproduit en fac-simile dans le *Recueil de Lettres manuscrites* de MM. Houdas et Delphin. M. le professeur Mouliéras qui a eu, croyons-nous, cet original entre les mains, en a donné une traduction dans le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* (1893, p. 149). Le traducteur de la présente chronique s'est donc dispensé de reproduire la traduction de cette lettre déjà connue.

(2) Le texte emploi l'expression de « chîkh-ol-Djamâ'at ». On donne ce nom à celui dont la plupart des chîkhs, ses contemporains, ont suivi les leçons. C'est un titre d'honneur qui lui revient alors même que ses élèves lui seraient devenus supérieurs en savoir et en mérite, car la priorité du rang revient à celui qui a précédé et formé les autres.

Le mot de chîkh qui signifie proprement veillard, ancien, a des acceptions spéciales diverses. Dans l'ordre administratif, c'est un titre donné à un chef de fraction de tribu. Les hommes d'étude donnent ce titre au maître dont ils suivent les leçons. C'est également celui que porte un chef de confrérie religieuse et il a également le sens de guide spirituel, de directeur de conscience.

résidence forcée et ne le laissa partir qu'après un délai très long. Quand Hasan eut ainsi infligé la prison (Dieu nous en préserve !) au seigneur Mohîî-d-Dîne, le seigneur es-Senousî, fils du seigneur El-Hâdjdj-Abdelkader-ben-is-Senousî-d-Dahâouî, composa pour consoler le prisonnier et éloigner de lui le souci, une poésie rimant par la lettre *n* dont voici le texte complet :

« Arme-toi de patience ! Que les chagrins n'abattent pas ton courage ! Point de faiblesse devant ce qu'Oran t'a découvert ;

« N'est-elle pas la ville des perfidies dont nul n'est à l'abri ? Oui certes ! elle est la demeure des vicissitudes et des afflictions.

« Les intrigues s'y trament dans le secret, les artifices s'y dissimulent et par Dieu ! les serments n'y garantissent pas les engagements mutuels.

« Elle a grandi dans la perfidie et il n'est personne à qui elle ait marqué de la faveur, que sa félonie n'ait fait la quitter s'enfuir !

« Tu n'es ni le premier ni le dernier, ni même entre le premier et le dernier de ceux que des frères ont trompés et trahis.

« Considère Joseph le Véridique (1) et le temps qu'il passa dans sa prison sevré des visites d'amis véritables.

« Vois le fils du Prophète (2), vois tant d'autres encore. Vois le sort qui échut à 'Otsmâne (3).

« De tels retours sont ceux auxquels, par Son décret le Rétributeur et l'Ordonnateur de toutes choses donne cours comme Il lui plaît.

« On ne t'a pas desservi, Mohîî-id-Dîne, à cause de quelque faute qu'on ait vu de ta part. Mais la plus misérable des créatures est le démon !

« Patience ! Il faut s'attendre à ce que la Fortune abandonne celui à cause de qui un Sultan t'est devenu contraire.

---

(1) Les musulmans disent que Joseph fut surnommé le Véridique, à cause de la preuve convaincante qu'il donna du fait qui s'était passé entre lui et la femme de son maître, en faisant parler un enfant dans le berceau.

(2) Hosaïne, fils d'Âli-ben-Abî-Tâleb et petit-fils du Prophète, massacré à Kerbela, le 10e jour du mois de moharrem de la soixante et unième année de l'hégire, par les troupes du calife Yazid.

(3) Otsmâne, successeur de Omar et troisième calife orthodoxe, mort assassiné.

« Mais que dis-je ! Non ! tu n'en éprouveras pas de mal ; en dépit de leurs attentes malveillantes la coalition sera abattue et le conseil (*de les ennemis*) sera dispersé !

« Pour ceux qui craignent Dieu, l'issue des évènements est établie avec certitude dans le Coran. Et le Coran est la parole de Vérité !

« Et toi, par Allah ! tu marches toujours dans la voie qui conduit à la vérité que l'iniquité n'arrive jamais à posséder.

« Tu donnes à tes hôtes les repas de l'hospitalité (1) et tu t'efforces de pourvoir à leurs besoins : tu les soutiens tous écartant tromperie et malheur.

« Tu passes tes nuits à réciter le Coran, de mémoire, dans les ténèbres, et tu te trouves au matin, comme l'astre des nuits, projetant plus de lumière.

« Tantôt tu enseignes la science, tantôt du communiques le *dikr* (2), l'âme toujours en éveil.

« Je demande à Dieu de te voir libre, sans gardiens ni sbires.

« Je le sollicite encore de faire que je te trouve rendu à la douce existence du passé, alors que les caravanes venaient te visiter.

« Disons, tant que durera la Foi, l'édifiante prière aux intentions de Mahomet l'élu. »

Puis le bey rassembla un corps de troupe considérable à la tête duquel il marcha contre la zaouia du chîkh Belguendouze-l-Gueddârî : il n'y avait chez ce maître fameux que des étudiants vivant là pour étudier le Coran. Quand le bey, qui était certainement venu avec l'intention de le mettre à mort, le vit dans cet état, occupé à ses bonnes œuvres, il dit qu'un tel homme ne s'insurgerait pas contre lui et revint sur ses pas. Mais en l'année 1242 (1826-1827), il fit une expédition contre Belguendouze à la tête d'un corps considérable que nul ne saurait décrire, et arrivé à proximité, il dit à celui qu'il dépêchait pour le ramener : « S'il se refuse à venir avec toi et si les étudiants veulent combattre, reviens m'en instruire ». Le nombre de ces étudiants était considérable. Le bey avait donné comme

(1) Dans la Zaouia de Mohîî-d-Dîne comme le fait tout marabout qui possède un établissement de cette espèce.
(2) C'est l'oraison spéciale et distinctive d'un ordre religieux.

instructions aux turcs de son armée de guetter le coup de pistolet qui serait tiré, pour se jeter sur les huttes des tolba (1) et massacrer ceux-ci sans faire quartier à aucun. Il avait coutume lorsqu'il méditait quelque fourberie ou quelque méchant tour contre quelqu'un de mordre sa barbe. Il se mit, à ce moment, à la mordre en tenant son pistolet à la main. Son agha, le seigneur Mustapha-ben-Ismaël-il-Bahatsâouî, le voyant ainsi, vint à lui tout courant : « Que prétendez-vous donc faire ainsi à vous tout seul ? lui demanda-t-il. Vous n'avez pourtant pas oublié l'affaire de Tedjînî ! Votre dessein n'est pas que des coups de feu soient tirés sur vous par la colonne même qui vous accompagne. Vous vous repentiriez alors de votre décision ! » « Et pourquoi ce malheur fondrait-il sur moi ? demanda le bey ». « Tous ces étudiants, expliqua l'agha, ont la même origine que les gens de guerre qui sont avec vous. De ceux-ci les uns sont originaires des Bordjîa, des Garâba, des Zmêla, des Douair : d'autres appartiennent aux Benî-'Amer, aux Hachem, aux Benî-Chougrâne, aux Mehâdjir, aux Flîta et autres tribus. Ils ont ici, qui son fils et son proche parent, qui son frère et son ami et quand ils verront ce massacre exercé sur les leurs, ils vous combattront inévitablement pour les défendre et ce sera à bon droit ! Dans votre intérêt, je vous conseille de renoncer à ce que vous méditez contre eux et de dépêcher quelqu'un qui vous ramènera le chîkh car c'est pour lui, Dieu ne vous ayant pas dirigé dans la voie droite à son sujet, et non pour tous les Tolba que vous êtes venu. Laissez donc ceux-ci rentrer dans leur famille ». « Vous voyez juste, répondit le bey ; vous avez fort bien parlé et vous me donnez un bon conseil ! » et remettant le pistolet dans son étui, il renonça à faire exécuter l'ordre qu'il avait donné dans son mouvement de violence. Il dépêcha à Belguendouze le seigneur Qaddour-ben-el-Mokhfî qui partit, fit son offrande au saint et revint sans le ramener. Alors le bey envoya l'homme qui logeait en son sein la fourbe et la nuisance, malfaisant par tous ses organes y compris la bouche, Ben-Dahma-l-'Amerî-l-Khalefî. Celui-ci pénétra dans la hutte de Belguendouze, le souffleta, le saisit brutalement, le traîna par terre et

(1) Tolba, pluriel de Tâleb, titre donné en Algérie à tout étudiant et à toute personne ayant quelque connaissance du Coran.

l'amena en le traînant ainsi jusqu'au bey qui donna l'ordre de mettre les ceps au captif. Les étudiants se dispersèrent aussitôt, chacun rentrant dans sa famille.

Avant que ce malheur fondît sur lui, Belguendouze disait au tolba : « Excellents seigneurs, quel est, de la strangulation ou de l'égorgement, le genre de mort violente préférable, dans votre opinion ? » Puis il ajouta : « L'égorgement entraîne la confusion des sangs : la strangulation est donc préférable. Que celui qui voudra partir s'en aille : reste qui voudra pour constater laquelle des deux opinions est la meilleure ».

Après la capture du chîkh, le bey, quittant cet endroit, partit dans la direction de l'est et vint faire étape à Rihîou. Là, il fit étrangler Belguendouze en même temps que Dâoud-ol-Mzâbî.

Quand le chîkh Belguendouze fut tué et alors qu'indubitablement sa mort n'était encore connue de personne, le saint ami de Dieu, le seigneur El-Hâdjdj-Mohammed-bou-Guerâb se mit à s'écrier : « Voici venir l'ordre d'Allah, ô serviteurs de Dieu ! » Et Dieu déchaîna une tempête qui jeta le désordre dans le camp et finit par briser le poteau qui soutenait la tente de campagne du bey. La tente fut arrachée de sa place, au milieu des cris des animaux en fuite et des remous de la foule terrifiée du changement qui s'était produit. Puis la bourrasque s'apaisa au bout d'un instant. L'on connut alors la mort du saint Belguendouze et on l'enfouit dans sa tombe du mieux qu'on put.

Bou-Guerâb était un parfait ami de Dieu, un de ces saints seigneurs parvenus à l'union spirituelle avec la Divinité. Sa musette (1) ne quittait jamais sa main : aussi fut-il connu sous ce sobriquet (de Bou-Guerâb) et désigné par lui dans les éloges funèbres. Il accompagnait à pied l'armée partout où elle allait : celle-ci n'arrivait jamais avant lui au point d'eau, quelque diligence qu'elle fît ; c'était lui au contraire qui la précédait en toutes circonstances, sauf aux moments des départs où il restait à l'arrière pour faire marcher les malingres.

Dieu fit de Ben-Dahma l'objet des pires haines et le fit périr de la mort la plus atroce.

---

(1) Guerâb (قـراب) sorte de musette faite en sparterie de palmier nain.

Quand Belguendouze fut tué, le chîkh parfait, le Pôle (1) arrivé à l'union avec la divinité, qui marche dans les voies de Dieu, l'extatique qui fait approcher du Seigneur, le refuge et l'appui, le seigneur Mohammed-ol-Oulhacî, se mit à s'écrier : « O merveille ; ô totale merveille que ce trépas ! Les turcs tuent Belguendouze, Moulaye Mohammed meurt à cause de lui et de sa mort résultera la délivrance pour l'Islam et le châtiment fondra sur les turcs. » Puis il observait la mer et clamait : « Viens, ô Markîche ! (2) tu vivras au milieu de la viande de bœuf et du dachîche ! (3) », parole qu'il répétait à tout moment jusqu'à ce que le terme de ses jours étant arrivé, il mourut, et sa mort marqua décisivement la fin de ces luttes (*entre turcs et autochtones*).

Parmi les saints il en était qui disaient : « A l'époque de la canicule (4) quelle catastrophe va fondre sur les porteurs de turbans (*les turcs*) !

Nul saint n'échappa au bey Hasan, sauf le seigneur Mohammed-ben-Abdallah connu sous le nom de Ben-Sahnoune et qu'on appelait aussi Moulaï-'Aïn-il-Hout (*le Maître de la source du poisson*) ; il est bien assuré que le bey n'en fit, en aucune façon, ce qu'il voulut. Ben-Sahnoune habitait dans la région de Tlemcen. Des dénonciateurs intriguèrent contre lui, à Oran, après du bey qui envoya des gens avec mission de le lui amener. Mais ces émissaires arrivés auprès du saint, ne lui touchaient mot des volontés du bey et revenaient dire à celui-ci : « Il refuse ! sa rébellion est manifeste. Il ne viendra que si vous faites contre lui une expédition à la tête de vos gens de guerre pour lui faire subir le sort que vous avez infligé

---

(1) Voir note 1, page 35.

(2) Ce mot de Markîche n'est pas arabe et il ne paraît pas non plus appartenir au dialecte des oulhaça, autant, du moins, que nos recherches nous ont permis de nous en assurer. Le traducteur présentera donc, ici, relativement au sens de ce terme une simple hypothèse mais qui lui paraît avoir quelques chances d'approcher de la vérité. Sur les côtes du Maroc et de la province d'Oran, où, par suite du long contact, beaucoup de mots espagnols ont passé dans la langue arabe courante, les indigènes ont adopté le mot de marquès (marquis) sous la forme de Markîs (مركيس) et fréquemment (مركيش) pluriel (مراكيس) Marâkîs avec le sens de « seigneur chrétien », « personnage de qualité ». Le saint appelant ceux qui doivent chasser les Turcs s'écrie donc : « Viens ô seigneur (ou chef) chrétien, etc. »

(3) Soupe de semoule avec une purée de pois.

(4) C'est en effet le 14 juin 1830 que les français débarquèrent à Sidi-Ferruch.

à d'autres rebelles. » Mais le bey se demandait comment il irait faire une expédition à la tête de son armée contre un homme seul et qui pourrait bien être l'instrument de sa ruine. Il envoya donc vers le saint, le cavalier très noble, très intrépide, très ferme et confiant en Dieu, le seigneur El-Hâdjdj-Mhammed-ol-Mazârî. « Partez et amenez-le moi chargé d'entraves, dit le bey à Mazârî, et invoquez le secours du Créateur ! » A cette époque, Mazârî n'avait encore jamais été agha. Il se conforma à l'ordre reçu en se disant : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu ! Quel est donc cette malechance qui m'afflige moi plutôt que tout autre ? Et pourquoi cette disgrâce qui m'arrive tout courant ? » Parvenu auprès du saint et descendu chez celui-ci, Mazârî l'observa dans toute ses manières d'être, réfléchit sur tous ses actes et propos et constata qu'il était à l'abri de tout reproche et l'un de ces saints hommes de Dieu qui vaquent à l'oraison dans la retraite, chérissent les misérables, les indigents, les faibles et autres malheureux, font l'accueil le plus largement hospitalier pour l'amour de Dieu à ceux qui viennent les trouver : qu'enfin il n'était pas un séditieux et que le bey d'Oran n'avait rien à redouter de lui.

Mazârî passa donc la nuit chez Ben-Sahnoune, l'esprit tout occupé à combiner comment il se tirerait d'affaire dans l'exécution de l'ordre qu'il avait le malheur d'avoir à exécuter et qui le conduisait à employer la violence (1) pour se saisir du saint. Et au beau matin de Dieu, quand le jour se fut levé et que sa lumière eut paru, Mazârî se mit en devoir de dire à Ben-Sahnoune de l'accompagner à Oran. Mais le saint prenant vivement la parole avant lui « Mazârî, lui dit-il, tu as reçu l'ordre de t'emparer de ma personne et de m'amener à Oran garrotté et monté sur un bât. Prends les entraves et exécute l'ordre qui t'a été donné. Aucun de ceux qui sont venus ici avant toi ne m'a soufflé mot de la mission que tu as reçue ». — « Je ne saurais, seigneur, répondit Mazârî, vous mener avec moi entravé et chargé sur un bât. Mais montez sur un cheval sellé et venez en ma compagnie (s'il plaît à Dieu, nous obtiendrons un résultat profitable) jusqu'à Oran où nous arriverons tous deux sans tourment et Dieu (qu'Il soit

(1) Littéralement : *qui conduisait à prendre par les cheveux du devant de la tête*. Saisir ainsi quelqu'un c'est le réduire à la totale impuissance. Voyez *Coran*, sourate 11, verset 59.

glorifié !) agira comme il voudra dans sa souveraine puissance ». — « Ne désobéis pas, insista Ben-Sahnoune, à l'ordre reçu, car c'est celui de l'homme investi de l'autorité sur les Croyants et à qui ceux qui sont musulmans de cœur doivent obéissance. » « Voilà bien les seules paroles qu'il vous convenait de prononcer, dit Mazârî, et, s'il plaît à Dieu, il n'arrivera rien de fâcheux ni à vous ni à moi ». — « Prends, reprit alors le saint, les entraves qui sont dans ma maison, et partons tous deux, sur nos chevaux sellés. Quand nous serons près d'Oran, je monterai, entravé, sur la mule bâtée et tout se passera sans ennuis. » Puis il apporta les entraves et ordonna à son domestique de bâter rapidement la mule et de seller son cheval ainsi que celui de Mazârî pour partir à Oran sans délai. Le domestique exécuta ces instructions et montant à cheval ils se dirigèrent sur Oran. Quand ils furent près de la ville, le saint adjura Mazârî de l'entraver pour qu'il montât sur sa mule afin d'éviter tous ennuis. Mazârî donna satisfaction à la volonté du saint et longanime ami de Dieu et tous deux firent leur entrée à Oran dans cette situation qui devait se dénouer heureusement pour tous. Mazârî emmena le prisonnier passer la nuit dans sa demeure et le lendemain, laissant Ben-Sahnoune au logis, il se rendit chez le bey à l'heure où tous les aghas s'y réunissaient et s'adressant à Hasan : « Seigneur, lui dit-il, je vous ai amené, dans les conditions indiquées, l'homme que vous m'avez ordonné de vous conduire. Je vous demande grâce pour lui et je vous prie de ne pas vous arrêter aux propos des bavards. » Et il l'instruisit de tout ce qui concernait le saint depuis le commencement jusqu'à la fin, ainsi que des données qu'il avait recueillies sur ses sentiments intimes et manifestés. Le visage du bey laissa voir la satisfaction que lui causait la nouvelle. « Que désirez-vous Mazârî ? demanda-t-il ! » — « Si vous désirez le prix de son sang et et une amende je vous les paierai de mes deniers, répondit Marârî, puisque vous m'avez dit tout d'abord de m'acquérir le secours du Créateur. Je vous demande également de ne pas l'emprisonner puisqu'il est dans ma demeure et sous ma responsabilité ». — « Dieu m'est témoin que je lui fais grâce complète, dit Hasan : qu'il ne craigne rien ! Mais je veux l'éprouver par certains moyens de gouvernement afin d'avoir l'esprit en repos. » Mazârî amena donc Ben-Sahnoune en présence du bey qui fut alors envahi par les sentiments d'intérêt, d'amitié et de crainte révérentielle

qu'inspirait le saint. « Hé bien l'homme ! lui dit-il, qu'est-ce qu'on entend donc dire de gens qui se réunissent à tout moment autour de toi et de députations qu'ils t'envoient à tout instant ? » — « Si l'on vous a informé, répondit Ben-Sahnoune, que j'ai une tente montée pour recevoir les étudiants, les hôtes que Dieu m'envoie, et les gens du Makhzen quand ils se présentent, on vous a bien dit la vérité indubitable. Mais si on vous a fourni des informations différentes, nous sommes bien loin d'y donner prétexte. Nous sommes un sujet obéissant du chef des Croyants comme nous l'ont ordonné l'apôtre et le Maître auguste et glorieux ! » — « J'imagine, dit le bey, que tu possèdes certains dons mystérieux et je veux te soumettre à des épreuves dont il doit résulter du mal pour toi. Si tu es de ceux qui ont reçu en dépôt les secrets divins, tu t'en tireras grâce à la puissance occulte que tu possèdes et si tu es un suppôt de Satan ces épreuves marqueront ton dernier jour ». — « Faites ce que vous vous voudrez, répondit le saint ; qu'il en soit ainsi ! Mais je vais vous dire un mot : si vous me faites périr de malemort, vous périrez de malemort, si vous m'épargnez vous serez épargné. Si vous me faites partir par voie de terre on vous fera partir par terre ; si vous m'expédiez par mer on vous expédiera par mer. Voyez-vous-même, quel moyen s'offre à vous d'échapper à la captivité. »

Le bey le fit jeter, en premier lieu, sur des crochets de fer : le saint se mit à folâtrer sur ces crochets, à la vue du bey qui n'en détachait pas ses yeux. Comme deuxième supplice, Hasan le fit précipiter dans la cage aux lions : mais ces animaux, remuant leurs queues, accueillirent le saint dans une attitude de soumission. Ben-Sahnoune se mit à enfourcher l'une après l'autre, ces bêtes féroces qui le tolérèrent avec plaisir, et cela à la vue du bey et des personnages de sa cour qui étaient avec lui. En troisième lieu, Hasan le fit jeter dans un four dont le feu mourut comme si, pour l'éteindre, de l'eau avait été jetée dans cette construction : le saint s'y plaça en long et en large le dos appuyé *(contre la paroi)* tandis que les gens le regardaient et échangeaient ensuite leurs regards, admirant l'ordre du Dieu unique et du Créateur. Enfin le bey fit sortir Ben-Sahnoune et le renvoya au logis de Mazârî en lui disant : « Demain, nous t'enverrons par mer dans les Benî-Znasen ; ta famille t'y rejoindra par terre, en paix et en sécurité ». Mazârî, tout joyeux, conduisit son hôte

en son logis. Il se découvrit par cette affaire que Ben-Sahnoune était un saint. « Sache, dit-il alors à Mazârî, que je te garantis d'ores et déjà, la dignité de chef, l'élévation du rang et le pouvoir à toi et à tes descendants après toi, pour toujours, à jamais, éternellement ; que personne ne vous en privera, que nul, convoiteux ou satisfait, ne les supprimera, que nul n'agira mal avec vous ouvertement ou dans le secret, et que vous serez toujours à l'abri des vexations du makhzen. »

Le lendemain, le bey Hasan fit partir Ben-Sahnoune en bateau, pour les Benî-Znâsen et ordonna que sa famille l'y rejoignît en paix et à couvert de tout danger et de tous ennuis.

La bénédiction du saint valut à Mazâri sa nomination d'agha, car c'est à cette époque qu'il fut investi de ces fonctions pour la première fois. Le calme régna, dès lors, dans son âme et ses peines prirent fin. Tel est le récit que m'a fait l'habile jurisconsulte et fin lettré, le descendant respecté du prophète, le seigneur Mohammed-ben-il-Habîb-il-Gharbî (dit plus tard El-Bou'amrânî) l'un des fils de Sîdî-'Amâra, famille dépositaire des grâces secrètes de la Divinité.

Le chîkh aveugle, l'ingénieux seigneur Ibrahîm-ol-Kheroutî échappa, de même, à la malfaisance du bey. Celui-ci lui avait dépêché son Mekâhelî (1) Mohammed-ben-il-Mokhtâr-iz-Zmâlî avec mission de le ramener, à propos d'une affaire dans laquelle il parut être engagé mais qui ne le touchait pas. Lorsqu'il lui fut amené, le bey considéra sa situation et son origine, constata qu'il n'était pas de ceux qui s'insurgeraient contre lui et le renvoya, libre, dans sa famille. Ce saint aurait, dit-on lancé sa malédiction contre Mohammed-ben-il-Mokhtâr. Comme on l'a dit au cours de cet ouvrage, Brahîm-ol-Kheroutî a son monument commémoratif (*maqâm*) en-dehors du mur d'Oran, du côté d'El-Hamrî, ainsi qu'il est bien connu.

Sous le règne du même bey, en l'année 1244 (14 Juillet 1828-2 Juillet 1829) fut assassiné le savant très docte et très intelligent, l'argument de l'islamisme, le seigneur Mohammed-ben-Qerîd-il-Gharbî qui mourut de mort violente, dans sa demeure à Karguentah d'Oran, ainsi

(1) Porte fusil du bey. Celui-ci avait 15 Mekâhelîïa commandés par un caïd. Ils étaient chargés de la garde du trésor du bey.

qu'il est bien connu. Il fut tué pendant la nuit, non par ignorance mais avec préméditation, alors qu'il s'était levé pour repousser l'agression de deux brigands qui exerçaient des violences sur ses deux femmes. Le lendemain celles-ci furent appréhendées et conduites au bey qui, sans débats préalables, ordonna de les mettre toutes deux dans un sac et de les jeter à la mer. Comme on lui faisait observer que l'une d'elles était grosse. « Elle n'aurait pas donné le jour à un homme tel que Beni-Qerîd », répondit-il et la sentence fut effectivement exécutée contre les deux femmes qui en subirent l'intégrale et parfaite application. Hasan donna l'ordre de mettre le feu aux cabanes de ce quartier où, par son fait, ne retentit plus que le ululement de l'orfraie. Il assista à l'inhumation de ce grand savant et y constata d'étonnants prodiges accomplis par ce saint. Les deux criminels se sauvèrent, mais l'un d'eux finit par être pris dans le temps que l'émîr, défenseur de la Foi, le seigneur El-Hâdjdj-Abdelkader-ben-Mohîî-d-Dîne était au pouvoir. L'assassin fut traduit devant l'émîr qui fit procéder à une enquête rigoureuse à son sujet. Convaincu de ce meurtre, il fut livré par l'émîr aux parents du chîkh Ben-Qerîd qui lui appliquèrent la peine du talion en le mettant à mort. (Que Dieu refuse à jamais sa miséricorde à l'assassin du chîkh !)

Hasan fit ensuite une expédition contre Guéfaït un des villages habité par les tribus de la Dhara relevant de l'empire du Maroc. Il marcha ouvertement contre les habitants de ce village. Mais l'éloignement où ils sont du territoire habité par les tribus, ses sujettes, l'empêcha d'arriver jusqu'à eux ; il poussa jusqu'aux sources des Beni-Matehar, mais parvenu là il revint sur ses pas. Le Très-Haut leur épargna de la sorte les spoliations, les rapts et les pillages que Hasan leur aurait fait subir.

En l'année 44 du XIII[e] siècle (*hégire*), le bey fit, ainsi qu'il est notoire, une expédition contre les Ahrâr qui habitent la Ya'goubîïa et faisaient partie de ses tribus *raya*. Il marcha contre eux à la tête de ses gens de guerre, en partant du territoire des Benî-'Amer, et leur infligea une terrible défaite qui satisfit sa rancune contre eux et rafraîchit son cœur altéré de vengeance. Il écrivit dans les termes suivants à Hussein, pacha d'Alger, pour lui annoncer l'heureuse nouvelle :

« Louange à Dieu seul ! Que Dieu bénisse notre

« seigneur et Maître Mahomet, sa famille, ses compagnons « et leur accorde le salut !

« Que Dieu perpétue la félicité de celui à qui les « humains doivent de goûter le sommeil dans le berceau « de la sécurité, qui a fait se déverser sur eux les nuées de « la justice et de la bienfaisance, qui est l'éminent, l'assidu « et l'accompli champion de la Foi, le glaive et l'orateur « de l'Etat, élite, ou plutôt prince, des notables de là-bas « *(du Divan d'Alger)* (1). Notre maître, le sultan respecté, « le souverain révéré, favorisé d'importants bienfaits et « d'immenses grâces célestes, défenseur des intérêts tem- « porels et spirituels, dompteur des Infidèles opiniâtres « ennemis de Dieu, notre maître le Dey, notre seigneur « Hussein, pacha, puissent les ennemis, cédant à la « crainte qu'il inspire par un effet de la puissance divine, « continuer à se dissiper et à se dérober sur terre comme « sur mer ! A votre seigneurie, un salut dont les effluves « parfumés remplissent la superficie de la terre et procla- « ment, dans les chaires de la sublimité, la beauté de vos « actions. Puissent la miséricorde et la bénédiction du « Très-Haut vous recouvrir tant que durera la sphère « céleste avec ses mouvements !

« Ensuite :

« Que Dieu écarte de vous et de nous tout désagrément « et qu'il en rapproche tout ce que vous aimez et désirez !

« Nous avons fait une expédition contre la tribu des « Ahrâr, après une période d'observation et non sans que « des vedettes eussent été laissées derrière, car ils étaient « en alerte et fort en soupçon. Quittant les Benî-'Amer, à « la tête de l'armée assistée de Dieu, nous nous sommes « avancés à marches forcées, pressant nos montures pour « avoir quelque chance de nous emparer de leurs biens « tant héréditaires que nouvellement acquis. Nous « sommes tombés sur eux, au matin, alors qu'ils n'étaient « pas sur leurs gardes. Nous les avons encerclés, à la façon « dont le halo entoure l'astre des nuits, à la façon dont la « bague entoure le petit doigt. Nous avons pris et rassemblé « tout ce qu'ils possédaient et nous avons fait main-basse « sur leurs biens par unités et par couples. Ainsi nous

(1) La phrase signifie également : œil, plutôt prunelle des yeux qui sont là-bas.

« avons tiré d'eux satisfaction et donné à notre cœur le « rafraichissement de la vengeance, car, depuis longtemps, « nous voulions les châtier : mais ils se méfiaient ! Et main- « tenant, Dieu nous a donné la victoire. Par cette course « efficace et qui a rempli son objet, nous leur avons « infligé une ignominieuse déroute dans la Ya'goubîîa. « Nous sommes revenus, nous, l'armée régulière et le « makhzen, heureusement et à bon port, avec nos prises. « Louange à Dieu pour le butin fait et pour notre retour « accompli sans encombres ! Tout ce succès est un effet « de la bonté divine et des bénédictions dont vous « jouissez. Que Dieu prolonge votre existence pour notre « bien et qu'Il répande sur nous les bénédictions qui vous « sont attachées et les effets de votre munificence. Cette « victoire a été remportée le jeudi 4 du mois sacré de « moharrem, premier mois de l'année 1244 (1). Le porteur « de cette lettre et qui vous en fera remise est le tâleb « que vous m'avez ordonné de vous envoyer pour des « opérations magiques à exécuter sur un malade : Dieu « fasse de ce tâleb l'instrument de la guérison ! Puisse « Dieu révéler le mal du patient comme Il révéla celui « de Job Son serviteur ! Nous avons choisi ce tâleb à « cause de la connaissance qu'il a de ces pratiques et à « cause de sa piété, car la bénédiction divine est la « compagne inséparable des hommes pieux qui ont la « crainte de Dieu et c'est pourquoi il est pourvu, par leur « moyen, aux nécessités des hommes, soit grâce à des « charmes soit par des prières, Dieu (que Sa majesté soit « proclamée !) facilitant les choses : et certes, Il a le « pouvoir de le faire et Il est en droit et à même d'exaucer « les prières ! Recevez notre salut complet du commence- « ment à la fin. Ecrit par ordre de votre fils, le seigneur « Hasan, bey de la province de l'Ouest, que Dieu le « protège ! Amen ! »

Hasan resta bey d'Oran jusqu'à l'arrivée des français qui eut lieu, comme il est connu, en l'an 1246, date bien établie. Les chrétiens le transportèrent dans le Levant où il resta jusqu'à sa mort.

Dans son livre le *Dalîl-ol-Haïrâne oua Anîs-os-Sahrâne fî Akhbâri Madînati-Ouahrâne*, notre maître, descendant

(1) 17 Juillet 1828 avant J.-C..

du prophète par Hasan, l'inspiré de l'Eternel, le modèle, le docteur de la Loi, le très savant seigneur Mohammed-ben-Yousef-oz-Zîânî, s'exprime ainsi : « Il faut savoir que lorsque la souveraineté des turcs se fut solidement établie à Alger, grandes furent leur iniquité, leur scélératesse, leur opiniâtreté dans le mal, nombreux leurs crimes contre les créatures, à tel point qu'il ne saurait convenir de mentionner leurs actes tyranniques et réprouvés de Dieu. Le récit de ces abus se transmit amplement de bouche en bouche dans le cours des générations, les hommes de savoir s'employèrent à les consigner dans leurs écrits en prose et en vers et les populations demandèrent à Dieu de mettre fin aux maux qui fondaient sur elles par suite de l'oppression des turcs. Parmi les écrits de cette nature citons ce que dit le très savant lettré et poète, le fin spirituel et habile Abou-'Otsmane-Sa'ïd-ben-Abdallah-il-Mendâsî-t-Tlemsânî, dans son poème du mètre taouîl rimant par la lettre *n* :

« Dou-l-Qarnaïne a construit la muraille (1) par compas-
« sion pour les humains. Ah ! plût à Dieu qu'il nous
« délivrât du joug des turcs ! (etc. voir la fin du poème).

Citons encore, entre autres écrits, ce que dit le très savant et distingué secrétaire et poète, le seigneur Mosallem-ben-Abdelkader, dans son poème du mètre redjaz :

« Leur (divin) Maître les punit quand ils furent injustes. Il leur fit connaître ce qu'ils valaient quand ils se conduisirent en oppresseurs.

« Livrés aux abus, ignorant l'équité, ils furent, après un répit, frappés d'un terrible châtiment. Quand ils eurent oubliés les enseignements qu'ils avaient reçus, Dieu scella leurs cœurs et sévit. »

Et plus loin, il dit encore :

« Preux ! s'ils n'avaient pas fait régner l'oppression parmi les humains nous dirions assurément que leurs pareils étaient peu nombreux sur la terre !

---

(1) Il s'agit ici du premier des Alexandre, surnommés tous deux Dou-l-Qarnaïne (le maître des deux cornes, c'est-à-dire de l'Orient et de l'Occident considérés comme les deux cornes du monde). C'est lui qui fit construire la muraille dite de Gog et Magog destinée à empêcher les incursions des barbares du Nord dans la partie méridionale de l'Asie.

« Leur tyrannie et leur superbe pesa sur les créatures : eux qui étaient les plus considérables des humains tombèrent dans la dégradation ;

« Toutes les créatures, les mains levées, firent, pleines d'espoir, des supplications que Dieu exauça. Il donna aux tyrans un délai et, celui-ci révolu, il mit d'autres à leur place. Ainsi l'exécution fut consommée. »

Hasan eut pour aghas des Douair, exerçant leur charge à tour de rôle, les trois preux qui ne jugeaient jamais devoir revenir sur ce qu'ils s'étaient engagés à faire, El-Hâdjdj-Abdallah-Bechchérîf-il-Kartî-t-Tlaouî, Mustapha-ben-Ismaël et le fils du frère de celui-ci, El-Hâdjdj-Mhammed-ol-Mazârî-l-Bahatsâouî. Trois autres, sans plus, exercèrent la même charge pour les Zmêla : El-Hâdjdj-Morslî-ben-Mohîî-d-Dîne, 'Adda-ben-Qaddour, et Qaddour-ben-Ouâred. Ils se maintinrent dans cette situation jusqu'à la fin de la domination turque, époque à laquelle cessa cette succession dans la charge et cette association dans le commandement. La durée appartient au Dieu Unique. Au Souverain Maître.

(*Pour traduction*) :

Marcel BODIN.

NOTE sur un BALEINOPTÈRE

échoué sur les côtes d'Oran (1)

Le Rorqual de la Méditerranée

(*Balœnoptera musculus* L.)

L'*Echo d'Oran* du 13 Novembre 1923, annonçait qu'un chevrier avait constaté, le samedi 10, vers 6 heures du soir, qu'un « monstre marin » venait d'être jeté à la côte au lieu dit « Le Cagnaret », non loin de la pointe de Canastel. D'après le journal ce monstre marin était une baleine mesurant 17 mètres de longueur.

Le Cagnaret est situé à 7 kms. environ à l'Est de la ville d'Oran, à 5 kms. de Gambetta. Je me rendis aussitôt sur les lieux. L'animal était bien un cétacé. Son cadavre, *couché sur le dos*, était disposé perpendiculairement à la côte, la nageoire caudale, étalée sur le rivage à sec, le tronc, encastré entre des blocs de rochers baignés par la mer ; la tête, plongeant presque entièrement dans l'eau, était hors d'atteinte.

La mort de l'animal devait remonter au moins à un mois. La tête était à tel point désorganisée que l'un des deux os maxillaires, de la mâchoire supérieure, avait été déjà rejeté par les vagues sur les rochers du rivage lorsque le cadavre fut découvert. Une autre preuve que le cadavre a longtemps flotté au large est fournie par ce fait qu'il était presque entièrement décoloré, l'épiderme noir du dos avait à peu près disparu, le corps était devenu presque entièrement blanc. Cette couleur était due à celle de la couche de lard située sous le derme plus ou moins transparent.

Il est regrettable que la coloration naturelle ait disparu car elle paraît offrir de bons caractères spécifiques.

---

(1) Voir Note provisoire (Bull. 1923, p. 259).

J'ai pu examiner l'animal de très près et mesurer ses principales dimensions mais je n'ai pu étudier la tête, la seule partie du corps qui présente des caractères spécifiques bien définis permettant de déterminer sûrement l'espèce.

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer dans ma note sur un *Globicéphale* (Bull. 1920), que l'on possédait peu de descriptions précises des diverses espèces de grands cétacés qui vivent dans les mers et dans la Méditerranée même. Les descriptions données sont en général trop brèves; si les genres sont bien définis les espèces le sont bien moins.

Quand j'ai voulu déterminer le Cétacé du Cagnaret, je me suis trouvé en présence des mêmes difficultés.

Ce cétacé appartient à la famille des Baleines mais ce n'est pas une véritable baleine, c'est un baleinoptère, c'est-à-dire une espèce du genre *Balœnoptera* lequel se distingue du genre *Balœna* par des caractères importants : une nageoire dorsale simple, la gorge et le ventre couverts de plis longitudinaux séparés par des sillons. Les fanons sont plus courts et moins nombreux que ceux des baleines.

Le Cétacé du Cagnaret présentant une arrière dorsale et une magnifique série de plis d'un blanc éclatant ornementant sa gorge et son ventre, se classe, sans contredit, dans les baleinoptères. Je n'ai pu voir les fanons qui s'étaient sans doute déjà détachés des maxillaires supérieurs quand l'animal a été jeté à la côte.

Les baleinoptères sont plus communément appelés *rorquals*.

D'après les descriptions que j'ai pu me procurer et les figures que j'ai pu examiner, je rapporte le rorqual du Cagnaret au Rorqual de la Méditerranée de Cuvier (*Balœnoptera musculus* L.).

DESCRIPTION

L'animal était un mâle. Les seuls caractères que j'ai pu noter sont les suivants :

Tête. — De la tête je n'ai pu observer, à distance, que la carène, qui borde, latéralement au moins, la mâchoire inférieure et s'émousse en bourrelet (Pl. I).

Nageoires pectorales courtes, elliptiques, atténuées, dans le tiers postérieur, en pointe arrondie, égalant en longueur environ le 1/8 ou le 1/9 de la longueur totale du corps, presque aussi longues que la distance de l'aisselle à l'œil, situées très bas, à la bordure des plis de la poitrine, à bords réguliers, le bord inférieur très légèrement convexe, le supérieur l'étant très nettement (Pl. I).

Plis prenant naissance à peu près aux 2/3 du corps, à 7 mètres de la ligne d'extrémité de la nageoire caudale, s'étendant jusqu'au bout du museau, mais en s'effaçant sur le pourtour de la mâchoire qui devient presque lisse ; ils s'étalent sur toute la largeur du ventre entre les deux nageoires pectorales (Pl. I).

Ces plis, simples à leur naissance sur le ventre, se bifurquent, le plus souvent, en longues lanières, en général d'égale largeur, dont certaines se bifurquent à leur tour pour aboutir à l'extrémité de la lèvre inférieure. Certains plis même, venant du menton, sont bifurqués en sens contraire.

Les plis de la poitrine et de la mâchoire inférieure se rejoignent en se rétrécissant dans les deux sens opposés ; ils marquent, à leur jonction, l'emplacement de la gorge.

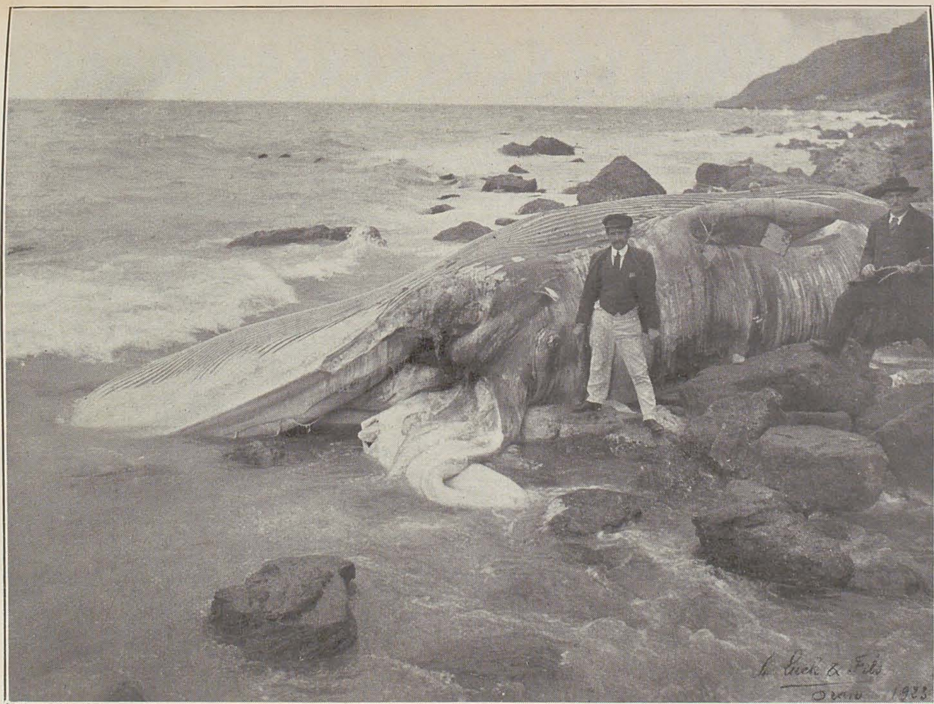
Sous la mâchoire inférieure la zone plissée *paraissait* être très développée et recouvrir la vaste poche dilatable interne qui caractérise certains rorquals.

Au départ du ventre les plis mesuraient de 0^m10 à 0^m12 de largeur ; leur largeur moyenne était ensuite de 0^m06 à 0^m07. Les sillons étaient bien plus étroits.

Arrière dorsale triangulaire à bord postérieur concave. Sommet plutôt angulaire qu'arrondi (Fig. 3).

Caudale très grande, 3^m50 d'envergure, très peu échancrée au milieu, à bords réguliers, ceux des côtés droits, les postérieurs, légèrement ondulés, presque sur une ligne droite. Parconséquent, caudale non échancrée en croissant profond (Fig. 4).

Coloration. — Le dos devait être entièrement noir, les pectorales aussi, probablement ; le ventre et la gorge paraissaient avoir été blancs ou blanchâtres, les plis latéraux passaient insensiblement au noir du dos. La couleur rouge des sillons avait disparu.



Le Rorqual du Cagnaret (*Balœnoptera musculus* L.) couché sur le dos

Figuration. — Une représentation du corps entier de la « baleine », échouée au Cagnaret a été donnée dans le N° du 24 Novembre 1923, du *Journal illustré de l'Afrique du Nord* à Alger, d'après une photographie de MM. Luck père et fils, d'Oran. Une autre (Pl. I) représente la partie la plus intéressante du corps de l'animal (1).

Dimensions. — Voici les mesures que j'ai pu prendre :

La longueur de la tête que je n'ai pu mesurer étant, d'après les figures que j'ai à ma disposition, de près du quart de la longueur du corps, on peut attribuer au rorqual du Cagnaret une longueur totale de 17 à 18 mètres.

Distance de l'œil à l'extrémité du corps, caudale comprise, $15^{m}50$.

Distance de l'œil à l'aisselle, $2^{m}30$.

Pectorales : longueur du bord inférieur, 2 mètres ; de l'inférieur, $1^{m}60$; grande largeur, $0^{m}50$.

Distance de l'extrémité de la pectorale à la ligne extrême de la caudale, $9^{m}40$.

Arrière dorsale : Distance du bord postérieur à l'échancrure de la caudale, 4 mètres ; longueur de sa base, $0^{m}53$; plus grande hauteur de l'aileron, $0^{m}30$.

Caudale : Envergure, $3^{m}50$; longueur au milieu, $0^{m}90$.

Diamètre du corps. — Le corps étant gonflé par les gaz provenant de la décomposition interne, il m'a été difficile d'évaluer le diamètre de l'animal vivant. Approximativement il devait être de $2^{m}50$ à la hauteur de la poitrine et de 2 mètres à l'avant de l'arrière dorsale.

La description et les dimensions que je viens de donner du rorqual échoué au Cagnaret paraissent bien s'appliquer au Rorqual de la Méditerranée ; mais les dessins qui représentent l'animal entier et les descriptions incomplètes qui les accompagnent, dans les rares ouvrages que j'ai à ma disposition, laissent un doute dans mon esprit. Toutes les figures font ressortir comme caractère important chez *B. musculus* une sorte de renflement en boudin, étranglé aux deux bouts entre l'arrière dorsale et la caudale. Ce renflement, assez accusé dans la figure donnée par M. Trouessard dans la *Grande Encyclopédie*, est hypertro-

(1) Les deux belles photographies originales représentant l'animal sous deux aspects différents ont été offertes par MM. Luck à la bibliothèque de notre Société. Je n'ai pas jugé utile de donner la figure de l'animal entier parce que la région caudale n'a pu être avantageusement photographiée.

phié dans la figure de Chenu (*Encyclopédie d'Histoire naturelle,* cétacés Pl. 30, fig. 2). Chez l'individu du Cagnaret toute la partie comprise dans la même région était très régulièrement atténuée comme chez les poissons. Peut-être, dans le cas actuel, cette régularité était-elle due à la dilatation produite par les gaz provenant de la décomposition cadavérique.

En outre les figures des auteurs cités montrent la caudale comme profondément échancrée, les deux ailerons ayant peut-être été trop rapprochés pour leur représentation. Chez le rorqual du Cagnaret la caudale, étalée sur le sol, n'était nullement en croissant profond. Seules les pointes se recourbaient un peu en dedans.

J'ajouterai que, dans la figure de Chenu, la disposition des plis en V, de chaque côté de la bouche, ne ressemble en rien à celle des plis du rorqual que je viens de décrire. Ils sont tous longitudinaux.

Enfin, la figure 1, de la Pl. 30, représentant le squelette, montre un maxillaire inférieur nettement différent de celui du sujet du Cagnaret.

Peut-être, dans diverses descriptions, n'a-t-on pas toujours tenu suffisamment compte des caractères particuliers que peuvent présenter les sexes.

Dans le cas actuel il est utile de rappeler que je n'ai pu examiner de près la tête de l'animal.

Quoi qu'il en soit je rapporte le rorqual du Cagnaret au *Balœnoptera musculus* L. figuré par M. Trouessard, auquel le rattachent surtout ses dimensions. Le *Rorqual de la Méditerranée* peut en effet atteindre 30 mètres de longueur, tandis que chez le *Rorqual à museau pointu* (*B. rostrata*) et le *Rorqual du Nord* (*B. borealis*) la taille ne dépasse pas 10 à 12 mètres.

Le Rorqual de la Méditerranée, comme sa dénomination l'indique, vit dans la mer Méditerranée. Il est pourtant commun dans l'Océan Atlantique. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le cadavre d'un individu de cette espèce soit venu s'échouer sur nos côtes.

Une autre « baleine » ayant été aperçue vivante à la même époque, et presque dans les mêmes parages, nul doute que ce cétacé fut aussi le *B. musculus*, probablement la femelle à la recherche du mâle disparu.

SQUELETTE

Jusqu'au moment de l'impression de cette note j'ai pu examiner quelques pièces du squelette rejetées par la mer surtout le crâne. Je vais essayer de les décrire :

Crâne. — De la tête osseuse la mer a rejeté :

1° Le crâne proprement dit, séparé de la mâchoire supérieure ; 2° Un maxillaire supérieur entièrement brisé ; 3° Les deux mandibules de la mâchoire inférieure.

Crâne proprement dit ou *boîte crânienne.* — Quand le cadavre a été jeté à la côte le crâne a été brisé à la base des maxillaires supérieurs et, depuis, la mer a rejeté la boîte crânienne. Cette partie du crâne n'a aucun rapport de forme avec celle des mammifères terrestres. Posée à plat sur la face occipitale elle a, dans son ensemble, l'aspect d'un sacrum gigantesque, large de 1m82, long de 1 mètre environ. Le poids peut être estimé à 250 kgs. Ce n'est qu'en redressant la tête, le trou occipital en bas, que l'on reconnaît bien le crâne en l'examinant par derrière (Fig. 1) (1).

La disposition et la forme des divers os du crâne ne ressemblent que de très loin à celles des pièces d'un crâne ordinaire ; il a fallu toute la science d'un Cuvier pour faire les assimilations des diverses parties avec celles du crâne des animaux supérieurs.

C'est avec celui représenté par Cuvier T. V, Pl. XXVI, fig. 5, que le crâne du Rorqual du Cagnaret a le plus de rapports (2). Aussi, malgré quelques différences de détail, qui peuvent tenir à l'âge ou au sexe, je ne puis identifier le rorqual du Cagnaret qu'avec le Rorqual de la Méditerranée de Cuvier.

Le crâne est caractérisé par le développement de ses gigantesques temporaux et frontaux étalés, de chaque

---

(1) Le dessin est fait d'après une photographie de M. Léouffre qui n'a pu la prendre que de côté ; il en résulte que la symétrie manque et que la partie droite seule a ses proportions assez bien représentées.
(2) Cuvier. — *Recherches sur les ossements fossiles.*

côté, en forme d'ailes et séparés par la large ouverture de la fosse temporale.

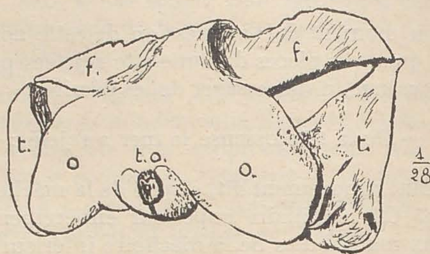


Fig. 1

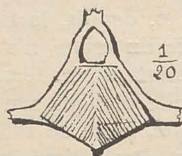


Fig. 2.

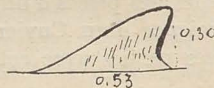


Fig. 3

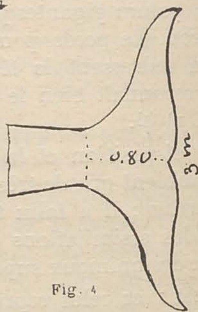


Fig. 4

1. Face occipitale du crâne. — 2. Vertèbre dorsale. — 3. Nageoire arrière dorsale 4. Nageoire caudale (3^m50)

En avant sont les *frontaux* f, malheureusement brisés sur le bord antérieur, ce qui ne permet pas de préciser leur forme. Très plats à la face supérieure, ils sont très irréguliers en dessous. Tandis que le bord antérieur n'a guère que 0^m02 d'épaisseur, le corps de l'os se renfle fortement en un gros bourrelet formant diagonale, épais de 0^m14 à la base au contact des pariétaux, et sur lequel vient se rabattre, sur les 3/4 de sa longueur, le bord postérieur

très aminci du frontal ; il se forme ainsi une sorte de cornet ouvert vers le bord latéral externe du frontal, cornet dans lequel passe probablement le nerf optique. L'apophyse postorbitaire est tronquée en massue courte, face à l'apophyse zygomatique postorbitaire du temporal ; haute de 0^m18, elle est précédée de l'arcade sourcilière qui mesure 0^m24 de corde.

La face verticale du bord postérieur du frontal atteint jusqu'à 0^m17 de hauteur. Sa ligne de direction est très relevée, d'arrière en avant, du milieu du pariétal vers l'apophyse zygomatique du temporal. Elle est même plus relevée que ne l'indique le dessin (Fig. 5), de Cuvier. Ce caractère est un des principaux que cite Cuvier pour distinguer les trois espèces qu'il a décrites et représentées (Pl. XXVI) : R. du Cap ; R. du Nord ; R. de la Méditerranée.

Les deux temporaux t sont massifs, mais très concaves en dessous ; leur bord latéral externe profondément arqué participe à la concavité de la cuvette ; la partie antérieure triangulaire s'atténue davantage pour former l'apophyse zygomatique postorbitaire qui se recourbe fortement en dessous : sa section est triangulaire, angulaire du côté interne. Tandis que le bord latéral externe est arrondi le bord antérieur est plat, presque à angle droit. Le bord postérieur est aussi arrondi mais diminue d'épaisseur vers la base, il s'échancre ensuite, ce qui réduit la largeur de la base à 0^m26.

Sur la face postérieure les temporaux sont à peu près plats, les extrémités antérieure et postérieure se recourbant en dessous.

L'épaisseur moyenne d'un temporal est de 0^m15.

La *face occipitale* o a son pourtour en très mauvais état car il a été rongé par la mer ; néanmoins le profil externe de la pièce rappelle assez celui de la Fig. 5 de Cuvier. En comparant les deux faces occipitales je note les différences suivantes : Les bords latéraux, comparés à ceux de la Fig. 5, sont un peu plus obliques dans leur ensemble et la partie convexe, a sa courbe plus accentuée. Les deux occipitaux ne paraissent former qu'une seule pièce, la face occipitale, ne présentant ni bourrelet médian longitudinal, ni suture même. La face est très légèrement et largement concave.

La partie postérieure de chaque pariétal appliquée sur

le temporal correspondant forme une saillie épaisse de 0^m12 sur le bord postérieur.

Les *condyles occipitaux* ne forment qu'une seule pièce largement ouverte en haut ; en dessous ils ne sont séparés que par un sillon superficiel et une forte échancrure à la base. Ils sont un peu en retrait de la ligne passant par les saillies postérieures des occipitaux, mais bien plus nettement sur celle passant par les bords extrêmes des temporaux.

La *région basilaire* est très creusée dans son 1/3 médian et la profondeur égale la moitié de la largeur totale.

Si on examine le profil de l'ensemble de la face postérieure du crâne on remarque que les côtés sont un peu obliques en dedans. Dans la Fig. 5 de Cuvier, ils sont convexes, et la plus grande largeur est entre les deux convexités. Dans le crâne du Cagnaret elle est entre les bords externes des apophyses zygomatiques, un peu au-dessous des extrémités.

Reconnues sur plusieurs crânes ces différences pourraient bien, si elles ne tiennent pas au sexe, devoir être considérées comme spécifiques.

Dimensions. — J'ai relevé les dimensions suivantes :

Plus grande largeur du crâne. (Entre les bords externes des apophyses zygomatiques postorbitaires des temporaux)	1^m82
Distance entre les bords externes des apophyses postérieures des temporaux	1^m74
Epaisseur du crâne sur la verticale des palatins, entre les fosses temporales	0^m52
Plus grande longueur totale d'un temporal et du frontal (incomplet) correspondant, 1^m18	»
Plus grande longueur latérale externe d'un temporal suivant la courbure postérieure	1^m15
Corde de l'arc	0^m80
Largeur moyenne de l'apophyse zygomatique	0^m16
Largeur transverse médiane d'un temporal	0^m36
Plus petite largeur au col du pied —	0^m26
Longueur du bord postérieur du frontal	0^m60
— du frontal incomplet, 0^m54	»
Largeur de la fosse temporale	0^m57
Longueur —	0^m28

Epaisseur du bord externe des temporaux	$0^{m}15$
— interne (fosse temporale)	$0^{m}18$
Plus grande largeur de la face occipitale, à la base	$1^{m}21$
Distance entre les angles formés par les temporaux et les occipitaux	$1^{m}15$
Longueur de la face occipitale (incomplète) 1 mètre	»
Distance des condyles occipitaux à la ligne menée par les extrémités postérieures des occipitaux	$0^{m}10$
Distance des condyles à la ligne menée par les extrémités postérieures des temporaux	$0^{m}20$
Distance entre les bords externes des condyles occipitaux	$0^{m}32$
Hauteur des condyles réunis	$0^{m}275$
Hauteur du trou occipital t.o.	$0^{m}12$
Largeur —	$0^{m}08$
Distance du milieu du trou occipital à l'extrémité postérieure d'un temporal	$0^{m}95$
— de l'occipital	$0^{m}62$
— à l'angle temporo-occipital	$0^{m}60$
Distance entre les fosses temporales (en dessous) ou distance entre les bords externes des palatins	$0^{m}56$
Distance entre les bords externes des rochers	$0^{m}62$
Distance du rocher d'une oreille à l'extrémité postérieure d'un temporal	$0^{m}47$
Dimensions des rochers : largeur et longueur	$0^{m}13$
Largeur de la région basilaire	$0^{m}37$

Maxillaires supérieurs. — L'un d'eux avait été rejeté à la côte, et en assez mauvais état, en même temps que le corps. Il a été complètement brisé, depuis, par des visiteurs inconscients.

Les maxillaires supérieurs ne sont pas des os massifs, ils sont en forme de nacelle, à parois ayant de $0^{m}02$ à $0^{m}03$ d'épaisseur seulement.

Maxillaires inférieurs. — Chaque maxillaire a la forme d'une côte gigantesque, courbe, à convexité tournée en dehors. Corps de l'os plein, à section transversale en demi-lune, à face externe convexe, l'interne plane, Condyle formant une tête subglobuleuse, divisée en deux, vers le bas, par un profond sillon, plus haute que large, terminant la branche dans son prolongement horizontal, la débordant sur son pourtour et en crochet obtus en dehors

et en bas. Le maxillaire, d'abord quelque peu cylindrique, porte, à 0^m65 de la face postérieure du condyle, une apophyse coronoïde subtrapézoïde, perpendiculaire, haute de 0^m18 à 0^m20 ; large vers la base de 0^m13 ; au sommet, arrondi, de 0^m07 ; épaisse, de 0^m03, sensiblement rabattue en dehors. A la base l'apophyse s'élargit pour se raccorder insensiblement à la crète de la branche, à 0^m65 en avant ; en arrière le raccord est bien plus court, presque à angle droit.

Du côté interne, en arrière de l'apophyse, se trouve une sorte de boîte osseuse, ouverte à l'arrière et dont la paroi formant couvercle est prolongée par une pointe triangulaire aiguë de 0^m06 de longueur. Le renflement mesure 0^m25 de longueur et 0^m11 de hauteur et se raccorde avec l'arête supérieure du corps de l'os. La pointe est à 0^m33 de l'extrémité du condyle. L'intérieur de cette boîte paraît représenter le trou maxillaire dans lequel se fixe le tendon inférieur d'un muscle releveur, peut être le temporal.

Au-delà de l'apophyse coronoïde la branche s'atténue insensiblement, et probablement en pointe.

Dimensions :	Longueur totale (pointe brisée)	4^m15
	Hauteur au milieu....................	0^m30
	Epaisseur —	0^m17
	Hauteur sur la verticale de l'apophyse coronoïde	0^m43
	Diamètre vertical du condyle	0^m33
	Diamètre transversal	0^m23

Humérus. — Je n'ai pu examiner qu'une épiphyse supérieure séparée de la diaphyse du corps de l'os. Cet isolement de la tête supérieure de l'humérus paraît indiquer que la soudure n'était pas encore définitivement réalisée et que l'animal n'était pas adulte (1).

Cette épiphyse, d'une seule pièce, présente, à la surface supérieure, deux mamelons séparés par une dépression assez marquée. Le plus volumineux, est la tête de l'humérus, l'autre, égalant le tiers du grand, représente le petit trochanter ou tubérosité interne. La face épiphysaire est uniformément alvéolaire à pointes saillantes, ovale dans son pourtour échancré à l'ouverture de la dépression

(1) Ce caractère m'a paru être aussi offert par d'autres os.

des mamelons. Le grand mamelon, vu dans le sens de la longueur, est nettement semi-sphérique.

Dimensions :	Diamètre du grand mamelon (tête de l'humérus)	$0^{m}22$
	Longueur de la face inférieure de soudure de l'épiphyse entière	$0^{m}285$
	Plus grande largeur	$0^{m}22$

Vertèbre. — Je n'ai pu examiner qu'une seule vertèbre, probablement une dorsale, à apophyses brisées à la base.

Les deux faces du corps de l'os étaient régulièrement pentagonales et semblables, le côté supérieur étant bien plus court que les autres égaux deux à deux. Le trou vertébral était assez ogival (Fig. 2).

Dimensions :	Plus grande largeur de la face pentagonale (entre les bases des apophyses transverses)	$0^{m}315$
	Hauteur	$0^{m}255$
	Petit côté supérieur du pentagone	$0^{m}12$
	Côtés obliques supérieurs	$0^{m}18$
	— inférieurs	$0^{m}19$
	Longueur du corps de la vertèbre	$0^{m}31$
	Diamètre vertical du trou vertébral	$0^{m}085$
	— transversal —	$0^{m}085$

Côtes. — Une seule a été rejetée. Elle paraît être une des plus longues :

Dimensions :	Grande courbure	$2^{m}30$
	Corde	$1^{m}80$
	Flèche	$0^{m}40$
	Largeur de la tête articulaire	$0^{m}10$
	Epaisseur	$0^{m}04$
	Plus grande largeur, vers l'extrémité inférieure	$0^{m}095$
	Epaisseur	$0^{m}037$

CONCLUSIONS

Si l'on tient comme exactes les données admises jusqu'ici par les principaux naturalistes qui se sont occupés des baleinoptères, la taille offre un caractère spécifique important.

Des cinq espèces qui habitent les mers d'Europe, le jubarte qui atteint 17 mètres de longueur, le rorqual de Sibbald et le rorqual de la Méditerranée qui atteignent 30 mètres sont les seules espèces qui dépassent la taille de 12 mètres. Les deux premières se séparent nettement de la troisième par la forme du corps et la plus grande longueur de leurs nageoires pectorales.

Les caractères externes offerts par la taille et les nageoires pectorales me paraissent déjà suffisants pour déterminer l'animal que je viens de décrire.

Les détails du crâne, *malgré les différences que j'ai notées*, rappellent aussi le rorqual de la Méditerranée dessiné par Cuvier, crâne qui ne peut être confondu avec celui des deux autres espèces (R. du Nord et R. du Cap) qu'il a décrites. Ce n'est donc qu'au Rorqual de la Méditerranée (*B. musculus* L.) que le cétacé échoué au Cagnaret me paraît devoir être rapporté.

En terminant j'exprimerai le regret que les principales pièces du squelette de cet animal n'aient pas été recueillies au Musée d'Oran.

F. DOUMERGUE.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

Jean MÉLIA. — *LAGHOUAT OU LES MAISONS ENTOURÉES DE JARDINS*, Paris, (Plon) 1923, in-16e, XXIII, 252 pages, 7 francs.

Auteur d'ouvrages remarqués sur Stendhal et l'abbé de Choisy, M. Jean MÉLIA vient de publier un nouveau livre sur l'Algérie. Connaissant bien sa terre natale et l'aimant d'un amour filial, l'auteur s'est donné à lui-même la mission de la faire connaître et aimer et souvent il en parle dans les périodiques et dans les grands journaux parisiens.

Naguère il décrivit, dans *La Ville Blanche*, la capitale africaine, son histoire, ses beautés et les cités antiques échelonnées le long du rivage méditerranéen aux gracieux contours : Tipasa la romaine, sise au pied du mont Chenoy, cherche sur les ruines de la fastueuse Cœsarea Julia de Ptolémée et de Cléopatre et, dans le lointain, l'énigmatique tombeau de la Chrétienne... L'Algérie est, en effet, un pays curieux et attrayant ; le visiteur en quête de sites nouveaux, le peintre, le savant, le poète et le romancier y trouvent des paysages magnifiques, des sujets neufs à étudier, un climat d'une exceptionnelle douceur. Les Français et l'étranger doivent connaître cette *autre France* aux aspects si multiples et si impressionnants, avec ses côtes baignées par la mer bleue, ses montagnes abruptes aux grandes forêts de cèdres, ses plaines fertilisées de nouveau après des siècles de stérilité, ses ruines romaines, sa civilisation étrange façonnée par l'Islam, ses oasis sur les confins du grand désert. « Plus que vers tout autre pays, dit avec raison M. Jean MÉLIA, il est certain que le voyageur, épris de pittoresques paysages et d'horizons nouveaux, doit avoir les yeux tournés vers l'Afrique du Nord. »

Le sud algérien n'est pas moins curieux que le rivage de la Méditerranée.

M. Jean MÉLIA consacre ce nouveau livre instructif à Laghouat, la ville aux maisons entourées de jardins, oasis reposante au seuil de l'immensité désertique, premier port ouvert sur le grand océan de sable, par où s'en vont les hardis explorateurs. L'auteur a visité longuement ces terres éloignées, a vécu

des semaines dans ces lieux qu'il décrit, a recueilli de la bouche même des habitants les belles légendes dont il nous dit toute la poésie. Laghouat est une retraite propice au repos et à la méditation. « Dans ce Sahara, dont la dureté farouche semble si effrayamment hostile à toute existence humaine, dans cette inhospitalité du soleil ardent, de la privation de l'eau, de la vertigineuse nostalgie des maisons secourables et des villes habitées, il y a, bienfait plus grand que tous les autres bienfaits, miracle inouï d'une nature malgré tout maternelle, il y a l'apparition divine de l'oasis avec la grâce élancée de milliers de palmiers, la joie de son eau serpentine et murmurante dans les seguias, la fraîcheur de son ombre, avec ses toits si humbles soient-ils. »

La première partie de cette monographie comprend l'historique de Laghouat, placée sous la protection de son saint fondateur, Sidi El Hadj Aïssa, dont on nous conte la légende et qui veille du haut de sa koubba sur l'oasis étalée à l'ombre des palmes. Les Romains, les Vandales avaient passé sans oser s'aventurer vers ces régions mystérieuses ; mais les Français de la Conquête portèrent leurs armes victorieuses jusques aux bords du Sahara (1). M. Jean MÉLIA, dans des chapitres fort documentés, nous dit comment les généraux Pélissier et Yusuf assurèrent, le 4 Décembre 1852, la possession de Laghouat, les combats acharnés qu'ils durent livrer et au prix de quelles difficultés les conquérants établirent leur domination civilisatrice sur ces territoires.

Peu à peu la France apporte ses bienfaits. Le calme et la tranquillité s'étendent sur la campagne que tenaient les nomades ; la ville de Laghouat s'embellit et se développe ; on cultive paisiblement les champs et les jardins. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la description de la petite cité saharienne et de ses environs immédiats, description minutieuse, enluminée de détails curieux. C'est une instructive promenade à travers les rues et ruelles de la ville ; nous entrons dans les divers bazars, dans les boutiques et les ateliers où des ouvriers habiles sculptent et ciselent les métaux précieux, tissent la laine. On nous explique tous ces travaux, et la vie des habitants, leurs mœurs, leurs croyances et pratiques religieuses, leurs caractères. On nous dépeint les paysages des alentours : les uns

(1) Je me permets de signaler aussi une intéressante expédition en 1784, du bey *Mohammed el Kébir* le conquérant d'Oran (1791) pour soumettre les tribus de Laghouat et du massif montagneux du Djebel-Rached révoltées contre l'autorité d'Alger. Les indigènes opposèrent une énergique résistance : il y eut des combats sanglants. Cette expédition a été contée par *Ben Hattal*, secrétaire de *Mohammed el Kébir*, dans une *Kacida* (poème en prose rimée) dont le manuscrit arabe se trouve à la Bibliothèque Nationale d'Alger et que *Gorguos* étudia jadis dans la *Revue Africaine* (1856, t. I, p. 403).

offrent au regard des tableaux pittoresques, d'autres évoquent des contes et des récits poétiques, qui nous sont relatés en passant, d'autres enfin rappellent les hauts faits d'armes de la première occupation française.

En fermant le livre, le lecteur désire contempler à son tour l'oasis aux jardins nombreux, dont il sait déjà, par ces pages si bien écrites, le charme, la poésie, la quiétude. L'auteur a su communiquer l'admiration sincère avec laquelle il écrivit cette œuvre et qu'il ne peut taire en évoquant sa propre émotion : « Sans cesse, dit en terminant M. Jean Mélia, nous nous rappellerons la transparence de cet horizon de Laghouat que bornait le ciel étendu sur lui comme des ailes immenses, le parfum de ses fleurs dans les jardins fruitiers ou dans les buissons de roses, et l'âme ardente à la fois et si fraîche de toute une race, si étrangère à la nôtre, de par sa création dans l'espace aux profondeurs de gouffre, et pourtant, si amie, de par le sourire de son accueil et la fidélité de son amour. »

Jean Cazenave.

LES MUSULAMII, brochure de 12 pages par le Docteur L. Carton.

Dans la *Vie Tunisienne Illustrée*, M. le Dr Carton commente le texte d'une inscription trouvée près de Rebiba. Cette inscription présente tous les titres habituels accordés par le Sénat à Trajan. C'est sur l'ordre de cet empereur que *L. Minutius Natalis*, son légat impérial en Afrique, détermina à cet endroit, la limite entre le territoire des *Musulames* et le domaine de *Valeria Atticilla*, en l'an 105.

Cette *Gens Musulame* (on dirait aujourd'hui la tribu), était une des plus remuantes et des plus guerrières des environs de Théveste et c'est pour pacifier cette peuplade, que le camp de la légion Auguste fut placé à Théveste. Ce fut sous Trajan que l'autorité romaine lui donna la possession des terres limitrophes du domaine de Valeria Atticilla. Cette inscription, encastrée dans une construction, indique donc la limite des deux territoires, ainsi fixée par un arpentage officiel.

Abbé Fabre.

LA PÉNÉTRATION AU SAHARA OCCIDENTAL (*Exploration et faits de guerre*) par M. le Capitaine Augiéras (Publication du Comité de l'Afrique Française), 143 pages, Paris 1923.

M. le Capitaine Augiéras retrace dans cette publication les étapes rapides, surtout à partir de 1900, de la pénétration française dans le Sahara Occidental, c'est-à-dire dans cette région désertique de 800.000 km² située à l'Ouest de l'oued Saoura-Messaoud. Il nous rappelle d'abord les premiers voyages de R. Caillié (1828), J. Davidson (1836), L. Panet (1850), G. Rohlfs (1864), O. Lenz (1880), C. Douls (1887 et 1888-89), dans l'Erg Iguidi et Chech, voyages qui, malgré le courage déployé n'ont laissé que des renseignements bien vagues sur ces régions.

C'est entre 1900 et 1904 que les officiers de la division d'Oran occupent les oasis de la Saoura. De 1904 à 1912 ont lieu les premières incursions à l'W. de la Saoura, à la poursuite des djiouch, des rezzous et des harkas. Mais les Français manquent de mobilité ; par décret du 22 avril 1904 sont organisées les Compagnies sahariennes de méharistes de la Saoura et du Touat. Dès lors, le cap. Flye Sainte-Marie peut, en 1924, faire une randonnée de 2.317 km. dans le Menakeb et l'Ouahila et lever des plans. Pour la première fois, en 1906, des méharistes algériens, sous les ordres du commandant Laperrine se rencontrent à Taoudeni avec un détachement soudanais. Des reconnaissances multipliées débarrassent complètement la vallée de la Saoura des djiouch et assurent la tranquillité de cette région (1912).

De 1913 à 1920, les grandes reconnaissances vers les régions éloignées de la Saoura vont être possibles. Les patrouilles faites par le capitaine Mougin de décembre 1913 à avril 1914 dans le Menakeb et l'erg Chech, rappellent par l'importance des résultats, l'exploration de Flye en 1904,

Tels étaient les résultats acquis lorsque éclata la guerre mondiale (1914-1918) ; des émissaires allemands organisent des rezzous qui osent s'avancer jusqu'à nos postes du Touat. C'est alors que commence, ce que j'appellerai l'épopée des Compagnies Sahariennes, commandées par le lieutenant Augiéras, épopée qui échappa à l'attention du public en France et même en Oranie. Du Touat, comme base d'opération, le Lt Augiéras, poursuit sans répit les rezzous vers l'Ouest et trouve le temps de donner en 1915 la première description et la première carte du massif ancien et volcanique des Eglab qui fait pendant au massif de l'Ahaggar ; puis, poussant ses patrouilles vers le Sud, il va jusqu'à Taoudeni et, de là, fait une pointe extrême dans le Tanezrouft, le désert « de la soif et de l'épouvante ». Cependant, en 1916, se produisent des évènements graves dans le Sahara ; par suite du manque d'unité de commandement, du départ de

beaucoup d'officiers sahariens pour le front et de la propagande allemande, les indigènes réussissent à s'emparer de trois forts. Le Ct Laperrine reçoit le commandement des territoires sahariens jusqu'au Niger et au Tchad : les lieutenants Vincent et Augiéras passent capitaines ; d'anciens sous-officiers passent sous-lieutenants. Avec les Compagnies sahariennes ainsi réorganisées, les randonnées recommencent au S. du Touat ; le capitaine Augiéras peut dresser, au 1.500.000, la première carte du Sahara Occidental, publiée par la *Société de Géographie* en 1919 et couronnée par l'Académie des Sciences ; en 1920 il accomplit une nouvelle randonnée de 1.200 km. à travers l'Iguidi et la région inconnue du plateau de Dra et en relève l'itinéraire qui est publié par le Service Géographique de l'Armée .

L'occupation de la Mauritanie en 1909 avait rendu possible la traversée du Sahara Occidental ; vers la fin de 1920, le Cap. Augiéras fut chargé d'aller à la rencontre d'une colonne, partie de Mauritanie (Ct Lauzanne) ; la jonction devait s'opérer le 25 déc. en un point d'eau appelé El Mzerreb. Le cap. Augiéras devait ensuite accompagner la colonne mauritanienne, achever la traversée du Sahara et relever l'itinéraire de ces régions. Parti d'Alger le 29 oct. 1920 et de Tabelbala le 1er déc., le cap. Augiéras rencontrait la colonne Lauzanne au rendez-vous fixé, traversait avec elle le désert inconnu d'El Karete où les chameaux firent 650 km. sans trouver d'eau ; puis. d'Atar, il gagnait le Sénégal et Dakar. Le trajet Alger-Dakar (4.503 kil.) avait demandé 159 jours. L'itinéraire fut publié par la *Société de Géographie de Paris* en 1923.

Dans une dernière partie, l'auteur parle des reconnaissances Pommier et Ressot (de déc. 1921 à mai 1923) dans le Hank et l'Iguidi.

En résumé, malgré les difficultés causées par la guerre mondiale, la plus grande partie du Sahara Occidental a été explorée, pacifiée et même cartographiée en 23 ans, par les officiers des Compagnies sahariennes de la Saoura et du Touat. Aussi, en janvier 1923, la Société de Géographie de Paris pouvait-elle dresser la carte générale du Sahara Occidental au 2.000 000 ; on sait que ces renseignements ont rendu possible tout récemment les deux audacieuses traversées (aller et retour) du Sahara par les auto-chenilles Citroën (mission Audouin-Dubreuil) et la traversée aller et retour par les autos Renault.

Ajoutons, pour terminer, que le Grand Prix des Sports de 1921 (Prix Deutsch de la Meurthe) a été attribué au capitaine Augiéras et à son collègue le Ct Lauzanne : c'est la première fois que ce prix est accordé à des explorateurs ; de plus, la Royal Géographical Society de Londres a attribué au capitaine Augiéras, le « Gill Memorial ». Ces récompenses font honneur à ceux qui les reçoivent et à ceux qui les accordent. Il est bon,

en effet de montrer que les sports ne consistent pas seulement, devant un public nombreux et payant, à échanger des coups de poing sur un ring ou à donner des coups de pied sur un ballon, mais qu'ils peuvent, loin des yeux de la foule, trouver des applications utiles pour le progrès de la science et le beau renom de la France. Que M. le capitaine Augiéras, ses collègues et ses soldats sahariens veuillent bien agréer ici le modeste tribut d'admiration de notre Société !

E. Lemoisson.

UN ITINÉRAIRE SAHARIEN, par MM. le baron Doujat d'Empeaux et Pierre Laforgue, avec 1 carte, Auch, 1923.

Ce compte rendu de travaux topographiques débute par une relation des itinéraires suivis séparément par chacun des auteurs dans l'Aouker méridional, région désertique et inexplorée de la Mauritanie.

Relevés à la boussole, ces itinéraires se soudent à d'autres itinéraires déjà connus ; on y relève des renseignements géographiques détaillés sur les diverses régions traversées, la végétation, le régime des eaux, le relief du sol et l'aspect général des dunes.

A la suite viennent des considérations intéressantes relatives aux populations qui ont occupé la région.

La population actuelle se compose exclusivement de nomades qui y font pâturer leurs troupeaux, pendant une partie de l'année.

En ce qui concerne les populations anciennes, on a découvert de nombreux documents qui permettent de conclure à l'existence d'une population néolithique très importante ; mais on n'a retrouvé aucun vestige des temps modernes. On sait cependant qu'au IVe siècle de l'Hégire (XIe de notre ère), les *Senhiedja* ou *Lemtouina* créèrent aux confins sahariens un vaste empire dont il ne reste plus que les ruines du petit Qsar de Tichitt.

D'après les auteurs, il paraît évident que depuis l'époque néolithique jusqu'au début du XVe siècle, l'Aouker était un pays riche et assez peuplé, et qu'en moins de quatre cents ans, cette région devint nettement désertique. Aussi, partagent-ils l'avis de M. Shrader, qu'une aussi brusque transformation ne peut être atribuée aux seuls agents atmosphériques, et que c'est l'homme qui a la plus grande responsabilité dans la formation du désert.

Lorsque, par suite d'invasions ayant tout saccagé sur leur

passage, « une région est suffisamment appauvrie, et qu'elle ne peut plus suffire aux besoins de la population agricole, celle-ci émigre et laisse la place aux pasteurs qui continuent l'œuvre de dévastation en abattant les forêts pour créer des pâturages » ; les pluies se font plus rares et les eaux de ruissellement disparaissent en quelques jours.

« La vie végétale disparaît. Le Désert est créé. »

Doit-on accepter le fait accompli ? Tel n'est pas l'avis des auteurs ; ils croient « que ce que l'homme a fait, il peut le défaire. » L'immense empire que forme le Sahara mérite de tenter cette entreprise dont on ne peut méconnaître les difficultés qui, toutefois seront réduites par la construction du Transsaharien.

Quoique, au sujet du désert créé par l'homme, la thèse soutenue par les auteurs mérite d'être soumise à une sérieuse critique, on ne peut que les féliciter d'avoir publié un travail aussi documenté qu'intéressant.

Commandant Maillet.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du 7 Janvier 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Doumergue, vice-président.

Sont présents : MM. Doumergue, Fabre Sylvain, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Stéphanopoli, Dr Abadie, Brunie, Dupuy, Fischer, Maillet, Malmejac, Méziat, Pérez.

Excusés : MM. Flahault, Pellet, Dangles, Chanoine Fabre, Fabre La Maurelle, Abbé Banton, Barbié, Destremx.

Le procès-verbal du 3 Décembre 1923 est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. Doumergue adresse aux membres du Comité ses meilleurs vœux pour l'année 1924. Il souhaite que M. Flahault et M. Dangles toujours éloignés du Comité par la maladie puissent bientôt reprendre leur place au milieu des collègues. Il exprime enfin la ferme assurance que la Société continuera à prospérer.

Distinction honorifiques. — MM. Hadj Hacène Bachterzi et Hadj Hacène ben Aouda membres de notre Société, ont été nommés Chevaliers du Nicham Iftikhar. Le Comité les en félicite.

Acceptations. — Mlles Benhamou et Némo, MM. Abeilhé, Bonnet, Bouzar Mohammed, Delobel, Abbé Dupeux, Havard Léon, Léger, Lévy Joseph, Mascard Lucien, Mercier, Valleur présentés à la dernière séance sont admis comme membres titulaires de la Société.

Présentations. — Sont proposés comme membres titulaires : M. Desage Rodolphe, docteur en médecine, 28, boulevard Lescure, à Oran, présenté par MM. Doumergue et Dr Abadie.

M. Guittard, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, 53, rue d'Arzew, à Oran, présenté par MM. Méziat et Fabre La Maurelle.

M. Hernandez, président du Syndicat commercial, membre de la Chambre de Commerce, à Oran, présenté par MM. Méziat et Tournier.

M. Novella, administrateur de l'Inscription maritime, à Oran, présenté par MM. Barbié et commandant Fischer.

M. PELOQUIN, medecin-major, chef de l'hôpital militaire, Oudjda, présenté par MM. BOUTY et BARBIN.

M. PUECH, inspecteur primaire, à Tlemcen, présenté par MM. BOUTY et CALZARONI.

Régime douanier algéro-marocain. — M. Doumergue informe le Comité que M. le Ministre des Affaires Etrangères et M. le Gouverneur Général ont accusé réception de notre vœu. M. le Ministre ajoute : que la question dont nous l'avons entretenu retient toute son attention. M. le Gouverneur Général a bien voulu « appeler l'attention du Gouvernement Métropolitain sur les desidérata que notre Société a formulés. »

M. Roux-Freissineng, député, nous a demandé de lui procurer divers renseignements statistiques destinés à appuyer son interpellation. Ces documents lui seront fournis, ainsi qu'à tous nos représentants au Parlement, le plus tôt possible.

Au sujet du vœu que le Comité a émis dans sa dernière séance M. le docteur Abadie donne lecture d'un article de journal dont l'auteur s'emploie à justifier les mesures préconisées par les autorités marocaines.

Après avoir remercié M. le Dr Abadie de son intéressante communication, M. Doumergue fait remarquer que c'est moins contre l'élévation des tarifs que l'on proteste que contre une mesure qui paraît tendre à supprimer le privilège que la France et l'Algérie tiennent des accords de 1901 et de 1902 reconnus par l'Acte d'Algésiras.

Il cite à ce sujet l'opinion de M. Rouard de Card, professeur de droit international, qui a été consulté par la Chambre de Commerce d'Oran et dont les avis font autorité en la matière. Il n'appartient qu'au Parlement de ratifier ou non les mesures prises.

M. Doumergue rappelle que le nouveau régime vient d'être appliqué. Le 1er Janvier 1924, un poste de Douanes a été créé à Taza. Les marchandises destinées au Maroc occidental paieront à la 2e frontière le supplément de droits non acquitté à Oudjda ; mais ce supplément (7 fr. 50), sera provisoirement consigné jusqu'à ratification, s'il y a lieu, du nouveau régime par le Parlement français.

En attendant c'est le régime préconisé par la Chambre de Commerce de Rabat qui prévaut.

Médaille Calzaroni. — Par lettre adressée à M. le Président, M. le colonel Paul AZAN rend compte que, le 14 Décembre, en présence de tous les membres de la Société de Géographie résidant à Tlemcen, réunis dans une des salles de l'Ecole, il a remis à M. CALZARONI la médaille d'argent qui lui a été attribuée pour sa monographie d'Hennaya. Lecture est aussi donnée d'une

lettre de M. Calzaroni remerciant le Comité pour l'agréable surprise qui lui a été faite.

Budget de 1924. — M. le Trésorier et la Commission des finances sont priés de l'établir pour qu'il puisse être discuté à la séance de Février

Conférences. — Sous les auspices de notre Société et du Syndicat d'Initiative de l'Oranie, une conférence sur les Pyrénées sera faite du 10 au 20 Mars par M. le Dr Baqué de Luchon. M. Charles Dupuy est désigné pour compléter la commission des conférences.

La conférence de M. le Dr Baqué comportant des projections, M. Doumergue s'est mis en rapport avec MM. Cambrou et Grandjean, directeurs d'école qui ont bien voulu offrir leurs services et la partie du matériel dont ils disposent. Le Comité les remercie d'avance pour leur précieux concours.

Le Comité pour marquer la satisfaction qu'il a éprouvée en apprenant l'élection à l'Institut de M. Louis Gentil, membre correspondant de notre Socéité, décide de l'inscrire sur la liste des membres d'honneur.

M. Doumergue présente le 1er fascicule de l'*Atlas de l'Algérie et de Tunisie* publié par MM. Augustin Bernard et R. Flotte de Roquevaire, par ordre de M. le Gouverneur Général. Il fait l'éloge de ce travail et propose à cette occasion d'inscrire M. R. Flotte de Roquevaire sur la liste de nos membres correspondants. Accepté.

Bibliothèque. — L'échange de notre Bulletin avec celui de la *Société de Géographie de Cracovie* (Pologne), est accepté.

Le *Journal des Débats* et la *Bibliothèque Nationale de New-York* demandent le service gratuit de notre publication. Accordé.

Ouvrages reçus :

Paul Parmentier. — *L'Agriculture en Syrie*, 1922.

Croizat. — *Rapport sur la situation en Syrie*, 1919.

A. Bernard et R. Flotte de Roquevaire. — *Atlas d'Algérie et de Tunisie.* 1er fascicule : *Géologie et carte géologique* au 1.500.000, publié par ordre de M. le Gouverneur Général, 1923.

Chambre de Commerce d'Oran. — *Exposé des travaux pour l'année 1922.* (Don de M. Fabre La Maurelle).

Comptes rendus sommaires des séances et Bulletins de la *Société Géologique de France*. Années 1903 à 1922. (Don de M. Doumergue).

Achats :

E. Bernard et F. Redon. — *L'Algérie, histoire, colonisation, Géographie administrative* à l'usage des écoles primaires. Supplément : *La Tunisie et le Maroc*, 1923.

E. F. GAUTIER. — *L'Algérie et la Métropole*, 1920.

— *Structure de l'Algérie*, 1922.

Capitaine E. CASLANT. — *Passé et Avenir de la navigation aérienne. L'hélicoplane futur*, 1911.

F. GASTU. — *Le peuple algérien*, 1884.

E. TÉNOT. — *Paris en Décembre 1851. Etude historique sur le coup d'Etat*. 1868.

E. MERCIER. — *L'Algérie en 1880. Le centenaire d'une colonie*, 1880.

RIVIÈRE et LECQ. — *Manuel pratique de l'Agriculture algérienne*, 1900.

Eugène PELLETAN. — *Décadence de la Monarchie française*, 1861.

Marcellin BOULE. — *Les hommes fossiles* (2e édition), 1923.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, FABRE SYLVAIN.

Le Vice-Président, F. DOUMERGUE.

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 FÉVRIER 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. DOUMERGUE, vice-président.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, FABRE (chanoine), LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, MAILLET, Dr ABADIE, Abbé BANTON, BARBIÉ, BRUNIE, DUPUY, MÉZIAT.

Excusés : MM. FLAHAULT, FABRE Sylvain, PELLECAT, DANGLES, FISCHER, PÉREZ, STÉPHANOPOLI.

Absents : MM. DESTREMX, MALMEJAC.

M. POCK, trésorier honoraire assiste à la séance.

En ouvrant la séance M. Doumergue annonce une bien mauvaise nouvelle. M. Fabre Sylvain, notre nouveau Secrétaire général, a été, samedi soir, frappé d'hémiplégie Il fait des vœux, auxquels le Comité s'associe, pour que notre collègue échappe aux graves conséquences que peut avoir cette maladie.

M. Tournier est désigné comme Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 Janvier est lu et adopté.

M. Doumergue donne connaissance d'une lettre de M. H. Basset, remerciant le Comité pour les condoléances qui lui ont

été adressées à l'occasion du décès de son père M. René Basset, membre correspondant de notre Société. M. Cour a bien voulu accepter de rédiger pour notre Bulletin une notice nécrologique.

Admissions. — Sont définitivement admis comme membres titulaires : MM. Dr Desage, Guittard, Hernandez, Novella, Dr Peloquin, Puech.

Présentations. — M. Core Paul, ingénieur civil des Mines, 9, rue Daumas, à Oran, présenté par MM. Grosrenaud et Doumergue.

Correspondance. — M. Flahault, président, donne de bonnes nouvelles de sa santé. Le Comité souhaite que le mieux s'accentue.

M. Louis Gentil remercie pour son inscription sur la liste des membres d'honneur.

MM. Bouzar, Léger et Valleur remercient pour leur admission dans la Société.

M. le maréchal Lyautey accuse réception du vœu relatif au régime douanier algéro-marocain.

M. le Gouverneur général veut bien nous tenir au courant des démarches qu'il a faites sur le même sujet auprès des Ministres intéressés. Le Comité ne saurait trop l'en remercier.

M. Roux-Freissineng remercie pour les statistiques des douanes concernant la frontière algéro-marocaine que la Société a fait parvenir à nos représentants au Parlement. Elles seront publiées dans le fascicule des 3e-4e trimestres 1923 en cours d'impression.

M. le Directeur des Douanes veut bien nous assurer qu'à l'avenir le service des publications de cette administration nous sera fait. Le Comité l'en remercie.

Propositions. — L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Problème Nord-Africain*, nous demande de souscrire à un certain nombre d'exemplaires de ce travail dont le premier volume, sur trois, est seul paru. Malgré son vif désir de participer à cette œuvre, le Comité, pour de multiples motifs ,est obligé de ne souscrire qu'à un seul exemplaire.

Un Comité s'est constitué à Paris pour aider à la reconstitution des Bibliothèques de Tokyo détruites par le tremblement de terre qui a presque anéanti la ville. L'Université d'Alger, par l'intermédiaire de M. Paoli bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université, nous demande de participer à cette bonne œuvre par l'envoi de tout ou partie de la collection de notre Bulletin. Il est décidé que les années de 1886 à 1923 seront envoyées. On y joindra les ouvrages publiés à part.

La *Société de Géographie commerciale de l'Anjou* soumet aux Sociétés de Géographie de France et des colonies un projet de

Fédération en vue de créer une sorte de bureau de centralisation de documents concernant l'organisation des conférences, le groupement des appareils de projections, vues, etc. Ce projet étant très complexe son étude est soumise à une commission, composée de MM. Dr Abadie, Pellet, Abbé Fabre qui le rapportera à la prochaine séance.

Budget. — En l'absence du Trésorier M. Doumergue donne connaissance du projet de budget pour l'année 1924.

A l'occasion de la présentation du budget, M. Flahault, président, demande, par lettre, qu'il soit prévu un crédit destiné à faire recopier sur le registre des procès-verbaux, les comptes rendus des réunions de la Société établis par le Secrétaire général, particulièrement ceux de l'Assemblée générale.

Les fonctions exercées par les membres du Bureau étant gratuites (art. 7 des statuts), le Comité ne peut agréer la proposition.

Le projet de budget ci-après est accepté. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de Mai.

PROJET DE BUDGET POUR 1924

Recettes prévues	10.360 00
DÉPENSES	
Impression du Bulletin	4.800 00
Frais d'envoi	260 »
— de recouvrement des cotisations	250 »
Imprimés et frais de bureau	240 »
Reliure et brochage	600 »
Achats de livres, abonnements, prix	600 »
Frais d'élections	200 »
Charges immobilières	1.072 »
Traitement du gardien	720 »
Gratifications	70 »
Garde de titres, timbre, etc.	41 »
Conférences	300 »
Concours	300 »
Recherches archéologiques	300 »
Dixième du revenu pour la dotation	139 »
Dépenses diverses et imprévues	468 »
TOTAL ÉGAL	10.360 »

Bibliothèque. — M. Doumergue présente la carte géologique au 1/50.000 de *Zemmora* établie par M. Dalloni et envoyée par le Service de la Carte géologique de l'Algérie. A cette carte est jointe celle d'*Aumale* établie par M. Savornin.

Ouvrages reçus :

Dareste de Chavannes. — *Fossiles liasiques de la région de Guelma.*

Capitaine Augiéras. — *La pénétration dans le Sahara occidental.*

Dr Carton. — *Les Musulamii.*

Campardou. — *Sur un silex taillé du Grand Pressigny trouvé à Cuxac Cabardés* (Aude).

Baron Doujat d'Empeaux et Laforgue. — *Un Itinéraire Saharien.*

Jean Mélia. — *Laghouat ou les maisons entourées de jardins.*

Paul Bourde. — *A travers l'Algérie.* (Don de M. Fabre Sylvain).

X... — *Recherches des antiquités dans le Nord de l'Afrique.* (Don de M. Fabre Sylvain).

L'achat de trois ouvrages est décidé.

Bulletin. — M. Doumergue entretient le Comité au sujet de la composition probable du 1er fascicule de 1924, le dernier de 1923 étant sur le point de paraître.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire de séance, A. TOURNIER.

Le Vice-Président, F. DOUMERGUE.

Séance du Comité du 3 Mars 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Doumergue, vice-président.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellecat, Tournier, Maillet, Dr Abadie, Banton (Abbé), Barbié, Dupuy, Fabre (chanoine), Fabre La Maurelle, Fischer, Lemoisson, Méziat, Pérez.

Excusés : MM. Flahault, Pellet, Dangles, Brunie, Malmejac.

Absents : MM. DESTREMX, STÉPHANOPOLI.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

M. MAILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Décès. — M. Doumergue fait part de la mort de M. Guillaume, ancien préparateur au Lycée et ancien membre du Comité, décédé le 22 décembre 1923 à Bologne (Haute-Marne).

Il rappelle que M. Guillaume fut longtemps notre concitoyen et qu'il ne cessa de participer à l'organisation de diverses œuvres : Charité Oranaise, Station Météorologique de Santa-Cruz, Ecole de Commerce, etc. Il adresse les condoléances du Comité à la famille du défunt.

Il rappelle le décès de M. Fabre Sylvain, notre regretté Secrétaire général, mort le 15 Février 1924 ; il remercie les membres de la Société qui ont assisté à ses obsèques ; il a fait part à sa famille des immenses regrets qu'il laisse parmi les membres du Comité où il n'avait que des amis.

M. Doumergue évoque aussi la mort du Général Poëymirau, le meilleur collaborateur du Maréchal Lyautey, décédé le 22 Février 1924 à la suite d'une opération. Il a adressé au Maréchal Lyautey, les condoléances du Comité.

Distinctions honorifiques. — Une erreur de copie oblige à rectifier, ainsi qu'il suit, les mentions faites au procès-verbal du 15 Octobre 1923 :

Ont été promus :

Officiers de l'Instruction publique : MM. GASQUET, LEMOISSON, MANQUENÉ.

Officier d'Académie : M. COHEN.

Le Comité leur renouvelle ses félicitations.

Admission. — Est définitivement admis comme membre titulaire : M. CORE, présenté à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Homer Huntington KIDDER, membre de l'*Association Américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis), présenté par MM. DOUMERGUE et CAMPARDOU ;

M. COSSET, directeur du Crédit Foncier à Oran, présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et MÉZIAT ;

M. DOSTE Raymond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami, présenté par MM. LEMOISSON et DOUMERGUE ;

M. ESTÈVE Alfred, professeur au Lycée, 3, rue Schneider à Oran, présenté par MM. LEMOISSON et BOULINIER ;

M. LAVERGNE Gaston, instituteur, 5, boulevard Hippolyte Giraud, présenté par MM. LEMOISSON et PALLARY ;

M. LEVENT Louis, directeur de l'école de La Sénia, présenté par MM. LEMOISSON et PALLARY ;

M. BENDEDDOUCHE Ahmed, cadi, Grande Mosquée, rue Philippe, présenté par MM. PELLECAT et HADJ HACÈNE BACHTERZI.

Correspondance. — M. Lévy remercie le Comité d'avoir bien voulu l'accepter comme membre de la Société.

M. Paoli, bibliothécaire en chef de l'Université d'Alger, remercie la Société de l'envoi des ouvrages qu'elle lui a adressés pour la Bibliothèque de Tokio.

The New-York Public Library remercie de l'envoi qui lui a été fait d'un volume ancien du Bulletin et pour le service gratuit qui lui en est assuré.

Le Musée Guimet qui a été obligé de réduire le nombre de ses échanges, nous a néanmoins fait parvenir quatre ouvrages. Le Comité l'en remercie.

Commissions. — La Commission chargée de répondre aux questions posées par la Société de Géographie Commerciale de l'Anjou relativement à la création d'un office commun de conférences, rend compte des résultats de son étude. Le Comité adopte le rapport qui sera transmis à la Société d'Angers.

M. Fabre La Maurelle est nommé membre de la Commission des Conférences en remplacement de M. Fabre Sylvain.

La conférence de M. le Dr Baqué aura lieu le 21 Mars 1923, à 5 h. ½ à la Salle Paixhans. Les membres de la commission des conférences sont chargés d'en préparer l'organisation.

Mosquée de Si Mohammed El Kébir. — M. Doumergue fait part que notre collègue M. Dupuy, lui a signalé que la petite et ancienne Mosquée située aux Quartiers neufs de Karguentah et classée comme monument historique, pourrait être utilisée comme annexe du Musée et ouverte aux visiteurs après que l'intérieur aurait été définitivement restauré. L'extérieur est en bon état.

Une visite des lieux a suggéré à M. Doumergue l'idée d'abriter dans ce monument les inscriptions restées en souffrance à l'Evêché. Le Comité se range à cet avis et prend la délibération suivante :

Considérant qu'il reste encore dans la cour de l'Evêché d'Oran des inscriptions appartenant au Musée Demaeght ;

Que rien n'a été fait pour les soustraire aux intempéries qui les dégradent ;

Que la petite et ancienne mosquée de Si Mohammed el Kébir, située aux Quartiers neufs de Karguentah, et classée comme monument historique, conviendrait pour y mettre à l'abri ces précieux documents épigraphiques ;

Que les spécialistes pourraient les y examiner à loisir.

Emet le vœu :

1° Que la réfection de l'intérieur de la petite Mosquée soit terminée le plus tôt possible ;

2° Que les inscriptions restant à l'Evêché y soient transférées et accessibles au public.

Le présent vœu sera transmis à M. l'Inspecteur général des Musées d'Algérie en le priant d'avoir l'obligeance de faire le nécessaire pour activer les formalités administratives indispensables.

Impression du Bulletin. — M. Fouque, imprimeur, demande une augmentation des frais d'impression. Elle lui est accordée.

Election du Secrétaire général. — Il est procédé à l'élection d'un Secrétaire général, en remplacement de M. Fabre Sylvain.

Nombre de votants : 14.

Commandant MAILLET .... 13 voix.

Abbé BANTON .... 1 —

Le commandant MAILLET est élu.

Il est rappelé, à propos de cette élection, que le vote par correspondance est interdit.

Au nom du Comité M. Doumergue félicite M. Maillet de son élection ; il ne doute pas qu'il s'efforcera de mériter la confiance que ses collègues viennent de lui témoigner.

Bibliothèque. — Plusieurs gravures intéressantes sont offertes par Mme COHADON ;

M. LUCK fait don de deux photographies du rorqual échoué au Cagnaret ;

Une belle photographie du fort Sainte-Thérèse, avant la construction du nouveau port est offerte par M. HADJ HACÈNE BACHTERZI ;

M. PELLECAT fait don du *Catalogue raisonné du Musée d'Oran*, par DEMAEGHT.

Enfin M. DOUMERGUE offre un numéro très rare de l'*Afrique du Nord Illustrée* dans lequel a été publiée l'intéressante notice intitulée : *Oran de 1509 à 1913*, par M. BIZET.

Le Comité adresse ses bien vifs remerciements aux généreux donateurs.

Achat d'ouvrages. — Le Vice-Président est autorisé à engager une dépense de cent francs pour l'achat de livres concernant l'Algérie et dont il donne la liste.

Ouvrages reçus :

MUSÉE GUIMET. — 4 volumes de la *Bibliothèque de vulgarisation.*

DIRECTION DES DOUANES DE L'ALGÉRIE. *Bulletin comparatif du mouvement commercial et maritime de l'Algérie pendant les années 1921 à 1923.*

Jean STROHL. — *Promenade d'un naturaliste à Figuig*, brochure.

Achats :

L. JOLEAUD. — *Eléments de Paléontologie*, T. I.

G. HARDY. — *Vue générale de l'histoire d'Afrique.*

J. ROUCH. — *L'atmosphère et la prévision du temps.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 15.

Le Secrétaire Général,	*Le Vice-Président,*
MAILLET.	F. DOUMERGUE.

RENÉ BASSET

Un des plus anciens membres honoraires correspondants de notre Société, M. René BASSET, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, est décédé le 4 Janvier dernier. C'est un deuil pour l'Université, pour la science africaine ; c'est une grosse perte pour l'orientalisme français.

M. BASSET (René-Marie-Joseph), était né à Lunéville, le 24 Juillet 1855. Après de brillantes études complétées par les cours de l'Ecole des Langues Orientales, où il eut comme maîtres notamment Barbier de Maynard et Stanislas Guyard, il fut nommé en Avril 1880, professeur d'arabe à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger. Peu après il partit pour la Tunisie où il était chargé, en collaboration avec Houdas, d'une mission bibliographique et linguistique. D'autres missions importantes lui furent également confiées parmi lesquelles nous citerons celle de 1888, au Sénégal, où il fut envoyé par l'Académie des Inscriptions pour étudier les dialectes berbères de la rive droite de ce fleuve. On voit donc que, dès cette époque, les qualités du savant étaient fort appréciées. Aussi, à la mort de Masqueray, en 1896, le Ministère de l'Instruction Publique crut-il devoir confier à René Basset la direction de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger. Il montra, dans cette nouvelle charge, de hautes qualités d'administrateur en même temps que de directeur d'études. Servi par une mémoire remarquable et par une grande puissance de travail, il contribuait par ses travaux scientifiques non seulement aux périodiques de sa partie en France, mais aussi à ceux de l'étranger. Depuis Silvestre de Sacy aucun nom français n'avait tenu une telle place dans l'orientalisme européen.

Comme professeur il avait formé de nombreux disciples : on peut dire que tous les jeunes arabisants algériens de notre époque ont été ses élèves.

Lors de la transformation de l'Ecole supérieure des Lettres en Faculté, en 1910, il fut élu doyen par ses collègues et, depuis ce temps, ne cessa d'occuper cette fonction. Il donna à l'activité des étudiants qui le suivaient une impulsion très grande en encourageant tous ceux chez qui il avait remarqué des aptitudes à produire des travaux scientifiques. Il les aidait de ses conseils, ne perdait jamais leur travail de vue, allait jusqu'à mettre à leur disposition les livres de sa riche bibliothèque. Grâce à lui, grâce aussi à l'appui donné à ses efforts par ses distingués collègues, l'Université d'Alger vit éclore toute une floraison de jeunes arabisants, diplômés, licenciés, agrégés, docteurs d'Université, voire même docteurs ès-lettres.

Il avait déjà été nommé, en 1898, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il se trouvait être le plus ancien membre de cette catégorie après le P. Delattre, des Pères Blancs de Carthage. Il était également Associé étranger de l'*Académie dei Lincei* (de Rome) ; de l'*Académie Royale d'Histoire de Madrid* ; de l'*Académie des Sciences de Lisbonne* ; membre d'honneur de la *Royal Asiatic Society*, de Londres, etc.

Pour faire une analyse, même sommaire, des travaux scientifiques de l'illustre orientaliste il nous faudrait de trop nombreuses pages. Voici, du moins, la liste chronologique de ses principales publications :

En 1879, *Poème de Çabi.*
1881, *La poésie arabe antéislamique.*
1882, *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie.*
1883-84, *Mission en Tunisie* (avec Houdas).
1883-88, *Notes de lexicographie berbère.*
1887, *Manuel kabyle.*
1887, *Contes populaires berbères.*
1890, *Le dialecte de Syouah.*
1890, *Loqman berbère.*
1891, *Les dictons de Sidi Ahmed b. Yousof.*
1892, *Fastes chronologiques de la ville d'Oran.*
1893, *Etudes sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla, et de l'Oued Rir'.*
1893-1911, *Les apocryphes éthiopiens* (11 volumes).
1894, *Etude sur les dialectes berbères* (couronné par l'Académie des Inscriptions).
1894, *La Bordah du cheikh El Bousiri.*
1894, *Histoire de la conquête de l'Abyssinie par les Arabes* (2 volumes).
1895, *Etude sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb Central.*
1897, *Nouveaux contes berbères.*
1898, *Etudes sur les dialectes du Rif.*
1898, *Le tableau de Cébès d'In Miskaweh.*
1902, *Nédromah et les Traras.*
1902, *La Khazradjia.*
1904-1924, *Le Synaxaire arabe jacobite* (5 vol., le dernier sous presse).
1903, *Contes populaires d'Afrique.*
1906, *Documents arabes sur l'expédition de Charlemagne en Espagne.*
1905, *Recherches bibliographiques sur les sources de la Salouat al Anfas.*
1907-1921, *Bulletin des périodiques de l'Islam.*

1908, *Le siège d'Alméria en 1309.*
1910, *La Banat Soâd.*
1913, *Mission au Sénégal.*
1915, *Mélanges Africains et Orientaux.*

Sous presse, actuellement : *Mille et un contes arabes* (4 vol., etc., etc.).

M. Basset a assuré, en outre, la publication des œuvres du R. P. de Foucauld, entreprise sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie.

A. Cour.

FABRE Sylvain

Le 15 Février 1924 est décédé, dans sa 65e année, M. Fabre Sylvain, secrétaire général de notre Société.

Né à Castelnaudary, le 22 Septembre 1859, Fabre était très jeune lorsque ses parents vinrent habiter Oran. Oranais d'adoption il fit ses études au premier Collège communal et se destina à l'Administration des Contributions Diverses. Il débuta comme surnuméraire à Inkermann. Promu receveur, en 1888, il occupa successivement les recettes de Géryville, Le Télagh, Tiaret (1895).

Quoique très absorbé par ses fonctions, Fabre consacra ses loisirs à se créer des délassements intellectuels. Esprit très cultivé, aimant les lettres et les arts, il s'intéressa surtout à l'étude de l'histoire et de l'archéologie de la région de Tiaret. En 1899 il se faisait admettre comme membre de notre Société et, en 1902, il donnait à notre Bulletin une *Monographie de la Commune indigène de Tiaret-Aflou* ; en 1903, une note sur *un autel à sacrifice découvert à Tiaret*. Entre temps, il tenait la Société au courant des découvertes épigraphiques qui lui étaient signalées. En 1912, très fatigué par le surmenage cérébral que lui imposait sa lourde charge, il dut demander sa mise à la retraite. Il vint se reposer à Oran. Petit à petit il reprit la plénitude de ses facultés cérébrales et, en 1920, il put entrer au Comité de notre Société où il se fit rapidement apprécier. L'année suivante il était élu Secrétaire général. En 1922, pour des raisons de famille, Fabre résilia ses fonctions ; mais, en 1923, les motifs qu'il avait dû invoquer n'existant plus, le Comité saisit l'occasion qui venait de se présenter pour, le 3 Décembre 1923, le remettre à la tête de ses anciennes fonctions. Devant le témoignage de haute estime et de sincère cordialité que venaient, une fois de plus, de lui donner ses collègues Fabre s'inclina.

Nous en fûmes tous heureux, car nous savions toute la conscience, tout le dévouement que notre bien regretté collègue apporterait à accomplir la tâche qu'il venait d'accepter de nouveau. Comme par le passé Fabre ne ménagea ni son temps, ni sa peine. Aussi, en perdant M. Fabre, la Société perd un de ses meilleurs serviteurs, ses collègues du Comité perdent un ami et, personnellement, je perds, avec un ami éprouvé, mon plus fidèle et dévoué collaborateur.

Mais pour si affectés que nous soyons, mes collègues et moi par le malheur que nous déplorons, notre douleur doit s'effacer devant celle qui a mis en deuil toute la famille du cher disparu. Que Madame Marcel Cardusi, la fille de M. Fabre Sylvain, que tous les membres de la famille veuillent bien agréer l'expression des condoléances les plus attristées que je leur renouvelle au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*.

F. DOUMERGUE.

Victor DANGLES

M. Victor Dangles est décédé à Oran, le 14 Mars 1924, à l'âge de cinquante cinq ans, à la suite d'une longue maladie.

Après avoir fait presque toute sa carrière au Service topographique, il était entré au Service de la Propriété indigène en qualité de Commissaire enquêteur.

Il participa à la création de l'Union des familles dont les enfants sont morts pour la France et en devint le Président.

Il était membre de la *Société de Géographie et d'Archéologie* depuis l'année 1903 et il fit partie du Comité d'administration dès 1905. De 1907 à 1924, il fut membre de la Commission des finances.

Il s'intéressa toujours aux questions posées en Comité. En 1904, il a donné au Bulletin : « La colonisation en Oranie de 1898 à 1914 ». En 1907, une note au sujet des « tumuli ». En 1908, une note sur « haouïta, haouch, m'kam. »

Sa mort est une perte sensible pour la *Société de Géographie* et notamment pour le Comité dont tous les membres étaient ses amis.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos profonds regrets et nos sincères condoléances.

H. Pellet.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les question suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1925, 1926,... ; *Monograhpie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1925 : *Le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907)* : Voies et moyens à préconiser pour assurer son développement économique.

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1926 : *Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921*, pour faire suite à la 1re partie de l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1925 : *Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran.* Renseignements très succincts sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

5° Pour 1925 : *Géographie du Département d'Oran et de son Hinterland Saharien.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites.* Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

La Préhistorique au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

47e ANNÉE

TOME XLIV

FASCICULE CLXVII (2e TRIM.)

JUIN 1924

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Contribution à l'Histoire du Vieil Oran

Relacion general de la consistencia de las Plazas de Oran y Mazarquivir

por el Coronel commandante de Yngenieros[1]
Don HARNALDO HONTABAT......
(El 31 de Deciembre 1772)[2]

PRÉFACE

Il existe à la Bibliothèque Nationale de Paris (Fonds Espagnols, ms. n° 365, § 8), un document inédit qui a été procuré par l'Ambassade française à Madrid en 1850 et qui a servi de base à M. Henri-Léon Fey pour écrire son *Histoire d'Oran, avant, pendant et après la domination espagnole*, ouvrage édité en 1858.

M. Fey, qui était employé civil à la Chefferie du Génie d'Oran, a pu facilement compulser ce document qui avait été envoyé au Général Pelissier, commandant la Division d'Oran, de 1848 à 1854, par le capitaine d'Etat-Major Harmois qui faisait à cette époque partie de l'Ambassade française à Madrid. Ce document s'y trouve encore aujourd'hui, mais sans nom d'auteur (3). Ce mémoire est divisé en neuf sec-

---

(1) Cette appellation correspond à celle de « Colonel du Génie ».

(2) Traduction : Rapport général sur l'état de solidité des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir par le Colonel du Génie Don Harnaldo Hontabat (le 31 Décembre 1772).

(3) On y lit la suscription suivante : « Copié sur un mémoire Espagnol « déposé aux archives du bureau topographique d'Oran. Oran le 1er mai 1851. « Le Capitaine du Génie : Signé, G. de Loqueyssie ». Il s'agit, ici, du service topographique de l'armée auquel fut probablement envoyé le manuscrit parvenu à Oran. PELLECAT.

tions : Les trois premières sections ont été traduites par le capitaine d'Etat-Major Cassaigne, aide-de-camp de M. le Général Pelissier. Le capitaine du Génie de Loqueyssie a traduit les six autres et complété le manuscrit de notes fort intéressantes. Quant aux plans auxquels on renvoie fréquemment nous n'avons pu les retrouver bien qu'ils fussent extraits des Archives du bureau topographique et du bureau du Génie. On pourra suppléer à ce manque de documents cartographiques en se reportant à la carte en couleurs d'*el Plano de la Plaza de Oran, y sus castillos, con la de Mazalquivir en* 1757, rééditée par la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.* Aussi, le même plan, réduit, joint à *la Guerre de Tlemcen* par M. Camille Brunel. (*Bull. Soc. de Géogr. d'Oran*, 1891).

Notre ami Cazenave, le très distingué professeur d'Espagnol au Lycée d'Alger, a pu compulser ce manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris et lui restituer le nom de son véritable auteur, le colonel du Génie Hontabat.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir la copie que nous publions aujourd'hui. Nos sociétaires d'Oran, en particulier, pourront retrouver dans la lecture de ces quelques feuillets des données aussi intéressantes qu'inédites servant à fixer certains points de ce qui est aujourd'hui, topographiquement parlant, notre grande ville d'Oran, et qui ne fut au XVIII[e] siècle qu'une place de guerre, un *Préside majeur*, un Presidio Espagnol.

Oran, le 8 Avril 1924.

Commandant PELLECAT.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES PLACES D'ORAN ET DE MERS-EL-KÉBIR ET DE LEURS CHATEAUX ET FORTS

SECTION PREMIÈRE. — La place, ses châteaux, son enceinte. Climat, conquête, perte et reprise d'Oran. Domination espagnole dans la 1re période. Tribut payé par les Maures.

SECTION 2. — Détails sur l'intérieur de la Ville. Edifices publics, Eglises, Couvents, Académie. Recensement des maisons, leur valeur. Population. Dépenses annuelles. Garnison. Gouvernement politique.

SECTION 3. — Importance d'Oran. Mœurs des barbares de la contrée. Réflexions sur le chiffre qu'il convient d'assigner à la garnison et aux munitions de bouche et de guerre, et à l'effectif des déportés tant que subsistera le système approuvé et l'obligation de rester sur la défensive.

SECTION 4. — Ou l'on décrit en détail l'enceinte de la place, les murs, les bastions et réduits détachés ; leur état actuel, l'artillerie qui les garnit et celle qu'ils peuvent recevoir, et les réparations dont ils ont besoin.

SECTION 5. — Description détaillée des casernes et corps de garde dans la place, dans l'*Alcazaba* (Casbah) et à la marine.

SECTION 6. — Description détaillée du palais de la Casbah, des magasins, des bâtiments civils et militaires que le roi y possède, ainsi que de la ville et de la marine.

SECTION 7. — Détail des châteaux, réduits et forts dépendants, des carrières, des fours et bassins à chaux. Description des coupures et des tours, ainsi que des mines, tant dans la place qu'en dehors de ses châteaux.

Rozalcazar (Château-Neuf).
Sainte-Anne, dépendance du Château-Neuf.
Saint-Ignace id.
Ravelin neuf id.
Fort Sainte-Thérèse id.
Fort Saint-Michel id.
Coupure jusqu'à Saint-André et ses barrières.

Sainte-Barbe.

Enclos des fours et bassins à chaux.

Grosse tour.

Château de Saint-André et ses dépendances.

La Carrière.

Château de Saint-Philippe et ses dépendances.

Château de Santa-Cruz.

Château de Saint-Grégoire.

Direction des mines.

SECTION 8. — Description de la place de *Mers-el-Kébir.*

SECTION 9. — Notice sur les projets approuvés, les travaux en cours d'exécution ; ceux qu'il est urgent de faire dans les deux places, le besoin de quartiers à l'épreuve et de donner plus d'extension à ceux qui existent.

EXPOSÉ GÉNÉRAL de

L'ÉTABLISSEMENT COMPLET, DE L'IMPORTANCE ET DE L'ÉTAT ACTUEL DE DÉFENSE DES PLACES D'ORAN ET DE MERS-EL-KÉBIR. DESCRIPTION DES FORTS, DES CHATEAUX, DES QUARTIERS, ET ENFIN DE TOUS LES ÉDIFICES MILITAIRES. COURTE NOTICE SUR LA CONQUÊTE, LA PERTE ET REPRISE DE CES POSSESSIONS. LE RECENSEMENT DE LA POPULATION. LES DÉPENSES. LA GARNISON. LE CLERGÉ. LE GOUVERNEMENT MILITAIRE ET POLITIQUE ET AUTRES DÉTAILS REMARQUABLES.

SECTION I.

SOMMAIRE : La place, ses châteaux, son enceinte. Climat, conquête, perte et reprise d'Oran. Domination espagnole dans la première période, tribut payé par les Maures.

Situation. — La ville forte d'Oran est située dans le royaume de Tremecen, sur la côte d'Afrique, à 50 lieues Ouest d'Alger et à 20 de son antique capitale, à $17°50^1$ de longitude et à $34°30^1$ de latitude (1) ; par rapport à l'Espagne elle est à 40 lieues au Sud de Carthagène et à moins de 30 au Sud-Est du cap de Gate. La plus courte distance de mer se trouve précisément de ce cap au cap Falcon, distant de 3 lieues Ouest de la place de Mers-el-Kébir. Oran est une ancienne colonie Numide construite cent ans avant l'irruption des barbares dans la Mauritanie. C'était une espèce de République, feudataire de celle de Tremecen, riche par son commerce. Quelques auteurs veulent que ce soit l'ancienne *Ycosium*, d'autres la *Quiza-Genitana* ou *Zenitana*, peuplée par la tribu Arabe des *Zenata*. Plusieurs y retrouvent la Colonie de *Madaure*, fameuse patrie d'Apulée, ou bien l'*Aurian* ou l'*Auran* de la province Carthaginoise. Entre ces divers noms et ceux de *Bouharan* et de *Oued-el-Haran*, il faut probablement regarder le dernier comme la véritable étymologie d'*Oran*.

---

(1) Cette latitude n'est pas exacte ; d'après Bérard qui l'a calculée pour le fort de Santa-Cruz elle est de 35°, 42', 40". La longitude indiquée ici est comptée du méridien de l'île de Fer. Suivant Bérard, elle est, pour le fort de Santa-Cruz, de 2°, 59', 39" à l'Ouest du méridien de Paris (*Note du traducteur*).

La ville n'est qu'à un jet de pierre de la mer et partie construite en terrain plan, partie appendue à une croupe raide et abrupte de la montagne de la *Mezeta* dont le sommet la commande. Sur ce point, en 1732, les Turcs y établirent une batterie dans le but d'empêcher la construction du château de Santa-Cruz et d'incommoder la place.

Pour chasser l'ennemi de ce point dominant et lui enlever cette action contre la place, le Gouverneur général actuel Don Eugénio de Alvarado, mû par une appréhension de reprise des hostilités, décida, dans l'année précitée, de faire une coupure dans la gorge qu'accuse le profil de la montagne (1) : C'était le seul passage accessible à l'ennemi. Cet ouvrage est resté dans l'état indiqué sur le plan qui le concerne. L'enceinte de la place est irrégulière (2) formé de vieilles tours circulaires ou carrées, avec quelques cavaliers, réduits, boulevards et une tenaille double.

Cet ouvrage qui couvre l'Alcazava et qui est le plus élevé de la place, se dresse à 394 pieds au-dessus du niveau de la mer : le moins élevé est à 166 pieds. On peut en conclure la pente rapide, l'inégalité des rues et le commandement excessif des hauteurs. Sur le sommet voisin de la Mezeta, bien que dominé par lui, est situé le château de Santa-Cruz, et sur la partie inférieure du versant, le fort Saint-Grégoire qui, de ce côté, couvre la ville à l'Ouest et au Sud-Est, et de l'autre côté du ravin qu'on nomme *El Nacimiento* se trouvent les châteaux de Saint-Philippe, Saint-André et le Rozalcazar (Château-Rouge, Château-Neuf), avec plusieurs réduits qui en dépendent et des communications souterraines, des mines et des fourneaux de défense (3). A l'exception de Santa-Cruz et de Saint-Grégoire, ces ouvrages sont unis par une muraille continue, ouverte seulement par les deux portes dites de Tremecen et de Canastel.

Au Nord de cette place, entre la ville et la mer, est le

---

(1) Cette coupure existe encore.
(2) Ancienne enceinte de la Casbah.
(3) En 1772 il n'existait pas de communication souterraine à Santa-Cruz et à Saint-Grégoire. (*Note du traducteur*).
Les Arabes ou Numides sont une nation africaine qui vit et campe toujours dans des endroits déserts sous des tentes. Ils sont sans lois, sans maisons et sans aucune règle politique. Les Romains les appelaient Numides parce qu'ils habitaient la Numidie qui est une contrée d'Afrique. Suivant d'autres on les appelle Alarbes ou Arabes parce qu'ils sont originaires de l'Arabie déserte et qu'ils traversèrent l'Egypte pour faire la conquête de plusieurs provinces d'Afrique, l'an 645 après J.-C. (*Note du traducteur*).

quartier ou faubourg de la Marine, dans lequel est installé sous de petites maisons ou dans les douars, la *Compagnie des Maures de la milice,* à la solde de notre Souverain. Dans une habitation un peu plus grande demeure le Capitaine du port et quelques mariniers.

Avant de descendre à la plage, il y a un relèvement de terrain formant un plateau appelé aujourd'hui place d'*El Carmen* d'après une chapelle sous son invocation. Là se trouvent divers magasins et quartiers qui seront décrits en leur lieu.

On ne peut appeler port, mais seulement rade orageuse, la baie comprise entre la pointe de *La Mona* et celle de *Canastel* ; il existe un projet approuvé par sa Majesté de construire un môle, mais le jour de l'exécution n'est pas encore arrivé. Cette baie n'est pas sûre pour les embarcations qui, obligées de prendre le large, ne trouvent d'abri réel qu'à Mers-el-Kébir.

Bien que du canon défende cette rade et la partie qui regarde l'Ouest, on construisit une batterie à la pointe de la Mona pour croiser ses feux avec ceux de *Rozalcazar* (Château-Neuf).

Au lieu appelé el *Banquillo* où l'on débarque les passagers et les colis, on a fait une herse fortifiée qui prolonge à l'Est ce contre-fort de la montagne de la Mezeta qui va, au Nord, plonger dans la mer même.

Comme nous l'avons dit, la place est dominée par les sommets de la Mezeta et aussi par la ligne de communication supérieure qui relie *Saint-Philippe* et le Château-Rouge (Château-Neuf).

Entre ces hauteurs se trouve le grand ravin d'*El-Nacimiento* qui court dans la direction Nord-Sud. A son origine est une fontaine copieuse qui lui donne son nom et envoie à la mer des eaux aussi salutaires qu'abondantes. Tel est le volume de cette source qu'il sert, non seulement aux besoins de la Place, mais à l'arrosement de nombreux jardins et au travail de six moulins, dont quatre appartiennent à sa Majesté et deux à des particuliers.

Sur ce grand ravin sont jetés deux ponts qui font communiquer la cité avec la hauteur sur laquelle sont les

(1) Entre la place Kléber et la rue Philippe. (*Note du traducteur*).

châteaux qui constituent la ligne extérieure de défense. L'un se nomme le *Pont de Canastel* (1) et sert au mouvement de circulation de la porte du même nom. Il est d'une seule arche en maçonnerie ; sous la voûte et sur la face du levant il y a une fontaine à deux tuyaux où l'on arrive par des escaliers en pierre construits pour l'usage de la population civile, les bourgeois prétendent que les eaux de *Canastel* sont aussi salubres que celles de *Nacimiento*.

L'autre pont qui se nomme *Pont de Tremecen* est plus étroit, construit avec les mêmes matériaux et prend son nom de la porte qui fait communiquer l'extérieur avec l'*Alcazava* (la Casbah). Entre les ponts, sur le côté occidental du ravin est le chemin planté de peupliers qui sert à la promenade, en dehors des murailles (1) ; sous l'arc de ce pont est une grille en bois qui permet aux eaux de passer, mais qui empêche les arabes de s'introduire furtivement, en suivant le lit du ruisseau de la source, à travers les jardins jusqu'à la marine, comme ils savent le faire aujourd'hui pour voler dans les jardins jusqu'à cette estacade de bois qu'il serait convenable de remplacer par une herse en fer.

A l'extrémité orientale de ce pont est un corps de garde percé de meurtrières qui se nomme *la garde de Saint-Joseph*. A l'extrémité en est un autre dit de *Tremecen* également percé de meurtrières, ayant de bonnes défenses ; sa herse commande le seul chemin que possède la place pour la communication de la fontaine d'*El Nacimiento* avec la partie occidentale du ravin.

Comme de ce côté sont les contre-forts et les versants ravinés de la Mezeta qui offrent des facilités d'approcher aux arabes ennemis sur un assez grand espace et y venir nous insulter, on a construit la *tour Saint-Pierre*, puis, auprès et au-dessous, le fort du même nom, laissant entre l'un et l'autre le chemin qui va à la *Mezeta*, chemin coupé aujourd'hui pour la sécurité de la garde du troupeau quand on le conduisait sur ces terrains. En ce temps là on fit également quelques vigies avec des pierres placées l'une sur l'autre, ayant la figure d'un angle saillant.

En suivant la berge Ouest du ravin, on trouve d'autres tours construites dans le même but et nommées *tours*

(1) Promenade de la ville, boulevard Oudinot. (*Note du traducteur*)

d'Algarobo et du *champ du Désir*. Sur la rive orientale étaient d'autres tours dont nous voyons encore celle du *Nacimiento*, au-dessous de la source même. Elle est dans le fond même du ravin et nous en parlerons en son lieu.

A partir de l'extrémité orientale du pont de Tremecen se trouve un fossé revêtu qui couvre les communications de Saint-André et de Saint-Philippe et celle de ces forts avec Rozalcazar (Château-Neuf), et va se terminer au *poste de Saint-Joseph* et empêche les arabes ennemis de courir, comme ils le faisaient autrefois, à l'abri des ravins du *Sang* et de *Piletas* (des augesses) jusqu'au pont même, en suivant les berges orientales du ruisseau de *Nacimiento*.

Climat. — Le climat est doux. On y jouit d'une température salutaire et cette salubrité s'accroît encore de l'abondance et de la bonne qualité des eaux. En effet, comme nous l'avons déjà rapporté, ces eaux suffisent non seulement à l'alimentation de la ville, mais aussi à la complète irrigation des jardins de la ville, jardins nombreux, qui, sur les berges et dans les rameaux du grand ravin d'*El-Nacimiento*, offrent aux habitants des ombrages et la fraicheur nécessaires pour la culture des légumes et des fruits.

Autrefois, avant la prise de la place vers 1708, on cultivait et on récoltait dans ce terroir, une quantité considérable de tabac exquis, qui était une branche de négoce très importante, parce qu'à cette époque notre bonne intelligence avec les arabes et nos relations de commerce avec eux, assuraient chaque jour l'arrivage d'une grande quantité de bétail, de fruits et de légumes, que les infidèles récoltaient à *Canastel*, localité distante de trois lieues par terre, ayant perdu aujourd'hui le nom de *Montelo* que portaient ces jardins. Le pays, dans un rayon étendu, produit des céréales, beaucoup de bétail et d'autres richesses, ses montagnes et ses champs, des troupeaux de bêtes à laine.

Il résulte de cette extrême abondance de blé, de bétail, que les habitants ont le pain, la viande, le beurre, le lait, la laine, des peaux et toutes espèces de productions au-delà de ce qui est nécessaire à leurs besoins et peuvent en faire des articles de commerce avec l'étranger. A deux ou trois lieues d'Oran, il y a des lagunes, dont la communication avec la mer est interrompue, et dont le sol se couvre d'une

couche épaisse de sel blanc. A la même distance on trouve quelques oliviers, figuiers et plants de vigne. Les parties élevées des montagnes renferment, quoiqu'en petit nombre, des tigres (1), des hyènes, des chats sauvages, des lions dont quelques-uns se font prendre dans des trappes, et trois espèces particulières de petits animaux, tels que les chacals : chiens sauvages qui hurlent la nuit ; les autres sont des tortues terrestres et des caméléons qui sont en très grande quantité : sorte de lézard paresseux qui se nourrit de mouches et non simplement d'air comme le croit le vulgaire. Autrefois les terrains contigus à la place et aux châteaux se cultivaient avec grand profit pour les particuliers et la caisse publique. Mais aujourd'hui cela n'a plus lieu par suite des règlements sur les servitudes, qui ont prohibé cet état de choses et causé un véritable préjudice, sans qu'il en résulte rien pour la fortification, ni quelques avantages pour les défenses.

La source de la fontaine se trouve à une telle hauteur qu'elle est de niveau avec le sommet de la tour de *San Bernardin* dans l'intérieur de la ville et, du côté opposé, avec l'étage supérieur de l'hôtel du Gouverneur de Rozalcazar (2). C'est une très heureuse condition pour l'établissement des fontaines publiques et privées, le service des hôpitaux et des troupes.

Conquête, perte et reprise d'Oran. — Oran fut conquis par le Cardinal d'Espagne Don Francisco Ximenès de Cisnero, le 18 Mai 1509 (3). Quatre mille cavaliers, 14.000 fantassins et 8.000 aventuriers composaient l'armée expéditionnaire. Elle était commandée par le comte Pierre Navarre, Diégo de Véra était à la tête de l'artillerie, et Géronimo Vianelli, vénitien, à la tête de la flotte. Le trésorier et ordonnateur était Monsieur de Campotejar ; le Cardinal lui-même s'était réservé la direction générale. Oran et Mers-el-Kébir nous furent enlevés en 1708, mais une flotte portant une armée de 30.000 hommes, tant infanterie que cavalerie, commandée par le comte puis

(1) Il y a jamais eu de tigres en Algérie, mais il y a des panthères.
(2) Le donjon du Château-Neuf. (*Note du traducteur*).
(3) Mers-el-Kébir était déjà occupé depuis 1505 et avait été pris par Don Diégo de Cordova.

duc de Montemar reconquit ces places en 1732 et les remit au pouvoir de Sa Majesté catholique (1).

Jusqu'en 1708, avant que les Turcs n'en fissent le siège, Oran dominait le pays dans un rayon de 15 à 20 lieues. Les armes d'Espagne assuraient la vie et la propriété de ceux qui cultivaient à cette distance de ses murailles. Les arabes habitant cette contrée, vivaient en tribus nomades, en des douars, dont ils changeaient l'emplacement chaque fois qu'ils y trouvaient un intérêt, pour leurs défrichements, ou qu'ils cherchaient de plus gras paturages pour leurs troupeaux. Leurs demeures sont des tentes d'un transport facile, constituant des douars ou des habitations plus isolées dans lesquelles habitent un petit peuple, tribu ou association, avec un nom particulier. Ces fractions occupent une étendue plus ou moins considérable de quelques lieues de superficie. Dans chacun de ces cantons on trouve plusieurs douars, avec quelques milliers de familles qui, par des raisons de parenté, par des convenances, d'utilité ou par conformité de coutumes, obéissent à un même chef nommé Gèqu (2).

Cette population se divise en trois classes, savoir : les cavaliers nobles, les laboureurs et une classe intermédiaire qui ne se confond point avec les autres. L'autorité et la considération d'un cavalier du royaume de Tremecen est la même que celle d'un homme titré en Castille, vis-à-vis de ses vassaux. C'est bien là le point de comparaison de la noblesse arabe dont les manières et la valeur diffèrent en quelque chose des habitudes du même peuple ; là, une distinction existe aussi, mais à un degré moins remarquable pour la propreté du costume, mais non pas assez pour démentir le nom de barbares.

Ces arabes amis, vivaient sous la protection de l'Espagne ; chaque douar payait au Roi un certain impôt en

---

(1) Sur la porte de la demi-lune du front de terre du fort de Mers-el-Kébir on lit l'inscription commémorative suivante :

Accuerde este marmol à la venidero que reynando en las España Felipe V, el animoso, y hallando se de Mariscal de Campo y de dia, el Teniente général Don Alexandre de la Motte, à la caveza de los granaderos de la Yzquierda en 30 de Junio 1732, rechazo valorasamente à los Barbares, de cuyo favorable succeso resulto la evacuation de Oran y sus castillos y la revendicion de esta Plaza. Y estando al presente de Commandant géneral de ellos se redifico este frente para preno de los Barbaros y quedo respectable por dependu de ella y su puerto la seguridad de Oran. Año del Señor 1743.

(2) Cheik. (*Note du traducteur*).

céréales qu'ils nomment *Romia* (c'est-à-dire : impôt du Roumi). C'était en blé, la valeur de deux doubles à l'année, que toute tente sous la protection espagnole payait au Capitaine général d'Oran. Cet impôt n'était pas représenté par une quantité fixe d'*almudes* et de *berchalas*, mais par une valeur proportionnelle. La dernière romia payée par les Arabes, avant la perte de la ville, comptait un double pour 28 herchalas, soit 112 almudes mauresques équivalant à 13 fanègues de Castille (1). Les Gèques du protectorat donnaient des otages qui étaient leurs fils ou leurs parents, et qui étaient entretenus aux dépens du Domaine Royal, avec un état de maison proportionné à leur qualité. Ces Gèques répartissaient la contribution et l'apportaient toute perçue. Chaque service se payait avec une certaine somme réglée sur le produit annuel de l'impôt et qui, pour la plupart d'entre-eux, était de 100, 80 ou 60 piastres.

Pour régler cette romia et assigner au *double* sa valeur en berchalas, une junte ou assemblée avait lieu dans Oran, chaque année, au mois de Juin. Tous les Gèques et les chefs y accouraient. On leur donnait un grand festin de poissons, des fruits secs et autres mets. On les régalait d'une provision de tabac à fumer du Brésil, fort apprécié par eux ; et les chefs touchaient les revenus et recevaient huit réaux pour chaque double payé par les douars, sujets à la répartition.

Les tribus qui restaient en dehors du Protectorat restaient exposées à être faites esclaves, à se voir enlever leurs familles, leur bétail, comme souvent cela arrive en effet dans les nombreuses sorties faites à cette époque. Toutes les fractions de la population étaient parfaitement connues, on savait leurs bonnes et leurs mauvaises tendances. Les Ouled-Abdallah, les gens d'Arzew, les Grossi, les Ouled-Glasly vivaient en paix. On pouvait compter sur ceux de Chocramïa, de Socrata, des Ben-Asarca, des El-Arbi ; les Eraras, les Ouled-Xeir, les Hamyanes étaient des traîtres, les Zafinas de l'Habra et les Jafas tout-à-fait sûrs. Les Suètes aimaient beaucoup les Espagnols, mais les Ben-Cerrages n'ont jamais été en paix et ont toujours été du parti de ceux qui ont pris les armes contre les chrétiens.

(1) 62 litres environ. (*Note du traducteur*).

SECTION II.

Détails de l'intérieur de la ville. Edifices publics. Eglises. Couvents. Académie. Recensement des maisons. Leur valeur. Garnison. Gouvernement politique.

La Ville. — Au centre de la Ville est située la Place d'Armes : c'est là que se réunissent et défilent les parades. Quoique peu étendue, elle est bien appropriée à sa destination. Elle est fort améliorée par suite des beaux portiques construits récemment sans frais pour le Trésor, par les soins du Commandant général actuel qui y a fait également dresser la statue de notre auguste monarque Charles III (Que Dieu garde). C'est le centre d'une grande affluence. Là se trouvent avec la garde du palais, de la Junte du Gouvernement, de belles boucheries et des maisons de commerce. Tout auprès est une petite place nommée le Marché aux herbes.

Dans la Royale Alcazava (Casbah), est le palais du Commandant général, une chapelle, la Royale Intendance, la Trésorerie, la direction des comptes avec ses quartiers dont le détail sera donné en son lieu ; un hôpital pour 400 hommes, la salle d'armes, la maistrance d'artillerie et plusieurs magasins. Dans chacun de ces édifices on fait des réparations bien entendues, pour un meilleur entretien et la conservation de ces immeubles. L'architecture de la Casbah se distingue beaucoup des constructions du vulgaire ; c'est de la bonne époque mauresque. Une grande partie servait de sérail aux Beys et d'habitation aux concubines (1).

Rues et Maisons. — Les rues sont à pente raide et très étroites, suivant toutes les aspérités du sol. Quelques maisons datent des premiers conquérants dont elles gardent l'empreinte dans leur mode de construction, mais la plupart, ou presque toutes, sont en ruines par suite de la qualité des matériaux. Au temps de la première occupation on comptait 500 maisons et 2.000 habitants. Actuel-

(1) Maison des femmes de *Vigotillos* à la Casbah. Vigotillos ou Bigotillos n'est autre que Mustapha surnommé Bou-Chelagram, qui assiégea Oran de 1707 1708 et décida les Espagnols à évacuer la ville. En effet, Gigotillos vient du mot espagnol Bigote qui veut dire moustache et Bou-Chelagham signifie en arabe « le père de la moustache ». (*Note du traducteur*).

lement il y a 532 maisons particulières et 42 édifices publics, en comprenant dans ce chiffre les constructions de la marine et il y a un mouvement d'extension. La valeur immobilière des édifices, maisons et jardins est de 9.346.679 réaux. La vente annuelle en est de 45.734 réaux. Ces constructions sont d'un ordre inférieur et les murailles sont de minces parois de pierres et de boue avec un léger revêtement de maçonnerie, quelques briques, des plates-formes ou terrasses. L'intérieur est pour y vivre d'une existence solitaire et échapper aux ardeurs du climat.

Population. — La population, quoique d'un chiffre assez élevé, comprend très peu de gentils hommes. Il y a en tout 2.317 bourgeois de toutes classes, de tout sexe et de tout âge, sans compter les Maures réfugiés. Il y a quelques familles illustres auxquelles le Roi a vendu leurs biens, mais que la dureté des temps et les malheurs de la guerre ont plongés dans la pauvreté. Aussi la plupart de leurs membres servent dans le régiment sédentaire, mais avec un bien mince équipage, par suite de leurs obligations envers leurs indigentes familles. Les réfugiés composent le bas peuple au nombre de 2.820 individus et parmi eux il en est qui ont, par goût, fixé à toujours leur domicile sur cette terre et y ont établi des boutiques.

En comprenant le service de l'hôpital, la consommation des denrées s'élève aux chiffres suivants :

Farines	43.340	arrobes [1]
Divers légumes	10.760	—
Vinaigre	6.000	—
Vin	64.300	—
Lard	6.480	—

Un marché est passé pour la consommation des troupes qui emploient par année :

En blé	27.000	fanègues [2]
En orge	10.080	—

pour les équipages et les Maures Almogatases.

En paille	46.000	arrobes.

Les fours de la manutention absorbent par an 14.000 quintaux de bois et l'approvisionnement public, qui a lieu

(1) L'arroba de vin est de .... 15 litres 750.
L'arroba d'huile est de .... 12 litres 326.
(2) Une fanègue .... 4 litres 762.

également par un marché, emploie 12.000 fanègues par année.

Garnison. — La garnison se compose d'un Etat-Major comprenant :

Un Commandant général, ordinairement Lieutenant général ou Maréchal de camp avec une solde de 5.500 réaux de vellon par mois (1).

Un Gouverneur	avec une solde de ..	3.000	réaux
Un Lieutenant de Roi.........	— ..	2.000	—
Un Major de Place............	— ..	750	—
Un Adjudant-Major	— ..	400	—
Deux Adjudants en second.....	— ..	300	—

Un Ingénieur directeur ou Commandant avec six Ingénieurs.

Un Directeur d'artillerie, Colonel ou Lieutenant-Colonel avec onze officiers.

Un Interprète pour la langue arabe.

Un Capitaine du port avec un contre-maître, un maître major, un calfat, douze marins volontaires, dont l'un a la garde du port de Mers-el-Kébir et l'autre, patron du Canot Royal, plus 30 matelots des déportés.

Il y a en outre un chebek stationnaire pour correspondre avec l'Espagne, dans les cas urgents, et pour donner la chasse aux pirates qui, l'été, se montrent dans ces parages.

Il faut compter aussi un régiment sédentaire appelé Régiment d'Oran, composé de :

Un Colonel.

Un Lieutenant-Colonel.

Un Commandant.

Un Major et ses Adjudants, et de

Vingt-six Compagnies avec leurs Capitaines et leurs Officiers.

Chaque compagnie est forte de 53 hommes ce qui donne un total de 1.378 combattants.

Le recrutement se fait en Espagne, on y mêle cependant un certain nombre de déportés pris parmi les moins coupables, plus deux régiments d'infanterie et un bataillon

(1) Le réal de vellon, vaut, en valeur absolue 0 fr. 27 centimes. (*Notes du traducteur*).

sur le pied de la dernière réforme qui maintient les compagnies à 53 hommes ce qui donne pour 45 compagnies un total de 2.385 hommes.

Un détachement d'artillerie du 4e bataillon composé de 100 hommes, renfermant 4 sergents, 8 caporaux et 2 tambours, à la place de 2 compagnies provinciales de canonniers et de mineurs qui existaient auparavant, forte chacune de 80 hommes ; 420 fusiliers armés commandés par quelques officiers, caporaux ou sergents composés surtout de déportés et de volontaires.

Enfin une compagnie de Maures *Almogatazes* (1) qui comprend 100 combattants, plus ou moins, suivant qu'il arrive des transfuges de la plaine, on les case dans cette compagnie à la suite de ceux qui sont déjà établis dans la Place. Cette compagnie a un Capitaine, un Lieutenant, trois Sous-Lieutenants, un porte-étendard, un Adjudant, en sorte que l'effectif des troupes de la garnison est de 4383 hommes de toutes armes.

Il existe une Académie de sciences mathématiques pour l'instruction des officiers et des cadets qui veulent s'adonner à cette étude. Les cours durent quatre ans sous le protectorat du Commandant général et sous l'inspection de l'Ingénieur en chef.

L'enseignement et la direction des études sont confiés à un des ingénieurs de la Place qui touche pour ce service extraordinaire 200 écus d'indemnité. Le loyer de la maison destinée à cet usage et les frais de papier et de couleurs pour les épures sont prélevés sur le fonds des fortifications, ainsi que le veut l'ordonnance.

Le personnel administratif se compose de :

Un Commissaire de guerre ;

Deux Trésoriers qui alternent ;

Un employé supérieur pour la comptabilité ;

Quatre expéditionnaires pour les comptes et la trésorerie ;

Un Contrôleur d'Hôpital ;

Deux médecins ;

Un chirurgien-major ;

Huit praticiens de médecine et de chirurgie ;

Un garde magasin, un intendant, un commissaire des entrées, un infirmier-major, six infirmiers, un contrôleur

(1) Maghzen. (*Note du traducteur*).

provincial d'artillerie avec deux adjudants et un garde magasin d'artillerie pour chacun des cinq châteaux.

Ces cinq châteaux ont chacun leur gouverneur, leur adjudant et leur chapelain. Ces gouverneurs sont ordinairement du grade de Lieutenant-Colonel, à 600 réaux par mois chacun.

Il y a aussi une maistrance d'artillerie composée d'armuriers, d'ouvriers en fer, de charpentiers, avec un enseigne et un sergent.

Plus une maistrance de fortification, dont les ouvriers se paient maintenant par les soins d'un entrepreneur des travaux royaux, sous le contrôle de deux experts, l'un pour la partie du Génie, l'autre pour celle du Domaine. Un garde-magasin des vivres et des matériaux à 30 écus de solde par mois avec deux surveillants, l'un pour l'administration, l'autre pour le Génie, et neuf chefs de brigade dont un fait fonctions d'inspecteur et est spécialement chargé du mouvement et de la subsistance des déportés. La direction de ceux-ci est donnée avec la surveillance des travaux à un chef ouvrier habile, avec deux appareilleurs, dont l'un doit être un architecte et l'autre un carrier habile. Le Domaine n'en a pas moins un contrôleur pour ces travaux.

Conseil de fortifications. — Il existe un Conseil des fortifications pour traiter et résoudre les questions de défenses, composé du Commandant général, de l'Ingénieur Commandant et du Chef de l'Administration, le Secrétaire du Commandant remplissant les mêmes fonctions près de cette commission.

Eglises et Couvents. — L'établissement spirituel consiste en quatre églises. La plus grande, servant de paroisse, est administrée par un vicaire chapelain major, à la nomination de l'archevèque de Tolède, quoique le Roi Ferdinand-le-Catholique ait voulu l'agréger à sa juridiction et en faire un bénéfice Royal. Mais le Cardinal Cisnéros fait valoir que la conquête d'Oran s'était faite avec les deniers des pauvres de son Archevêché et bien qu'il convint de faire abandon de ses droits et de les remettre à la Juridiction Royale, la chose n'eut pas lieu, à cause de la pénurie du Trésor, et resta en l'état actuel.

A cette paroisse est attaché un certain nombre d'ecclésiastiques dont quatre sont chapelains royaux ; les deux

plus anciens sont appelés bénéficiaires, parce qu'ils jouissent d'un bénéfice simple. Ils reçoivent leur provision du Roi, concurremment avec celle du chapelain des deux châteaux, qui est à la nomination du Commandant général.

Saint-Dominique, La Grâce et *Saint-François*, sont les autres églises. La première a été reconstruite aux frais de l'Etat qui entretient un prieur, six prêtres et trois laïques. L'église de la Grâce-de-Dieu à une fabrique florissante. Elle entretient un commandataire, douze prêtres, quatre laïques à la condition que deux d'entre-eux serviront de chapelains à l'hôpital. Ce service leur est payé sur le Trésor royal, 10 douros à chacun. La troisième église, celle de Saint-François, est en mauvais état et pour la réparer, le Roi a dû faire une aumône ; elle entretient un gardien, huit prêtres et deux laïques. Bien entendu que tous ces réguliers tiennent de Sa Majesté certaines assignations de blé qu'ils reçurent à la conquête, lorsque les campagnes d'Oran rapportaient au Domaine une grande quantité de céréales. La perception s'en fait aujourd'hui à Malaga.

Gouvernement politique de la Cité. — Depuis la reprise d'Oran en 1732, le roi Philippe V (de glorieuse mémoire) mit le Gouvernement politique à la nomination du Commandant général. Cette mission est confiée à une Junte composée des capitaines faisant partie des régiments de la garnison. Ces réjidors, ayant à leur tête le Commandant général en qualité de corréjidor et d'alcade-mayor et un auditeur des guerres composent le personnel du Tribunal ordinaire. Observons, cependant, qu'ils devraient être élus pour une année mais qu'on a dérogé à cette règle et qu'ils sont nommés tous les quatre mois.

Commission des approvisionnements. — Comme les campagnes environnantes ne fournissent pas à la consommation de la ville, Oran s'était toujours procuré les denrées alimentaires par des marchés à l'entreprise. A la suite de quelques difficultés, Sa Majesté décida, l'an passé 1768, qu'une commission d'approvisionnement serait formée, et qu'à sa composition devaient concourir le Gouverneur, les Chefs, les Colonels de la garnison, le Clergé et l'Administration. Ses membres alternent au bout d'une année et ont la direction économique des quatre branches princi-

pales des ressources nécessaires à la vie : le pain, l'huile, la viande, le charbon.

Malheureusement cette commission, par suite de la direction d'esprit de ses membres, s'est lancée dans un système absolu et despotique qui a donné lieu à beaucoup de débats mais qui, soutenue par des esprits sans rectitude, a réduit le peuple à une condition déplorable par l'enchérissement de l'huile, de la viande, du charbon, et le manque fréquent de savon, de lard, de légumes et autres provisions alimentaires. De plus, comme personne n'est chargé de leur inspection, et que la commission agit tout-à-fait en dehors du Commandant-général, qu'elle veille fort peu à ce que les marchands soient fournis, en temps opportun, des vivres et des denrées qu'ils devraient avoir en magasin pour les premières nécessités de l'existence, mais au commerce desquels ils préfèrent des branches plus productives, nous sommes condamnés à une véritable disette.

Commerce. — Oran n'ayant pas de produits à écouler n'a en quelque sorte qu'un commerce passif que font indistinctement les espagnols de nos côtes, depuis Malaga jusqu'à Barcelone, et quelques étrangers de Marseille, Gibraltar et Port-Mahon. Quelque gens d'Iviça et quelques Majorquins y apportent des denrées de première nécessité. Sa Majesté assure par entreprise le service du pain de la troupe, de l'hôpital, des ustensiles de troupe ; comme aussi les fournitures des matériaux, des transports et du parc des fortifications, tout cela sous la surveillance du Comité du Génie et de l'Administration du Domaine qui ne manque pas d'apporter dans cette gestion l'obscurité de certains règlements ou ordonnances Royales, pleines de ces interprétations grâce auxquelles il lui devient possible d'usurper tous les pouvoirs, toutes les juridictions, et d'étendre sur toutes les questions une autorité despotique.

Franchise ancienne du Commerce. Etablissement des impôts, les denrées alimentaires étant seules exceptées du droit du fisc. — Longtemps ce port fut franc ; il n'existait qu'un Administrateur pour l'impôt du tabac, jusqu'en 1749 où s'établit l'Administration des impôts généraux. Cet établissement coûte plus qu'il ne rapporte, bien que les droits atteignent toutes les marchandises, excepté les comestibles.

SECTION III.

Importance d'Oran. Mœurs des arabes de la contrée. Réflexions sur le chiffre qu'il convient d'assigner à la garnison, aux munitions de bouche et de guerre et à l'effectif des déportés, tant que subsistera le système approuvé et l'obligation de rester sur la défensive.

Personne n'élève de doute sur l'importance d'Oran ; elle est appréciée de tous, à cause des avantages qu'offre le fameux port de Mers-el-Kébir, et du résultat final de sa conquête qui a délivré la côte d'Espagne d'une multitude de pirates qui y trouvaient un refuge et qui, s'élançant de ce repaire, causaient, par de continuelles entreprises, des dommages infinis à la population, aux côtes et au commerce espagnol. C'est le gage de la sécurité de ces mers et c'est une porte ouverte à la conquête de l'Afrique.

C'était un objet de préoccupation pour Notre Seigneur le roi Don Philippe II, en 1774. Cependant les troubles continuels de la monarchie sous le règne de Ferdinand-le-Catholique, les invasions des Turcs dans ces mers, les continuelles et secrètes conspirations des Morisques surtout à Valence, à Carthagène et en Grenade, les insistances réitérées des gens opposés à la conquête le poussaient à renoncer à la possession d'Oran. Il décida que le prince Vespasien Colonne viendrait reconnaître les deux places et qu'après un examen attentif de l'une et de l'autre, on résoudrait la question de l'occupation ; quoique cette reconnaissance eut conclu à la conservation du seul port de Mers-el-Kébir, dont, sans perdre de temps, les fortifications furent améliorées dans ce but. La physionomie de la situation politique de l'Espagne changea pendant que la question se discutait et des réflexions plus mûres amenèrent à conserver les deux places ; ce qui réussit en effet jusqu'en 1708, où les Turcs s'en emparèrent. Elles ne purent supporter plus longtemps les souffrances d'un long siège, la disette des vivres et le manque de munitions. Pourtant, dès 1706, ordre avait été donné à *Don Luis Man*, chef de division des galères d'Espagne de sortir de Carthagène avec vingt-deux de ses navires pour secourir Oran et y apporter la somme ordinaire de *56.000 douros* ; mais déjà

les émissaires de l'Autriche avaient corrompu cet homme par leurs promesses. Loin de conduire ses galères dans les eaux de Mers-el-Kébir, il feignit d'aller ailleurs attendre un temps favorable, rallia l'escadre anglaise qui était à Altea, licencia sa chiourme, et se mit à la disposition du roi Don Carlos.

Pendant 203 ans ces places furent maintenues avec honneur sous notre pavillon par de dignes fils de l'Espagne, qui montrèrent contre les Barbares une valeur et une supériorité incontestables, sans grands frais pour le Trésor, ayant beaucoup d'arabes pour tributaires et tirant parti de toute la plaine d'alentour.

En examinant la situation actuelle de la Régence d'Alger, la puissance du Maroc et le caractère des indigènes il est clair et rationnel que, pour un long avenir, il faut uniquement penser à garder dans Oran, une attitude défensive. Tout profit de conquête est impossible jusqu'à des temps meilleurs et jusqu'à ce que le repos de l'Europe et la paix des puissances chrétiennes permettent aux armées de l'Espagne de nouveaux progrès sur la terre infidèle.

Caractère des Arabes. — Les Barbares de ces plaines sont incapables d'union, d'un génie fallacieux, toujours pleins d'astuce et en proie aux superstitions. Leurs attaques sont soudaines, bien que désordonnées. Assez mal équipés en guerre, peu fournis de munitions, ils sont cultivateurs et pasteurs. Constamment harcelés par le maître du pays, ils sont écrasés par les Turcs, dont la puissance tyrannique domine et les couvre d'impôts. En définitive, c'est une multitude sans ordre et mal conduite. Habiles aux entreprises de pillage, maniant parfaitement leurs chevaux, ils ne connaissent pas les manœuvres militaires et sont incapables d'une attaque réglée : un siège pour eux n'est qu'un blocus. Sans bonne foi, leur parole ne mérite aucune créance. Autrefois ils se reconnurent assez aisément feudataires de l'Espagne, mais aujourd'hui ce serait chose difficile et périlleuse à obtenir de nouveau. Autrefois, même, ce fut plutôt en grande partie le résultat de la politique que de la force.

Par suite du caractère arabe, il n'y a pas lieu, d'ici longtemps, de craindre que les souverains d'Alger et de Méquinez entreprennent la conquête de ces places. Le premier n'a à sa solde que 12.000 Turcs. Ses forces maritimes sont en triste état. Son pouvoir dans la Régence et les

revenus ne proviennent que de la traite. Le second est sous l'empire d'une politique pacifique qu'il maintient, malgré sa réelle supériorité sur les forces et le gouvernement des Turcs. La conquête de Ceuta a toujours été son but, et si ses troupes vinrent en 1734 dans les parages d'Oran, ce fut pour châtier l'audace des Barbares qui avaient insulté et franchi ses frontières. Il fut repoussé la même année par le général *duc de Cansano* qui fit réédifier de fond en comble le château de Saint-André pour améliorer la défense d'Oran. Il faut en outre considérer que les Anglais ont eu le projet secret de favoriser les Barbares pour s'emparer de Mers-el-Kébir pendant la rupture qui était sur le point d'avoir lieu, il y a peu de temps, quoiqu'ils eussent fait accroire qu'ils regardaient l'entreprise comme trop difficile au milieu des difficultés qu'ils avaient tant en Amérique qu'avec nous et les puissances alliées. Possédant d'ailleurs le port et la place importante de Gibraltar qui, par sa situation est la clef des deux mers, ils ne manqueront jamais de moyens pour soulever la multitude des Barbares, pour leur donner des chefs expérimentés et les fournir d'effets et de munitions, ce dont ils manquent.

En conséquence, je pense (1) que ces places doivent être maintenues dans un état respectable ; d'abord, parce qu'elles ont honoré nos armes, par leur prise et reprise et ensuite qu'il faut prévenir les suites d'une décadence qui pourrait amener un abandon dont certaines puissances pourraient, dans l'avenir, tirer parti.

Dans cette supposition, pour rendre ces places respectables et pour en fixer d'avance la garnison avec certitude, de plus, pour exécuter les projets approuvés, ce dont on parlera en son lieu, il est nécessaire d'observer différentes circonstances avant de se décider ; il faut se rappeler aussi que tous les approvisionnements viennent d'Espagne, que les accidents en mer sont fréquents, non seulement à cause des tempêtes accoutumées de l'hiver, mais aussi à cause des obstacles qui peuvent venir des embarcations ennemies et des incursions des pirates ; que la désertion est continuelle, les épidémies possibles et enfin que les frais de la Couronne sont considérables.

(1) C'est la première fois, dans ce mémoire, que l'auteur anonyme parle de lui-même. (*Note du traducteur*).

En vertu des considérations précédentes et sans s'attacher rigoureusement aux règles de la fortification, en tenant compte des avantages des communications à ciel ouvert et souterraines, du genre d'attaque des Barbares, des besoins ordinaires et des actions militaires probables dans les environs, nous fixerons ainsi qu'il suit la garnison :

La place d'Oran, avec son enceinte irrégulière et tout-à-fait impropre à la fortification, comprend à peu près un périmètre de 2.500 varas (1) (2.140 mètres), dans lequel on pourrait placer 10 bastions, et, pour sa défense, en cas d'attaque, selon le maréchal de Vauban, il faudrait 5.000 hommes d'infanterie et 500 chevaux ; cependant, en tenant compte des exceptions que peut subir cette règle en raison de la situation, de la nature de ces fortifications sans fossés ni chemins couverts, on peut réduire ce nombre à 4.000 hommes d'infanterie et 300 chevaux, pour la défense régulière de la Place et de ses forts détachés ; savoir : San-Pedro, San-Yago et Colorado, la batterie de la communication et la pointe de la Mona : ce qui s'accorde avec l'opinion de l'auteur de l'école de Pallas et autres.

Le château de Rosalcazar qui, à cause de l'extension de son enceinte, doit tenir lieu de citadelle, a besoin, pour sa défense et celle des postes et forts qui en dépendent savoir : San-Térésa, San Ignacio, San Miguel et le ravelin neuf de 1.300 hommes, et encore c'est un nombre assez restreint, quand le projet des améliorations de sa fortification du Lieutenant général Don Juan Martinez Zermeno, sera exécuté.

Les forts Saint-André et Saint-Louis qui en dépendent n'exigent pas moins de 400 hommes.

Celui de Saint-Philippe et ses avancés San Carlos et San Fernando demandent 600 hommes.

Au Santa-Cruz 600 hommes pour lesquels il y a des abris à l'épreuve de la bombe.

A Saint-Grégoire, 100 hommes.

La place de Mers-el-Kébir exige pour sa défense 2.300 hommes car, par sa situation, elle est l'unique retraite en cas d'événement fâcheux : ce qui n'est pas sans exemple,

(1) Une vara : $0^{m}856$. *(Note du traducteur).*

d'autant plus que son port est le seul abri que puissent trouver les embarcations.

Pour les services de l'artillerie de la Place et de ses forts, en supposant l'état actuel et qu'on n'entreprenne pas de siège en règle, deux compagnies de 100 hommes suffiront, chacune d'artilleurs et de mineurs. Dans l'autre cas il serait nécessaire de les augmenter en doublant leur nombre et y détachant des servants pris dans les régiments et les exilés, ainsi qu'il est d'usage de faire.

A ce nombre on pourra joindre les 400 fusiliers, exilés armés et la compagnie des Almogatazes en y joignant les travailleurs des champs, en employant les premiers pour les postes qui dans les jardins et autres endroits gardent les avenues pendant la nuit et empêchent en partie la désertion, le jour ils serviront à couvrir le pacage des troupeaux et à faire différents services auxquels les emploient ordinairement les commandants généraux. Les derniers serviront pour aller en découverte, pour faire des sorties et combattre les incursions continuelles des Barbares, à exécuter des surprises dans les douars voisins en ramenant, comme cela arrive, des esclaves et des troupeaux dans la Place.

On peut donc compter sur 12.000 âmes en tout, en y comprenant les habitants de ce préside qui se réduisent au clergé, quelques fils de la patrie, marchands, hôteliers, c'est sur ce nombre qu'il faut régler les vivres, poudres, munitions, ayant égard à une réserve pour au moins 6 mois et l'augmentation des magasins et habitations dont on parlera en son lieu.

En sorte que la réserve devra être :

En blé	20.200	fanègues.
En orge	5.040	—
En paille	25.200	—
En bois	20.200	quintaux.
En viande salée............	3.640	—
En légumes	6.200	fanègues.
En huile	6.200	—
En vin	26.000	—
En charbon	16.200	—
En eau-de-vie	1.200	—
En têtes de bétail..........	1.800	—

L'approvisionnement de poudre pour ces places, en

tenant compte de la nombreuse artillerie et de la distance à laquelle se trouve l'Espagne a été compté à 6.000 quintaux.

Il existe :

31	canons de bronze et 3 de fer	du calibre de		24.
10	—	46	—	16.
39	canons de fer.......		—	12.
7	canons de bronze et 28		—	8.
14	—	8	—	4.

Les calibres non d'ordonnance se composent de 3 de 36, 1 de 30, 2 de 26, 5 de montagne et 4 obusiers tous de bronze et de fer ; 21 de 18 ; 6 de 6 ; il y a 9 mortiers et pierriers de 14 pouces ; 4 de 10 $\frac{1}{2}$ et 5 de 7 pouces. Il manque 1 pierrier de 17 pouces. Pour toute cette artillerie il faut des bombes et des boulets assortis, ainsi que des affûts, des avant-trains, des trique-balles, chèvres, crics, grenades, refouloirs, tire-balles et avec les réserves et approvisionnements nécessaires.

On regarde aussi comme nécessaire d'employer des mousquets et espingoles ou fusils de rempart dans quelques-uns des châteaux et forts avancés, principalement dans ceux qui occupent des points élevés et des terrains coupés. Ces armes sont montées comme des fusils avec une forte platine ou un serpenteau pour la mèche et assujetties sur un chevalet de trois pieds au moyen duquel le soldat qui fait feu ne reçoit aucun mal du recul de ces armes qui, ayant une grande portée et se manœuvrant avec facilité, sont plus utiles que les canons contre les petits partis d'ennemis qui approchent de ces places, sans compter l'économie qui résulte de l'emploi des unes et des autres.

Réflexions sur la nécessité d'être toujours sur la défensive. — Il est préjudiciable de se départir de la guerre défensive comme le prouve l'expérience de plusieurs généraux qui, dès 1505, se sont sacrifiés avec leur armée pour avoir tenté de pénétrer dans le pays, témoin le funeste succès du marquis de *Santa-Cruz* quoique sa détermination fut justifiable pour plusieurs motifs. D'ailleurs, il n'est pas juste de blâmer les revers de la guerre en comptant les pertes particulières essuyées dans différentes sorties ; car une fois les troupes engagées, il était nécessaire de se sacrifier ou d'exposer le tout pour le tout : et ceci est plus ou moins chanceux selon le génie de celui

qui commande en se rappelant que les plus petites causes produisent quelquefois les plus grands effets.

L'unique trophée de ces actions a été, ou de se retirer avec deux ou trois chefs au lieu d'un, pour se diriger dans une entreprise manquée, ou bien de ramener quelques troupeaux.

L'entreprise, en aucun cas, ne vaut la perte d'un seul soldat. La multitude de ces Barbares est innombrable et dans ce cas l'expédition est nécessairement très limitée, d'autant plus que le Conseil d'approvisionnement est éloigné, que ses secours sont indispensables et qu'il est responsable, par ordre Royal, des secours envoyés d'Espagne.

Les sorties augmenteraient la désertion qui est déjà assez considérable sans elles ; toutes ces considérations militent en faveur de la défensive. D'ailleurs rien n'est plus opposé aux maximes de la guerre que d'occuper des postes pendant le jour, que l'on est forcé d'abandonner pendant la nuit, sans espoir de les garder.

SECTION IV.

Qui décrit en détail l'enceinte de la Place, les murs, les bastions et réduits détachés, leur état actuel, l'artillerie qui les garnit et celle qu'ils peuvent recevoir et les réparations dont ils ont besoin.

Le périmètre de la Place est de 2.520 varas (2157 mètres), avec des angles rentrants et saillants dont quelques-uns se flanquent et défendent mutuellement un corridor intérieur qui règne sur tout le pourtour, sert de chemin de ronde. Les matériaux des murs varient : ils sont en pisé ou en maçonnerie ordinaire. Il est nécessaire de réparer et de consolider certaines parties ; d'autres ont besoin d'être reconstruites à neuf, car elles tombent en ruines.

Bastion Saint-François. — Le bastion Saint-François est irrégulier ; il est à l'Est de la Place, il couvre l'ancienne courtine qui s'étend entre la porte de Tremecen et la tour de Saint-Dominique. Il y a, après lui, un petit bastion ou plate-forme sans artillerie qui s'appelle Bastion des Bains[1]

(1) Emplacement de la salle des morts de l'hôpital. (*Note du traducteur*).

le dit bastion Saint-François dirige ses feux les uns au Sud et bat les pentes de la Mezeta, qui bordent à l'Occident le ravin de la source (El-Nacimiento), et les autres à l'Est contre les pentes escarpées qui remontent vers les châteaux de Rosalcazar (Château-neuf) et Saint-André. Il est armé de cinq canons et peut en contenir dix, ce qui est plus que nécessaire.

De ce bastion à celui des Bains, qui correspond aux jardins, il y a environ 450 varas (385 mètres), dont 200 à peu près menacent ruine par la mauvaise qualité des fondations ; cette muraille est étançonnée du côté de la Place ; en 1759 on eut l'idée de réédifier cette partie avec beaucoup d'avantages pour la défense, l'augmentation de la population et la commodité de la troupe, en établissant, sur sa longueur, des voûtes à l'épreuve pour son casernement, cependant cette idée a été ajournée à cause des frais excessifs occasionnés sans doute par les fondations très profondes qu'il faudrait aller chercher probablement au niveau du fond du ravin, ou plus bas encore pour rencontrer le terrain solide ; il a fallu aussi satisfaire à des besoins plus urgents.

Porte de Canastel (1). — De la dite plate-forme à l'angle saillant de la tour Saint-Roch, le mur continue sur une longueur de 420 varas (359 mètres) en comprenant la porte de Canastel qui n'a d'autre défense que la tour carrée dans laquelle elle est pratiquée.

Tour de Saint-Roch (2). — Le bastion de la tour de Saint-Roch est au Nord de la Place, il est d'une utilité reconnue parce que ses feux se dirigent vers la marine et enfilent la rampe qui se dirige au Sud et dans cette région agissent avec ceux de *Rosalcazar* qui croisent et, par leur hauteur, découvrent et battent au Sud les pentes hautes de la Mezeta en se croisant avec les feux de *Saint-Grégoire*. Il est armé de deux canons : un de 24 et l'autre de 16 et peut en recevoir 7 de plus. Il a besoin de plates-formes pour l'avantage de l'Etat, car il perd davantage en affûts qui pourrissent.

Le mur continue, sur une longueur de 380 varas (325 mètres), jusqu'à la guérite des *Septs vents* qui fait face à

(1) On lit sur une clef de voûte, sous le passage de cette porte, la date de 1747. Elle débouche sur la place Kléber.
(2) On voit encore des restes de cette tour au saillant du bastion 29.

la marine ; dans la partie que l'on appelle *Saint-Jérome* et *Saint-Bernardin*, il y a deux grandes brêches qu'il est nécessaire de réparer et qui se trouvent aux deux tiers de la hauteur ; puis il faut aussi exécuter la partie du chemin de ronde qui est tout-à-fait ruinée. ,, ,

A peu de distance et au niveau du chemin de ronde en question se trouvent la porte et le pont-levis par où la place communique avec la coupure appelée *Barrera*, construite récemment pour couper les avenues qui permettaient de s'introduire dans le faubourg de la Marine. C'est un ouvrage très important par le but qu'il remplit. Il a un fossé proportionné à sa dimension ; une porte (1), un pont-levis et une barrière pour communiquer avec les forts *Santa-Cruz*, *Saint-Grégoire* et *Saint-Jacques*, appuyant sa droite au petit réduit qui le domine, appelé *El Colorado* (le rouge), qui peut contenir 30 hommes. Il y a aussi une coupure sans revêtement qui lui sert de fossé et qui communique avec la Barrera. Il y a un corps de garde crénelé pour la défense par le fusil.

Les fronts compris entre le bastion *Saint-François* et la guérite des *Sept-Vents*, peuvent être considérés comme à l'abri de toute insulte, tant à cause de la situation des forts du plateau et des communications qui les joignent que de ceux de *Santa-Cruz*, de *Saint-Grégoire* et de la pointe de la *Mona* ; puis les uns et les autres empêchent les approches de l'ennemi, leur servant d'avant-garde du côté de terre et de mer.

En poursuivant l'enceinte, à partir de la guérite des Sept-Vents, après 220 varas (188^{m}), on arrive au bastion (2) du milieu de l'Alcazava, qu'on appelle *Bastion des Artilleurs*, abandonné à cause des dégâts que son feu causait dans les maisons de la ville et du peu d'avantage qui en résultait pour la défense.

(1) Cette porte s'appelle aujourd'hui porte du Santon. On y lit à l'extérieur la date Año de 1754. (*Note du traducteur*).

(2) Sur la partie d'escarpe qui précède ce bastion on lit l'inscription incomplète qui suit : Soli deo honor et gloria. Reynando en las Españas la Mayesta catholica Don Carlos. Il y governande sus reynos por su menorhedad su Mayestade la Reina Dona Maria d'Austria, Madre Suya, y siendo governador y capitan général de estas plazas y reynos Don Fernando Joachin Faxa Ros de Roquesens y Zuriga Marques de los Velez Molin y Martorel señor de los Varonias de Castel Viros Ausmolin de Rey y ostras en el principado de Cataluna señor de las Orlas de Mulaathama............ .... y de.. (le reste de l'inscription a été mutilé. On voit qu'elle date de la minorité de Charles II en 1665).

Conduit royal.— Immédiatement avant ce bastion est l'entrée du Conduit royal ou de la *Vieille mère par* où arrivent les eaux des versants de la Mezeta, lequel traverse la ville sous une voûte cylindrique dont quelques pieds droits, menaçant ruine, ont nécessité des réparations qui ont été exécutées l'année passée. Sa sortie a lieu dans les jardins, à l'angle rentrant de la plate-forme des Bains. Les 81 varas (69 mètres) que comprend l'étendue du front du Conduit royal (1) se composent d'un mur faible et de mauvaise qualité et, pour cette raison, cet endroit est le plus vulnérable et le plus exposé de l'enceinte, à cause de la nature des terrains et la direction invariable du ravin.

On sera assuré d'améliorer cette partie avec les précautions qu'elle exige, en faisant des casernes et des établissant dans ce point ; l'entrée est aujourd'hui fermée par une grille en fer du côté de la campagne, un peigne ferré et une grille intérieure. Le mur est crénelé pour le fusil et au-dessus de l'entrée du conduit sont placés trois canons ; on peut encore en ajouter six de plus qui sont nécessaires pour découvrir les principales avenues du ravin.

Bastion Sainte-Isabelle. — Immédiatement après le bastion des Artilleurs on trouve le poste de Sainte-Isabelle qui a beaucoup d'importance quoique très réduit et ne pouvant contenir que 5 canons. Il découvre les avenues des ravins, il défend l'entrée du Conduit royal et sert de flanc à sa courtine et à la droite de la tenaille double de la Campana, à 91 varas ($85^{m}60$). Il est armé de 3 canons de 8 ; sa contrescarpe suit la courtine précédente, les ailes et le front de la double tenaille et se termine à son dernier angle saillant.

Tenaille double. — La Tenaille double occupe le point le plus étroit et le plus élevé de la ville ; elle couvre l'*Alcazava* que l'on doit considérer comme son réduit ; elle défend les ravins de droite et de gauche de la colline de *Palmarejo* et les hauteurs d'*Ifre*, qui sont en face d'elle et qui la dominent. Cette tenaille est occupée en arrière par une espèce de bastion qui ferme sa gorge et à la gauche duquel s'élève un cavalier autour pouvant contenir six

(1) Une pierre mise à découvert par des déblais derrière ce mur porte l'inscription suivante :
De recdifico el año 1774. (*Note du traducteur*).

canons. Le tout est en bon état de défense, avec ses parapets garnis de merlons, avec communications par les fossés, pour que le feu des hauteurs de la Mezeta ne puisse atteindre les défenseurs. Dans l'intérieur de cet ouvrage il y a une place avec plusieurs silos (1) qui peuvent être très utiles en cas de besoin pour conserver les grains ainsi que cela a eu lieu avant la perte de 1708 et aujourd'hui ils servent de prison pour les criminels. Sur cette place il y a un corps de garde pour un officier et la troupe qui l'occupe ainsi que dans de petites habitations ; toute cette portion d'ouvrage est armée de 14 canons de différents calibres et on peut y en mettre 6 de plus. Il est nécessaire de réparer quelques-uns de ses murs et de poser des plates-formes.

Forts de Saint-Jacques et de San Pedro (2). — Les deux forts de Saint-Jacques et de San Pedro défendent avec le fusil les approches de l'ennemi à la droite et à la gauche de la tenaille ; ils sont tous deux de forme pentagonale : le premier peut contenir 150 hommes et il est fait en bonne maçonnerie avec fossés et une contrescarpe revêtue. Il assure les communications de la Place avec le fort de Santa-Cruz et ensuite il est placé sur le bord du plateau qui est coupé par un fossé, avec parapet, jusqu'à l'escarpement ou précipice de la marine.

Le deuxième, à gauche, est un peu plus petit et ne peut contenir que 60 hommes ; il a aussi un fossé et une communication souterraine avec la place ; il sert à empêcher que les Barbares n'incommodent, avec leur feu, les habitations de l'Alcazava ainsi qu'il est arrivé dans les temps antérieurs à sa construction ; il a des merlons et des machicoulis avec une traverse pour se garantir des feux de l'ennemi.

La muraille (3) continue presqu'en ligne droite, depuis le

---

(1) Ces silos sont encore employés.

(2) C'est à tort que l'on a nommé le premier de ces forts Saint-Louis et le second « La Campana ». (*Note du traducteur*).

(3) Sur l'escarpe de la courtine 21-22 correspondante à cette partie, on lit l'inscription incomplète suivante :

Reynando en las...... Panas. Phelipe y Mandando...... Plazas de Oran y Masalg...... Eni. Ente gén^e D^n Alexandre t^te : Ministro de As.......... L orden........................ Ho en Epoc...... *on*.................. Deg...... en........ *Dotaju*.............. nes De Orden................ so sta obra en el An..................4.

(C'est probablement l'année 1744 qui correspond au commandement du général ALEX : Delamotte. Voir l'inscription sur la demi-lune de Mers-el-Kébir. (*Note du traducteur*).

saillant de la tenaille jusqu'à la porte de Tremecen au bastion Saint-François, faisant face aux pentes de Ifre et au bord du ravin qui descend de la Mezeta et passant sous la gorge de *San Pedro* débouche près de la porte de Tremecen ; sur cette longueur qui est d'environ 1533 varas (1.312 mètres), on rencontre un bastion plat appelé *Saint-Jacques* et plus bas celui d'*El-Rosario* qui se défendent mutuellement.

Bastion Saint-Jacques. — Ce bastion de Saint-Jacques est très utile, car il dirige ses feux de telle manière, sur les pentes inférieures de la Mezeta, qu'ils arrivent jusque dans le ravin occidental de la Naissance (Raz-el-Aïn). Par son flanc Ouest il enfile le ravin qui passe au pied du bastion de la Campana et, par celui de l'Est, il atteint la porte et le pont de Tremecen. Sa gorge est adossée à une des rampes de l'Alcazava. Il y a dans ce bastion une tour qui lui sert de cavalier qui, par sa hauteur, peut être très utile en y plaçant l'artillerie qu'elle peut recevoir ; il est armé de 5 canons et peut en recevoir 5 de plus, mais il a besoin de plates-formes.

Bastion d'el Rosario. — Ce bastion est situé entre ceux de Saint-Jacques et de Saint-François : il garde les avenues, ce qu'on nomme le chemin de San Pedro, et avec ses feux il bat les pentes tout-à-fait inférieures de la Mezeta sur lesquelles il y a des jardins potagers et fruitiers qui sont arrosés par les eaux qui coulent dans le ravin. Il est armé de deux canons de 6 ; il est nécessaire d'y ouvrir des embrasures.

Détail des autres défenses immédiates de la place et de la Marine, indépendantes des châteaux et des forts adjacents. — Dans toute l'étendue du ravin de la Naissance et sur ses bords oriental et occidental sont situées les tours de *San Pedro*, *Ifre*, *Algarrobo*, *Campo-Santo*, d'*Arcos* et de *Brun*, toutes pareilles et qui se garnissent de 5 à 15 hommes, suivant la force de la garnison ou de la place ; la garde y entre et en sort par une échelle de main que l'on rapporte la nuit à la porte de Tremecen afin que les soldats ne désertent pas et ne soient pas surpris par les Maures qui, pour l'ordinaire en été, viennent voler les légumes et les fruits.

Par ces tours passe de nuit le cri de ralliement qui vient de Rosalcazar (Château-Neuf), et suit la ligne de défense

en communication en allant de l'une à l'autre, ces tours étant assez rapprochées pour se secourir à coups de fusil et pour donner l'alerte à la place, quoiqu'elles soient des postes de peu de résistance, elles sont fort utiles pour garder les avenues.

On parlera en son lieu de la Tour de la Naissance comme dépendance du château de Saint-Philippe et du fort San Fernando.

Batterie du fort de la Mona (1). — Sur la déclivité de la montagne de la Mezeta, du côté du Nord, en continuant les pentes au-dessous de Saint-Grégoire, au bord de la mer, se trouve une batterie sur la pointe du rocher de la Mona ; elle est de bonne maçonnerie avec des logements à l'épreuve pour la troupe et un magasin à poudre pour 10 canons ; elle est élevée au-dessus de la mer de 126 pieds (30 mètres). Sa gorge est fermée du côté de terre (seul point accessible) par un mur crénelé avec un fossé et un pont-levis. La position de cette batterie est avantageuse pour garder la plage et l'unique point sablonneux où l'on exécute les débarquements, elle empêche en même temps l'ancrage des navires et bombardes qui peuvent inquiéter la place et elle assure les communications de nos embarcations avec Mers-el-Kébir ; on a réparé il y a deux ans son parapet à barbette ; il est armé de 6 canons de 24.

Près de la plage sablonneuse dont on a parlé, il y a une coupure avec le corps de garde et une grille d'où se dirige, vers la batterie, un large chemin provenant des débris de la montagne à l'époque où l'on essaya de garnir le môle et ce travail qui serait très utile en l'allongeant davantage n'a pu être continué, pour parer à des besoins plus urgents.

(A suivre).

---

(1) On retrouve au-dessus de la porte du réduit la trace de la date 1563. *(Note du traducteur).*

CHOSES D'ISLAM

LA QUESTION DU KHALIFAT

La déposition du Sultan Abd-ul-Hamid et la prise de possession du pouvoir en Turquie, par le Comité « Union et Progrès » avaient, en 1909, réveillé le peuple Ottoman de sa léthargie.

Un impérieux besoin d'ordre et de justice, le sentiment de la nécessité d'établir une autorité qui, tout en paraissant légitime aux vrais croyants, sût se moderniser et renouer les liens distendus d'une société livrée jusqu'alors au despotisme, tels furent les premiers désirs exprimés par l'immense majorité des Ottomans à la suite du Coup d'Etat d'Enver-Pacha et de ses compagnons.

Mais les événements ne permirent pas une rapide réalisation de ce projet généreux.

La tyrannie reparut rapidement sous une autre forme en même temps que les assassinats politiques se multipliaient ; les attaques des Infidèles compliquèrent ensuite, à l'extérieur, les difficultés d'un régime nouveau. Les Italiens s'emparèrent de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque ; les Bulgares, les Serbes et les Grecs chassèrent presque les Ottomans d'Europe. L'Empire Germanique laissa faire, malgré ses accointances avec les Jeunes Turcs, se réservant de n'intervenir qu'à son heure.

Celle-ci n'allait pas tarder à sonner ; la guerre de 1914 suivit de près les défaites de Macédoine et de Thrace.

Le destin des Gouvernants Ottomans les fit se placer, presque obligatoirement (1), sur le mauvais plateau de la

---

(1) Presqu'obligatoirement puisque, du côté de l'Entente, il avait été convenu que la Russie deviendrait maîtresse de Constantinople et du Bosphore, ce qui ne pouvait que difficilement être goûté par les Turcs.

balance. La défaite continua à les accabler et lorsque fut signée, en fin 1918, l'armistice de Moudros, la situation de leur pays semblait déplorable. Le traité de Sèvres parut confirmer ce pronostic.

Mais, par un de ces retours de fortune qu'offre l'Histoire, un homme providentiel survint qui, profitant de la mésentente des Alliés, ses ennemis, ainsi que de l'imprudence des Hellènes, ses adversaires, fit réapparaître la Victoire dans les plis des drapeaux Ottomans.

Prenant ensuite en main les destinées de son pays, il voulut transformer en Démocratie ce qui, jusqu'alors, avait été une Théocratie.

Les principes d'indépendance qu'il fit pénétrer dans ce peuple moralement engourdi furent accueillis avec enthousiasme. Le contact de la liberté, dont les sujets du Sultan avaient été sevrés pendant des siècles, leur rendit une nouvelle jeunesse, et leur Assemblée Nationale prit l'allure de ces amoureuses qu'une passion tardive incendie et qui s'y abandonnent avec toutes leurs puissances de sacrifice, sans se demander si ce feu les consumera.

Un obstacle, entre beaucoup d'autres, se présenta : dans cette Démocratie survivait un vestige de la précédente Théocratie, représenté par un très pâle Khalife, Chef uniquement spirituel auquel, cependant, trop de citoyens avaient encore conservé intacte la foi aveugle de leurs pères, parce qu'ils ne s'étaient pas suffisamment imprégnés de la nouvelle doctrine républicaine.

De plus, ce Khalife était, en dehors de la Turquie, toujours considéré comme le Chef suprême de l'Islam, par de nombreux Musulmans.

Les membres de l'Assemblée Nationale, tout en restant, en majeure partie, de fidèles croyants, avaient, eux, modifié leur religion, en la faisant procéder d'un ordre plus élevé ; il s'agissait de réorganiser et d'administrer pour la gloire de la Turquie leur Patrie, et non plus pour celle de l'ensemble mondial des Musulmans. A celà, ils sacrifiaient leurs préférences secrètes ; leur culte, épuré, tendait à prendre, comme direction suprême, la voie suivie par l'homme qui possédait leur confiance militaire, le Général qui avait ramené la Victoire, Mustapha Kemal, « le Ghazi ».

Le descendant des Soliman et des Mahomet II, déchu de tout pouvoir temporel, mais toujours par définition,

Gardien de la Religion, prétendait vainement « que l'Islam « ne reconnaît d'autres lois que celles qu'il puise dans le « Droit Sacré, et dont les prescriptions s'étendent à tous « les actes de la vie publique et privée. »

Une décision radicale fut prise à son égard : sa déchéance fut prononcée par l'Assemblée Nationale et son envoi en exil fut ordonné.

Ce fait, qui s'explique très bien de la part des députés d'Angora, peut avoir des conséquences telles que des Puissances européennes musulmanes comme la France, l'Angleterre, l'Italie, la Hollande, ne sauraient le négliger.

Une succession est vacante dans le monde de l'Islam. Qui la prendra ? Ce sont quelques-uns des aperçus que suggère cette « question du Khalifat » que nous allons essayer d'exposer (1).

*
* *

Le 7 Janvier 1924, le bruit se répandait, venant de Smyrne, qu'un attentat avait été commis contre Mustapha Kemal, dans la villa que le Président de la République Turque et sa femme occupaient depuis quelques jours dans cette cité.

On assurait qu'un jeune homme s'était présenté dans cette habitation ,avait demandé à parler à Mustapha Kemal sous le prétexte faux qu'il avait à lui remettre un pli urgent.

Prise de soupçons, la femme du Président aurait prié le visiteur d'attendre, puis se serait dirigée vers la porte de la salle occupée par son mari. A ce moment, l'inconnu aurait lancé une grenade dans sa direction.

Mustapha Kemal, survenu à ce moment, n'aurait pas été atteint, mais sa femme aurait été blessée.

Le criminel, ajoutait la rumeur, aurait réussi à prendre la fuite.

Cette nouvelle fut, ultérieurement, démentie, mais, de

(1) L'ensemble des préceptes, des décisions, des traditions relatifs à la religion et provenant des proches parents du Prophète Mahomet, des quatre premiers Khalifes et de quelques commentateurs forme « la Sunnah ». Elle complète « la Cheriaa » (شريعة, la loi) qui a pour base le Coran, les exemples de la vie de Mahomet et les actes des quatre premiers Khalifes.

Constantinople, arrivèrent les commentaires tendancieux suivants :

« On ne saurait nier que les méthodes dictatoriales de « Mustapha Kemal ont froissé les sentiments de nombreux « Turcs restés fidèlement attachés à des traditions qu'ils « considèrent comme saintes et immuables.

« Certes, Mustapha Kemal, le Ghazi, le Victorieux, « synthétise aux yeux du plus grand nombre le relèvement « de la Turquie et la victoire sur l'infidèle.

« La Campagne foudroyante d'Asie Mineure, suivie, en « moins de quinze jours, de la débacle grecque en « Septembre 1922, venait après une série de prouesses qui « avaient mis autour de Mustapha Kemal comme une « auréole de gloire. Maïs, à côté de cela, on lui reprochait « d'avoir séparé de la personne du Khalife les pouvoirs du « souverain temporel.

« L'écho de cette sorte de sacrilège atteinte aux droits « traditionnels du Sultan avait retenti jusqu'aux Indes, « mécontentant gravement les musulmans de cette « contrée.

« Mustapha Kemal avait fait de la Turquie une Répu- « blique, ce qui n'était approuvé que d'un très petit « nombre. Au Parlement, une opposition sourde et « croissante se formait contre lui et, à Constantinople, « que le transfert de la Capitale dans la vieille cité d'An- « gora (l'antique Ancyre d'Auguste et des Croisés) avait « découronnée, le mécontentement grondait.

« Ce mécontentement fut à son comble lorsque l'Agha- « Khan et l'Emir Ali des Indes, ayant publié dans les « journaux de Stamboul une protestation contre l'atteinte « portée aux droits du Khalife, Angora envoya à Constan- « tinople un tribunal d'exception, dit « d'Indépendance », « pour juger les trois éditeurs responsables.

« Or, ces derniers furent acquittés, malgré les efforts « faits pour obtenir leur condamnation.

« Avec ces querelles, toute la question du Khalifat est « remise en cause et nombre de voix s'élèvent pour « demander la révision de la décision du 1er Novembre « 1922, sur la séparation des pouvoirs du Khalife. « Mustapha Kemal, considéré comme l'inspirateur de ces « réformes et de ces atteintes à l'âme musulmane, a « accumulé des rancunes autour de sa personne. »

Ainsi donc, en la présente année 1924, voyions-nous, malgré de réels efforts faits depuis la fin de 1918 par certaines Puissances pour la solutionner, continuer à se poser la plus importante question de l'Islam, la seule réellement susceptible d'agiter, le cas échéant, l'ensemble des Musulmans, celle de l'Imamat (1).

Il avait semblé tout d'abord aux gens simplistes qu'une solution relativement aisée aurait pu intervenir par l'attribution au Roi du Hedjaz du titre « d'Imam », de « Directeur des Fidèles ».

Mais bon nombre d'Ulémas avaient prétendu qu'il y avait dans cette conception, sinon une erreur, tout au moins une action prématurée au point de vue musulman, le Khalife, — qui devait être avant tout libre, — ne pouvant pas, par principe, être un chef uniquement religieux tel que l'est le Pape pour la religion catholique et le pouvoir temporel du « Malik » Hussin, protégé des Anglais, n'étant jusqu'à présent que très restreint.

Les Allemands avaient pour, — entre autres causes, — combattre la « candidature » du Roi du Hedjaz, fait prendre, en pleine guerre, en Avril 1918, sur la côte lybienne, par un de leurs sous-marins, le Grand Cheikh de la Confrérie des Senoussia, Sidi Ahmed Cherif. Ils l'avaient promené en Turquie, voulant ainsi donner au Koreïschite Hussin un concurrent également d'origine arabe et chérifienne.

Le grand Cheikh Senoussi, Sidi Ahmed Cherif, avait profité de cet appui pour créer de nouvelles zaouïas de son ordre en Arabie et donner plus d'extension à celles existant déjà en Turquie.

Son influence s'était heurtée, comme jadis celle de son oncle, à celle des Wahabites du Nedj, en Arabie, en même temps qu'elle s'opposait à celle du Maître de la Mecque. Mais Sidi Ahmed Cherif, qui est un homme de valeur, commit politiquement une faute, celle de se laisser officiellement nommer « Maréchal d'Empire Turc Commandant les tribus arabes » ; il se mit ainsi en fausse posture vis-à-vis « des Purs Musulmans Arabes » par cette alliance avec « les usurpateurs touraniens » que sont pour ceux-ci les Ottomans.

(1) « Imamat » ou « Khalifat » désignent la même fonction suprême.

D'autres candidats se faisaient connaître. Dès 1920, la mère de l'Emir d'Afghanistan exposait la prétention de son fils, Aman Oulla Khan, au titre d'Imam.

Enfin des Egyptiens, enthousiasmés par les concessions qu'ils avaient obtenues de l'Angleterre, émettaient l'idée de faire de leur Patrie le centre des pays musulmans et de confier à leur Cheikh-ul-Islam, ainsi qu'à l'Université d'El-Ahzar, au Caire, le soin de régler la question de l'Imamat.

Certes, l'Université Musulmane d'El-Ahzar est l'une des plus populaires parmi les institutions islamiques, mais elle s'est trop modernisée pour ne pas être tenue en suspicion par l'ensemble de ceux des mahométans qui ne veulent, à juste titre d'ailleurs, s'écarter en rien de la Cheriaa.

Toute cette délicate question intéressait, sans aucun doute, au plus haut point les puissances européennes ayant des sujets musulmans à administrer.

L'intérêt s'augmenta d'autant plus que, le 28 Février 1924, une modification totale du régime intérieur de la Turquie fut proposée à la Chambre Ottomane.

Cette modification était annoncée de la façon suivante :

« La séance de la Chambre Ottomane du 27 Février « 1924 a eu un caractère de grande importance dont les « conséquences sont très difficiles à prévoir pour le monde « islamique.

« Les motions proposées décident en substance :

« 1° Que les tribunaux religieux, les fondations reli- « gieuses (wakouf ou habous), seront complètement « écartés des affaires gouvernementales et confinés dans « une sphère exactement délimitée.

« 2° Toute allocation au Khalife sera supprimée.

« 3° La dynastie ottomane sera expulsée des territoires « de la République Turque .

« 4° Le Khalifat sera assumé par une personne morale « comme l'Assemblée Nationale, ou dévolu à un représen- « tant religieux désigné par l'Assemblée. »

De semblables motions modifiant la loi sacrée et intangible de la Cheriaa montraient la profonde évolution qui s'effectuait chez les Turcs.

Poussés par une idée très belle de nationalité et par la question de race, ils étaient en train de rompre le seul lien qui les rattachait aux Arabes : l'idéal religieux.

Comme le comprit le Japon, lors de sa grande évolution politique de 1854 à 1877, les Ottomans éclairés ont parfaitement saisi qu'il leur fallait ou cesser d'être indépendants ou adopter, au moins en partie, la civilisation occidentale.

Leurs désirs sont légitimes ; ils ont senti l'impérieuse nécessité de se moderniser et de faire face aux convoitises européennes.

Ils sont arrivés à faire abroger définitivement les Capitulations et ont obtenu diplomatiquement, à Lausanne, de véritables succès.

Ces succès s'expliquent si l'on considère que, par suite de la Révolution Russe, le pantouranisme a groupé autour des Turcs tous les anciens peuples jadis soumis au « Yassak » des empires mongols (1).

Tatars Kirghiz, Tatars Tchagataï de Boukhara et de Khiva, Géorgiens, Circassiens, musulmans du Turkestan, de Kazan, de la Crimée, de la Volga ou de la Sibérie ont formellement affirmé en 1917 (Avril et Mai), au Congrès de Kazan et à l'Assemblée de Moscou, leur volonté de se séparer des éléments slaves de la Russie et de « se fédérer » avec les Turcs, leurs frères touraniens.

Une force nouvelle, une sorte d'esprit régénérateur, s'est ainsi répandue sur la partie éclairée de la Turquie et un rêve plane sur tous ces peuples de race identique, rêve encore imprécis : la constitution d'une fédération groupant tous les éléments musulmans de l'ancien Empire mongol de Gengis-Khan.

Mais cette nouvelle orientation, qui n'est pas encore dans le domaine de la réalisation immédiate, a tout d'abord cherché un affranchissement dans une scission complète entre les pouvoirs politiques et des liens religieux par trop rebelles à s'adapter aux nécessités de la civilisation moderne.

Dans un discours-message prononcé le 1er Mars 1924 à l'ouverture de la séance de l'Assemblée Nationale Turque, le Président de la République Ottomane a demandé aux Députés de doter le pays d'une administration moderne

---

(1) Le « Yassak » est l'acceptation, sans discussion, avec un esprit absolu de discipline et d'obéissance de tout ce qui concerne l'Etat et la Religion.

répondant aux nécessités nationales. Il a souligné le besoin de développer et d'unifier l'enseignement, de libérer l'organisation judiciaire de tous les liens anciens et de la délivrer promptement de toutes les influences surannées (1).

Parlant ensuite de la question religieuse :

« Nous devons, a-t-il dit, dégager la foi Musulmane de toute ingérence politique. »

Et c'est à la suite de ce message que le parti majoritaire de l'Assemblée d'Angora a adopté l'abolition du Khalifat, la déposition du Khalife, l'exil à perpétuité de tous les membres des deux sexes de la famille du Sultan.

Ainsi donc semble devoir s'écrouler, cette fois définitivement, la constitution théocratique de l'Etat Ottoman, consacrée par la loi fondamentale du 7 dilhidjé 1293, laquelle avait déclaré que le Sultanat Turc était avant tout le Grand Khalifat Islamique.

Déjà, en lisant les constitutions libérales de 1876 et de 1908 ont pouvait envisager cette chute et, en 1909, Damid Férid Pacha s'en était si bien rendu compte qu'il avait jugé nécessaire de rappeler que le Sultan de Turquie était non seulement le Souverain des Ottomans, mais aussi le « Commandeur des Croyants », le Khalife de Trois cents millions de Musulmans. Aujourd'hui le fait est accompli, et est exilé en Suisse le prince Abdul Medjid qui, le 24 Novembre 1922, avait reçu l'investiture du Khalifat à Constantinople après la proclamation de la déchéance du Sultan Mehmed VI, réfugié sur un cuirassé britannique.

Abdul Medjid, fils du Sultan Abdul Aziz (qui mourut assassiné) était cependant un « libéral » et un homme très cultivé.

Renonçant au pouvoir politique, il avait accepté de se contenter de l'autorité religieuse, mais il avait eu le tort, aux yeux de l'Assemblée d'Angora, de recevoir, en 1923, la visite trop remarquée de certains chefs militaires éminents tels que Réouf Bey et Kiazim Kara Békir.

La crainte d'un coup d'Etat hantait les Kémalistes, et Ismet Pacha, à titre d'avertissement, n'avait pas craint de lancer à la tribune cette menace : « Tout Khalife qui interviendra dans les destinées du pays sera brisé. »

---

(1) Cf dans « Actualités », de février 1924, un article remarquable de M. J. Gasser, sénateur, sur ce sujet.

*
* *

Ce bouleversement d'ordre religieux aura été accueilli avec une satisfaction indiscutable par une partie de l'élite musulmane mondiale qui a toujours considéré, à juste titre, les Ottomans comme des usurpateurs.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il est susceptible d'amener des compétitions dont les chocs deviendraient, le cas échéant, extrêmement dangereux pour certaines puissances européennes.

Ce n'est pas que le Khalifat soit pour tous les musulmans une véritable nécessité, mais la situation est trop tentante pour que des concurrents multiples et qualifiés ne s'efforcent pas d'atteindre à la succession de Mahomet. Et il paraîtra logique d'admettre que certains de ces concurrents seront chacun le candidat de puissances européennes diverses, lesquelles arriveront en dernier ressort, soit diplomatiquement, soit par les armes, à soutenir, voire même à imposer leur prétendant.

Nous nous garderons de faire aucun pronostic ; notre but, dans la présente étude, tend simplement à démontrer la complexité de la question.

Depuis longtemps déjà certains dirigeants sunnites avaient envisagé la reconstitution du Khalifat en se conformant à la loi de l'Islam.

L'Imamat ou le Khalifat, (ces deux termes ayant un sens analogue) est, d'après El Mâouerdi (1), le pouvoir conféré à celui qui remplace le prophète Mohammed pour, tout à la fois, être le défenseur de la Foi Islamique et le Commandeur de tous les Croyants en cette foi.

Les Sunnites affirment qu'il doit y avoir obligatoirement un Khalifat. Ils se basent sur ce passage de la loi révélée ainsi conçu : « Croyants qui êtes soumis aux volontés d'Allah, soyez également pliés sous la volonté de son envoyé ainsi que sous l'obéissance de ceux d'entre vous qui auront été investis du droit de commander. »

Des discussions interminables n'ont pas manqué de se produire au sujet de la dernière partie de ce passage. Des juristes musulmans ont fait remarquer que rien, dans ce

---

(1) Abou-el-Hassen Ali ibn Mohammed ibn El Habib El Mâouerdi, originaire de Bassorah, vécut vers l'an 1000 de J.-C. Il est l'auteur d'un traité de droit public musulman intitulé : « *El Akhâm Es-Soulthânya* », les Règles du Pouvoir absolu, dont la presque totalité des Sunnistes admet sans discussion les règles établies.

verset, ne faisait aux Croyants une obligation d'investir qui que ce soit « du Droit de commander sur l'ensemble des fidèles. »

Mais les orthodoxes, faisant appel à la « tradition » se sont réclamés des compagnons de Mahomet qui, à la mort de ce dernier, avant même que les ultimes devoirs n'eussent été rendus à la dépouille du Prophète, estimèrent que la première chose à faire était de lui désigner, par voie d'élection, un successeur comme Khalife.

Cette théorie a été admise par la majorité des musulmans et le principe suivant a été posé par les Purs Croyants : « Il doit y avoir un Khalife, un Imam. »

Ce chef des Croyants devra-t-il être désigné par l'élection, par « l'Ijma » (le consentement universel (1)) ?

---

(1) On sait comment, à la mort de Mahomet, Abou Bekeur, son beau-père, fut élu Khalife parce que, du vivant du Prophète, il dirigeait la prière lorsque ce dernier en était empêché. Ali, gendre de Mahomet et époux de Fatima, qui ambitionnait le pouvoir, éprouva une vive déception de cette élection.

En mourant, Abou Bekeur, en 634 après J.-C., désigna comme son successeur Omar, ce compagnon de Mahomet qui, ne voulant pas tout d'abord considérer ce dernier comme mortel, avait, au moment de son décès, menacé de tuer à coup de sabre tous ceux qui annonçaient que le Prophète était mort. Ce choix fut accepté par la foule des musulmans. Dix ans plus tard, en 644, Omar mourut à son tour. Il avait, préalablement, désigné comme susceptibles de le remplacer un certain nombre de candidats.

L'élection écarta encore une fois Ali, gendre de Mahomet, et proclama Khalife, Othman ben Affar, de la famille des Beni Omeïa (d'où sortira la dynastie des Ommiades).

Othman, tout en étendant les conquêtes de l'Islam, n'eut pas l'adresse nécessaire pour concilier les différents intérêts qui divisaient les Arabes. Il mourut assassiné.

Ali, avec les Beni-Haschim, prit alors le pouvoir. Mais Maoouïa ibn Saffyan, ancien secrétaire de Mahomet et d'origine Ommiade, groupa les gens de la Mecque, les Koréischites et réclama pour lui-même l'Imamat. Un prétendu arbitrage eut lieu et Maooüia fut élu Khalife à Damas. Ali, évincé une fois de plus du pouvoir suprême, se sépara des autres Musulmans, déclara Maoouïa un usurpateur et fonda le schisme chi'i'te. Il s'installa à Koufa. Il fut assassiné en 661. Son fils, Hassan, qui lui succéda, fut, de suite attaqué par Maoouïa et obligé d'abdiquer. Les descendants d'Ali sont désignés couramment sous le nom d'Alides.

Maoouïa, qui était un Köreischite mais qui n'appartenait pas à la famille du Prophète. s'appuya sur les Syriens et sur les Bédouins pour modifier entièrement l'ordre des choses établi à la mort de Mahomet. Il transforma en succession héréditaire la transmission du Khalifat qui, si on s'en était tenu à la tradition, aurait dû être toujours le résultat de « l'Ijma », du Consentement Universel, de l'élection.

Nous ne nous occuperons, dans la présente étude. que des Sunnites ; la question du Khalifat n'existe, en effet, plus pour les Alides et ni les Chiites ni les Zeïdites ne sauraient accepter une autorité religieuse des Sunnites.

Il est bon de rappeler que, pendant la guerre de 1914-1918, les Allemands incitèrent les Turcs à proposer aux Chiites de Perse de se confédérer en un Conseil général Supérieur de l'Islam, ayant son siège à Constantinople sous la présidence du Khalife ottoman. Des cadeaux furent adressés à un certain nombre de mollahs du Clergé Persan auquel on offrit des garanties d'indépendance, une amélioration de situation matérielle et un droit de veto sur la désignation des Shahs.

Ces propositions ne furent, dans l'ensemble du Clergé Persan, pas acceptées.

« Il est évident, ont déclaré certains Ulémas qu'en l'état « actuel, le principe Ommiade d'hérédité n'existe plus. Par « suite, le Prétendant qui arriverait à faire admettre son « autorité, serait, de plano, quoique non élu à la suite « d'un vote, reconnu par le fait même du consentement « muet de la majorité ; en résumé, il aurait, d'une façon « détournée, satisfait au principe de l'Ijma (1). »

En ce qui concerne la France, cette question de l'élection d'un Khalife ne présente pas, pour l'instant, un caractère d'acuité.

Les populations du Maroc ont pour Khalife leur propre Sultan ; celles d'Algérie invoquent seulement les quatre premiers Khalifes de l'histoire musulmane, descendants du Prophète, et, à quelques rares divergences près, considèrent tous les autres comme des usurpateurs. Seules, celles de Tunisie reconnaissaient le Khalife de Stamboul, mais cette reconnaissance ne les a pas empêchées d'accepter, dans l'ensemble, la guerre contre la Turquie de 1915 à 1918.

Les liens spirituels du Khalifat, vestiges d'une suzeraineté turque depuis longtemps périmée, ne sont plus guère qu'un souvenir en Tunisie et, en fait, avant la déchéance d'Abdul Medjid, les Musulmans Tunisiens vivaient dans une indépendance complète à l'égard de Constantinople, leur seule marque d'attachement n'ayant consisté qu'à faire « la Khotba » (2) au nom du Commandeur des Croyants Ottoman.

Mais nous devons ajouter que rien ne prouve, dans le cas où un nouveau Khalife réunissant toutes les conditions requises par l'orthodoxie de l'Islam viendrait à être élu, que les Musulmans de l'Afrique du Nord française ne se rallieraient pas à lui.

Ces conditions sont les suivantes :

Etre Musulman ; être arrivé à l'état de puberté ; être un homme libre ; avoir fait preuve, d'une façon suivie, de sagesse, d'équité et d'impartialité ; être un juriste capable de prononcer des sentences, d'assurer le maintien du dogme, de sauvegarder la religion contre toute hérésie ;

---

(1) L'élection n'est, bien entendu, pas le résultat de la consultation de tous les Musulmans : seuls sont électeurs les croyants susceptibles d'apprécier la valeur des prétendants à l'Imamat au point de vue de la Foi, c'est-à-dire les théologiens, les chioukhs, les Ulémas, les cadis, etc...

(2) La Khotba est la Grande Prière du Vendredi.

être vigoureux, bien portant, éloquent, vif d'esprit et de corps ; avoir l'intelligence et l'énergie voulues pour administrer, pour assurer l'exécution des jugements rendus, pour régler les différends, et pour donner aux croyants les directions spirituelles nécessaires ; avoir le courage et les connaissances indispensables pour être un Chef militaire. Enfin, appartenir à la tribu des Koréïschites.

Certains commentateurs moutazilites (1) ont émis sur cette dernière condition des théories plus libérales. Ils ont déclaré que le Khalifat devait être accessible à tout Musulman qui en était digne, sans que la question de son origine puisse lui créer un obstacle.

Mais ces théories ont été rejetées par les Orthodoxes sunnites qui se sont basés sur les paroles du Prophète, rapportées plus tard par Abou Bekeur et citées dans un Hadith de Bokhari (2).

« Le pouvoir devra rester chez les Koréïschites tant qu'il existera deux de ceux-ci. »

Cette clause très restrictive n'aurait pas été imposée simplement parce que les Koréïschites sont cette Tribu de la Mekke d'où est issu Mohamet, mais, avant tout, parce que la dite tribu aurait eu comme souche Ismaël, et que, par lui, elle serait une descendance directe d'Abraham.

Or, d'après le Coran, Abraham est considéré comme le premier Khalife de tous les peuples et désigné par Allah pour les régir ; la preuve en est recherchée dans le fait que c'est de lui que viennent se réclamer non seulement les Musulmans, mais aussi « les Gens du Livre » (Ahl et Kitab) c'est-à-dire les Chrétiens et les Juifs.

En plus des conditions ci-dessus exigées, le Khalife doit être établi sur le Dar-el-Islam et être le Maître des Lieux Saints.

Ces deux exigences semblent à l'époque actuelle, difficiles à remplir.

---

(1) Le Moutazilisme (la Dissidence, la Séparation) fut une doctrine islamique très libérale que les Orthodoxes considèrent comme une hérésie et qui, après avoir eu ses martyrs, finit par disparaître à peu près vers le XIIIe siècle. C'est un Moutazilite qui écrivit cette phrase : « En même temps que tu suis la voie de ta religion, marche sur le chemin de la science au lieu de te borner à être l'esclave de traditions de provenance quelconque.»

(2) On entend par « Hadith » des sentences orales ou des paroles attribuées à Mahomet et recueillies après sa mort. Bokhari, qui vivait vers 850 après J.-C. réunit un certain nombre de Hadith et en forma un ouvrage intitulé : « *Le Recueil Authentique* ».

La définition du « Dar-el-Islam » varie suivant la conception de chaque intéressé.

Pour les uns, c'est l'ensemble des territoires qui furent conquis par les quatre premiers Khalifes ; pour les autres, ce sont les régions qui furent successivement dominées par les armées musulmanes depuis Mahomet jusqu'à nos jours.

Même en prenant la conception la plus simple, celle des contrées soumises par les quatre premiers Khalifes il paraît difficile, aujourd'hui, aux Musulmans de reconstituer cet Empire dans ses anciennes frontières.

En effet, Mahomet conquit la Péninsule Arabe.

Abou Bekeur y ajouta une partie de la Syrie.

Omar finit la conquête du reste de la Syrie, s'empara de Jérusalem, de l'Egypte, de la Cyrénaïque, de la Tunisie, de la Mésopotamie, de l'Azerbeidjan, de toute la région arménienne, du Khorassan et des pays limitrophes.

Othman fit occuper l'île de Chypre.

Il est peu supposable que les puissances qui gouvernent aujourd'hui une grande partie de ces contrées soient disposées à les rétrocéder gracieusement à un Khalife.

La question des Lieux Saints n'est pas moins difficile à régler.

La majorité des personnes qui, dans l'Afrique du Nord française, sont en contact avec les Musulmans croient généralement que, seules, les villes de la Mekke et de Médine sont revendiquées comme « Lieux Saints Islamiques ».

Cette façon de voir est incomplète.

Jérusalem est réclamée à un titre presqu'égal comme Ville Sainte Musulmane par les vrais croyants ; ceux des pélerins qui, en allant conquérir le titre de « Hadj » en Arabie, ont les moyens pécuniaires suffisants pour le faire, ne manquent pas, après avoir accompli à la Mekke, au Mont Arafat et à Médine la première partie de leur pélerinage, de se rendre à Jérusalem pour l'achever.

Nous allons exposer les raisons qui attirent impérieusement l'Islam vers ce Centre religieux, également demandé par les Juifs et par les Chrétiens.

*
* *

Au cours de la fameuse nuit, l'Isrâ, pendant laquelle le Prophète eut la vision qui le transporta au Ciel, près du

trône d'Allah, sous la conduite de l'Ange Gabriel, ce dernier, ayant fait monter Mahomet sur la jument ailée El Bourak, se rendit d'abord avec lui à « El Koudsi » (1).

Il le fit se rencontrer dans le Temple de Salomon avec les trois plus grands parmi les précédents prophètes : Jésus, Moïse et Abraham, et il les invita à prier ensemble.

Au préalable, l'Ange Gabriel, pour bien affirmer à Mahomet sa qualité de Prophète, avait eu soin de lui faire attacher la jument ailée El Bourak à l'endroit où les Prophètes antérieurs avaient eu l'habitude faire stationner leurs montures.

Au point de vue musulman, tout ce qui concerne l'authencité de l'Isra est indiscutable et le rôle joué par Jérusalem dans la mission divine confiée à Mahomet fait partie du dogme. Cette visite préalable à El Koudsi avant de comparaître devant Allah, c'est, pour les juristes musulmans, le lien qui rattache l'Islam au Judaïsme et au Christianisme. Mahomet ne crée pas une religion nouvelle : il continue ce que Dieu l'Unique a déjà fait commencer par Abraham, par Moïse, par Elie, par Jésus-Christ ; il vient pour apporter une perfection, l'Islam, à ce qui existait précédemment chez « les Gens du Livre ». Il commencera donc par se réunir aux précédents Prophètes dans le Temple de la Ville Sainte. Jérusalem, avant de monter au Ciel pour recevoir l'ordre divin.

D'ailleurs, au cours de ses prédications, Mahomet avait lui-même déclaré qu'il n'y avait que deux enceintes sacrées ; celle de la Mecque et celle d'El Koudsi (Jérusalem). Il avait fait connaître à Abou Bekeur, son beau père, son désir de conquérir cet El Koudsi. Seuls, les événements l'avaient empêché de mettre son projet à exécution.

Lorsqu'il fut mort à Médine, ses compagnons hésitèrent sur le lieu qui serait choisi pour sa sépulture. Les uns proposèrent la Mekke, son lieu de naissance, les autres Jérusalem où, déjà, se trouvait le tombeau de Jésus qu'il considérait comme son prédécesseur, et où, paraît-il, avaient été ensevelis les grands prophètes tels qu'Israël et Ezéchiel.

---

(1) Ce nom d'El Koudsi donné par les Arabes à la Ville de Jérusalem se retrouve à l'époque moderne. Avant la conquête de la Palestine par le général Allenby, en 1910, Jérusalem avait été, sous l'administration ottomane, le chef-lieu du Gouvernement de première classe (ou moutésarriflik) de *Koudsi-Cherif*, circonscription administrative détachée depuis 1873, de la juridiction du vilayet de Syrie. Ce Gouvernement de première classe de Koudsi-Cherif comprenait Jérusalem, Jaffa, Gaza et Hébron.

Si logique qu'il sembla de le voir inhumer là où il était décédé, Médine n'avait cependant été choisi en dernier lieu que parce que Jérusalem n'était pas encore aux mains des Musulmans. Mais, dès 637 après Jésus-Christ, c'est-à-dire en l'an 16 de l'Hégire, le Khalife Omar, après avoir fait assiéger Jérusalem par Abou Obéid, obtenait du Patriarche Sophronius, qui la défendait, une reddition sous condition, promettait de respecter les Eglises et allait prier Allah devant la Cathédrale de Constantin.

Puis, pour affirmer la priorité de la Foi Islamique, il faisait construire une mosquée sur l'emplacement sacré du Temple de Salomon. C'est cette mosquée qui devint ultérieurement un des lieux de pèlerinage des Musulmans.

*
* *

La question de Jérusalem me pousse à m'écarter un instant de celle du Khalifat pour rappeler quelques souvenirs historiques susceptibles de faire mieux comprendre le rôle de tout premier ordre que n'a cessé de jouer cette Ville Sainte dans la politique religieuse mondiale.

Toujours l'objet de l'attention universelle, grâce aux souvenirs légendaires qui l'auréolent, Jérusalem, avec ses horizons millénaires, a vu, dans ce dernier siècle, dresser, comme pour se braver entre eux, de nombreux sanctuaires rivaux. Les trois symboles de ces rivalités sont :

L'Eglise du Saint Sépulcre.

La Mosquée d'Omar.

Et le mur de la Lamentation ou des Pleurs (partie occidentale de ce que l'on prétend avoir été l'enceinte de l'Esplanade du Temple de Salomon, où les Juifs, qui pensent y trouver les restes mêmes du sanctuaire détruit, viennent, groupés par sectes, pleurer et gémir, surtout à la veille des sabbats et des fêtes).

Ni le Pentateuque, ni l'Evangile, ni le Coran ne sont arrivés, les uns ou les autres, à établir définitivement la concorde et la paix dans la Ville Sacrée malgré la similitude des buts poursuivis tendant à la Foi en un Dieu Unique.

D'abord Jébus (ou bien Uru Salim, l'enceinte de Salem), Jérusalem ne fut, en ses débuts, qu'un minuscule refuge élevé par les Jébuséens pour s'abriter contre les incursions des soldats des Pharaons.

Grâce à sa forte situation sur la colline de l'Ophel (montagne de Sion), protégée à l'Est par le ravin du Cédron ou Vallée de Josaphat, à l'Ouest et au Sud par la dépression connue sous le nom de vallée de Hinnom ou de « ravin de la Gehenne », elle pouvait d'autant mieux défier toutes les attaques des ennemis qu'une sorte de redoute la mettait, au Nord, à l'abri de toute surprise. S'élevant au seuil du désert, dans la partie Est du plateau de Juda, à une altitude d'environ 760 mètres, au milieu d'une région aujourd'hui dénudée, aride, rocailleuse, et de teinte grisâtre, dominée par d'autres collines aussi âpres, telles que le Mont des Oliviers (818 mètres), elles est toujours restée la clef de ce plateau qui lui-même, commande toute la Palestine.

Après avoir été la ville de David et des rois de Juda, elle devint celle de Salomon, celle d'Ezéchias et de Manassé, celle des Macchabées, celle d'Hérode le Grand et d'Hérode Agrippa.

On sait comment, en 70 après Jésus-Christ, l'Empereur Titus la détruisit et brûla le Temple (1).

Hadrien compléta plus tard cette œuvre de dévastation en faisant raser tout la cité et en élevant, sur son emplacement, une ville païenne nouvelle qu'il nomma Ælia Capitolina.

Jérusalem, devenue Ælia, se releva de ses ruines et, sous la domination des empereurs chrétiens, redevint prospère. Mais le VII[e] siècle de l'ère chrétienne allait lui être néfaste. Successivement, les Perses, conduits par Chosroès, s'en emparaient en 614, les Byzantins commandés par Héraclius, la reprenaient en 627, et, en 636, les Musulmans, ayant à leur tête le Khalife Omar, s'y installaient.

Ces derniers devaient, sauf la courte période des rois latins allant de 1099 à 1187, y rester jusqu'au 9 Décembre 1917, date à laquelle le Général Anglais Allenby les en chassait

---

(1) Il y a eu trois Temples de Jérusalem. Le premier commencé au début du règne de Salomon, fut construit sur son ordre par des Phéniciens venus de Tyr et de Sidon. Il fut détruit par Nabuzardan, lieutenant de Nabuchodonosor, qui le brûle en 588 av. J.-C. Le second Temple, beaucoup moins grand et bien moins beau, fut édifié sur l'emplacement du premier par Zorobabel, après la captivité de Babylone. Il dura près de cinq siècles. En 18 avant J.-C., le roi Hérode le fit reconstruire avec plus de splendeur et de magnificence. Il ne fut terminé qu'en 64 après J.-C. Mais six ans plus tard, à la suite d'une révolte des Juifs contre la domination romaine, Titus le fit brûler.

Mais pendant toute cette longue domination islamique d'environ sept siècles, elle était restée pour la Chrétienté « la Ville des Lieux Saints » et certaines puissances de l'Europe avaient multiplié leurs efforts pour y imposer leur influence.

Des contestations très aiguës s'y étaient produites à ce sujet depuis le XIX[e] siècle et, finalement, la France qui pendant fort longtemps, avait eu, là comme en Syrie, une situation de premier plan, avait presque abandonné ses prérogatives par suite de l'accord qu'elle voulait faire régner entre sa politique intérieure (séparation des Eglises de l'Etat) et sa politique extérieure.

Bon nombre d'historiens français ont voulu faire remonter à Charlemagne ce rôle protecteur de la France, se basant sur l'envoi des clefs du Saint Sépulcre qui aurait été fait à ce Monarque par le Khalife Haroun-Al-Raschid.

Cette question a donné lieu à de nombreuses controverses ; elle semble aujourd'hui à peu près élucidée et nous ne saurions mieux faire que de citer à ce sujet, les résultats d'une étude remarquable donnée il y a environ dix ans, par M. Vasilief, dans la Revue byzantine-russe « Visantijski Vremenik » et publiés en France, en 1914, par M. Louis Bréhier : (1).

« Voici, d'après M. Vasilief, comment on peut reconstituer la suite des événements :

« 1°) Les rapports entre le Khalife de Bagdad et les « Francs se sont noués d'abord sous Pépin le Bref. En « 765, ce prince envoie une ambassade au Khalife El-« Mansour (745-775) ; elle revient, trois ans plus tard, « avec des envoyés musulmans porteurs de magnifiques « cadeaux : Pépin leur donne audience à Selles-sur-Cher, « en avril 768. L'ennemi commun, que le Khalife « Ommiade de Cordoue était à la fois pour Pépin et pour « Al-Mansour, explique suffisamment cette entente. En « ce moment, Pépin songe à continuer au-delà des Pyré« nées la guerre entreprise par Charles Martel contre les « Musulmans d'Espagne et, en 764, Al-Mansour a fait « une tentative malheureuse pour replacer le Khalifat de « Cordoue sous sa domination.

« 2°) En 797, Charlemagne envoie au Khalife Haroun-« Al-Raschid (786-809) trois ambassadeurs : Lantfrid, « Sigismond et le Juif Isaac. L'unique objet de cette

(1) Cf.. Larousse mensuel. — N° 91. Septembre 1914.

« ambassade, le fait est affirmé par toutes les chroniques, « était de demander au Khalife le don d'un éléphant. « Lorsque l'on songe au goût très vif de Charlemagne « pour les animaux rares et à la ménagerie qu'il avait « installée dans son palais d'Aix-la-Chapelle, on ne « trouve aucune invraisemblance dans ce fait. Les am- « bassadeurs firent route avec des envoyés de Gebhard, « comte de Trévise, qui allaient demander au patriarche « de Jérusalem des reliques de Saint-Genès et Saint- « Eugène. Ils traversèrent donc la Ville Sainte, et c'est « peut-être de ce moment que datent les premiers rap- « ports entre les Chrétiens de Palestine et Charlemagne.

« 3°) L'ambassade de Charles ne devait revenir « qu'en 802, mais, dans l'intervalle, le Patriarche de Jé- « rusalem envoya au Roi Franc un moine qui fut reçu « à Aix-la-Chapelle (en décembre 799). Ce moine reprit « le chemin de la Palestine avec un prêtre du Palais, « Zacharie, qui revint en Occident, accompagné de deux « moines de Jérusalem, au mois de Novembre 800, et ce « fut à cette occasion qu'eut lieu, à Rome, la remise à « Charlemagne de l'étendard de Jérusalem, des clefs du « Saint Sépulcre et des clous de la vraie croix. Comme « l'établit Vasilief, il eût été impossible au Patriarche de « faire cet envoi sans l'assentiment du Khalife. Or, à ce « moment, Charlemagne et Haroun-al-Raschid avaient « les mêmes ennemis : tous deux étaient en conflit, d'une « part avec l'Empire byzantin, d'autre part avec le Kha- « life de Cordoue. De plus, la Chrétienté palestinienne, « ne pouvant plus attendre aucun secours efficace des « Empereurs byzantins, se tourne naturellement vers la « nouvelle puissance Chrétienne qui s'est élevée en Occi- « dent. Il ne s'ensuit pas, d'ailleurs, comme le laisse- « raient entendre certains chroniqueurs, que le Khalife « ait concédé à Charlemagne la souveraineté de la Pales- « tine. La tradition des clefs et de l'étendard n'a qu'une « valeur honorifique : la conséquence pratique de cet « envoi fut pour Charlemagne un droit de protection sur « les Chrétiens de Palestine et sur les pèlerins qui se « rendaient à Jérusalem. En outre, un renseignement « donné par une chronique du XIIe siècle (Hugues de « Fleury, Mon. Germ. IX, page 361) laisse supposer que « Charles reçut, en toute propriété, l'église Sainte-Marie- « la-Latine et le droit de construire des églises et des « hôpitaux à Jérusalem. En 870, le moine Bernard, qui

« fait un pèlerinage en Terre Sainte, est reçu « dans « l'hospice établi par le très glorieux empereur Charles « auprès de l'Eglise Sainte-Marie ; on y trouve une belle « bibliothèque, due au zèle de cet Empereur, avec douze « maisons, des champs, des vignes et un jardin dans la « Vallée de Josaphat » (Tobler, *Itineria Hieros*, 1344). On « voit donc quelle est l'origine du droit de protection « que les rois de France, considérés comme les succes- « seurs de Charlemagne, ont reçu des Sultans Turcs au « XVIe siècle (Capitulations de 1535, conclues entre Fran- « çois Ier et Soliman).

« 4° Cette conclusion est confirmée par les rapports « postérieurs qui s'établirent entre Charlemagne et Ha- « roun-al-Raschid. En 801, l'ambassade envoyée au Kha- « life, en 797, regagnait l'Occident par la route de l'Afri- « que du Nord. Elle était réduite au seul Juif Isaac, les « deux autres envoyés étant morts en route ; elle rame- « nait le fameux éléphant demandé au Khalife, et elle « était accompagnée de deux ambassadeurs : l'un, au « nom d'Haroun-al-Raschid, l'autre envoyé par Ibrahim- « ibn-Al-Aglaba, émir d'Afrique. La difficulté du trans- « port par mer de l'éléphant retint Isaac en Afrique, « tandis que les envoyés Musulmans abordaient à Pise « et remettaient à Charles les cadeaux de leurs maîtres, « dont plusieurs animaux rares : un lion et un ours de « Numidie, ainsi que les reliques des Martyrs africains « qui furent déposées à la Cathédrale de Lyon (801). Ce « fut seulement l'année suivante qu'une flotte, envoyée « par Charlemagne, ramena le Juif Isaac et le précieux « animal, présent du Khalife. Dans la suite, de nouvelles « ambassades furent échangées entre les deux souverains « en 802, en 807, et ces bons rapports se perpétuèrent « sous Louis le Pieux, qui reçut, en 831, une ambassade « du Khalife Al-Mamoun.

« L'arrivée de l'éléphant d'Haroun-al-Rachid, en 802, « excita une prodigieuse admiration chez les contempo- « rains. Il n'est pas une seule des chroniques rédigées « dans les monastères qui n'en fasse mention ; quelques- « unes même, qui ne parlent pas de l'ambassade, n'ou- « blient pas, à l'année 802, de rapporter un événement « qui leur semble extraordinaire : « Et cette année, un « éléphant parvint en France » (Ann. Lauresham ; Mon. « Germ. §§ 1, p. 39). Le poète saxon va jusqu'à dire « que c'était la première fois qu'on voyait un pareil ani-

« mal. Les chroniques nous donnent même son nom : il
« s'appelait Aboul-Abbas. Il excita la curiosité de l'en-
« tourage savant de l'Empereur, et l'Irlandais Dicuil, au-
« teur d'un Traité sur la mesure de la Terre, s'appuie sur
« les observations qu'on en a faites pour réfuter l'opinion
« de Julius Solinus (naturaliste du III[e] s.), qui avait affir-
« mé que les éléphants ne se couchent jamais pour dormir.
« (*Liber de mensura orbis terræ*, édit. Pathey, p. 55).
« Aboul-Abbas suivait Charlemagne dans ses expédi-
« tions et mourut subitement en 810, au moment où
« l'Empereur, de retour d'un voyage en Frise, passait
« le Rhin à Lieppeham. Les contemporains considérèrent
« cette brusque fin comme un signe des calamités qui
« affligèrent l'Empire dans les années suivantes. Un détail
« montre combien cet événement les frappa ; dans plu-
« sieurs chroniques, on lit des phrases comme celle-ci :
« L'année où périt l'éléphant, Pépin, roi d'Italie, quitta
« son corps mortel », ou : « Le roi Pépin, fils de l'Empe-
« reur, mourut en même temps que périt, de mort subite,
« l'éléphant envoyé par Haroun. » (*Annales Xantenses*,
« Mon. Germ. §§ II, 224).

Quelle qu'intéressante que soit cette étude, nous ne pouvons en accepter certaines des conclusions.

Cette histoire d'un éléphant impérial est amusante, mais on ne peut pas sérieusement en déduire qu'il faille voir là l'origine du droit de protection que les rois de France, considérés comme les successeurs de Charlemagne, auraient reçu des Sultans Turcs au XVI[e] siècle.

Entre Charlemagne et François 1[er], il y a eu les Croisades, il y a eu le Royaume Latin de Jérusalem, puis les victoires de Saladin. Il y a eu aussi, en pays musulman, l'effondrement du Khalifat arabe et son remplacement par un Ottoman.

Lorsque François 1[er] et Soliman le Magnifique conclurent, en 1535, une convention, première base des Capitulations, c'est que Français et Turcs, très gênés par Charles-Quint, cherchaient, sinon à s'allier, tout au moins à s'entr'aider pour lutter contre un redoutable ennemi commun. Ils ne pensèrent probablement ni à Charlemagne, ni à Haroun-al-Raschid à cette époque, et le Sultan de Constantinople n'était d'ailleurs que fort peu le continuateur de la politique extérieure du Khalife Ommiade.

Si nous nous élevons contre une semblable thèse, c'est qu'elle fut exploitée, dans un sens défavorable pour nous, à la fin du XIXe siècle par l'Empereur d'Allemagne, Guillaume II, qui, déclarant que Charlemagne était un Empereur Germanique ayant eu sa résidence à Aix-la-Chapelle, le droit de protection sur la Palestine revenait à l'Empire d'Allemagne puisqu'il était, lui, Guillaume, le successeur de l'Empereur à la Barbe Fleurie.

Les Capitulations sont trop connues pour que nous nous étendions à leur sujet ; elles garantissaient, en principe, *pour l'honneur et l'amitié du Roi de France*, une sécurité relative aux chrétiens voyageant et commerçant dans l'Empire Ottoman et plus spécialement, aux pèlerins se rendant en Palestine, ainsi qu'aux religieux de Jérusalem. Mais elles eurent surtout, sous des formes déguisées, un caractère commercial. Créées en 1540, revisées en 1604, en 1673, en 1681, elles accordèrent aux Ambassadeurs, aux Consuls, aux négociants français et européens des privilèges considérables et aboutirent finalement, en quelque sorte, à l'installation d'un Pouvoir chrétien dans l'Etat Ottoman.

Sous cette protection, les différentes confessions chrétiennes (Catholiques, Orthodoxes, Schismatiques, etc.) se livrèrent, aux Lieux Saints, à d'innombrables intrigues pour affirmer chacune leur supériorité et, à côté d'un clergé catholique très remarquable par la noblesse et l'élévation de ses sentiments, des religieux grecs, russes, syriens, arméniens, coptes, etc. eurent une attitude trop souvent déplorable.

Les choses furent poussées si loin que le Pacha Turc dut, à une certaine époque, installer une garde de soldats ottomans au Saint Sépulcre, ordonner la fermeture de cet édifice religieux tous les jours, du coucher au lever du soleil, et, chaque soir, se faire apporter chez lui la clef de la dite Eglise.

La situation privilégiée de la France au Levant, reconnue pendant des siècles, rappelée dans des actes diplomatiques et en 1878, avait été, dans la dernière période du XIXe siècle, l'objet de marques de jalousie de la part de certaines puissances européennes. Au fur et à mesure qu'elles se développaient, que leur Unité se faisait, que leur force s'affirmait, ces dernières pensaient que l'époque où, seule, la France était capable d'imposer au Gouvernement Ottoman le respect des Capitulations, était

passée ; elles entendaient soustraire leurs nationaux à cette sorte de tutelle que les droits acquis par notre politique leur imposait.

Elles obtinrent d'abord d'assurer elles-mêmes la protection de leurs commerçants et la France ne conserva que celle des établissements catholiques et la police des Lieux Saints.

L'Allemagne, qui cherchait des débouchés commerciaux en Syrie et en Asie Mineure, en même temps qu'elle visait à une hégémonie mondiale, estimait que, depuis sa défaite de 1870, la France n'était plus qualifiée pour continuer à se poser en protectrice des Européens dans le Levant et, quoique « Puissance Protestante », elle prétendait, à son tour, réclamer le protectorat catholique.

Dès 1889, à la suite d'une entente conclue entre Guillaume II et le Sultan Abd-ul-Hamid, lequel voulait à tout prix faire disparaître le régime des Capitulations, une offensive diplomatique avait été tentée près du Saint-Siège pour obtenir du Pape le retrait du protectorat français sur les catholiques de l'Empire Ottoman ; en même temps, la presse italienne demandait le droit, pour l'Italie, de protéger elle-même ses propres nationaux.

Léon XIII s'était opposé à ces diverses prétentions et avait déclaré vouloir maintenir intacte la situation de la France en Orient. Mais ces dispositions, qui nous étaient favorables, ne purent s'accorder avec la politique intérieure suivie par notre Gouvernement.

Après sa rupture diplomatique avec le Saint-Siège, la France conclut avec l'Italie un accord d'après lequel tous les établissements religieux qui en exprimeraient le désir pourraient être placés sous le Protectorat Italien, après entente entre les gouvernements Français et Italien.

La mise en application de cet accord réduisit le rôle de la France à la simple protection et à la police de l'Eglise du Saint Sépulcre à Jérusalem et de l'Eglise de la Nativité à Bethléem.

En présence de cette abdication de notre politique séculaire en Orient, l'Eglise Catholique Française, représentée à la fin du XIXe siècle surtout par les Franciscains de Terre Sainte et le Patriarcat latin de Jérusalem, envoya des membres de ses grandes congrégations installer dans la Ville Sainte des établissements qui eurent pour mission d'instaurer « le patronat des populations catholiques indigènes. »

C'était, en quelque sorte, reprendre sous une forme nouvelle l'idée des Capitulations et continuer à étendre l'influence morale de la France, mais, cette fois, en dehors de l'appui direct de son Gouvernement.

Mais l'Eglise catholique française se heurtait à forte partie, car, d'une part, l'Italie, par ses religieux, avait pris pied en Judée, et d'un autre côté, l'Allemagne, entièrement soutenue par le Sultan Abd-ul-Hamid, avait utilisé d'une façon très adroite les « Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem » (qu'avait fait revivre, dès 1869, Frédéric de Prusse, qui devint l'Empereur Frédéric III), « le Palastinaverein » et « les Templiers germaniques » qui avaient créé sur l'ancienne terre de Chanaan d'importants établissements agricoles.

Dans cette partie liée entre Guillaume II et Abd-ul-Hamid, le Sultan poursuivait ses visées de panislamisme, pendant que le Kaiser escomptait l'utilisation du panislamisme au profit de la Weltpolitik germanique.

En 1909, les Jeunes Turcs déposaient le Sultan Abd-ul-Hamid ; à cette époque, le Comité « Union et Progrès » avait certainement l'intention de substituer un Gouvernement constitutionnel et libéral à la théocratie ottomane.

Mais l'« Ittihad ve Teraki » (1) vit rapidement se dresser contre lui tous ceux qui vivaient de l'Islam. Ulémas, hodjas, docteurs de la loi musulmane, confréries religieuses créèrent une agitation dans la masse populaire, accusant l'élite, désireuse de progresser, de violer les bases de la religion.

Alors apparurent la ligue dite « de Sabah Eddine » (neveu d'Abd-ul-Hamid), qui cherchait à laisser à chaque nationalité de l'Empire Ottoman, une sorte d'autonomie relative, — le Club des Libéraux ou « Ahrars », — le Club de l'Entente libérale ou « Hurriet ve Ittilaf — la junte militaire des Sauveurs de la Patrie, ou « Halas Kiarani Millet ». Les tentatives de ces groupements n'aboutirent qu'à faire reparaître un régime despotique durement appliqué par l'Ittihad ve Teraki, lequel, par Enver-Pacha, était sous une influence de l'Allemagne aussi complète que l'avait été le Sultan Abd-ul-Hamid.

En 1914, avant que la Turquie ne fut réellement entrée dans la guerre, le Gouvernement Turc voyant qu'il n'avait

(1) Nom turc du Comité « Union et Progrès ».

rien à redouter des puissances intéressées, les avisait, le 9 septembre, que le régime des Capitulations cesserait d'exister à partir du 1er octobre suivant.

Dès la déclaration de guerre de la Turquie, le 2 Novembre 1914, tous les religieux, religieuses, prêtres ou sujets français étaient brutalement expulsés de Jérusalem. Les Turcs faisaient ultérieurement subir le même sort aux sujets alliés ; les Lieux Saints Chrétiens retombaient ainsi exclusivement sous la domination musulmane, les Allemands, qui les accompagnaient et les dirigeaient, affectant de ne s'occuper que des opérations militaires.

L'armistice de Moudros, en 1908, fit revivre les Capitulations, mais la situation n'était plus la même. Le général bavarois Kress von Kressenstein avait été battu ; les Turcs avaient dû capituler. Sir Ronald Storrs était gouverneur britannique militaire de Jérusalem et Mr F. G. Picot avait repris, au nom de la France, la protection des Lieux Saints (1).

La Palestine fut enlevée aux Ottomans et placée, par mandat, sous l'autorité des Anglais. Ces derniers s'étaient rappelés que les gens d'Israël, primitivement pasteurs et misérables, étaient, à l'époque de Salomon, devenus splendidement riches grâce, en partie, à leur commerce avec l'Inde. Ils n'ignoraient pas que ces mêmes Israélites avaient eu un port à Asiongaber, sur le Golfe d'Akaba, et qu'aidés par les marins d'Hiram, roi de Tyr, ils avaient fructueusement servi d'intermédiaires commerciaux entre les Egyptiens et les Hindous.

*
* *

Nous nous excusons de cette trop longue digression qui sort tant soit peu du sujet ; elle a eu pour but de chercher à faire valoir toute l'importance que chaque religion, poursuivant des buts politiques, n'a cessé d'attribuer à Jérusalem.

---

(1) Les Capitulations existèrent dans le reste de l'Empire Ottoman jusqu'au 20 Octobre 1921, date à laquelle l'accord passé entre les Français et les Kémalistes, supprima les privilèges dont jouissaient les chrétiens et les remplaça par l'application, à leur égard, des droits des minorités prévus dans le pacte national d'Angora. Etant donné que Jérusalem et les Lieux Saints étaient plus sous l'autorité turque, l'abolition des Capitulations semblait logique, quelque désagréable que cela pût être pour certains intérêts particuliers.

La conclusion, en ce qui concerne l'Islam, c'est que cette « Ville Sainte » (ainsi d'ailleurs que toute la Palestine), si elle faisait partie de la terre d'Israël (ou Jacob), fils d'Isaac et petit-fils d'Abraham, l'aïeul suprême, le patriarche divin, devait tout aussi bien être revendiquée par Ismaël, né des relations de ce même Abraham avec sa servante Agar et duquel, d'après la tradition, sont issus les Koréïschite et Mahomet, ainsi que tous les Arabes.

C'est également que Jérusalem est la ville des Prophètes, la cité où ils furent, pour la plupart, ensevelis, et, par suite, le berceau de la religion du Dieu Unique. Les Juifs et les Chrétiens sont considérés comme s'étant arrêtés en route dans la voie de la Vérité, en n'embrassant pas la religion de Mahomet. Ils sont jugés comme ayant fait preuve, en l'espèce, d'aveuglement et d'inintelligence et, en conséquence, indignes de commander aux Saints Lieux d'El Koudsi où, seuls, les Musulmans doivent dominer. Si, par un esprit de large tolérance, ces derniers ont permis que les « Gens du Livre » soient autorisés à prier, quoiqu'Infidèles, dans cette enceinte sacrée, cette tolérance n'a été qu'un acte bienveillant, prévu par le Coran, à l'égard de ces hommes de caste inférieure qui, pour les gens de l'Islam, resteront toujours des « rayas ».

Un véritable Khalife, pour être « Commandeur des Croyants », devra avoir le désir et l'espoir d'être le Maître de Jérusalem comme il voudra l'être de la Mekke et de Médine (1).

*
* *

Il est une autre cité vers laquelle le Khalife aura également sans cesse les yeux tournés ; c'est Constantinople.

Si ni Mahomet, ni les quatre premiers Khalifes ne tentèrent de s'emparer de la capitale Byzantine, c'est qu'ils n'en eurent ni le temps, ni les moyens.

Mais, dès 672 après Jésus-Christ, sur les instances d'un vieux compagnon du Prophète, — le Médinois Abou Eyoub, — Khalife Maoouïa envoya son fils Yezid avec

(1) Cette attirance que produit Jérusalem se retrouve chez les Ethiopiens. Nous avons vu, en Avril 1924, le prince Taffari Makounen, régent d'abyssinie, appartenant à la religion copte, se rendre à Jérusalem et y être reçu en grande solennité, comme prétendu descendant de la reine de la Saba et du roi Salomon. Il porte les titres de « Roi de Sion et de Jérusalem » et de « Lion de Juda ».

des contingents arabes importants pour chercher à s'emparer de la Ville Impériale.

Yezid échoua devant le feu grégeois et le vieil Abou Eyoub fut tué. Avant de mourir, il proclama que, de son vivant, Mahomet avait promis la rémission de tous les péchés et le paradis immédiat aux troupes musulmanes qui entreraient les premières dans la capitale de l'Empire Byzantin.

C'est sur l'emplacement de son tombeau que fut élevé ultérieurement « la mosquée d'Eyoub » où les Sultans turcs venaient, à leur accession au trône, sinon se faire « sacrer », tout au moins recevoir une sorte d'investiture (1).

Aujourd'hui, en plus de ce souvenir d'une conquête qui, quoiqu'elle eut été réalisée seulement par les Ottomans en 1453, aurait été ordonnée par Mahomet. Constantinople conserve, dans le Sérail de Top-Capou, un trésor inestimable pour tout l'Islam : le manteau et l'étendard du Prophète.

Ces précieuses reliques sont toujours gardées par un corps spécial d'eunuques musulmans anatoliens, provenant d'une tribu dont les ancêtres chrétiens, au temps de l'Empire Grec, avaient déjà la charge de veiller sur d'autres reliques de Saints de l'Eglise Byzantine.

La Porte de la Félicité (Bab-Saadet), qui est celle de la salle où sont déposés ces objets vénérés, est connue de tout l'Islam. Il n'est, d'autre part, pas un Croyant qui, quelque mépris qu'il ait pour les Turcs usurpateurs, n'éprouve un sentiment tout à la fois de respect et d'orgueil en entendant prononcer le nom de Stamboul, mot prestigieux qui représente, en même temps que le souvenir resté vivace de la chute de l'Empire Chrétien Byzantin, une idée de puissance, de magnificence et de domination musulmane, laquelle fait abstraction des Ottomans pour ne considérer que l'ensemble de l'Islam.

Cela est si vrai que, pendant la guerre de 1914, lorsque le bruit se répandit qu'en cas de victoire des Alliés, Constantinople serait remis aux Russes, l'émotion fut générale dans tout le monde musulman.

---

(1) De 714 à 716, sous le règne de Sûleiman, Constantinople fut, de nouveau, assiégée par les Arabes ; la ville résista avec succès aux attaques dont elle était l'objet et les Musulmans furent obligés de lever le siège.

De même, lorsqu'après l'armistice de 1918, les Anglais voulurent internationaliser la Ville, tout en s'y créant une situation de priorité, ils virent se dresser contre eux ceux-là même de leurs sujets et de leurs alliés islamiques qui leur avaient été les plus fidèles.

Constantinople fait, aujourd'hui, partie intégrante du Dar-el-Islam et un véritable Khalife ne saurait renoncer à des espérances à son sujet.

« Car si le Khalife, d'une part, doit être indépendant « dans sa personne et à l'abri de toute influence extérieu- « re, — parce qu'il est l'unique dépositaire de la puissance « publique qu'il représente, en sa qualité de successeur « du Prophète, d'Emír-el-Moumenin, il doit lui être pres- « crit, d'un autre côté, d'être fort par lui-même et sa « force doit rayonner au loin. — Il doit, non seulement « faire la guerre à l'Infidèle, mais aussi défendre le Dar- « el-Islam et en reculer les bornes si les circonstances le « permettent (1) ».

*
* *

Ce sont là, objectera-t-on, de bien vieilles histoires et l'Islam d'aujourd'hui n'a plus rien de commun avec celui de l'époque des Ommiades ou des Abassides.

Evidemment, une évolution des peuples musulmans s'est effectuée. Le panislamisme d'Abd-ul-Hamid s'est effondré, coûtant à son protagoniste son trône, et l'appel à la guerre sainte, lancé en 1914 par les gouvernants ottomans, a fait long feu.

Les musulmans hindous ou ceux de l'Insulinde néerlandaise, pas plus que ceux du Moghreb, de l'Algérie, de la Chine ou de Afrique noire n'avaient des intérêts temporels susceptibles de les pousser à partir en guerre, au nom de la Foi, contre une partie des Chrétiens de 1914.

Il en est, cependant, qui, par leurs actions de guerre, nous ont fortement gênés, nous et nos alliés, et qui, par intérêt politique, ont répondu à cet appel lancé au nom de l'Islam.

Nous en reparlerons ultérieurement.

Auparavant, reprenons la question actuelle du Khalifat,

---

(1) Cf. Bertrand Bareilles. *Les Turcs*, Perrin, éditeur, 1917.

maintenant que nous avons exposé les conditions que les purs Sunnites seraient, idéalement, désireux de voir réunies chez le futur Imam.

Comme nous l'avons dit précédemment, le Khalife exilé Abdul Medjid avait, en 1922, accepté de renoncer à tout pouvoir politique et de se contenter de l'autorité religieuse. N'ayant pas su suffisamment s'effacer, comme il eut été pour lui prudent de le faire, il vit l'Assemblée d'Angora prononcer sa déchéance et son exil.

Le 12 Mars 1924, de Territet, en Suisse, il adressait l'appel suivant à l'ensemble du Monde Musulman :

« *Au nom d'Allah clément et miséricordieux,*

« Banni de mon pays chéri par la décision de la Répu-
« blique laïque turque qui prétend supprimer l'institu-
« tion sacrée du Khalifat, j'adresse, de cette terre hospita-
« lière d'exil, le présent message de salut paternel et de
« ralliement aux fidèles du monde musulman.

« La décision de la majorité actuelle de l'Assemblée
« Nationale Ottomane est incompatible avec l'esprit de
« l'Islam, avec son intérêt supérieur ainsi qu'avec les
« devoirs d'élus qui incombent aux membres de la dite
« Assemblée. Ces membres représentent la noble et vail-
« lante nation turque et ont, comme tels, à se conformer
« à nos glorieuses traditions islamiques et nationales. Ils
« ont, en cette qualité, reçu, honneur insigne, la mission
« de continuer à servir de soutien à cette institution
« sacrée qu'est le Khalifat. Par suite, je regarde comme
« un devoir impérieux de déclarer aujourd'hui au monde
« musulman que je considère les mesures de déchéance et
« d'exil prises à mon encontre comme sacrilèges et non
« reconnues par moi qui reste toujours le Khalife.

« En approuvant unanimement, il y a un an et demi,
« mon élévation à la magistrature suprême de l'Islam, le
« Monde Musulman m'a confirmé dans l'exercice de cette
« auguste fonction, alors que la République laïque turque
« s'était entièrement désistée de tout droit à une interven-
« tion quelconque dans la question religieuse lorsqu'elle
« commit ses empiétements sur la Véritable Souveraineté
« Nationale.

« Aujourd'hui, c'est uniquement et exclusivement à
« l'ensemble du monde musulman qu'appartient la fa-
« culté de statuer en toute autorité et en toute indépen-

« dance sur cette question vitale du Khalifat. J'invite, en « conséquence, les chefs et les représentants les plus puis- « sants des communautés musulmanes du monde entier « à coopérer activement à la réalisation d'une consultation « électorale en me faisant parvenir, dans le plus bref délai « possible, des propositions ainsi que des offres concrètes « de contribution à la réunion d'un grand congrès reli- « gieux interislamique ; je me propose de convoquer « ensuite, en temps et lieu opportuns, ce congrès qui nous « permettra de prendre en commun les décisions que la « situation existante exigera. Dépourvu de toute autre res- « source que celle, infiniment précieuse, qui m'est prodi- « guée par la puissante et très réconfortante solidarité « musulmane, dont les généreuses manifestations me vont « au cœur, j'implore du Tout-Puissant sa bénédiction « compatissante pour le succès final de notre cause reli- « gieuse ».

La protestation d'Adul Medjid est vaine et son projet de réunion, sous sa présidence, d'un grand congrès religieux interislamique est, d'une façon presque certaine, voué à l'insuccès.

Jadis, en 1257 après J.-C., El Mostansir, descendant des derniers Abassides, s'était réfugié au Caire, pendant qu'à Bagdad, les Mongols d'Houlagou Khan, petit-fils de Gengis-Khan, étranglaient le Khalife El Motassim.

Le Sultan mameluk Beïbars, homme de guerre et diplomate, qui régnait en maître indépendant sur l'Egypte, battit les Mongols, accueillit les réfugiés abassides, proclama El Mostansir Khalife, mais, par la reconnaissance de ce titre, ne lui laissa qu'une dignité purement spirituelle.

Les Sultans Arabes d'Egypte s'instituèrent les « protecteurs » du Khalife, et, en agissant ainsi, ils obtinrent pour eux, une souveraineté morale indiscutable sur une grande partie des Musulmans.

Seize Khalifes, aussi ternes les uns que les autres, se succédèrent au Caire, n'ayant, par eux-mêmes, ni autorité, ni prestige, entièrement tenus en laisse par la domination mameluk qui englobait tout le pouvoir, temporel aussi bien que religieux. Ainsi se continua, en Egypte, la période des « Khalifes en cage » dont parlait Ibn Khaldoun en désignant celui de Bagdad, El Kaïm, qui était sous la main puissante du Seldjoucide Thogroul.

Lorsqu'en 1517, l'Ottoman Selim 1er, après avoir battu les Perses, massacré les Chyites et décimé les Janissaires, s'empara de l'Egypte, il trouva, au Caire, le dernier de ces pâles Khalifes et, pour en finir avec cette parodie du pouvoir spirituel, lui acheta son titre, en même temps qu'il obligeait le Grand Chérif de la Mekke à lui apporter les clefs des Villes Saintes de la Mecque et de Médine. Il recueillait précieusement le manteau et l'étendard du Prophète et les transportait à Constantinople.

C'est à partir de ce jour que le Sultan des Turcs devint Commandeur des Croyants, Khalife, Imam, par voie d'usurpation et par droit de conquête.

Aujourd'hui, le Khalife exilé qui descend de ces usurpateurs, ne sera jamais plus qu'un « Khalife en cage ». En admettant qu'une réaction (peu probable d'ailleurs) se produise un jour en sa faveur, qu'on aille le chercher dans son lieu d'exil, qu'on le fasse monter sur la mule, — de circonstance en pareil cas, — et que le chef dirigeant ce mouvement le reconduise à son ancien Palais, marchant à pied pour l'honorer et tenant la bride de sa monture, Abdul Medjid pourra lui donner sa bénédiction et se laisser baiser la main, mais comme il n'aura rien d'autre à offrir, il devra, fatalement, abandonner à celui qui l'aura ainsi rétabli, le pouvoir temporel. Et, très rapidement, il ordonnera, comme prétendu Chef Spirituel, que le nom de ce Sauveur soit introduit dans la Khotba, la prière du Vendredi.

Il aura ainsi intronisé son Maître.

Nous savons que c'est vers les Musulmans de l'Inde qu'Abdul-Medjid s'était tourné d'abord. Il avait adressé un appel spécial à « La Ligue Musulmane de toute l'Inde » ainsi qu'aux frères Ali et à El Airedj Patrai, qui sont les dirigeants des 50 millions de mahométans sunnites de l'Hindoustan.

Cet appel n'avait pas été vain puisque, comme nous l'avons vu au début de cette étude, l'Agha Khan et l'Emir Ali avaient tenté, sans succès d'ailleurs, une intervention en faveur du Khalife. Leurs efforts ne se borneront pas là.

Le 8 Mars 1924, on a été avisé, de Bombay « que les « Musulmans de l'Inde qui, jusque là, avaient soutenu « vigoureusement Kemal Pacha et lui savaient gré de ses « victoires sur les Chrétiens, venaient de décider de « « l'excommunier » pour avoir renversé le Khalife.

« La vague d'indignation, ajoutait le renseignement, « s'étend dans tout le monde Musulman des Indes où l'on « s'était habitué à voir, dans le Khalifat de Stamboul, une « forteresse morale à opposer à l'influence britannique. « Aussi l'animosité est-elle grande contre l'Assemblée « d'Angora.

« Certains agitateurs ont même été jusqu'à dire que la « Turquie, telle que la représente l'Assemblée d'Angora, « est l'ennemi principale de l'Islam. »

Pour chercher à calmer ces excitations, le Président de la République Turque envoya, le 11 Mars suivant, au Chef des Musulmans de l'Inde un télégramme l'informant des décisions prises par le Parlement d'Angora relativement au Khalifat et précisa que cette dignité était maintenue et incarnée par la Grande Assemblée Nationale de Turquie et le Gouvernement.

Ce télégramme n'a pas donné satisfaction, jusqu'à présent, aux Mahométans Indiens. d'abord parce que le Padischah, le Commandeur des Croyants de Stamboul, représentait pour eux les liens touraniens qu'ils n'ont cessé de vénérer, tout en étant indépendants d'eux ; ensuite, parce que la religion musulmane est, dans l'Inde, très remuante, souvent agressive, et sans cesse prête à abuser des concessions qui lui sont faites.

Le Gouvernement Britannique qui, dans ce pays, a toujours opposé les Musulmans aux Hindous, s'est d'une façon générale, dans sa politique indigène, montré très favorable aux Mahométans. Ces derniers lui en ont été peu reconnaissants et, dans ces derniers temps, ont trop tendu l'oreille aux suggestions que les Allemands et les Bolchevistes leur ont fait et leur font, actuellement encore, entendre.

Si Abdul Medjid, au lieu de gagner apathiquement la Suisse, s'était réfugié sur les frontières du Pandjab ou des Provinces du Nord-Ouest de l'Hindoustan, si, de là, faisant preuve d'activité, de résolution, d'énergie, il avait lancé un appel aux Musulmans de l'Inde, s'était montré prêt à la bataille, avait fait vibrer les souvenirs des Grands Mongols de Delhi, fait planer l'ombre de Babour, d'Houmayoun, d'Akbar, rappelé l'époque où les sultans de Delhi, de Ghor et Ghazni recevaient l'investiture du Khalife de Stamboul, et s'était déclaré le successeur d'Aurangzeb, le Grand Sunni, il est probable qu'il aurait eu tout au moins,

et en attendant mieux, un succès moral contre lequel le Gouvernement Britannique des Indes n'aurait pu que difficilement réagir.

*
* *

Les Anglais étaient, cependant, trop avisés pour ne pas avoir, depuis longtemps, préparé, par une politique remarquablement menée, un prétendant de leur choix au Khalifat. Leurs agents, en présence des difficultés constantes et de l'état de révolte à peu près permanent existant entre les Arabes et les Turcs, avaient été poussés à se créer des relations parmi les habitants de l'Arabie.

Par l'intermédiaire du Cheikh de Kourveït, ils avaient pu entrer en relations avec les Ouahabites du Nedj, difficiles à aborder dans leurs Oasis. Ils avaient secrètement soutenu l'Emir ouahabite Ibn Saoud dans sa révolte contre les Turcs en 1904 et aidé aux séditions de 1905 dans les régions du Hedjaz et de l'Assyr. Plus tard, Lord Curzon, vice-roi des Indes, qui s'effrayait, non sans raison, de la main-mise des Allemands sur la Turquie, agissait auprès des Chioukh arabes du Yemen, les gagnait par des largesses opportunes, les conseillait discrètement et arrivait à s'en faire, en quelque sorte, des alliés.

En 1909, le Koréïschite Hussin était devenu « Grand Chérif de la Mekke ». Quoique descendant de noble famille arabe, il s'était toujours montré partisan fidèle du Sultan Abd-ul-Hamid, parce qu'il aurait voulu voir se réaliser les conceptions de la politique panislamique de ce dernier.

L'arrivée au Pouvoir d'Enver Pacha et du Comité « Union et Progrès » détruisit ses espérances ; la période de violences qui succéda très rapidement au vote des lois libérales, les actes d'hostilité exercés contre les Arabes et contre les sujets du Sultan qui n'étaient pas Turcs, lui permirent de comprendre que son idéal de panislamisme, pas plus que son secret désir de restauration du Khalifat arabe, ne pouvaient s'allier avec les conceptions politiques germano-ottomanes d'Enver Pacha et de ses compagnons, basées sur un régime d'absolutisme tyrannique et de mauvaise foi.

Aussi prêta-t-il une oreille attentive aux suggestions des agents britanniques, quoiqu'il n'eût que peu de goût pour tout accord avec ceux qui n'étaient pas Musulmans.

La guerre de 1914 fit se grouper autour de lui la presque totalité des éléments arabes de l'Empire Ottoman. Sur les conseils du Lieutenant-Colonel Wilson, gouverneur de la Province anglaise de la Mer Rouge, et du Colonel britannique Lawrence, professeur et archéologue ayant longtemps résidé aux ruines de Palmyre, il obligea, en 1916, les Turcs à évacuer le Hedjaz ; ultérieurement, grâce en partie à l'influence qu'eut sur lui le Colonel français Brémond, il fit mener par ses fils, l'émir Fayçal et l'émir Abdullah, une guerre de razzias et de coups de main qui sans comprendre des opérations de grande envergure, n'en gêna pas moins sensiblement les Turcs pendant la durée des hostilités.

Enver Pacha fit bien prononcer à Constantinople, par le Cheik-ul-Islam, la déchéance d'Hussin comme « Grand Chérif de la Mecque » et désigner, pour le remplacer, une de ses créatures, Haïdar Pacha, d'origine chérifienne ; mais cette sorte de révocation de fonction n'eut aucun effet, les Turcs n'étant pas en mesure d'en assurer l'exécution par la force.

La réponse d'Hussin fut simple : il se proclama lui-même « Roi des Arabes » (Malik el Arab).

L'Angleterre et la France lui discutèrent en partie ce nouveau titre et n'acceptèrent de le reconnaître que comme « Roi du Hedjaz ».

Au cours des hostilités, il avait été fait beaucoup de promesses à Hussin et à sa famille. Lorsque la guerre s'acheva et que le partage des dépouilles ottomanes s'effectua, certaines de ces promesses ne furent pas tenues.

L'émir Fayçal, qui avait reçu l'administration des territoires d'Alep et de Damas, considéra qu'on lui avait promis en 1916 un royaume et qu'on lui faisait, en 1919, jouer un rôle de dupe ; les Français pensèrent la même chose, pour eux-mêmes en excipant des conventions passées en 1916.

Poussé par les agents anglais et principalement par le Colonel Lawrence, qui voulait ruiner notre influence et notre prestige en Syrie en même temps que nous barrer la route des pétroles de Mossoul, l'émir Fayçal, installé à Damas, se dressa contre nous et se proclama Roi. Le Général Gouraud dut, à son grand regret, réprimer cette tentative d'indépendance exercée sur un territoire dont le mandat d'administration nous avait été confié. A la tête

d'une colonne, il pénétra dans Damas et en expulsa les partisans du nouveau « Malik ».

Le Roi Hussin, père de Fayçal, qui, jusqu'alors et grâce au Colonel Brémond, s'était montré bien disposé à l'égard des Français, nous devint tout naturellement hostile à la suite des Affaires de Damas.

Les agents anglais contribuèrent, d'autre part, à nous desservir près de lui en même temps que, pour se le concilier, ils installaient son fils Fayçal, chassé par nous de Damas, comme Roi de Bagdad et donnaient à son frère Abdullah le trône de Transjordanie.

Le Roi Hussin, à titre de représailles de notre action sur Damas, lança l'anathème sur l'ensemble des Musulmans Français, sous prétexte qu'un certain nombre de ceux-ci, comme militaires indigènes, avaient pris part à notre colonne de Damas et leur interdit le pèlerinage de la Mecque.

Les Anglais cherchèrent ensuite, en 1921, à obtenir la réunion, à la Mecque, d'un grand Congrès de l'Islam pour faire prononcer le rétablissement du Khalifat arabe en faveur de leur protégé. Cet essai ne donna pas de résultat.

Les choses en étaient restées là lorsqu'au commencement de 1924, profitant de la déchéance du Khalife Ottoman, les conseillers britanniques du Roi Hussin incitèrent ses fils Fayçal, roi de l'Irak (Mésopotamie) et Abdullah, roi de Transjordanie, à proclamer leur père « Khalife ».

Le 14 Mars 1924, la proclamation solennelle avait lieu à Bagdad et les prières étaient dites au nom du nouvel « Imam ».

Le Roi et Khalife Hussin ne s'illusionne pas, pour le moment, sur la valeur de cette proclamation. Il sait qu'il est loin d'être reconnu par la majorité des Musulmans.

Il n'ignore pas que, par exemple, les Mahométans d'Egypte n'accepteront pas son autorité religieuse parce qu'il est, sous une forme à peine voilée, sous la protection anglaise, et que, de plus, le Roi d'Egypte Fouad aspire, lui aussi, au Khalifat comme successeur des Fatimites.

Il compte sur « sa situation géographique » qui lui donne la maîtrise de la Mecque et de Médine, pour tenir, par le pèlerinage, l'ensemble des Musulmans et principalement, ceux très riches de l'Insulinde néerlandaise ; il table, d'autre part, sur les influences anglaises pour arriver à rallier à sa cause ceux de l'Hindoustan. Il est indéniable

que le fait de pouvoir, à son gré, interdire l'entrée du Hedjaz aux pèlerins musulmans ressortissant de telle ou telle nation non-islamique, le place dans une situation hors de pair.

Dès le 19 Mars 1924, il a fait connaître sa décision d'établir un « Conseil consultatif du Khalifat » et de convoquer une Conférence islamique mondiale qui serait appelée à examiner les questions d'un intérêt universel musulman. Il serait à craindre que les souvenirs du francophobe Colonel britannique Lawrence ne planassent à notre détriment sur cette Conférence, si elle arrivait à se réunir.

*
* *

Mais, dans l'ombre, il existe un autre candidat au Khalifat. Il ne s'est pas encore fait proclamer, il n'a en son pouvoir ni les Lieux Saints, ni le burnous et l'étendard du Prophète, et cependant, soutenu par les Allemands et par les Ottomans d'Angora, soutenu aussi par une partie des Hodjas turcs, il est susceptible, à un moment donné, de faire brusquement son apparition comme rival des prétendants au Khalifat. C'est « le Grand Cheikh Senoussi ».

Tout le monde, à l'époque actuelle, a entendu parler de la confrérie religieuse des Senoussia.

Son fondateur, Sidi Mohamed ben Ali Senoussi, était un Algérien né vers 1792 après Jésus-Christ aux environs de Mostaganem, dans un certain douar Torch (« Torch » est un dérivé d'« atrech » sourd اطـــرش. Les douars « du Sourd » ou douars « Torch » sont assez nombreux dans les diverses tribus de l'Oranie. Par suite, ce nom de fraction à consonnance peu usitée dans la langue arabe ne saurait donner aucune indication sur la provenance des ancêtres du Saint Sidi Mohamed ben Ali Senoussi, contrairement à l'opinion émise à ce sujet par certains orientalistes étrangers, qui ont voulu transformer « Torch » en « Thorss »).

Un arbre généalogique a été dressé pour établir que Sidi Mohammed ben Ali Senoussi était d'origine chérifienne, descendant d'Idriss et d'Hassan, neveu de Mahomet.

Rien n'est moins certain que l'exactitude de ce lignage.

Après avoir étudié à l'Université de Fez et s'y être fait remarquer par sa science, Sidi Mohamed ben Ali Senoussi,

qui était affilié à la Confrérie des Taïbia, partit en 1830, par la voie de terre, pour la Mecque.

En cours de route, il eut l'occasion de se perfectionner dans le mysticisme ; il commença à prêcher une doctrine rigide, puritaine et très orthodoxe. En Egypte, où le Khédive Mohamed Ali mettait en vigueur une série de réformes qui heurtaient les idées de bon nombre de Musulmans de l'Université d'El Azhar, il émit des théories rigoristes qui lui valurent la réprobation des Ulémas du Caire. Traité comme hérésiaque, il dut s'enfuir assez précipitamment et gagner Médine et la Mecque.

Il se rencontra, en ces Saints Lieux, avec le Chérif Ahmed ben Idriss el Fasi, un soufi très ascetique qui avait, de son côté, été traité d'hérétique par les Chioukh et les Ulemas de la Mecque et avait dû s'enfuir à Sobïa, dans l'Assir, où il avait fondé une Zaouïa « des Khadirïa » (laquelle n'a rien de commun avec la confrérie bien connue des « Quadria » (1)).

Sidi Mohamed ben Ali Senoussi se déclara disciple d'Ahmed ben Idriss el Fasi, s'en fut à la Zaouïa de Sobïa et se livra avec ferveur aux très dures contraintes ascétiques exigées par son Cheikh.

En 1835, ce dernier mourut et sa succession spirituelle fut convoitée, tout à la fois par Sidi Mohamed ben Ali Senoussi et par un autre disciple nommé Sidi Mohammed Osman el Mirghani.

L'accord n'ayant pu se faire entre ces concurrents, une double scission se produisit chez les Khadirïa ; tandis que les fils de Si Ahmed ben Idriss el Fasi restaient dans la Zaouïa-mère de Sobïa, les deux rivaux précités s'en allaient à la Mecque et créaient deux autres Zaouïas, celle des Senoussia et celle des Mirghanïa. Pendant qu'El Mirghani établissait sa confrérie dans la ville même, le senoussi s'installait hors de la Cité Sainte, sur la montagne d'Abou-Kobéïs où, d'après la tradition, se trouveraient les sépultures d'Adam, d'Eve et de Seth.

L'intransigeance religieuse de Sidi Mohamed ben Ali

(1) Les Khadirïa tirent leur nom d'El Khadir, le prophète Elie dédoublé. Cette confrérie avait été fondée à Fez à la fin du XVII[e] siècle par le Chérif Abd-el-Aziz ben Debbagh, lequel prétendait avoir eu une entrevue mystique avec le prophète Elie. Quant aux Quadria, ce sont les disciples de Sidi Mohammed Abd el Kader el Djilani, originaire de Djil, près de Bagdad, le Saint le plus vénéré de tout l'Islam.

ravivèrent les jalousies des Ulemas de la Mecque et, ainsi qu'avait dû précédemment le faire Si Ahmed ben Idriss El Fasi, il fut à son tour obligé de quitter les Lieux Saints de l'Islam. Sans abandonner la direction de son établissement d'Abou Kobeïs où il installa un naïb, il conçut le projet d'élargir son action dans des contrées plus aptes à comprendre sa mystique.

Il gagna la Cyrénaïque, resta peu de temps à Ben Ghazi et après avoir effectué une reconnaissance de la région, s'installa dans le Djebel Lakhdar où il fonda une nouvelle Zaouïa appelée « El Beïda ».

A partir de cette époque (1843), il accomplit une œuvre absolument remarquable et se montra un Chef aussi apte aux conceptions temporelles qu'à l'action spirituelle.

Répandant ses Zaouïas de tous côtés, restant en rapport avec ses Khouan d'Arabie, stimulant le zèle de chacun pour la diffusion de sa doctrine aussi bien en Turquie qu'en Egypte et en Tunisie, il entreprit de se créer un domaine indépendant en revivifiant les oasis du désert qui dépérissaient et disparaissaient sous l'ensablement (1) ; dans ce but, il effectua le rachat de nombreux esclaves pris parmi ceux qui étaient dirigés du Soudan et du Ouadaï sur l'Egypte et Tripoli, il les installa dans ces oasis comme hommes libres et leur donna des terres, les aida à se créer une famille, à cultiver, à entretenir les seguias, à curer les puits et il obtint ainsi des résultats surprenants.

Il développa d'autre part un mouvement économique et commercial par caravanes entre le centre africain et Djarboub (ou Djaghboub), oasis où, venant d'El Beïda, il avait transféré son établissement principal. (Djarboub, situé aux limites de l'Egypte et de la Cyrénaïque, est à proximité relative de l'oasis de Siouah, célèbre autrefois sous le nom de « Jupiter Ammon ». C'est dans cette dernière oasis que se trouvait le célèbre Temple d'Ammon où Alexandre-le-Grand se rendit lorsqu'il conquit l'Egypte sur les Perses.

---

(1) Il y a lieu de remarquer qu'en Algérie, l'Administration des Territoires du Sud a effectué et accomplit encore, actuellement, une œuvre identique avec des moyens plus scientifiques.

Les sept ateliers du Service des Forages artésiens ont obtenu de remarquables résultats en 1923. En 1924, à M'raïer, dans l'Oued Rir, (Sud Constantinois), l'oasis, qui dépérissait, a été revivifiée par un forage de 190 mètres de profondeur produisant actuellement un débit de 37.000 litres à la minute.

L'intérêt de cette opération réside dans le fait qu'on a dû aller chercher une nouvelle nappe d'eau souterraine, très profonde, pour remplacer celle existant précédemment vers 70 mètres de profondeur et qui semblait épuisée.

Les prêtres du Temple divinisèrent ce Macédonien et le saluèrent comme fils d'Ammon-Rha (1)).

Les anciens esclaves rachetés par Sidi Mohamed ben Ali Senoussi devinrent ses Khouan les plus fidèles et se transformèrent en missionnaires. Quand il mourut en 1859, il avait étendu son action des côtés de la Méditerranée (2) au Fezzan et au Tchad, malgré l'opposition qui lui avait été faite par les Turcs.

Son fils, le Cheikh Sidi Mohammed El Mahdi, qui lui succéda, poursuivit son œuvre, s'étendit de plus en plus vers le Centre Africain et transféra sa résidence de Djaghboub à Koufra (3) (1895). Il entama en même temps l'action politique de grande envergure que son père n'avait pu qu'esquisser.

Son but fut de fonder un gouvernement Senoussiste, à forme théocratique, s'étendant sur tout le Soudan, du Nil au Tchad et au Niger.

L'agitation faite par les Derviches dans le Haut Nil et les événements de la région de Khartoum, en 1883, gênèrent pendant longtemps ses entreprises.

Il était devenu un véritable Chef de Guerre. A Djerboub se trouvait son arsenal principal ; dans chaque district il disposait de nombreux fantassins, de bons cavaliers, et avait même une petite artillerie.

Il voulait se poser en Imam, en Khalife, et le rôle que jouèrent Mohammed Ahmed, puis Abdullah comme « Mahdis » dans le Haut-Nil contrecarrèrent ses ambitions. Aussi leur fut-il plutôt hostile et vit-il avec satisfaction le général Kitchener détruire, en 1898, par la victoire d'Omdurman, cette puissance arabo-nègre basée sur les doctrines de la Confrérie des Quadria, rivale de la sienne.

Il fit, pendant ce temps, sentir son action sur le Ouadaï. Ses émissaires produisirent, par leurs intrigues, des troubles violents à Abecher ; un moment vaincus, ses partisans surent habilement reprendre le pouvoir et le

---

(1) L'oasis de Siouah est à la base du contrefort bornant la Marmarique du Sud.

Djarboub (appelé aussi Djeraboub) est sur le prolongement Ouest de cet escarpement. C'est, actuellement, après Koufra, le second grand centre des Senoussia. Il se relie, par l'Oasis d'Aoudjila, à la Cyrénaïque.

Ses communications avec Koufra, sont pénibles par suite de l'aridité extraordinaire du Désert Libyque.

(2) Tobrouk était, en quelque sorte, devenu le port des Senoussia.

(3) Koufra fut enlevé par les Senoussia à une tribu arabe nomade originaire de la Grande Syrte, les Oulad Sliman, laquelle, chassée par les Turcs, avait conquis cette oasis, de vive force, sur les autochtones, les Tibbous, négroïdes sahariens qu'on peut supposer d'origine éthiopienne.

Sultan du Ouadaï ne fut plus, jusqu'à l'arrivée des Français, qu'un protégé des Senoussia.

En 1899, quittant Koufra (1), le Cheikh Sidi Mohammed El Mahdi, transporta provisoirement sa résidence principale à Gouro, au Nord du Borkou, s'y fortifia, et envoya des caravanes dans le Darfour et le Kordofan. Il créa d'autre part un solide poste de garde à Aïn Zaghoua, ou, nouveaux Templiers, ses Khouan eurent pour mission d'assurer la sécurité de la piste commerciale reliant le Haut-Nil à la Tripolitaine.

En même temps, son action s'étendait vers l'Ouest du Soudan et cherchait à s'opposer à celle des Français qui avaient pris pied au Tchad, dans le Kanem et dans le Baguirmi. A cet effet, il fit occuper Aïn Galaka, en plein Borkou, entre le Tibesti et l'Ennedi, à environ 130 kilomètres au Sud de Gouro et 500 kilomètres au N.-N.-O. d'Abecher.

Le conflit était en voie de devenir très aigu lorsqu'en 1902, le Cheikh Sidi Mohammed El Mahdi mourut.

Son fils, Sidi Mohammed Idriss était trop jeune pour lui succéder. Un régent fut désigné ; ce fut Ahmed Chérif Es Senoussi, neveu du Cheikh Sidi Mohammed El Mahdi. Mais, de par l'ordre formel donné par le défunt avant sa mort, il fut adjoint à ce Régent un tout puissant Premier Ministre, le vieux et savant Sidi Ahmed Er Rifi, disciple très aimé du fondateur de la Confrérie et détenteur du secret mystique, de la Tarika.

Sidi Ahmed Er Rifi mourut en 1911.

Des discussions s'étaient produites, dès 1909, parmi les membres de la famille, relativement au partage des biens et à l'attribution des zones d'influence revenant à chacun des successeurs de Sidi Mohammed El Mahdi.

Ces discussions ressemblent assez à celles qui, jadis, divisèrent les Oulad Sidi Cheikh, en Oranie.

Un tableau généalogique établi à l'aide de renseignements puisés dans l'ouvrage sur « l'Islam et la Politique des Alliés » de M. le Dr Enrico Insabato, Orientaliste et

---

(1) Visitée, jadis, par Rohlfs, Koufra reste actuellement la capitale des Senoussia. Cette oasis, absolument isolée dans le Sahara Libyque (ou Tibbou), est à peu près inaccessible à une troupe militaire européenne.

Pendant la guerre de 1914-1918, des événements fortuits y firent longuement séjourner un de nos Sahariens, le maréchal-des-logis Lapierre, qui venait du Fezzan.

En 1921, une Anglaise, Mrs Rosita Farbes, y pénétra. C'était, croyons-nous, la troisième personne européenne y ayant accédé.

agent politique italien, donnera quelques précisions sur la composition actuelle de la famille (1).

SIDI MOHAMMED BEN ALI ES SENOUSSI EL KHATTABI EL HASSANI,
Chérif originaire du douar Torch, près de Mostaganem. né en 1792, mort en 1859,
Fondateur de la Confrérie des Senoussia

SIDI MOHAMMED EL MAHDI, second Cheikh de la Confrérie, né vers 1835, mort en 1902		SIDI MOHAMMED EL CHERIF, actuellement décédé, fut le juriste et le théologien de la Confrérie				
SIDI MOHAMMED ES SENOUSSI EL IDRISSI,	**SIDI MOHAMMED ER REDDA,**	**SIDI AHMED CHERIF,**	**SIDI MOHAMMED BEL ABED,**	**SIDI ALI EL KHATTABI,**	**SIDI EL HELLAL,**	**SIDI SAFFI EDDINE,**
né vers 1888, successeur actuel de son père. Trop jeune à la mort de ce dernier, en 1902, a eu un Régent, son cousin, Sidi Ahmed Cherif. Est apparenté, par sa mère, au chef de la Zaouïa de Mara, Sidi Abdallah ben Seïf, qui est son oncle maternel. A pris part très activement en 1915 aux opérations menées en Cyrénaïque par les Senoussia contre les Anglo-Egyptiens. A pris actuellement la direction de la Confrérie en Lybie. A été reconnu par les Italiens comme émir de la Cyrénaïque.	né vers 1894. A pour grand-père maternel Mohammed ben Ibrahim el Aghmari, de la Zaouïa d'El Beïda, la première des Senoussia, fondée en Cyrénaïque en 1843.	né vers 1873. petit-fils maternel de Sidi Amram, mokaddem des Selamya. Régent de la Confrérie des Senoussia pour le compte de son jeune cousin Sidi Idrissi, a lutté contre les Français dans le Borkou, le Tibesti et l'Oudaï, contre les Italiens en Tripolitaine et contre les Anglais en Egypte. S'est, pendant la guerre de 1914-1918, déclaré partisan des Turcs et des Allemands. A abandonné la Tripolitaine en fin 1918 pour se rendre en Turquie où en 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, il a développé d'une façon considérable les Zaouïas de sa Confrérie. S'est laissé nommer Maréchal d'Empire Turc commandant les tribus Arabes.	né vers 1880, petit-fils maternel du mokaddem Ali el Achiab, des Chadelya, qui amena aux Senoussia les gens des régions du Fezzan et des Touareg. S'est montré favorable aux Italiens pour l'occupation du Fezzan.	né vers 1885, frère de mère de Sidi Mohammed bel Abed.	né vers 1892, neveu par sa mère de Sidi Mohammed el Charef, qui fut envoyé en 1915 en Turquie comme ambassadeur par le Régent Sidi Ahmed Cherif. Ne jouirait pas de toutes ses facultés mentales.	né vers 1896, petit-fils maternel du Cheikh de la Zaouïa de Taïlamoun.

(1) Docteur Enrico Insabato. *L'Islam et la Politique des Alliés.* Adapté de l'italien par Magali-Boisnard. Berger-Levrault, éditeurs, Paris 1920.

La mort du prudent conseiller qu'était Sidi Ahmed er Rifi survint au moment où sa présence eût été le plus nécessaire à la Confrérie.

Sidi Mohammed El Mahdi avait, de son vivant, voulu être un Khalife. Il se donnait comme un Envoyé d'Allah, destiné à relever l'Islam défaillant. La Tradition raconte qu'il portait, comme jadis Mahomet, entre les deux épaules, une preuve de sa mission divine : « Le Signe des Prophètes », constitué par un nœuvus (ou « envie ») de forme circulaire et garni de poils.

La même tradition assure que le Prophète Mahomet, qui était apparu à son père, Sidi Mohammed ben Ali es Senoussi, lorsqu'il lui avait ordonné de quitter la Mecque pour s'installer en Cyrénaïque, lui avait annoncé en même temps que dans le commencement du 14[e] siècle de l'Hégire, un Khalifat Arabe succéderait à l'Empire Ottoman et « qu'au sommet de se Gouvernement brillerait « l'Imam Suprême appelé à régénérer le Monde et à lui « imposer l'Islam ». Or, le XIII[e] siècle de l'Hégire a fini vers 1881. Sidi Mohammed El Mahdi, lorsqu'il mourut en 1902, aspirait depuis longtemps au titre de Khalife et était d'ailleurs reconnu comme tel par ses innombrables Khouan.

Lui et son père étaient arrivés à établir, non par la force, mais par la persuasion et par la charité, un pouvoir musulman indéniablement puissant, dont tous les sujets surbordonnaient leur vie publique comme leur vie privée à l'unique autorité du Cheikh qu'ils considéraient comme Imam, Khalife, et réel défenseur de la Vraie Religion et de la Loi du Prophète.

Ils avaient fondé, en une région, désertique il est vrai, mais, par cela même, non convoitée, une sorte de République où pouvaient venir se réfugier tous les musulmans désireux de vivre sur une terre uniquement islamique, à l'écart du contact des Infidèles ou des Ottomans. Mais l'ambition senoussiste de former une puissance musulmane mondiale unique, basée sur la régénération des Peuples de la Terre par l'unité de la Foi Musulmane et de l'Obéissance, allait rencontrer de sérieux obstacles.

Par suite des accords conclus successivement en 1895, en 1897, en 1899, en 1902 et en 1904 entre la France, l'Angleterre et l'Italie, un partage des régions du Nord-Est et du Centre Africain non occupées par des puissances

européennes avait été conclu, et alors que le Sultan Abd-ul-Hamid menaçait l'Europe du Panislamisme, les dépouilles éventuelles de ce qui lui restait comme possessions en Afrique étaient attribuées à l'Italie (1).

En Septembre 1911, la Guerre Italo-turque éclatait. La Cyrénaïque et la Tripolitaine en furent, comme on le sait, les principeux théâtres d'opérations.

Le Senoussisme était trop prépondérant en Cyrénaïque pour se tenir en dehors de la lutte entre Turcs et Italiens.

Malgré le mépris qu'il avait jusqu'alors montré pour les Ottomans, il était obligé de prendre fait et cause pour eux et de participer à la défense d'une partie du Dar-El-Islam contre les Infidèles. Il n'y manqua pas.

Mais, en Tripolitaine, les Senoussia ne s'entendirent pas avec les Ibadites (2) berbères et ce fut, par exemple, en partie grâce à l'appui que lui donnèrent certains Senoussia que le Général Italien Lequio put entreprendre quelques opérations particulièrement réussies contre les Indigènes du Djebel Nefousa.

La raison de cette attitude avait deux causes ; l'une, d'ordre religieux, mettait en conflit les rigides musulmans orthodoxes senoussia et les schismatiques et hérétiques Ibadites.

L'autre, d'ordre politique, opposait la création d'une théocratie arabe et une aspiration au Khalifat, en voie d'exécution en Libye par les Senoussia, à des espérances de reconstitution de l'ancien « Imamat de Défense » ibadite (773 après J.-C.), que caressait Sliman El Barouni.

La conclusion de la paix (en Octobre 1912) entre l'Italie

---

(1) D'après des renseignements recueillis près d'officiers Turcs, à Constantinople, en 1919, un des premiers actes de réalisation du « Panislamisme » devait être une attaque de la Tunisie par la Tripolitaine. Une organisation des tribus de la Tripolitaine avait été ébauchée dans ce sens ; elle fut utilisée par les Turcs contre les Italiens en fin 1911.

L'arrivée des Jeunes Turcs au Pouvoir n'avait amené aucun changement à la politique extérieure d'Abd-ul-Hamid et le Comité « Union et Progrès », poussé par l'Allemagne, n'avait pas caché ses appétits panislamiques. Une foule de mécontents venus d'Egypte, de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, de Russie, s'étaient rendus à Constantinople, appelés par des élèves de Von der Goltz ; groupés par « le Turc-Yordou », ils devaient être réunis à Konia et rayonner sur tout l'Islam.

(2) Les Ibadites du Djebel Nefousa, en Tripolitaine, sont les frères religieux des M'zabites d'Algérie. On en rencontre aussi dans l'Ile de Djerba (Tunisie), à Mascate, à Oman, à Zanzibar et sur la côte orientale africaine. Ils reconnaissent comme Cheikh-ul-Islam l'Iman de Mascate. Après avoir lutté contre les Italiens en Tripolitaine, ils s'allièrent en partie avec leurs envahisseurs ; ceux-ci, après les avoir utilisés, les abandonnèrent aux rancunes de leurs ennemis, les Senoussia.

et la Turquie ne mit pas fin aux hostilités. On sait que, dans le Traité d'Ouchy, la Turquie avait déclaré ne pas reconnaître l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à l'Italie, mais proclamer l'autonomie de ces deux provinces.

D'autre part, elle avait obtenu le droit de conserver en Lybie un représentant de l'autorité religieuse musulmane.

La résistance des Arabes continua à être tout aussi vigoureuse et, à l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Entente, en Mai 1915, elle n'était pas brisée.

*
* *

Les Senoussia avaient eu à faire face à d'autres périls dans la région du Ouadaï.

Les Français étaient dans le Kanem depuis 1902 ; en Avril 1907, le capitaine Bordeaux avait réussi un raid audacieux sur la Zaouïa d'Aïn Galaka dont il s'était emparée, mais qu'il avait dû abandonner ensuite, n'ayant ni soutien, ni base de ravitaillement, et étant fortement pressé par les Senoussia.

En Septembre 1908, le capitaine Cellier avait tenté, mais sans succès, de renouveler l'exploit du capitaine Bordeaux.

La prise d'Abecher, le 2 Juin 1909, par le lieutenant Bourreau avait ruiné les espérances escomptées par les Senoussia à la suite de leur politique sur le Ouadaï ; aussi de violentes réactions avaient-elles suivi notre occupation. On se rappelle les événements tragiques qui amenèrent le massacre du capitaine Fiegenschuh, à l'oued Kadja, et celui du lieutenant-colonel Moll à Dorotée.

Il s'agissait, pour la France, non seulement de se maintenir, mais encore d'arriver à « réaliser », par l'occupation, des territoires que les accords passés avec l'Angleterre et l'Italie lui avaient accordés dans la zône saharienne.

En 1912, les Senoussia, soutenus par des contingents du Sultan du Darfour, Ali Dinar, formaient un vaste demi-cercle qui menaçait nos quatre compagnie de méharistes coloniaux, éparpillées sur un immense front.

Le groupe du lieutenant Dufour livrait, en 1913, aux éléments senoussistes d'Aïn Galaka un violent combat dans l'Ennedi et les obligeait à reculer.

Le colonel Largeau formait alors une colonne dont il prenait le commandement et, le 26 Octobre 1913, partant de Mao, dans le Kanem, il traversait rapidement les régions désertiques de l'Egueï et du Bodelé et, le 27 Novembre 1913, attaquait Aïn Galaka. Un furieux combat s'engageait et se terminait par la prise d'assaut de la Zaouïa fortifiée, à laquelle nos obus mettaient le feu.

Le colonel Largeau, poursuivant sa marche, occupait le 1er Décembre l'oasis de Faya (ou de Voun), dont la Zaouïa avait été évacuée par les Senoussia, puis, le 13, s'emparait, de Gouro. Le mokaddem senoussi, Si Mohammed Senni, s'enfuyait sur Koufra, la Capitale religieuse de sa Confrérie, en abandonant son harem et ses biens entre nos mains (1).

L'échec des Senoussia avait un retentissement d'autant plus grand dans tout le Sahara qu'il était suivi d'une occupation permanente de la région du Borkou par nos troupes.

*
* *

Ainsi, lorsqu'éclata la guerre de 1914, les Senoussia avaient vu, de tous côtés, leur expansion politique arrêtée par les Infidèles.

D'une part, Italiens et Français s'étaient dressés contre eux et, d'un autre côté, si les Anglo-Egyptiens avaient conservé avec eux de bonnes relations, ils les gênaient néanmoins ; de plus, ils avaient placé sous leur suzeraineté le Sultan du Darfour, Ali Dinar.

Aussi, lorsque les Turcs, dès le début de 1915, vinrent solliciter le Grand Cheikh d'intervenir contre les Alliés de l'Entente, furent-ils favorablement écoutés.

Avant même que l'Italie ne fut entrée dans la guerre, le Gouvernement Ottoman envoyait clandestinement, en Cyrénaïque, Saafer Pacha avec un considérable chargement d'armes, en même temps que l'activité des sous-marins allemands sur les côtes lybiennes incitait les indigènes à entrer ouvertement dans la lutte.

Le point spécialement visé fut le Canal de Suez. Pendant qu'une armée turque, conduite par Djemal Pacha,

---

(1) Cf. Bulletin de la *Société de Géographie d'Oran* Septembre-Décembre 1915. G. Djian « *Vers le Tchad* ».

allait, à travers la presqu'île désertique du Sinaï, se heurter aux défenses de Tussum et échouer sur les bords même du Canal, les Senoussia devaient faire une diversion en attaquant la région occidentale du Nil.

Si Ahmed Cherif, le Régent du Grand Cheikh des Senoussia, avait à sa disposition plus de 30.000 hommes parmi lesquels se trouvaient des troupes turques (qui, contrairement aux conventions du Traité d'Ouchy, n'avaient pas quitté la Tripolitaine), des réguliers Senoussia (5.000 environ, connus sous le nom de « Muhafiz ») et les contingents des tribus arabes soulevées.

Les Allemands lui avaient livré un nombre considérable de mitrailleuses, des pièces d'artillerie de montagne et des canons-revolvers.

Aidé dans son commandement par les Officiers ottomans Nourry Bey et Saafer Pacha, il obligea d'abord les Anglo-Egyptiens à abandonner le Plateau Libyque.

Ces derniers reportèrent leur défense près du Nil et remédièrent ainsi à la faiblesse de leurs effectifs par l'emploi de la voie ferrée qui leur permettait de transporter rapidement des renforts sur les points menacés. Mais ils dûrent abandonner une partie de la côte et renoncer aussi à défendre les oasis des régions de Baharia et de Farafra. La rebellion du Fayoum et l'attitude incertaine de la région d'Assiout mettaient en péril toute la Basse et la Moyenne Egypte, où le front resta pendant plus de cinq mois entre Dakhla et Kharga.

Du 20 Août à la fin de Décembre 1915, les Senoussia attaquèrent et livrèrent une série de petits combats très rudes aux troupes chargées de la défense.

Mais, à partir du 25 Décembre 1915, le général Wallace passa à l'offensive, battit les contingents arabes près de la côte et les força à se replier sur Halazin. Ayant reçu des renforts envoyés par le général Botha, de l'Union Sud-Africaine, il les attaqua ensuite dans Halazin et les mit en déroute, les battit de nouveau à Barani, puis, vers le 15 Mars 1916, leur reprit Sollum, utilisant, entre autres, à cet effet, des autos-mitrailleuses qui, sous le commandement du Duc de Westminster, dans un raid superbe, s'emparèrent de tous les canons des Senoussia, de neuf mitrailleuses et de quelques officiers turcs.

Le Régent Sidi Ahmed Cherif vit ses bandes disloquées et dut perdre l'espoir de dominer en Egypte, en même

temps que, pour les Germano-Turcs, s'écroulait l'illusion de mettre la main sur le Canal de Suez.

A la même époque, Sidi Mohammed El Idrissi, le Cheikh en tutelle, levait des contingents en Cyrénaïque. et soutenait l'Ibadite Sliman El Barouni, nommé sénateur turc. Les Italiens évacuèrent tout l'intérieur de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Quelques éléments de leurs colonnes, abandonnés vers Ghat et vers Ghadamès, furent mis à mal par les indigènes et se réfugièrent, en partie, près de nos postes du Sahara français.

D'autre part, le Sud Tunisien était légèrement envahi par des éléments tripolitains et les événements de Dehibat, de Ben Gardane, etc., nous causaient des inquiétudes.

En Algérie, l'agitation de l'Aurès s'ajoutait à des événements douloureux du Sahara Constantinois et un malaise planait sur l'esprit de nos indigènes.

Des mesures énergiques, un beau fait d'armes à Dehibat, l'envoi d'une brigade de France dans l'Aurès et la création d'unités sahariennes dans les régions de l'Extrême-Sud Constantinois rendirent vains ces efforts de nos ennemis sur les territoires français (1).

Les Turcs, guidés par les Allemands, provoquaient en même temps une révolte au Darfour, dont le Sultan, Ali Dinar, après avoir refusé de payer à la Grande-Bretagne son tribut annuel de 500 livres sterling, proclamait à son tour la Guerre Sainte. Ce soulèvement du Darfour menaçait aussi bien le Ouadaï français, dont les troupes d'occupation avaient dû être dirigées sur le Cameroun, que le Soudan Anglo-Egyptien.

Bien secondé par les Senoussia, il pouvait devenir extrêmement grave et amener une conflagration générale allant du Haut Nil au Tchad.

Le Sirdar de l'Armée d'Egypte, Sir Réginald Wingate, réunit, en Mars 1916, à El Nahad, sur la frontière du Darfour, des troupes venues du delta du Nil ; il en donna le commandement au colonel Kelly. Ce dernier s'avança rapidement sur El Fasher, battit Ali Dinar, qui fut

---

(1) Cf. « *La Pénétration au Sahara Occidental* », par M. le capitaine Augiéras, (Publication du Comité de l'Afrique Française). Paris, 1923.
On y verra les situations tragiques auxquelles eurent à faire face nos Sahariens pendant la période de 1914-1918.

mortellement blessé, et captura ses fils. Les Senoussia, très démoralisés par leur défaite de Sollum, navaient pu venir en aide à leurs alliés du Darfour. A la suite de cette victoire, le Darfour fut annexé à l'Etat du Soudan Anglo-Egyptien.

On ne saurait trop admirer l'effort, couronné de succès, qu'avec de petits effectifs la Grande Bretagne fournit pour la Défense de l'Egypte et de Suez.

Le danger couru avait été grand ; la perte de l'Egypte aurait, presque certainement, été suivie du soulèvement de tout l'Islam en même temps qu'elle aurait obligé la navigation alliée à faire le tour de l'Afrique.

Ainsi que nous l'avons écrit précédemment, le Régent Sidi Ahmed Cherif abandonna, vers Mai 1918, la Lybie et fut transporté en Turquie par un sous-marin allemand.

Son action s'est très vivement fait sentir, depuis cette époque, dans tout le Pays Ottoman, en Arabie, au Kurdistan et au Caucase. Il a donné un appui précieux à Mustapha Kemal et c'est presque certainement lui qui a conseillé successivement la déchéance du Sultan Mehmed Rechad V et l'exil du Khalife Abd-ul-Medjid.

Il est possible qu'il devienne, lorsque le moment sera jugé opportun, un très sérieux candidat à l'Imamat.

Pour le moment, il est officiellement, nous le répétons, Maréchal ottoman et chargé de l'administration des tribus arabes de l'Irak.

Son cousin, Sidi Mohammed es Senoussi El Idrissi, a repris son titre de « Grand Cheikh Senoussi » en Lybie ; les Italiens l'ont reconnu comme Emir de Cyrénaïque. Ces deux chefs ne sont pas rivaux. Ils tendent au même but de restauration de l'Empire des Khalifes et mettent en commun leurs moyens d'action.

Dans l'effervescence qui a agité dernièrement les Egyptiens contre la domination anglaise, l'influence des Senoussia se fit énergiquement sentir.

*
* *

La Grande Bretagne était fort renseignée sur toute l'importance de cette influence. Pour créer une scission dans le bloc turco-senoussiste, elle avait promis, dès 1915, aux Egyptiens, leur autonomie définitive et, comme preuve de sa bonne volonté, elle avait remplacé le Khédive

Abbas Hilmi, réfugié à Constantinople, par un Sultan indépendant, Hussein Kemal Ier.

Fuad Ier, son successeur, s'appuyant sur l'Université musulmane d'El Azhar, demanda en 1919 à l'Angleterre l'exécution des promesses faites pendant la guerre. Cette dernière tergiversa, puis chercha les moyens de concilier ses intérêts avec les aspirations du peuple égyptien. Des émeutes sérieuses, suscitées par les Senoussia, agents des Ottomans, éclatèrent à Alexandrie et au Caire. Le maréchal Allenby donna un commencement de satisfaction aux sujets du roi Fuad Ier en autorisant la constitution d'un Parlement élu, mais conserva le contrôle militaire et économique du pays.

Ceux qui sont en contact avec les Egyptiens, savent que ce peuple veut à tout prix son indépendance. Il n'y a, chez eux, aucun parti, soit Zagloliste, soit Adliste, soit Nationaliste Extrêmiste, qui ne mette cette indépendance complète au-dessus de toute discussion. La scission qui existe entre eux est occasionnée par des points de vue différents sur ce qui est relatif aux dépendances de l'Egypte (c'est-à-dire le Soudan, la question du Canal de Suez, etc...).

Les Zaglolistes (le « parti de l'indépendance » ayant à sa tête Zagloul-Pacha, revenu de l'exil où l'avaient envoyé les Anglais) n'admettent aucune discussion au sujet de l'évacuation de l'Egypte proprement dite par les Anglais.

Pour le reste, ils n'ont pas de programme fixe, cherchant à profiter des événements pour augmenter leurs revendications.

Les Adlistes (les libéraux constitutionnels), jaloux de la popularité de Zagloul-Pacha, voudraient régler seuls les différends pendants entre leur pays et la Grande Bretagne. Intransigeants sur la question de l'émancipation de l'Egypte, leurs adversaires politiques leur reprochent d'être trop tolérants sur celle des dépendances.

Les Nationalistes Extrêmistes sont plus catégoriques ; ils n'admettent aucune négociation avant l'évacuation immédiate de toute la vallée du Nil, depuis sa source jusqu'à son embouchure. L'Egypte n'a, jusqu'à présent, pas encore les moyens de réaliser ce dernier programme contre la volonté des Anglais qui entendent, tout au moins, conserver le Soudan et le Canal de Suez.

Le Roi Fuad, actuellement souverain constitutionnel,

aspire au titre de Khalife : les dirigeants de l'Université d'El Azhar qui le soutiennent, seraient excessivement désireux de jouer un rôle semblable à celui du Cheikh-ul-Islam dans la rénovation religieuse qu'ils espèrent voir se réaliser.

Zagloul Pacha a fait connaître que la Chambre Egyptienne acceptait l'idée de la convocation, au Caire, d'une Conférence internationale des Musulmans.

C'est donc, à notre connaissance, un troisième projet de réunion d'un congrès islamique qui est présenté, le Roi du Hedjaz et le Khalife déchu en ayant déjà proposé chacun un.

Un certain nombre d'Egyptiens voudraient faire revivre d'anciens droits qu'ils disent avoir sur le Hedjaz en prétextant que jadis les Fatimides furent les maîtres des Villes Saintes de l'Islam et que, dans les temps modernes, en 1839, Mehemet Ali et son fils Ibrahim avaient conquis la Syrie.

Il y a là, sans aucun doute, une idée de mégalomanie exagérée. Cependant, si elle n'est guère admissible, elle peut s'excuser puisque, dans un semblable ordre d'idées, des diplomates italiens ont fort sérieusement prétendu que le Hedjaz, l'Assir et le Yemen devraient revenir à l'Italie parce que cette puissance possédait l'Erythrée.

Sous prétexte que cette dernière colonie, faisait, jadis, partie de l'Ethiopie et que, dans un temps reculé, les Abyssins furent les maîtres de certains territoires de la Péninsule Arabique, ces diplomates ont essayé de soutenir que, par voie de conséquence, les Italiens avaient acquis la partie des prétendus droits éthiopiens afférents à l'Erythrée (1).

De semblables prétentions sont difficilement soutenables aussi bien de la part de l'Egypte que de celle de l'Italie.

---

(1) Les Ethiopiens ont, effectivement, avant Mahomet, dominé pendant plusieurs siècles dans l'Arabie Heureuse, à l'époque lointaine où leurs rois, désignés sous le nom de « Prêtre Jean » exerçaient comme Chrétiens, un pouvoir assez identique à celui des Khalifes, étant tout à la fois pontifes et souverains temporels, mais les expéditions des Abyssins, en vue de s'emparer de la Mecque, dont ils voulaient brûler le Temple, avaient toujours échoué.

D'après la légende, Mahomet serait né en l'an 571 après J.-C., année appelée par les chroniqueurs arabes « Année de l'Eléphant », parce qu'à cette époque, Abrahat-el-Achram, prince chrétien copte d'Ethiopie, vice-roi de Sanaa, dans l'Yemen, monté sur un éléphant blanc, aurait fait une expédition malheureuse contre la Mecque, encore païenne et idolâtre.

*
* *

Nous avons exposé les conditions qu'aurait à remplir un Khalife « idéal » ; nous avons brièvement indiqué quels étaient les candidats en présence et fait ressortir le rôle joué jusqu'à maintenant par chacun d'eux dans l'Islam. Quelle conclusion nous est-il possible de tirer de ce qui précède ?

Il ne s'agit, en l'espèce, d'être ni Sultan, ni Empereur, mais de devenir « le Vicaire du Prophète ».

La guerre de 1914-1918 a développé chez tous les peuples des ferments d'émancipation et d'indépendance qui agissent aussi bien chez les musulmans d'Asie et d'Afrique que chez les chrétiens d'Europe.

Par suite, il est peu probable que l'ensemble de l'Islam admette de se grouper en un seul faisceau, même uniquement religieux, ce qui réaliserait, en l'espèce, les rêves de panislamisme du Sultan Abd-ul-Hamid.

Il est beaucoup plus admissible de supposer que les concurrents en présence resteront chacun sur leur position et qu'il y aura plusieurs Imams.

Le Roi du Hedjaz s'est déjà fait proclamer Khalife en Arabie et en Mésopotamie ; le roi Fuad est sur le point d'imiter son exemple en Egypte ; le Grand Cheikh Senoussi, qui a partie liée avec les Turcs, est Imam tout au moins en Lybie.

Personne ne voudra s'incliner devant un concurrent et l'on se retrouvera, une fois de plus, dans une situation identique à celle qui, pendant des siècles, a nui si notablement à la puissance de l'Islam : la lutte de divers rivaux pour l'obtention du Sacerdoce Universel, pour l'Imamat.

Chacun des prétendants s'agitera sous le couvert d'une rénovation de l'Islam qui, bien entendu, ne saura se comprendre sans l'indépendance religieuse, laquelle ne pourra, à son tour, être garantie que par l'autonomie politique.

Pour l'instant, deux des candidats en présence ont une valeur réelle, quoiqu'inégale :

1° Hussin, Roi du Hedjaz, soutenu par la Grande Bretagne, maître de la Mecque et de Médine, et par conséquent, maître du pèlerinage musulman

2° Le Grand Cheikh Senoussi, entité bicéphale puissante, dont l'influence, grande en Asie Mineure, a gagné toute l'Afrique Saharienne et Nigérienne et envers qui les Italiens pratiquent, depuis la guerre, une politique d'effacement qui lui prouve sa force (1).

Les autres, le Khalife déchu, le Roi d'Egypte, l'Emir d'Afghanistan, n'ont rien qui les rende susceptibles d'entrer sérieusement en ligne pour prétendre à recevoir de l'ensemble des Sunnites le titre envié de « Commandeur des Croyants (2) ».

*
* *

Dans certains articles de la grande presse française, il a été émis sérieusement l'idée de voir la France offrir l'hospitalité au Khalife turc exilé Abd-ul-Medjid et de l'installer en Tunisie.

Notre haute Administration Centrale est trop avertie des choses de l'Islam pour s'arrêter à de semblables suggestions, dont la réalisation serait probablement fort dangereuse pour notre politique musulmane.

Mais il est bon que le Public sache que, dans l'état actuel de la question, la seule chose que nous ayons à faire, c'est de ne prendre parti ni pour, ni contre aucun des rivaux en présence.

L'idée de la régénération d'une théocratie mondiale ne saurait avoir cours actuellement. L'Islam peut progresser aux Indes et en Afrique Equatoriale, il n'arrivera pas à reformer l'ancienne puissance des Ommiades ou des Abassides, pas plus que celle de Tamerlan.

---

(1) Cette étrange politique italienne semble se modifier depuis quelque temps. Le 14 mai 1924, nous apprenions, de Rome, que les troupes italiennes venaient d'entreprendre, en Tripolitaine, une série d'opérations militaires tendant à empêcher la diffusion de la propagande senoussiste, à rechercher et à battre les concentrations d'éléments senoussia, à obliger les tribus ayant fait défection à rentrer sous l'Autorité Italienne.

(2) On a émis l'idée de placer, au point de vue religieux, tous les Musulmans Français de l'Afrique du Nord, sous l'Imamat du Sultan du Maroc. Cette idée séduisante n'est, actuellement, pas réalisable.

Outre que le Sultan du Maroc est considéré par les « Vrais Sunnites » comme « n'étant pas libre » et comme « vendu aux Français », il ne faut pas oublier que l'ensemble berbère des tolba marocains nous est hostile et que les indigènes algériens sont considérés par eux comme des « nezranis », des mauvais musulmans, des traîtres à la cause de l'Islam.

Notre intérêt politique doit tendre à maintenir le statu quo actuel en Algérie, et à réagir en Tunisie contre des prétentions inadmissibles d'un ordre différent.

Actuellement, il ne peut plus être un tout, il ne saurait avoir que des influences régionales sur lesquelles le rôle des confréries religieuses continuera à être primordial. En ce qui nous concerne plus particulièrement toute l'Afrique du Nord est, au point de vue musulman, à peu près exclusivement menée par ces Confréries, et, en grande partie, elles sont rivales les unes des autres. Si nous l'utilisons convenablement, ce Maraboutisme doit toujours nous protéger contre l'idée de reconstitution d'unité primitive, chère à nos voisins, les Senoussia.

C'est ce que n'ignorent ni le Gouvernement Général de l'Algérie, ni les Résidences du Maroc et de Tunisie, qui, contrairement à ce qu'ont fait entendre certaines critiques, ont maintes fois montré avec quelle prudence et quelle habileté ils avaient su utiliser, pour le bien général, les ambitions, les désirs de domination, les rivalités en présence.

Notre conclusion se rapprochera de l'opinion que Lamartine, dans son « Histoire de la Turquie » (1855) attribuait à un Sultan Ottoman.

Le Khalifat, au point de vue politique, ne peut plus, aujourd'hui, avoir une action mondiale.

Pour nous, Français, l'idéal doit tendre à rendre les conditions politiques, civiles et religieuses tellement égales entre les « Gens du Livre » et les Musulmans qu'il n'y ait plus, — dans la Paix Française, — qu'un seul et même peuple sous des races et des religions diverses.

Cet idéal se réalisera progressivement en traitant nos musulmans avec tant d'impartialité, de douceur, d'égalité et de tolérance que chacun d'eux trouve son honneur, sa conscience et sa sécurité intéressés à concourir au maintien de l'état de choses existant.

Lorsque ce but sera entièrement atteint, les convulsions du Khalifat ne nous intéresseront plus.

15 Mai 1924. Commandant A. H. Noël.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-LYCÉE

DU 1er JANVIER AU 31 MAI 1924

Altitude de la Station : 68 m. au-dessus du niveau de la mer

PHÉNOMÈNES OBSERVÉS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	
PRESSION (1)	Pression moyenne. ...	758,6	755,0	754,4	756,5	756,1	
	Plus haute pres. observée	764,6	763,3	761,5	765,2	762,9	
	Plus basse pres. observée	745,7	743,2	743,8	750,2	747,0	
TEMPÉRATURE	Température moyenne. .	12,6	12,4	15,2	16,5	20,3	
	Moyenne des maxima . .	16,7	16,6	18,9	20,4	23,8	
	Moyenne des minima. .	8,6	8,2	11,5	12,5	16,8	
	Plus haute tre observée.	21,3	22,8	27,2	25,8	28,6	
	Plus basse tre observée.	3,6	2,2	4,3	8,6	12,5	
HUMIDITE de 0 à 100	Humidité moyenne ...	72,1	66,8	68,8	64,5	67,5	
	Plus haute hum. observée	95,0	93,0	95,0	80,0	91,0	
	Plus basse hum. observée	24,0	34,0	34,0	30,0	28,0	
PLUIE	Nombre de millimètres .	48	41	11	69	0	
	Nombre de jours	12	14	5	7	2	
VENT le plus fréqt observé	Direction...........	W	W	N	N	N	
	Nombre d'observations .	18	20	26	31	38	
	Force moyenne (0 à 9)	5,2	5,1	3,0	2,7	2,3	
Nébulosité (0 à 9)........		4,4	4,4	5,6	3,2	3,2	

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques corrigées et réduite à zéro.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

D. GROSRENAUD,
Chargé de la Station d'Oran-Lycée.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JANVIER AU 31 MAI 1924

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI		TOTAUX	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI		TOTAUX
Nemours .... (1)	62	93	51	6	1		213	6	11	9	2	1		29
Oran .... (1)	48	41	11	69	0		169	12	14	5	7	2		40
Mostaganem ..... (1)	58	47	20	25	0		150	11	13	10	9	1		44
El-Ançor .... (2)	54	54	17	49	0		174	11	16	6	8	1		42
Cassaigne ...... (2)	33	97	30	88	2		250	5	10	5	4	1		25
Trois-Marabouts .... (3)	81	102	41	60	0		284	10	16	12	6	2		46
Saint-Maur ..... (3)	64	86	47	43	0		240	7	10	9	7	0		33
Oued-Fergoug (barrage) (4)	55	69	59	59	11		253	8	11	6	7	2		34
Relizane .... (4)	43	45	41	65	4		198	8	11	11	7	2		39
Tlemcen .... (5)	110	153	75	29	6		373	7	13	6	4	3		33
Descartes ...... (5)	88	145	73	15	15		336	8	17	5	3	4		37
Sidi-Bel-Abbès .... (5)	43	72	45	28	1		189	7	11	8	5	1		32
Mascara .... (5)	54	77	39	56	3		229	11	19	14	7	1		52
Saïda .... (6)	49	98	62	13	11		233	11	16	9	4	3		43
Martimprey ..... (6)	36	52	47	44	9		188	13	12	10	6	6		47
Tiaret .... (6)	86	118	59	90	12		365	15	15	9	6	3		48
Sebdou .... (7)	45	84	37	22	17		205	9	14	11	6	6		46
Méchéria .... (8)	12	22	38	9	8		89	9	14	7	4	6		40
Le Kreider ..... (8)	16	26	22	4	4		72	5	12	5	2	3		27
Aïn-Sefra ...... (9)	1	10	12	0	4		27	2	2	3	0	2		9
Colomb-Béchar .... (10)	0	0	1	2	3		6	0	0	3	2	1		6

(1) Rivage — (2) Zone littorale — (3) Zone sublittorale — (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud — (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe — (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique de l'Algérie à Alger.

D. GROSRENAUD,
Chargé de la Station d'Oran-Lycée

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

REPERTOIRE DE JURISPRUDENCE MUSULMANE ALGERIENNE ET TUNISIENNE (STATUT PERSONNEL ET SUCCESSIONS), par M. ABOU BEKR ABDESSELAM BEN CHOAIB, professeur de droit à la Médersa de Tlemcen. (Alger, libr. Jourdan).

La jurisprudence est l'application de la loi au fait, l'adaptation de la règle inerte à la réalité. Elle constitue la plus vivante interprétation du droit et en souligne la constante évolution.

Le droit musulman, basé sur un dogme religieux révélé, semble devoir échapper à toute évolution qui en altèrerait le caractère immuable.

On s'aperçoit bien, cependant, que les situations nouvelles résultant de la transformation du milieu et des mœurs entraînent chaque jour de nouvelles adaptations des règles coraniques.

Il en est d'autant plus ainsi depuis que la justice musulmane est en grande partie exercée à tous les degrés par les tribunaux français, juges de paix et tribunaux civils, et surtout depuis que le décret du 25 mai 1892 a conféré à la Cour d'Appel d'Alger le rôle de véritable Cour de Cassation en matière musulmane.

D'autre part, soit par les mariages mixtes entre européens et indigènes, soit par la naturalisation du chef de famille, la situation juridique de la famille musulmane se trouve modifiée et soumise, tantôt complètement, tantôt partiellement, à la loi française.

En l'absence de textes législatifs précis tranchant les cas douteux, c'est forcément aux tribunaux qu'il appartient de donner la solution des questions qui se présentent de plus en plus nombreuses en cette matière.

La connaissance des décisions de la jurisprudence française s'impose donc de plus en plus à ceux qui ont professionnellement pour devoir de diriger l'application du droit musulman ou même à ceux qu'intéresse l'étude de ce droit.

Or, les jugements et arrêts qui ont été publiés sont dispersés dans un grand nombre de revues et d'ouvrages dont le prix est très élevé et le nombre de volumes fort encombrant. Peu de personnes les ont à leur disposition.

M. Abou Bekr vient de nous donner, sous la forme d'un petit répertoire alphabétique facile à consulter, l'analyse sommaire de tous les documents de jurisprudence relatifs au statut personnel des indigènes musulmans de l'Algérie et à leurs successions.

Pour l'établir, il a puisé à toutes les sources imprimées, dont il indique soigneusement les références, et il a ajouté de nombreuses décisions inédites.

Son travail consciencieux est appelé à rendre de grands services, non seulement aux magistrats musulmans, cadis et bach-adels des petites localités dépourvues de bibliothèques juridiques, mais encore à tous ceux qui, ayant à étudier les questions de droit concernant les indigènes musulmans, voudront connaître le dernier état de la jurisprudence actuelle et se reporter aux sources où ils pourront en retrouver le texte.

KEHL.

L'AFRIQUE DU NORD DEVANT LE PARLEMENT AU XIXe SIÈCLE (1828, 1838, 1880, 1881). *ETUDE D'HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET DE POLITIQUE COLONIALE*, par M. René VALET, 1 vol., in-8, 256 p., Paris (Champion) 1924.

L'ouvrage de M. Vâlet a fait l'objet d'une thèse de doctorat en droit et a été « honoré d'une souscription du Gouvernement Général ». L'auteur a eu le mérite de délaisser les sujets étroits et faciles pour aborder une question vaste et ardue. Sa bibliographie montre l'étendue de ses lectures et son livre témoigne, dans son ensemble, de très louables efforts : Nous serons d'autant plus à l'aise pour examiner les documents dont il s'est servi et l'utilisation qu'il en a faite.

Le titre de l'ouvrage surprend d'abord. On est étonné de voir employer le terme *Parlement* pour désigner les Chambres de 1828 à 1838, sous la monarchie constitutionnelle ! Le lien qui unit les deux périodes étudiées est trop lâche et le livre perd de son unité. Nous nous attacherons surtout à la première qui intéresse davantage nos lecteurs.

M. Vâlet assure, dans son Introduction, que toute l'histoire de la conquête de l'Algérie se trouve comprise de 1828 à 1838 et qu'on n'enregistre plus ensuite que des mesures de police et l'extension progressive de notre influence. Ramener à des mesures de police les huit années de rude guerre qui opposèrent Bugeaud à Abd-el-Kader, de 1840 à 1847, est, pour le moins, exagéré ! Croire que les Chambres sont le reflet de l'opinion

publique qui les a choisies n'est pas davantage exact. A la veille de 1830, l'opposition à la politique algérienne n'eut jamais la majorité et pourtant les élections de 1830 démontrèrent à quel point le pays était hostile à la conquête. Et puis, il est hasardeux de désigner par le même mot de « *Parlement, reflet de l'opinion publique* » les Chambres de la monarchie constitutionnelle élues sous le régime censitaire universel. Ces remarques caractérisent assez la méthode de M. Vâlet : il généralise hâtivement et assimile, sous la foi de ressemblances verbales, des institutions ou des situations qui ont fort peu de points communs.

M. Vâlet voit dans l'attitude du Gouvernement et dans sa « force d'inertie » un « chef-d'œuvre de politique » alors qu'elle ne trahissait que les incertitudes des hommes d'Etat. Il croit que la conquête d'Alger avait seulement pour but la suppression de la piraterie, bien que les intentions politiques ne puissent être mises en doute. Quant à trouver « *une politique constante et prudente* » dans les mesures, inspirées au jour le jour et souvent contradictoires, de 1827 à 1830, il faut y mettre de la bonne volonté. M. Vâlet est doué de cet admirable optimisme qui se satisfait toujours de la politique des gouvernements et leur prête une unité de vues qui n'existe que par exception.

Le long article publié en 1922, dans la *Revue Africaine* sur la *Question d'Alger devant les Chambres sous la Restauration*, aurait pu éviter quelques oublis et assertions imprudentes à M. Vâlet qui semble ne pas le connaître.

Les questions africaines sont très complexes. Il faut se garder, avec soin, de les systématiser. L'assimilation de la politique française dans les questions algérienne, tunisienne et marocaine ne peut provenir que d'un examen superficiel. Les motifs qui firent agir Polignac et Ferry ne sauraient être semblables. En 1830, les journalistes les plus hostiles à la conquête d'Alger n'auraient pu opposer au Gouvernement les attaques que lança Rochefort contre Roustan dans l'*Intransigeant*, en 1881.

Il y aurait aussi beaucoup à répondre à la critique sommaire que fait M. Vâlet de l'attitude des Chambres.

Le livre de M. V. peut rendre des services, ne serait-ce que par les textes qu'il cite, mais quiconque voudra se faire une idée précise des différents aspects de notre politique coloniale devra le consulter avec précaution.

Ch. André Julien.

VOYAGES D'EXPLORATION DANS L'ATLAS MAROCAIN, 1923, par L. GENTIL, avec 2 cartes et croquis. (Publication du Comité de l'Afrique Française, 11, rue Cassette, Paris 1924).

1° *Au Sud du Haut-Atlas.* — M. Gentil, avec l'appui du Maréchal Lyautey et des grands Caïds de l'Atlas, entreprend de traverser le Haut-Atlas, d'examiner le Dj. Siroua et l'Anti-Atlas. Parti de Marrakech le 31 mars 1923, il remonte l'O. R'dat jusqu'au col de Telouet (2.400^{m}), en plein axe du Haut-Atlas (région de senistes anteprimaires), visite les cirques glaciaires de Telouet, puis, descendant le volcan S., contourne les volcans permiens des Dj. Ourioul et Ifni et longe la base d'un volcan tertiaire, le Dj. Siroua qu'il ne peut escalader par suite d'une tempête de neige. En suivant le versant dolomitique de l'Anti-Atlas, il atteint l'O. Zagmouzen qu'il descend jusqu'à Aoulouz, à son confluent avec l'O.-Sous : de là, il va jusqu'à Taroudant. De cette exploration, il ressort que les terrains anciens qui forment l'ossature du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas sont des vestiges de la chaîne hercynienne qui traversait le Maroc du N. au S., cette chaîne a été arasée, dès la fin du carbonifère, en une pénéplaine qui supporte les déjections des grands volcans du Haut-Atlas, derniers vestiges de l'activité des temps primaires ;

2° *A travers l'Anti-Atlas et les déserts du Drâ.* — Dans un deuxième voyage, M. Gentil s'est proposé de couper l'Anti-Atlas du N. au S., de parcourir les régions désertiques du Drâ et enfin, au retour, de faire l'ascension du Siroua. Par Mogador, il se rend à Taroudane. Le 10 septembre 1923 la « mehalla » de M. Gentil part à la conquête des régions sud-marocaines jusques-là fermées au roumi. A 1719^{m} il atteint la ligne de partage des eaux entre l'O.-Sous et l'O. Drâ, dans un pays aride, formé de laves et de calcaires dolomitiques : sur le versant sud, l'arganier fait place au palmier et au gommier. La mehalla escalade le Mt Bani jusqu'à Aner'erif, à 25 kil. de l'O. Drâ ; mais comme les paturâges du Drâ sont occupés par des nomades guerriers, il faut renoncer à aller plus loin. Du haut du col de Tzgert (823^{m}), M. Gentil observe le relief accidenté du Drâ au S., et la plaine d'El-Feija au N. du M'Bani ; puis il refait en sens inverse l'itinéraire du Vicomte de Foucauld, d'Aner'erif jusqu'à Tissint, en longeant la base septentrionale du Mt Bani : il escalade le Dj. Taïmzour (605^{m}), le plus haut sommet du Mt Bani, formé de grès dévoniens, recouverts de la « patine du désert ». De Tissint, M. Gentil reprend la direction du N., traverse l'Anti-Atlas au col de Tizi Tznaguen (1875^{m}) d'où il jouit d'un magnifique panorama sur le Mt Bani et les volcans

du Haut-Atlas ; de ce col, il fait l'ascension du volcan Siroua (3330^{m}), et reprend la direction de Marrakech.

De ce voyage, M. Gentil tire les conclusions suivantes : l'Anti-Atlas formé de terrains primaires est soudé au Haut-Atlas dans la région des O.-Sous et Drâ : il peut être considéré comme une virgation vers le S.W. des plis de la haute chaîne ; le Moyen-Atlas serait une autre virgation de ses plis vers le N.-E. L'Anti-Atlas ne s'arrête pas au N. du Dj. Bani, il se poursuit jusqu'à l'O. Drâ et le Dj. Bani n'est qu'une ride anticlinale insignifiante dans un régime tubulaire crétacé : par contre, il forme une barrière entre la race berbère au N. et la race arabe au S. Le plateau saharien commence sur la rive gauche de l'O. Drâ.

Ces régions arides du Haut-Atlas, de l'Anti-Atlas et du M'Bani sont actuellement en dehors de la zône d'occupation française ; néanmoins, les berbères ksouriens, jadis si hostiles au roumi, se sont montrés accueillants pour la mission ; ces pauvres gens ne mangeant pas toujours à leur faim, sont atteints de « misère physiologique » : ils semblent désirer que le « sourcier » et le « toubib » (médecin) français étendent leur protection sur cette partie du Maroc inconnu.

Il nous reste à féliciter M. Gentil, savant géographe autant qu'intrépide ascensionniste, de ses deux nouvelles explorations ; son étude sur les gigantesques volcans du Haut-Atlas intéressera certainement les nombreux oranais qui connaissent déjà son « Esquisse géologique du Bassin de la Tafna ».

E. Lemoisson.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU 7 AVRIL 1924

La séance est ouverte à 5 h. 45, sous la présidence de M. PELLET, vice-président.

Sont présents : MM. PELLET, DOUMERGUE, MAILLET, PELLECAT, MÉZIAT, FISCHER, Abbé BANTON, STÉPHANOPOLI, PÉREZ, Ch. DUPUY, BRUNIE, MALMEJAC, TOURNIER, LEMOISSON.

Excusés : MM. FLAHAULT et FABRE LA MAURELLE.

Absents : MM. ABADIE, BARBIÉ, DESTREMX, Chanoine FABRE.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Décès. — M. Pellet fait part de la mort de M. Dangles, membre du Comité, décédé le 14 mars 1924, aux obsèques duquel plusieurs membres du Comité ont assisté.

M. Pellet fait l'éloge des vertus du défunt et adresse à sa famille les condoléances du Comité.

Admissions. — Sont définitivement admis comme membres titulaires :

MM. HOMER HUTINGTON KIDDER, BENDEDOUCHE Ahmed, COSSET, DOSTE Raymond, ESTÈVE, LAVERGNE, LEVENT, NICOLAZO.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Madame Veuve MARTIN, 14, rue Gradvohl, à Oran, présentée par MM. PELLECAT et MAILLET ;

M. SICARD, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, 30, rue Dumanoir, à Oran, présenté par MM. PELLET et POCK ;

M. MARÉGIANO Paul, pharmacien, 24, boulevard Séguin, à Oran, présenté par MM. PELLECAT et FISCHER ;

M. FROMENTAL Baptiste, propriétaire, 9, rue Alsace-Lorraine, à Oran, présenté par MM. POCK et PELLECAT.

Correspondance. — M. le Maréchal LYAUTEY adresse ses remerciements pour les condoléances qui lui ont été envoyées à l'occasion de la mort du général POËYMIRAU.

M. le général Baschung et M. le commandant Noël expriment leurs regrets de la mort de M. Fabre Sylvain, et se rappellent aux bons souvenirs de leurs anciens collègues du Comité.

M. Marcilhac, curé de Saint-Leu, fait connaître qu'il s'est rendu à Port-aux-Poules pour examiner les ruines romaines signalées par l'*Echo d'Oran* ; il a constaté que ces ruines consistaient en un vieux mur ne présentant aucun intérêt.

M. Doumergue a transmis à M. Steeg, Gouverneur Général, les félicitations des membres du Comité à l'occasion de son retour à la tête de la Colonie.

M. le Gouverneur répond qu'il a été très sensible aux sentiments de sympathie qui lui ont été exprimés, et adresse à M. Doumergue et à ses collègues ses sincères remerciements.

Mosquée de Sidi Mohammed el Kebir. — M. Gsell accuse réception du vœu de la *Société de Géographie* relatif à la Mosquée de Sidi Mohammed et Kebir ; il fait connaître qu'il s'occupera de cette affaire lors de sa tournée prochaine en Algérie, avec le vif désir de la voir aboutir.

Subvention. — La Chambre de Commerce d'Oran a fait parvenir à la Société un mandat de 1.000 francs à titre de subvention. Le Comité remercie la Chambre de Commerce de ce généreux et précieux encouragement.

Assemblée générale. — L'Assemblée générale est fixée au 4 mai. Il y aura lieu de nommer 12 membres : 8 pour 3 ans, 1 pour 2 ans, 3 pour 1 an.

Sont candidats :

M. Abadie (Dr), Barbié, Brunie, Destremx, Fabre La Maurelle, Malmejac, Pellecat, Pérez, membres sortants, et :

MM. Charlety, receveur principal des Douanes ; Engel, ingénieur E.C.P., ancien secrétaire général ; Kriéger, contrôleur des Contributions diverses, ancien membre ; Kehl, avocat ; Nèple, administrateur de Commune Mixte en retraite.

Conférences. — M. Dupuy est nommé membre de la Commission des Conférences.

La Conférence de M. le Dr Baqué sur *les stations thermales des Pyrénées*, a eu lieu le 21 mars, dans la salle de la Société Musicale, rue Paixhans, en présence d'un public de 500 personnes environ.

M. le Dr Baqué a passé en revue les différentes stations pyrénéennes et a donné d'intéressants détails sur les effets thérapeutiques de leurs eaux.

Il a présenté de nombreuses projections lumineuses qui ont vivement intéressé l'auditoire.

M. le Dr Baqué, dans une lettre adressée au Président, exprime sa reconnaissance pour l'accueil qui lui a été réservé.

Une autre conférence avec projections sera faite le mardi 29 avril à 5 h. 30 du soir, dans la salle de la Société Musicale, rue Paixhans, par M. le Professeur Jeannel, de l'Université de Cluj (Roumanie), membre de la Société, sur le sujet suivant :

Explorations zoologiques dans les grottes des Carpathes et de la vieille Serbie.

Institut français d'Archéologie et d'Art musulman. — MM. Ch. Dupuy présente au Comité des photographies et des documents qu'il a reçus de M. De Lorey, directeur de l'*Institut français d'Archéologie et d'Art musulman de Damas.* Le Directeur de cet Institut serait heureux de recevoir tous les renseignements intéressants que les membres de la *Société de Géographie d'Oran* pourraient lui transmettre.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

La Société a reçu du Musée Guimet les fascicules des (années 1914 à 1920 et l'année 1922) de la *Revue de l'Histoire des Religions* dont elle possède toute la collection antérieure, laquelle devra être complétée.

M. le commandant Maillet offre à la Société une *Carte du Relief de la France,* dressée par E. Guillemin, sur laquelle sont reportés les triangles fondamentaux de la Carte de France.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Prochaine séance du Comité. — En raison de la tenue prochaine de l'Assemblée générale, la réunion mensuelle de mai est avancée au 28 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 15.

Le Vice-Président, PELLET.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

Séance du Comité du 28 Avril 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. Pellet, vice-président.

Sont présents : MM. Pellet, Pellecat, Tournier, Maillet, Barbié, Lemoisson, Fabre La Maurelle, Chanoine Fabre, Abbé

BANTON, STÉPHANOPOLI, Dr ABADIE, BRUNIE, Ch. DUPUY, FISCHER, MALMEJAC, MÉZIAT et PÉREZ.

Excusés : MM. FLAHAULT et DOUMERGUE.

Absent : M. DESTREMX.

M. POCK, trésorier honoraire assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Condoléances. — A l'accasion du décès du prince Roland Bonaparte, président de la *Société de Géographie de Paris*, M. Pellet, vice-président a adressé les condoléances des membres de la *Société de Géographie d'Oran* à M. le Vice-Président de la *Société de Géographie de Paris*. Des remerciements nous ont été transmis par M. le Secrétaire général.

Admissions. — Sont définitivement admis comme membres titulaires :

Madame Veuve MARTIN et MM. SICARD, MARÉGIANO et FROMENTAL Baptiste.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Madame Veuve Joseph BERNAUER, rentière, 47, rue d'Arzew, à Oran, présentée par MM. DOUMERGUE et MAILLET ;

M. FROMENTAL Pierre, propriétaire, 70, rue d'Arzew à Oran, présenté par MM. POCK et PELLECAT ;

M. le Dr GAUSSEN, 3 place de la République, à Oran, présenté par MM. MALMEJAC et MAILLET ;

M. Paul SOLÈRES, agent d'assurances, 13, rue du Citoyen Bézy, présenté par MM. MÉZIAT et FABRE LA MAURELLE.

Mlle FAUDON, institutrice, 3 rue Fustel de Coulanges, à Oran, présentée par MM. PELLECAT et POCK.

Mosquée de Sidi Mohammed el Kebir. — M. Pellet donne lecture d'une lettre de M. Doumergue, relative à l'affectation de la Vieille-Mosquée. Le vœu émis par le Comité dans la séance du 7 avril ayant été mal interprété par un collègue, M. Doumergue en précise le sens et s'exprime ainsi : « Dans ma pensée, la mesure que j'ai proposée ne peut avoir qu'un caractère provisoire, comme celui du dépôt à l'Evêché. Le jour où une municipalité aura fait construire ou aménagé un local suffisant pour y loger toutes les collections, aujourd'hui éparses, les inscriptions déposées à la petite mosquée, comme celles que M. Nessler a bien voulu recueillir, — ce dont on ne saurait trop le remercier, — devront faire retour au Musée.»

Personnellement, ajoute M. Doumergue, je ne suis pas d'avis de faire de la petite mosquée une annexe définitive du Musée.

Cela, pour des raisons d'ordre scientifique, administratif et financier qu'il serait trop long d'exposer.

Le Comité se range à cette manière de voir.

Passage de M. Gsell à Oran. — M. Gsell, inspecteur général des Antiquités de l'Algérie a bien voulu venir à Oran, comme il l'avait promis, pour étudier sur place la question du transfert des inscriptions. M. Gsell ne voit aucun inconvénient à ce que les pierres restées en souffrance à l'Evêché soient abritées, à titre provisoire, dans la Vieille Mosquée, après que les réparations nécessaires y auront été exécutées. Il autorise donc le transfert.

Le vœu émis par le Comité ayant été agréé, il appartient maintenant aux administrations intéressées d'en assurer la réalisation.

Le Comité enregistrant avec satisfaction la décision prise, adresse ses plus vifs remerciements à M. l'Inspecteur général des Musées qui a bien voulu venir à Oran et approuver la mesure de conservation proposée.

Bulletin. — La Société a reçu deux manuscrits qui sont soumis à l'examen de la Commission du Bulletin.

Compte administratif. — M. Pellecat, trésorier, dépose sur le Bureau le compte administratif de l'année 1923. Ce compte est approuvé et sera présenté pour adoption à l'Assemblée générale du 4 mai 1924.

Bibliothèque : Ouvrages reçus :

Du Gouvernement général : le 2e fascicule de l'*Atlas de l'Algérie et de la Tunisie* (Hypsométrie) ;

De M. René Valet : *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle* (1828 à 1838, 1880 à 1881), ouvrage dont il est l'auteur.

Des remerciements sont renouvelés aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Vice-Président, PELLET.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MAI 1924

Procès-Verbal de la Séance

L'an 1924, le 4 Mai, à 9 h. 30 du matin, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. DOUMERGUE, vice-président, suppléant M. FLAHAULT, président, excusé.

Environ trente membres étaient présents, quatre s'étaient excusés par écrit, 166 ont participé à l'Assemblée par leur vote.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 Mai 1923.

Ce procès-verbal est adopté.

Trois scrutateurs sont désignés pour procéder au recensement et au dépouillement des votes concernant les élections.

Sont désignés : MM. TOURNIER, MALMEJAC et FABRE LA MAURELLE.

Cette formalité étant remplie, M. Doumergue prononce l'allocution d'usage.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire général pour la lecture de son *Rapport annuel, sur la marche et les travaux de la Société au cours de l'exercice 1923-1924*.

Mis aux voix le Rapport est approuvé.

M. Pellecat, trésorier, retenu par d'importantes obligations, n'ayant pu assister à la séance, M. Barbié, membre de la Commission des Finances, donne lecture du *Rapport du Trésorier sur la situation financière de la Société*. Il présente ensuite le *Compte administratif* de l'année 1923 et le *Budget* pour l'année 1924.

Le Compte et le Budget sont approuvés.

Versement à la Caisse de réserve. — Comme l'exercice 1923 se solde par un excédent de recettes de 807 fr. 91, le Président propose d'effectuer un versement de 400 francs à la Caisse de réserve.

« Nos charges, fait remarquer le Président, croissant d'année en année, il est sage et prudent d'augmenter notre réserve et de constituer le mieux possible la Caisse de la dotation, comme nous l'impose d'ailleurs le Décret de reconnaissance d'utilité publique. »

La proposition, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité. Le reliquat de 407 fr. 91, sera porté en recettes à l'exercice de 1924.

Election des membres du Comité. — Le dépouillement des votes étant terminé, le Président proclame les résultats :

Votants	166
Suffrages exprimés	160
Bulletins nuls	3
Votes parvenus trop tard	3

Ont été élus pour une période de 3 ans :

MM. Barbié	159	voix
Brunie	158	»
Malmejac	158	»
Fabre La Maurelle	156	»
Destremx	155	»
Charléty	154	»
Pellecat	152	»
Kriéger	151	»

Pour une période de 2 ans :

M. Engel	148	voix

Pour une période d'un an :

MM. Abadie	141	voix
Pérez	141	»
Kehl	139	»

M. Nèple a obtenu 84 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous ceux qui ont participé à l'Assemblée générale, félicite les élus et lève la séance à 10 h. 30.

Le Secrétaire général, MAILLET. — *Le Vice-Président,* DOUMERGUE.

Allocution du Président

Messieurs et chers collègues,

La maladie qui, depuis huit mois, tient M. Flahault éloigné du fauteuil de la présidence, m'oblige à le suppléer et à prononcer l'allocution d'usage. Mes premières paroles seront pour souhaiter avec vous que la grande amélioration qui se dessine dans la santé de M. Flahault arrive promptement à la guérison.

Messieurs, le rôle du Président, en ouvrant l'Assemblée générale, n'est pas d'empiéter sur les attributions du Secrétaire général qui, lui, doit tout à l'heure vous rendre compte de la

marche de la Société pendant l'année précédente. Il appartient plutôt au Président, de jeter un coup d'œil en arrière et d'analyser les résultats obtenus pendant une période déterminée, limitée par les événements, comme, par exemple, la demi-décade qui s'est écoulée depuis la fin de la guerre.

Messieurs, en 1920, je vous signalais, que les difficultés nées de la guerre nous créaient des embarras. Hélas ! cette fâcheuse situation n'a fait qu'empirer depuis. Bon gré, mal gré, il nous a fallu subir ces difficultés, nous en accommoder et y faire face. Nous avons eu la satisfaction de les surmonter au fur et à mesure qu'elles se présentaient.

En 1914, la Société comptait 416 membres titulaires et à vie. La guerre nous en avait fait perdre une centaine. Nous avons aujourd'hui comblé les vides et, au 1er Avril 1924, notre effectif s'élevait à 424 membres. Cela, malgré les pertes inévitables dues aux changements de résidence si fréquents en Algérie, surtout parmi les fonctionnaires.

Nos recettes se sont évidemment ressenties de l'augmentation du nombre des cotisations. De nouvelles subventions sont aussi venues accroître les ressources de notre budget. Aux anciens bienfaiteurs, la ville d'Oran a bien voulu se joindre. La Chambre de Commerce, par un geste aussi généreux que spontané, a porté le chiffre de sa subvention de 500 à 1.000 francs.

Aujourd'hui nos recettes s'élèvent presque au double de celles d'avant-guerre.

En 1913 elles étaient de	6.464f80
En 1918 elles étaient descendues à...	5.338 77
En 1921 elles s'élevaient à	7.688 00
En 1922 — à	9.860 83
En 1924 elles atteindront environ..	10.600 00

Les efforts faits pour obtenir cet accroissement de ressources nous ont, hélas ! été commandés par la nécessité de faire face aux charges de plus en plus lourdes des frais d'administration. Nous encaissons davantage pour dépenser plus et obtenir moins.

Les tarifs des frais d'impression du Bulletin s'élèvent au triple du prix d'avant-guerre et nous ne pouvons mettre à la disposition de nos collaborateurs qu'un nombre de pages réduit de moitié. Quant aux cartes, dessins et gravures nous ne pouvons en accepter qu'avec la plus grande parcimonie.

Nous pensions pouvoir reprendre cette année la publication de quatre fascicules trimestriels. Une nouvelle hausse des tarifs est venue nous condamner à marquer encore le pas. D'autres augmentations sont à prévoir à brève échéance : frais de poste, impôts, loyer, etc. J'espère que nous pourrons faire face à ces nouvelles charges avec nos ressources actuelles. Dans le cas contraire, il nous faudrait aviser aux mesures propres à les accroître. Le moyen le plus simple pour y réussir est d'augmenter le nombre de nos adhérents. Si chaque sociétaire nous

en amenait un , le problème serait vite résolu. Certes, si nous étions moins difficiles sur le choix, nous serions plus nombreux, mais nous tenons à continuer la tradition de nos devanciers, la qualité des sociétaires nous est plus précieuse que le nombre.

En résumé, les recettes sont satisfaisantes et nous permettent, au moins pour le moment, d'assurer la bonne marche des services, mais en faisant des économies regrettables.

C'est à vous, messieurs et chers collègues, qui avez bien voulu accepter un léger relèvement du taux de la cotisation que nous devons ces résultats. Nous le devons aussi à mes collègues du Comité, qui ne ménagent pas leur concours au Président et, en particulier, à notre vigilant Trésorier. Je ne saurais oublier notre nouveau Secrétaire général M. Maillet qui, avec une haute conscience du devoir à remplir, s'acquitte, avec le plus grand zèle de sa nouvelle et lourde charge.

Grâce au concours de vous tous, messieurs, grâce à celui des Pouvoirs publics et des collectivités qui nous subventionnent, la situation morale et financière de la Société, est très satisfaisante.

A tous, merci de grand cœur !

Avant de terminer permettez-moi messieurs, de rappeler que notre Société a été, il y a déjà deux ans, reconnue comme établissement d'utilité publique. Il m'a paru qu'on n'avait pas assez insisté sur les avantages de cette reconnaissance, par l'Etat, des services rendus par notre Société et de ceux qu'elle doit rendre encore. De par le Décret de reconnaissance, notre Société peut, désormais, ouvrir *un Livre d'or de membres bienfaiteurs*, elle peut recevoir des dons et legs importants, des fondations de prix, etc. Dans un département riche comme celui d'Oran, pourquoi ne se trouverait-il pas des mécènes qui, modestes émules des Carnegies américains, s'honoreraient en s'inscrivant comme bienfaiteurs de notre Société. Qu'en coûterait-il à de nombreux favorisés de la fortune, parfois sans héritiers, de tester en faveur de la *Société de Géographie et d'Archéologie de de la province d'Oran* ? En lui léguant un capital mobilier ou immobilier, ils l'aideraient ainsi à constituer sa dotation. Le jour où la Société pourrait s'installer dans un immeuble dont elle serait propriétaire, elle échapperait à cette incertitude du lendemain qui résulte de l'obligation où elle se trouve de louer un local. C'est un rêve peut-être que je fais, mais comme les rêves deviennent parfois des réalités, j'ai cru utile de vous le signaler.

C'est sur ces souhaits, messieurs et chers collègues, que je termine, non sans remercier vivement tous ceux qui ont pris part, soit en personne, soit par correspondance, à cette Assemblée générale.

Rapport du Secrétaire général sur la marche et les travaux de la Société pendant l'année 1923-1924

Messieurs et chers collègues,

En ma qualité de Secrétaire général, j'ai à vous présenter le Compte-rendu des travaux de notre Société pendant l'année écoulée ; j'en ferai l'exposé aussi succinct que possible de manière à ne pas abuser de vos instants.

J'évoquerai d'abord la mémoire des collègues dont nous avons avons eu à déplorer la perte au cours de l'année écoulée :

MM. LESONNEUR, ELLIKER, Xavier BENTAYOU, Germain SABATIER, GUILLAUME, Sylvain FABRE et DANGLES. Nous renouvelons à leurs familles l'expression de nos douloureuses sympathies.

Effectif numérique de la Société. — Le nombre de membres titulaires et à vie s'élève à 431 en augmentation de 23 unités sur le chiffre de l'année précédente. Les pertes par décès ou démissions ont été largement compensées grâce aux efforts des membres du Comité et de quelques sociétaires que nous ne saurions trop remercier.

Comité administratif. — Le Comité a tenu très régulièrement ses séances mensuelles, comme il est facile de le constater par la lecture des procès-verbaux insérés au Bulletin. Le nombre des membres présents a été en moyenne de 14. Je me plais à rendre hommage au zèle de mes collègues et je suis persuadé que leur assiduité ne se ralentira pas dans l'avenir.

Bulletin. — Le Bulletin est l'expression de l'activité déployée par le Comité ; c'est par lui que son action se propage à l'extérieur, tant en France qu'à l'étranger. Il est donc essentiel de choisir judicieusement les travaux qui doivent y être insérés, de manière à conserver à notre organe le rang élevé qu'il s'est acquis parmi les publications scientifiques similaires. Notre Bulletin ne doit pas être jugé par son volume, mais par la valeur intrinsèque des travaux auxquels il donne l'hospitalité. Aussi la Commission du Bulletin doit-elle veiller à ce que les mémoires publiés ne portent plus atteinte au bon renom dont jouit notre Société.

Vous connaissez d'ailleurs, messieurs, la haute estime en laquelle est tenu notre Bulletin. Tous nos efforts doivent tendre à lui maintenir sa bonne réputation. Il est aussi nécessaire que les fascicules paraissent régulièrement à périodes fixes. C'est là une tâche qui met le Comité dans l'obligation d'obtenir les manuscrits à l'avance pour qu'il puisse les examiner avec soin

et en permettre ou en refuser la publication en temps opportun. Ce simple aperçu vous suffira pour juger des difficultés auxquelles le Comité se heurte dans la pratique. Il est réconfortant de constater qu'il est parvenu à surmonter les divers obstacles qui se sont présentés. J'espère pouvoir vous en donner une idée nette par un exposé rapide des travaux originaux publiés au cours de l'année 1923-1924.

Dans le fascicule du 1er trimestre 1923, nous relevons d'abord une très belle *Monographie d'Araouan*, ville de lettrés située à 300 kilomètres environ au Nord de Tombouctou. L'auteur M. Jean Jauffret, en quelques pages d'un style imagé, a su résumer tous les renseignements qu'on doit trouver dans un travail de ce genre. La lecture de ce mémoire est attrayante et d'un très grand intérêt ; elle est à recommander à tous ceux qui sont initiés aux questions de cette nature.

Dans le même ordre d'idées nous devons signaler à nouveau l'excellente *Monographie de la commune d'Hennaya* (Eugène Etienne) dont l'auteur M. Calzaroni a été chaudement félicité et récompensé d'une médaille d'argent.

Viennent ensuite plusieurs travaux importants de M. Doumergue, notre vice-président. Le premier est relatif à la *Grotte de la Guethna*, située sur le territoire de la commune de Lourmel. M. Doumergue nous donne tous les détails de l'exploration méthodique à laquelle il s'est livré. Les fouilles l'ont conduit à la curieuse constatation suivante : l'existence simultanée d'une phalange onguéale de *Rhinocéros* avec un trapèze et de la poterie ornementée. M. Doumergue se refuse à tirer des conséquences prématurées de ce fait nouveau et déconcertant. Il se borne à prendre date.

Le second est intitulé : *Deuxième appendice au sujet des outils préhistoriques pédonculés*. C'est une étude critique amicale de la deuxième série des *Etudes de Palœthnologie maghrebine*, de M. Reygasse.

Je ne puis entrer dans le détail de ce savant travail qui ne peut guère être justement apprécié que par les spécialistes en Préhistoire.

Enfin le troisième consiste en une courte et substantielle note par laquelle M. Doumergue nous signale un vaste plan d'aménagement des eaux fluviales du bassin de la Tafna. La mise à l'étude de ce grand projet a été prescrite par M. le Gouverneur Général Steeg et le programme en a été établi par MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées. La réalisation d'un pareil plan permettrait de fournir de l'électricité à tout le département et d'irriguer de vastes étendues de terres qui ne demandent qu'à être arrosées pour donner de belles récoltes. Malheureusement l'exécution de ces beaux projets se fera sans doute attendre à cause des difficultés économiques de l'heure présente.

Dans le fascicule des troisième et quatrième trimestres 1923,

M. le commandant Noël a donné une étude fort intéressante sur *la formation des Dunes dans le Sud Oranais et dans l'Erg occidental.* L'auteur y présente les théories exposées sur cette question par le savant et regretté M. Ficheur ; il le fait simplement, de manière à pouvoir être compris par les personnes peu initiées à la géologie. C'est un travail de vulgarisation remarquable par sa clarté.

Dans le même fascicule se trouve un autre mémoire intitulé : *Cervantès à Oran*, 1581, avec plan d'Oran et dû à M. J. Cazenave dont il est superflu de faire l'éloge. C'est un travail d'une grande valeur, car la profonde connaissance que l'auteur possède de la langue espagnole lui a permis de se documenter aux sources originales.

A la suite M. Marcel Bodin a publié une note fort intéressante sur *l'origine du nom de « Mogatazes »*, donné par les Espagnols à certains de leurs auxiliaires indigènes pendant leur occupation d'Oran.

M. le colonel Azan a bien voulu nous réserver, en y joignant ses remarques personnelles, le texte *d'un document relatif à l'organisation militaire des Arabes.* Ce document qui remonterait à l'année 1863, contient des aperçus qui n'ont rien perdu de leur valeur ; il est d'une actualité saisissante, pour employer l'expression du colonel Azan lui-même. Nous lui renouvelons nos remerciements pour cette précieuse communication.

Dans le fascicule du 1er trimestre 1924, il a été publié un important travail intitulé : *La Brève chronique du Bey Hasan*, extraite et traduite de la *Tal'at-os-Sa'd-is-So'oud* de MAZARI. Cette chronique a été tirée d'un manuscrit concernant l'histoire d'Oran et traduite par M. Marcel Bodin. Cette traduction qui a présenté de grosses difficultés nous apporte des connaissances nouvelles sur l'histoire de Hasan, dernier bey d'Oran sur lequel on est insuffisamment documenté. A sa traduction M. Bodin a joint de nombreuses notes personnelles destinées à compléter et à éclaircir certains points du sujet traité. Nous devons adresser au traducteur de sincères félicitations pour la conscience qu'il a apportée dans la mise en œuvre de cet intéressant travail.

Dans un autre ordre d'idées M. Doumergue a fait insérer au Bulletin une note détaillée *sur un Baleinoptère échoué sur les côtes d'Oran*, au lieu dit *Le Cagnaret*. Le résultat de cette méticuleuse étude lui a permis de conclure que ce cétacé n'était autre que le *Rorqual de la Méditerranée* de Cuvier. Ce travail sera certainement apprécié des naturalistes.

En ce qui concerne l'Archéologie, M. le chanoine Fabre a donné la traduction de trois inscriptions funéraires trouvées à Aïn-Témouchent.

D'autre part, au point de vue économique M. Tournier nous a fait un exposé très documenté du Régime Douanier Algéro-

Marocain contre la modification duquel notre Société s'est élevée. De nombreux tableaux statistiques permettent de se rendre compte du mouvement commercial entre l'Algérie et le Maroc par voie de terre et par voie de mer.

MM. Lasserre et Grosrenaud nous ont fourni régulièrement les tableaux semestriels relatifs aux observations météorologiques faites à la station d'*Oran-Lycée*. Nous ne saurions trop les en remercier.

Bibliographie. — Les ouvrages offerts à la Société, ont fait l'objet de notices bibliographiques dont chacune présente un intérêt particulier. Elles sont dues à MM. l'Abbé Banton, J. Cazenave, Doumergue, Fabre Sylvain, Chanoine Fabre, E. Flahault, A. Julien, Lemoisson, Maillet, Pellecat.

Concours. — Aucune monographie n'a été présentée au concours cette année. D'assez nombreuses demandes de programmes nous laissent espérer que l'année prochaine les candidats ne manqueront pas.

Conférences. — Dans l'année la Société a pu organiser cinq conférences : 1° Une conférence de M. le colonel Cadi sur le sujet suivant : *De la Religion mahométane. Pour la femme musulmane*. Vu la personnalité de son auteur, cette conférence a fait l'objet d'un compte-rendu spécial dans le Bulletin ;

2° Une conférence de M. Malmejac sur la question de l'*Eau potable*. Le sujet traité par ce savant spécialiste a fort intéressé l'auditoire ;

3° Une conférence de M. le commandant François sur le Transsaharien. La question a été brillamment traitée par le distingué conférencier ;

4° Une conférence agrémentée de projections, a été faite par M. le Dr Baqué de Luchon *sur les Pyrénées et leurs eaux thermales sulfureuses*. Le conférencier a vivement intéressé les 500 personnes qui étaient venues l'écouter ;

5° Enfin M. le Dr Jeannel, professeur à l'Université de Cluj (Roumanie), un des spéléologues les plus notoires de notre époque a fait, une conférence avec projections sur le sujet suivant : *Explorations zoologiques dans les grottes des Carpathes et de la vieille Serbie*. Le public qui remplissait la vaste salle Paixhans est resté pendant plus d'une heure sous le charme de la parole du savant conférencier et a été émerveillé par les magnifiques vues qu'il a présentées.

Aux cinq conférenciers je renouvelle les remerciements qui leur ont été adressés au nom du Comité.

Travaux du Comité. — En dehors de la participation à l'Administration de la Société, le Comité a manifesté son acti-

vité dans plusieurs ordres d'idées. Plusieurs vœux ont été examinés, formulés et transmis aux pouvoirs intéressés :

1° Un vœu relatif à la ligne de chemin de fer d'Oudjda à Taza ;

2° Un vœu relatif à la ligne de chemin de fer d'Aïn-Témouchent à Marnia ;

3° Un vœu relatif au Régime Douanier Algéro-Marocain, qui a été à l'avance longuement examiné.

Bibliothèque. — La Biliothèque n'a cessé de s'augmenter d'ouvrages offerts en hommage ou achetés sur les fonds du budget. En outre des périodiques, 98 ouvrages nouveaux ont été inscrits.

Aux généreux donateurs nous renouvelons nos sincères remerciements.

Messieurs, par cet exposé que j'aurais voulu pouvoir réduire, vous pouvez vous rendre compte de la puissante vitalité de notre Société. Nous continuerons à redoubler d'efforts pour que l'Exercice qui commence nous apporte encore de nouvelle satisfactions.

Rapport du Trésorier sur les opérations financières de l'exercice 1923

Messieurs,

C'est avec plaisir que nous pouvons enfin dire que, notre Société ayant retrouvé la situation d'équilibre qu'elle ne connaissait plus depuis la guerre, sa situation financière s'en est ressentie, et qu'elle est dans un excellent état moral.

Nous devons cela à nos règles de prudente économie, à notre souci de faire toujours mieux, à la stricte application des principes de sagesse qui font l'honneur de notre Société.

Ces bons principes n'ont pas été inutiles devant le flot montant des dépenses, particulièrement celle d'impression du Bulletin, conséquence inévitable de la vie chère. Si nous n'avions pas augmenté en 1922 le prix de la cotisation annuelle, il nous eût été impossible de faire face à ces dépenses.

Ce n'est pas là le seul élément de notre situation prospère.

La question du recrutement des adhérents n'a pas été moindre et je peux annoncer que les appels que nous faisons annuellement dans ce sens ont été entendus.

En effet, où sommes-nous des 235 cotisants de 1899 qui nous procuraient une recette de 2.824 fr. 73 ? Nous en étions à 396 au 31 Mars 1923 pour une recette de 5.626 fr. 25 ; à ce jour, nous atteignons le chiffre de 419 cotisants, c'est-à-dire membres titulaires, auxquels il convient d'ajouter les 12 membres à vie. Voilà, Messieurs, ce qu'il me plait de vous faire constater, en vous priant encore de ne pas vous arrêter sur un aussi beau chemin, car il y a une ombre noire à mon tableau : Nous aurons à faire face dans un avenir assez rapproché à des dépenses plus élevées.

Vous verrez, en outre, Messieurs, que les opérations financières de l'exercice clos n'ont donné lieu à aucun dépassement de crédit par rapport à vos prévisions budgétaires, et que, dans ces conditions, l'exercice 1924 dans lequel nous entrons, présente les meilleures garanties pour le développement normal de notre Société.

Nous devons espérer que les symptômes de baisse qui se manifestent dans l'économie générale du pays, confirmeront les souhaits que nous formons tous pour notre chère Société.

Oran, le 3 Mai 1924.

Le Trésorier,

Pellecat.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 1923

Recettes

Cotisations des membres titulaires		5.626 25
Droit de diplôme		137 50
Subventions : 2.100f	Gouvernement Général de l'Algérie	300 »
	Conseil Général	500 »
	Protectorat du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce	500 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente de publications		54 50
Arrérages du fonds de réserve		1.397 65
Intérêts du compte courant		17 25
Dons		» »
	Total des Recettes	9.333 15

DÉPENSES

Impression du Bulletin		4.125 35
Frais d'envoi du Bulletin et des Diplômes		200 16
Recouvrement des cotisations		245 40
Imprimés et frais de bureau		155 96
Reliure et brochage d'ouvrages		554 »
Achat de livres et abonnements		292 70
Elections		187 90
Charges immobilières	Loyer	720 »
	Taxe locative	72 »
	Assurance	101 55
	Gaz	96 85
Traitement du gardien		720 »
Dépenses diverses et imprévues		174 16
Gratifications de fin d'année		70 »
Garde des titres du fonds de réserve		27 80
Timbre et récépissé (Dépôt au Crédit Lyonnais)		0 25
Impôt 7 ½ % sur le revenu		1 30
Conférences		219 60
Total des dépenses		7.964 98
Excédent de dépenses de l'exercice 1922		560 26
Total général des dépenses		8.525 24

BALANCE :

Recettes	9.333 15	
Dépenses	8.525 24	
Excédent de Recettes	807 91	807 90
Versement à la Caisse de réserve (*Décision de l'Assemblée du 4 mai 1924*)		400 00
Reliquat à reporter au budget de 1924		407 90

Oran, le 4 Mai 1924.

Le Trésorier,

PELLECAT.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1924

RECETTES

Cotisations des Membres titulaires		6.200 00
Droit de diplôme		100 »
Vente de publications. Abonnements		50 »
Arrérages du fonds de réserve		1.390 »
Intérêts du compte-courant		20 »
Dons		» »
Subventions : 2.600f	Gouvernement Général de l'Algérie	300 »
	Résidence du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	1.000 »
	Conseil Général	500 »
	Ville d'Oran	500 »
	Total des recettes prévues	10.360 00

DÉPENSES

Impression du Bulletin		4.800 00
Frais d'envoi du Bulletin et des Diplômes		260 »
Recouvrement des cotisations		280 »
Imprimés et frais de bureau		300 »
Reliure et brochage		600 »
Achats de livres, abonnements, prix au Lycée		600 »
Elections		200 »
Charges immobilières	Loyer	720 »
	Taxe locative	72 »
	Eclairage	100 »
	Assurances	100 »
	Entretien	80 »
Traitement du gardien		720 »
Dépenses diverses et imprévues		378 »
Gratifications		70 »
Garde des titres du fonds de réserve		30 »
Timbre et récépissé		1 »
Impôts 7 ½ % sur le revenu		10 »
Conférences		300 »
Recherches archéologiques		300 »
Concours		300 »
Le 1/10 des arrérages à verser à la dotation		139 »
	Total des dépenses prévues	10.360 00

BALANCE :

Recettes	10.360 00
Dépenses	10.360 »
Excédent	00.000 00

SÉANCE DU COMITÉ DU 12 MAI 1924

Election du Bureau

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. PELLET, doyen d'âge.

Sont présents : MM. PELLET, DOUMERGUE, MAILLET, PELLECAT, TOURNIER, FABRE (Chanoine), BANTON (Chanoine), BARBIÉ, DUPUY, ENGEL, FISCHER, KEHL, KRIEGER, MALMEJAC, MÉZIAT, PÉREZ, STÉPHANOPOLI.

Excusés : MM. FLAHAULT et CHARLÉTY.

Absents : MM. ABADIE, BRUNIE, DESTREMX, FABRE LA MAURELLE, LEMOISSON.

M. Pellet donne lecture des articles 49 et 51 des Statuts et de l'art. 26 du Règlement concernant l'élection du Bureau.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité par l'Assemblée générale du 4 Mai.

M. Pellet lit une lettre de M. Flahault qui déclare ne plus solliciter les fonctions de Président à cause de son état de santé qui, pourtant ne lui donne plus de sérieuse inquiétude.

M. Doumergue lui a exprimé les regrets des membres du Comité avec l'espoir qu'il pourra assister aux réunions mensuelles.

La séance est suspendue conformément aux prescriptions du Règlement.

Elle est reprise à 5 h. 50 et on procède à l'élection du Président. Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 17.

MM. DOUMERGUE obtient	16 voix
PELLET —	1 »

M. Doumergue est élu Président.

Election des membres du Bureau :

Nombre de votants : 17.

1er Vice-Président	: M. PELLET	16 voix, Elu.
2e Vice-Président	: M. TOURNIER	15 voix, Elu.
—	: M. MALMEJAC	1 voix
Secrétaire général	: M. MAILLET	16 voix, Elu.
Trésorier	: M. PELLECAT	17 voix, Elu.
Bibliothécaire	: M. MÉZIAT	15 voix, Elu.
—	: M. TOURNIER	1 voix
Secrétaire de la Section de Géographie	: M. LEMOISSON	17 voix, Elu.
Secrétaire-adjoint —	: M. FABRE LA MAURELLE.	16 voix, Elu.
	M. STÉPHANOPOLI	1 voix.
Secrétaire de la Section d'Archéologie	: M. Chanoine FABRE...	16 voix, Elu.
Secrétaire-adjoint —	: M. ENGEL	15 voix, Elu.

Election de la Commission des Finances :

Nombre de votants : 17.

MM. BARBIÉ	16 voix, Elu.
FISCHER	16 voix, Elu.
KRIÉGER	16 voix, Elu.

L'élection de Bureau étant terminée, M. Pellet cède le fauteuil de la présidence à M. Doumergue, qui remercie ses collègues pour la marque de confiance qu'ils viennent de lui renouveler et adresse sse meilleurs souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Comité. Il rappelle enfin que M. Tournier, qui vient d'être élu vice-président, remplissait, depuis 19 ans, les fonctions de Bibliothécaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 10.

Le Secrétaire général, MAILLET.

Le Président d'âge, PELLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 JUIN 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, PELLECAT, MÉZIAT, MAILLET, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BRUNIE, CHARLETY, DUPUY, ENGEL, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, KRIÉGER, LEMOISSON, PÉREZ, STÉPHANOPOLI.

Excusés : MM. Flahault et Kehl.

Absents : MM. Dr Abadie, Destremx, Chanoine Fabre et Malmejac.

M. Pock, trésorier honoraire assiste à la séance.

Le Secrétaire général donne lecture des procès-verbaux du 28 avril et du 12 mai 1924, qui sont adoptés.

Distinctions honorifiques. — Le Président, au nom du Comité et en son nom personnel adresse ses félicitations à MM. Tournier, Manquené et Smadja promus Officiers de l'Instruction Publique ; à MM. Abeilhé et Cardonne nommés Officiers d'Académie.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : Madame Veuve Joseph Bernauer, Mademoiselle Faudon, MM. Fromental Pierre, Dr Gaussen et Solères Paul.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Parès, avocat, 11, rue de Mostaganem, à Oran, présenté par MM. Heilbronner et Doumergue ;

M. Segond Henri, receveur des Contributions diverses en retraite, 19, rue d'Alsace-Lorraine, à Oran, présenté par MM. Lacretelle et Méziat ;

M. Richermo, propriétaire, adjoint spécial à Ouillis, présenté par MM. Pellecat et Maillet.

Conférence de M. le Dr Jeannel. — Le Président se fait un devoir et un plaisir de rappeler au Comité le brillant succès obtenu par M. le Dr Jeannel, lors de sa conférence du 29 avril. Il remercie l'auditoire nombreux et choisi qui a marqué au savant et sympathique conférencier combien il l'avait avantageusement apprécié. M. Doumergue renouvelle à M. Jeannel l'expression de la gratitude de la Société ; il adresse les remerciements du Comité à MM. Cambrou, Gibert et Grandjean qui ont bien voulu prêter le matériel nécessaire aux projections des conférences de MM. Baqué et Jeannet.

Attributions de Prix. — Une somme de 50 francs est mise à la disposition de M. le Proviseur du Lycée de Garçons pour l'achat d'un prix de Géographie offert par la Société. Deux ouvrages sont attribués aux Cours Industriels et à l'Ecole de Commerce.

Société d'Etudes orientales du Midi. — Cette Société en formation, dont le siège est à Toulouse, demande que nous lui fassions le service du Bulletin. Le Comité accepte.

Académie des Sciences Coloniales. — Cette Académie fondée depuis peu et dont le siège est à Paris, exprime le désir d'entrer en relations avec les Sociétés Coloniales et de créer ainsi une sorte de Fédération.

Le Comité après avoir discuté la proposition, estime qu'il est insuffisamment renseigné sur les buts poursuivis et, tout en adhérant au principe, réserve son adhésion définitive jusqu'à ce que de plus amples renseignements lui aient été fournis. Le Président est chargé d'écrire dans ce sens.

Proposition de M. Trottmann. — Le Président fait part au Comité d'une proposition que lui a faite M. Trottmann, membre de notre Société. Notre collègue qui possède une riche et remarquable collection de monnaies anciennes, invite MM. les membres du Comité et de la Société à visiter sa collection. Il sera heureux de leur en faire les honneurs dans sa villa d'Arbesville (entre Saint-Eugène et Gambetta). M. Doumergue engage vivement tous les collègues à aller se rendre compte de l'effort qu'a dû faire le distingué numismate pour réunir une collection aussi importante de monnaies et de médailles. Il se permet d'émettre le souhait que cette collection, riche en monnaies romaines, ne quitte pas Oran.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a reçu :

ABOUBEKER ABDESSLAM BEN CHOAÏB : *Répertoire de Jurisprudence musulmane algérienne et tunisienne.* (Don de l'auteur) ;

SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE : 1° *Travaux récents des collaborateurs* ; 2° *Documents sur l'hydrologie souterraine de différentes régions de l'Algérie* (Envoi du Service) ;

Lieutenant MARTIAL : *Souvenir d'In Rhar* ;

Pierre GIFFARD et Paul GERS. — *M. Loubet en Afrique.* (Don de M. Méziat).

Un numéro de l'*Afrique du Nord Illustrée* relatif aux ruines de *Timgad* et *Djemila* a été offert par M. Pellecat.

L'achat des deux ouvrages suivants est autorisé :

MARTIN : *Quatre siècles d'histoire marocaine* ;

E. MASQUERAY : *Souvenirs et visions d'Afrique.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 35.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

DOUMERGUE. MAILLET.

47e ANNÉE

TOME XLIV

FASCICULE CLXVIII (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE 1924
DÉCEMBRE 1924

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions emises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Relacion general de la consistencia de las Plazas de Oran y Mazarquivir

por el Coronel commandante de Yngenieros Don HARNALDO HONTABAT......

(El 31 de Deciembre 1772)

(*Suite et fin*)

SECTION V.

Qui contient la description détaillée des casernes et corps de garde dans la place, dans l'Alcazava, et à la Marine.

Quartiers. — Dans l'Alcazava royale sont situés deux quartiers pour deux régiments d'infanterie en comptant sur l'ancien pied, mais maintenant ils ne peuvent plus contenir que deux bataillons avec la nouvelle division des lits des soldats et c'est à cause de cela qu'il a été nécessaire de loger la première compagnie des grenadiers de *Soria* dans une salle de l'hôpital royal et la deuxième dans une salle appelée le carré long où l'on mettait d'abord quelques effets d'artillerie. On a logé deux compagnies de fusiliers dans deux magasins sous les bureaux de la comptabilité générale et une dans une salle qui est dans la poterne qui va de la Campana à Sainte-Isabelle et qu'on nomme la fausse craie.

Quartiers du Roi. — Le premier de ces quartiers est nommé celui du Roi ; ils occupent le même étage de la place de l'Alcazava distribué en trois salles inégales. La première a treize pieds de large et les deux suivantes de 16 pieds sur 44 varas et 1 pied (38 mètres) de longueur ; les trois salles au-dessus ont les mêmes dimensions ; les murs principaux sont de bonne qualité et d'épaisseur suffisante pour porter les bois et les bétons qui composent le sol de l'étage et la terrasse. Les salles inférieures sont divisées en quarante-neuf compartiments et le tout est extrêmement bas, en sorte que quelques compagnies manquent de jour et la multitude des murs occupe inutilement une grande partie du casernement. C'est pour cela qu'il serait convenable de convertir les toits et terrasses en voûtes minces de briques et plâtre ; par ce moyen on

obtiendrait plus de jour, plus de capacité, et l'on aurait le grand avantage d'éviter les frais de renouvellement des bois des toitures et des planchers et terrasses comme cela a déjà été fait et comme on l'exécute maintenant sans amélioration sensible.

Quartier de Saint-Jacques. — Le second quartier, celui de Saint-Jacques, qui est en face du bastion de ce nom, a la même disposition que le précédent et ses salles inférieures sont occupées par des magasins d'artillerie et l'étage, par la troupe de Soria ; autrefois il contenait un régiment, avec celui de l'artillerie qu'il contient maintenant. Les murs sont en bon état, mais les bois des toits et des terrasses exigent des réparations continuelles et il serait convenable de les remplacer par des voûtes comme il a été dit ci-dessus.

Carré long qui appartenait à l'artillerie. — Il y a aussi dans l'enceinte de la place un quartier pour le détachement d'artillerie qui est de 100 hommes ; il est dans le bastion Saint-François, dans une salle couverte en bois qui a 37 varas 1 pied ($31^{m}70$) de longueur et 7 varas ($5^{m}99$) de largeur. Sa prison a 6 varas ($5^{m}13$) de longueur et la même largeur. Il y a une séparation pour les sergents de ce détachement qui a 8 varas ($6^{m}84$) de longueur et la même largeur que précédemment. Ses latrines sont spacieuses et toutes les habitations comprises dans ce bastion sont toutes couvertes de toit et ont besoin de quelques réparations.

Quartier de Sainte-Thérèse. — Dans la ville il y a deux quartiers construits en 1735, qui, à cette époque, pouvaient contenir chacun un bataillon. Le premier, près de Saint-Bernardin, s'appelle Sainte-Thérèse ; ses murs sont de bons matériaux ainsi que les bois de ses planchers et de ses toits qui tous ont été réparés dernièrement en améliorant la disposition de ses salles pour le logement des compagnies ; il y a des logements pour l'officier de piquet et l'adjudant-major avec les accessoires nécessaires ; il est occupé par le régiment sédentaire contenant neuf compagnies de ce régiment.

Quartier de la Victoire (1). — Le deuxième quartier

(1) En construisant le bâtiment des entrées du grand hôpital Baudens, on a démoli une partie du rez-de-chaussée du bâtiment qui subsistait encore. (*Note du traducteur*).

nommé « de la Victoire » est sur la place de l'église principale ; il est occupé par neuf autres compagnies du régiment sédentaire ; il ne peut en contenir davantage d'après le nouveau règlement sur les lits de soldats ; on vient de refaire dernièrement un angle et un pan de mur qui menaçaient ruine, en approfondissant ses fondations et on y a exécuté d'autres réparations et améliorations des chambres, ainsi que le remplacement de quelques bois des planchers et de la terrasse ; il a les accessoires nécessaires.

Quartier de Saint-Bernardin (1). — Le quartier de Saint-Bernardin était autrefois une église et un couvent sous l'invocation de ce saint ; il fut érigé à la première conquête par le cardinal Ximenès ; il fut occupé par les deux compagnies d'artilleurs et de mineurs fortes chacune de 80 hommes. Il est occupé aujourd'hui par cinq compagnies du régiment sédentaire susdit. On y a fait quelques réparations et il a les accessoires nécessaires pour un logement pour l'adjudant et une chambre pour le piquet.

D'après le règlement actuel des lits de soldats, il manque, pour le casernement complet de ce régiment, de la place pour trois compagnies qui sont logées pour cette raison au fort Saint-Philippe.

Quartier des fusiliers. — Tout près du quartier précédent se trouve celui des fusiliers où sont casernées les six compagnies de cette troupe composée d'exilés et de condamnés armés pour faire les reconnaissances et pour se garder ; ce quartier se compose de huit salles qui forment un carré avec leur intérieur entouré de corridors à l'étage qui servent de cour et de réfectoire, depuis qu'on a fait communiquer les chambres en question avec le magasin des effets de l'hôpital qui touche à ce quartier.

Il y a six quartiers dans la Place pour les condamnés travailleurs et un au château de Rosalcazar. On a loué, aux frais du Roi, la maison qui forme le 6e qui est près de la place du jeu de paume et du corps de garde de Saint-Gérôme.

---

(1) Ce quartier était situé sur l'emplacement de l'Eglise Saint-Louis. On voit encore au-dessus du chœur les armes du Cardinal Ximenès. (*Note du traducteur*).

Quartier des condamnés dit de la Parra (1). — Le premier quartier, ainsi nommé, peut contenir 600 hommes ; il se compose de vingt chambres inégales avec les accessoires correspondants. Le tout est en bon état et a été réparé dernièrement.

Quartier des condamnés dit des mineurs. — Le 2e qui, antérieurement, était occupé par les mineurs et où logent aussi des exilés, se compose de sept appartements avec les accessoires correspondants ; il peut contenir 120 hommes et il est actuellement en réparation.

Quartier de Saint-François Le Vieux. — Le 3e de ce nom était occupé par les artilleurs et aujourd'hui il est habité par des exilés ; il peut contenir 100 hommes et il est actuellement en réparation.

Quartier des bains et de Gazapon. — Le 4e de ce nom est aussi occupé par les exilés à la chaîne et les plus mutins : il peut contenir jusqu'à 200 hommes. Cet édifice est une espèce de souterrain composé de huit divisions couvertes en voûtes minces sphériques. C'est une ancienne construction mauresque en bons matériaux. Il y a un logement pour le chef de brigade, pour la surveillance des chaînes. Cet édifice peut admettre un 2e étage qui servirait à compléter le logement qui manque au régiment sédentaire.

Le 5e qu'on appelle du Ministre est occupé aujourd'hui par les exilés inhabiles aux travaux et employés au nettoyage ; il est situé dans le haut de l'Alcazava sous la la maison qui sert au Ministre des affaires de l'Etat ; il a une communication séparée. Il a 32 varas ($27^{m}39$) de longueur et 6 varas ($5^{m}13$) de largeur ; il est voûté et n'a pas besoin de réparations.

Le 6e est établi dans la maison dont il a déjà été parlé précédemment ; elle est en très mauvais état et il a été nécessaire de la réparer aux frais des loyers généraux du Roi ; elle contient 160 exilés.

A la marine, il y a un quartier pour 120 chevaux : il a été construit en 1746, il est occupé actuellement par la troupe de Navarre ; il sert à couvrir les avenues de ce côté.

---

(1) Ce quartier était situé dans la rue de Dresde, à droite en montant. La porte existe encore et au-dessus il y a une inscription mutilée où l'on retrouve la trace du mot · DESTERRADOS (Exilés).

On a ôté les mangeoires en bois qui étaient inutiles et tout-à-fait pourries. L'étage est carrelé sur des madriers et la terrasse se compose de trois couches de briques sur des lattes posées sur des poutres. Tout autour règne un mur d'appui assez haut pour faire feu en cas de besoin. Les murs sont en bons matériaux ; les bois de la terrasse sont bons et on a renforcé ceux du plancher intermédiaire. Le tout est en bon état et a été réparé à mon arrivée (1) et on a fait une chambre pour l'officier de piquet et l'adjudant. L'emplacement est commode et permet l'extension de cet édifice en laissant la place intermédiaire qui existe et la faisant arranger par les troupes elles-mêmes pour leurs exercices. Il contient aujourd'hui, d'après le nouveau règlement sur les lits des soldats, sept compagnies. Tout près de ce quartier, sur la place de la marine, on voit un édifice (2) que fit bâtir le marquis de Murillo pour servir de magasin des vivres à cette époque ; maintenant il est loué par le Roi à 1.000 réaux par an pour servir de caserne à un des bataillons de Navarre ; les réparations ont été faites au compte du Roi ; cette réparation consiste à avoir renforcé le mur principal et avoir construit neuf voûtes, avec les accessoires nécessaires.

Il serait avantageux que S. M. fit l'acquisition de cet édifice pour éviter les frais de loyer qui ont déjà dépassé sa valeur.

Nous parlerons des autres quartiers et bâtiments situés dans les châteaux, dans leur détail particulier. Nous remarquerons aussi que tout a été disposé pour procurer la plus grande économie à l'Etat ; entre autres choses en y mettant des rateliers d'armes et des planches à bagages en fer, pour remplacer ceux en bois qui se dégradaient très facilement.

Corps de garde principal. — Le corps de garde principal est sur la place d'Armes (3). Il consiste en trois voûtes à l'étage et une, au-dessous, à demi-souterraine. Elle sert de cachot, l'une au-dessus pour la troupe ; elle a 17 varas, 1 pied (14^{m}80) de longueur et 3 varas 1 pied (2^{m}85) de largeur. La deuxième pour le capitaine de garde a 4 varas,

(1) C'est la seconde fois et la dernière, dans tout ce mémoire, que l'auteur anonyme parle de lui-même. (*Note du traducteur*).
(2) Cet édifice n'existe plus.
(3) C'est la place située entre l'hôpital inférieur et le Café de la Perle (*Note du traducteur*).

2 pieds ($3^{m}95$) de longueur et 3 varas, 1 pied ($2^{m}65$) de largeur.

La 3e pareille à la précédente sert de chapelle pour les criminels qui vont au supplice.

La garde se compose d'un agent de police qui réside dans la maisonnette du tirage au sort, de un capitaine, un sergent, deux caporaux et 25 hommes.

Garde du conduit royal. — Ce poste, ainsi qu'on l'a expliqué, est le plus faible de la place, tant à cause de la disposition du terrain qu'à cause de sa faible défense. Il garde la grille qui est mobile au pied du mur devant l'entrée du ravin qui descend de la Mezeta ; il contient seulement trois canons de petit calibre sur le chemin de ronde qui sert de passage aux patrouilles et qui est tenu assez bas dans cette partie. Son corps de garde contient un officier subalterne avec 14 hommes. Il a 5 varas ($4^{m}28$) de longueur et 4 varas ($3^{m}42$) de largeur : il y a un local séparé pour l'officier qui a 4 varas ($3^{m}42$) de longueur et 3 varas ($2^{m}56$) de largeur avec un petit magasin à poudre de 6 varas ($5^{m}13$) de longueur sur 1 vara $\frac{1}{2}$ ($1^{m}27$) de largeur. Il est couvert en bois. Au-dessus de l'endroit de la grille se trouve une petite chambre de 7 varas 1 pied ($6^{m}20$) de longueur et 3 varas 1 pied ($2^{m}85$) de largeur et qui sert à détacher la nuit le sergent du corps de garde avec 6 hommes pour observer les avenues des ravins et des terrains voisins.

Gardes de la Barrera, réduit Colorado et fort Saint-Jacques. — En suivant le mur d'enceinte à droite et le chemin de ronde, on rencontre le pont de la Barrera qui sert aux communications de ce côté avec les forts de Santa-Cruz, Saint-Grégoire, en même temps que de coupure pour boucher le passage vers la marine. Son corps de garde est au milieu avec un chemin qui mène à la marine et aux châteaux susdits ; il y a un pont-levis et un fossé (1). La garde est montée par un officier subalterne et 12 hommes. Le corps de garde a deux voûtes, l'une a 29 varas ($24^{m}82$) de longueur sur 4 varas 2 pieds ($3^{m}95$) de largeur ; l'autre a 8 varas 1 pied de longueur ($7^{m}13$) et la même largeur que la précédente. A l'extrémité de cette

(1) On lit au-dessus de cette porte (dite du Santon) à l'extérieur la date : Año de 1754.

coupure se trouve le Réduit Colorado, poste destiné à la défense et à la sûreté du précédent. Comme il a une élévation suffisante, il découvre toutes les pentes de la montagne de Santa-Cruz et de la Mezeta ; il est en mauvais état et a besoin de réparations. De ce réduit part un autre fossé qui se termine au fort Saint-Jacques placé sur le bord du ravin. Ce fort comme il a été dit est pentagonal, il est avantageusement situé et il est défendu par les fusils et les mousquets.

La garde y est montée par un officier subalterne et 12 hommes dont le corps de garde est voûté et a 18 varas 2 pieds ($15^{m}91$) de longueur et 3 varas 1 pied ($2^{m}85$) de largeur ; il est crénelé pour la défense du fossé. Le corps de garde de l'officier est une autre voûte de même forme que la précédente et a 6 varas ($5^{m}14$) de longueur et même largeur que la susdite. Il existe aussi d'autres petites voûtes qui servent de dépôt de munitions et de logement du garde aux mousquets. Une autre plus petite sert de latrines.

Garde de Saint-Gérome. — En suivant la muraille vers la droite, on trouve le corps de garde en question, sur l'angle qui domine la marine de ce côté. Il consiste en une petite chambre couverte en bois. Ell a 7 varas 1 pied ($6^{m}28$) de longueur et 3 varas 1 pied de largeur ($2^{m}85$) ; on y place, la nuit seulement, 10 hommes avec un caporal ou un sergent.

Garde de la Tour de San Roque. — Elle est située sur le bastion de ce nom qui est le plus grand de l'enceinte et qui défend la plage [1]. Ce corps de garde a 15 varas 2 pieds ($13^{m}31$) de longueur et 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$) de largeur. Il y a un petit magasin aux munitions : le tout est couvert en bois. La garde journalière est de 4 hommes et 1 caporal, mais ce poste est renforcé à la nuit.

Garde de Canastel. — Cette garde couvre la porte de ce nom, à laquelle on arrive en venant de la marine. Le corps de garde consiste en une voûte qui a 9 varas ($7^{m}70$) de longueur et 5 varas ($4^{m}56$) de largeur et une autre chambre couverte en bois, qui sert à l'officier et qui a 7 varas ($5^{m}99$) de longueur et 4 varas ($3^{m}42$) de largeur.

---

(1) On voit encore les traces de cette tour au saillant du bastion 29. (*Note du traducteur*).

La garde y est montée par un officier subalterne et 20 hommes. Il y a aussi un bon cachot qui a 9 varas (7^m70) sur 3 varas (2^m56).

Garde des Bains(1). — En suivant le mur d'enceinte et près de l'angle rentrant qu'il forme entre les deux portes de Canastel et de Tremecen, on trouve le corps de garde des bains, qui est occupé par 4 hommes et 1 caporal. C'est une chambre de 10 varas (8^m56) de longueur et 3 varas (2^m57) de largeur, couverte en bois.

Garde de Saint-François. — Avant d'arriver à la porte de Tremecen dans le bastion Saint-François, se trouve ce corps de garde qui n'est occupé que de nuit par 12 hommes et 1 sergent. Il a 8 varas (6^m85) sur 3 varas (2^m57) et touche au logement du détachement d'artillerie caserné dans ce bastion.

Garde de la porte de Tremecen. — La garde de cette porte est montée par 1 capitaine et 28 hommes, lesquels sont installés dans un corps de garde situé au pied de la face du bastion Saint-François. Il a 25 varas 2 pieds (21^m87) de longueur sur 3 varas 1 pied (2^m85) de largeur avec une séparation pour le capitaine ; il y a un cachot qui a 7 varas (5^m99) de longueur et 3 varas (2^m57) de largeur.

La sortie du côté de la campagne est assurée par un tambour et un autre petit corps de garde à la 2e grille ; il communique aussi avec le petit bastion qui couvre l'entrée ; il est garni, ainsi que le tambour, de créneaux pour la mousqueterie.

Garde de San José (2). — Cette garde se compose d'un petit réduit qui couvre la porte de Tremecen ; il s'avance sur la gauche du tambour de l'autre côté du pont ; la nuit ce poste est monté par 1 officier subalterne et 25 hommes et le jour par 1 sergent et 6 hommes. Il y a un petit tambour sur le moulin d'où on découvre les avenues des jardins, du ravin et du ruisseau. Le corps de garde a 12 varas (10^m27) de longueur et 5 varas (4^m28) de largeur ; il contient un compartiment pour l'officier.

Garde du rosaire. — Cette garde est située dans le bastion de ce nom, tout près de la porte de Tremecen, il

---

(1) Emplacement de la salle des morts de l'hôpital.
(2) Le corps de garde est encore occupé actuellement et le moulin est en activité.

n'est occupé que la nuit par 1 sergent et 8 hommes. Le corps de garde est couvert en tuiles et a 7 varas ($5^{m}99$) de longueur sur 3 varas ($2^{m}57$) de largeur.

Garde de Saint-Jacques. — Ce corps de garde est situé dans le bastion de ce nom, à la montée de la Casbah regardant la gorge du fort de San Pedro qui couvre le ravin qui descend de la Mezeta et passe au pied du bastion. Ce poste est occupé par 1 sergent et 10 hommes. Le corps de garde a 10 varas ($8^{m}56$) de longueur et 4 varas ($3^{m}42$) de largeur ; il y a un étage avec une chambre de 4 varas 1 pied ($3^{m}71$) de longueur et 2 varas 2 pieds ($2^{m}18$) de largeur, pour le sergent. Il y a aussi un petit magasin pour les munitions, divisé en deux compartiments, dont la longueur totale est de 6 varas 1 pied ($5^{m}42$) et la largeur de 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$). Le tout est couvert de tuiles creuses à l'exception du poste de la troupe qui a une terrasse. Il a besoin de quelques réparations.

Garde des Lions. — Ce corps de garde est situé près du petit bastion de ce nom qui existe dans le haut de la Casbah. On n'y place qu'une sentinelle la nuit. Il a 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$) de longueur et 2 varas 1 pied (2^{m}) de largeur. Il existe, dans ce bastion, deux autres petits locaux qui servent de magasins. L'un a 7 varas ($5^{m}99$) de longueur et 4 varas ($3^{m}42$) de largeur et l'autre 2 varas 2 pieds ($2^{m}18$) de longueur et 2 varas 1 pied (2^{m}) de largeur. Ils ont besoin de quelques réparations.

Garde de la Campana (1). — Ce corps de garde situé dans le bastion de ce nom, fournit toutes les sentinelles de la muraille supérieure de la Casbah et il sert aussi à garder les 36 silos où l'on conserve les grains ; ils ont chacun 6 varas 1 pied ($5^{m}42$) de diamètre et 8 varas 2 pieds ($7^{m}32$) de profondeur. La garde est montée par 1 officier subalterne, 1 sergent et 15 hommes.

Corps de garde de l'avance de la Campana. — Il y a un autre corps de garde de ce nom qui a 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$) de longueur et 3 varas 1 pied ($2^{m}84$) de largeur. Il y a aussi un local plus ancien destiné au canonnier qui garde cette batterie. Il a 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$) de longueur et

(1) Ce corps de garde est occupé actuellement. (*Notes du traducteur*).

3 varas 1 pied (2m84) de largeur et une autre séparation sous la même voûte de 3 varas 2 pieds (3m03) de longueur.

Corps de garde de Sainte-Isabelle. — En descendant de la Campana vers le conduit royal, on rencontre le bastion de Sainte-Isabelle où est situé ce poste qui consiste en une baraque de 5 varas 2 pieds (4m75) de longueur et 3 varas (2m57) de largeur. Cette garde est montée par 1 caporal et 4 hommes.

On parlera des autres corps de garde en traitant des forts et châteaux dont ils dépendent.

SECTION VI.

Qui contient la description détaillée du Palais de la Casbah, des magasins, des bâtiments civils et militaires que le Roi y possède, ainsi que de la ville et de la marine.

Palais de la Casbah. — Le palais qu'habitent les Commandants généraux se compose de 37 pièces qui forment son logement et celui de sa famille, ses bureaux particuliers et la Secrétairerie de la Commanderie générale, ainsi que le corps de garde. Il y a aussi de fort bonnes écuries, une cour et un jardin avec des bassins. C'est un très bon édifice qui a besoin de quelques réparations à sa toiture, pour sa bonne conservation (1).

Maison du Ministre des Domaines. — Cette maison est aussi dans la Casbah ; elle contient 20 pièces pour le logement du Ministre, de sa famille, des domestiques et sa cuisine, des bureaux pour ses employés, un corps de garde, des écuries, une cour, un jardin, un réservoir pour les eaux de pluie. Cet édifice est en parfait état.

Maison du Contrôleur des Finances. — Cette maison contient le bureau du contrôle général de l'armée, ceux du Contrôleur général, son logement, celui de sa famille, de ses domestiques, des écuries, une basse-cour, un pigeonnier, un dépôt de charbon, des jardins et un corps de

---

(1) Ce palais existait dans la partie supérieure de la Casbah, à droite des silos, en montant ; il fut ruiné, ainsi que toute cette partie, par le tremblement de terre de 1790. (*Note du traducteur*).

garde qui est traversé par le passage qui conduit à la Trésorerie qui est contiguë. Ce bâtiment est en bon état.

Maison du Trésorier. — Cette maison et la Trésorerie sont situées dans le haut de celle du Contrôleur. C'est dans cette maison qu'habite le trésorier annuellement de service ; elle contient le logement pour sa famille, ses domestiques, ses bureaux et la Trésorerie. Il y a, en outre, un corps de garde, pour garder le Trésor, des écuries et un jardin.

Maistrance de l'artillerie. — Le bâtiment qui sert à cet usage tient à la maison du Contrôleur. Il y a une grande cour dont un des côtés est occupé par la salle d'armes où on les fabrique et les met en état. Cette salle a 16 varas 1 pied (13^{m}98) de longueur et 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^{m}) de largeur ; de l'autre côté se trouve le magasin aux fers qui a 22 varas 1 pied de longueur (19^{m}11) et 11 varas (9^{m}41 de largeur). Le plancher qui la recouvre est supporté par 10 colonnes et 20 arceaux. Il y a un magasin au charbon de 6 varas 1 pied (13^{m}98) de longueur et 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^{m}) de largeur ; Il y a, en outre, une galerie couverte qui a 28 varas (23^{m}96) de longueur et 4 varas 2 pieds (3^{m}89) de largeur, sous laquelle il y a 5 petites chambres de 4 varas 2 pieds (3^{m}89) de longueur et 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^{m}) de largeur et une sixième pareille éloignée des autres qui sert de latrines. Au-dessus il y a 4 pièces et 1 cuisine qui servent de logement à l'enseigne de la Maistrance ; une autre pièce sert de chambre pour les manœuvres condamnés qui y travaillent et enfin une autre sert de bureau de contrôle. Il y a aussi un ancien magasin pour la distribution journalière des outils. Il est divisé en 3 pièces : la première a 15 varas (12^{m}84) sur 7 (5^{m}99) ; le deuxième a 4 varas (3^{m}42) sur 7 (5^{m}99) et la troisième a 5 varas (4^{m}28) sur 7 (5^{m}99). La première est couverte d'un toit et les deux autres sont recouvertes d'un berceau de voûte. Cet édifice a besoin d'être réparé.

Chapelle royale. — A la suite de la Maistrance se trouve la Chapelle royale de l'Alcazava : elle est peu ornée. Elle a 15 varas $\frac{1}{2}$ (13^{m}26) sur 12 varas (10^{m}27) ; elle est couverte en charpente et sa sacristie a 5 varas $\frac{1}{2}$ (4^{m}70) sur 2 varas (1^{m}71).

Logement du Chapelain. — L'un des Chapelains du régiment est logé à l'Alcazava. Il est chargé du service de dire la messe et les prières à la garnison et les jours de

fêtes il la dit aussi pour le Gouverneur général. Ce Chapelain habite un logement compris sur la liste générale des logements de l'Alcazava et qui est situé au-dessous du contrôle des finances. Ce logement consiste en deux pièces et une cuisine. La première a 11 varas 2 pieds (9m88) sur 3 varas 2 pieds (3m04) ; la deuxième a 11 varas 2 pieds (9m88) sur 5 varas ½ (4m70), la cuisine a 24 varas (20m54) sur 3 varas (2m57) de largeur. Quelques réparations sont nécessaires.

Remise des voitures des Généraux. — De l'autre côté de la chapelle royale se trouve une pièce qui a servi de remise aux voitures des commandants généraux. Elle a 9 varas ½ (8m13) sur 4 varas 3/4 (4m06).

Grottes. — Il y a dans la Casbah 4 grottes sous le bastion du cavalier qui touche à la maison du Ministre des Domaines ; elles ont chacune 7 varas (5m99) de côté et l'autre 1 vara ½ (1m28) de côté.

Magasin principal des munitions de l'artillerie. — Le magasin principal des munitions de l'artillerie est situé dans le quartier de Saint-Jacques sous le second corps de bâtiment occupé par le régiment de Soria ; il a 52 varas (44m50) sur 18 varas ½ (15m84). Il est divisé dans sa longueur en trois salles principales dont chacune contient 10 chambres qui toutes communiquent avec un corridor ; l'étage inférieur est aussi divisé en 10 chambres correspondantes à celles du dessus, ayant chacune leur entrée particulière (1) .

Salle d'armes. — A la suite du magasin précédent se trouve la salle d'armes qui a 24 varas (20m54) sur 8 varas (6m85). De beaux rateliers d'armes sont disposés autour de ses piédroits et produisent un fort bel effet. A son extrémité se trouve une voûte de 49 varas carrées (36m)

---

(1) Ces bâtiments semblent se rapporter à la prison actuelle de la Casbah et à la caserne au-dessous, ou bien au bâtiment A. Au-dessus de la voûte qui traverse le dernier, se trouve une inscription arabe presque illisible et, plus haut, l'inscription espagnole suivante :

En el Año B. 1589 Sin Costar à su Magestad mas que el valor de las Maderas hizo esta obra Don Pedro de Padilla su capitan général i justicia mayor de estas Plazas Por su diligencia i buenos medios.

Au-dessous de l'inscription précédente, il y a une inscription arabe dont la traduction nous a été communiquée par M. Bresnier, professeur d'arabe à Alger ; elle porte :

Louange à Dieu !

Celui qui combat dans la voie de Dieu ; Le Seigneur Mustapha....... a ordonné l'élévation de ce bain en l'année 115 (probablement 1135 ou 1722).

et au-dessous il y en a une autre pareille qui communique avec la première ; elle contient des ustensiles d'artillerie.

Magasin aux provisions dit Tour de Saint-Jacques. — Près de la salle d'armes dont on vient de parler et à côté du bastion Saint-Jacques, il y a une tour circulaire construite dans l'épaisseur du mur et dont la porte donne dans le bastion. Cette tour a 8 varas (6^m85) de diamètre et elle est bien voûtée ; elle contient différents approvisionnements d'artillerie et elle est en bon état (1).

Magasin à poudre de la Campana, à l'épreuve. — A l'extrémité du bastion de la Campana se trouve une tour disposée comme la précédente, avec la différence qu'on y communique par un passage voûté qui débouche dans le terre-plein de ce bastion ; ce passage a 9 varas ½ (8^m13) de longueur sur 5 varas (4^m28) de largeur, dont l'extrémité communique avec la tour qui a 10 varas ½ (8^m99) de diamètre et dont la hauteur est partagée par une soupente en charpente qui sert aussi à placer la poudre. Cette tour est à l'épreuve (2).

Magasin d'approvisionnements dit de Rasadizo. — Ce magasin est contre le logement du Commandant général. Il a 17 varas ½ (14^m98) sur 7 varas (5^m99) ; il contient un compartiment de 7 varas (5^m99) sur 2 varas (1^m71).

Magasin d'approvisionnements dit de la Subida (montée). — Dans la montée de la Casbah se trouve un autre magasin qui a 15 varas (12^m84) sur 10 varas ½ (8^m99). Il est couvert par une voûte en plein cintre.

Hôpital royal. — L'édifice consacré à cet emploi contient cinquante lits avec toutes les dépendances nécessaires pour le service journalier, telles que cuisine, dépense, chapelle, corps de garde, bureau du commissaire des entrées, logement pour le contrôleur et sa famille, pour les médecins de garde et le chapelain. Il y a en outre une salle d'anatomie, un magasin d'effets, une prison. Ce bâtiment est en bon état et on vient d'y faire quelques réparations (3).

Magasin en face de l'hôpital royal. — Ce magasin

(1) Cette tour existe.
(2) C'est la grosse tour en béton située au saillant de gauche de la tête de la Casbah. Elle sert encore actuellement de magasin à poudre.
(3) Actuellement bâtiment G. de la Casbah. On y voit encore les niches correspondantes à chaque tête de lit.

consiste en une voûte qui a 22 varas (18^m83) de longueur sur 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^m) de largeur, dans laquelle il y a trois fours de 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^m) de diamètre chacun avec leurs hottes et cheminées. Au-dessus il y a une autre voûte qui communique par un escalier avec celle du dessous. Un corridor de la même longueur et de 2 varas $\frac{1}{2}$ (2^m14) de largeur conduit à une autre salle qui a 9 varas $\frac{1}{2}$ (8^m13) de longueur et 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^m) de largeur (1).

Edifices situés dans l'intérieur de la Place. Maison n° 1. — La maison n° 1 est divisée en deux habitations dont l'une est occupée par le Contrôleur d'artillerie et l'autre par le Trésorier qui alternent ; avant, elle était, par ordre royal, destinée à l'Ingénieur en chef ; elle contient neuf pièces avec cuisines, lieux ; celle du Contrôleur contient sept pièces, cuisines, lieux et magasin à charbon.

Magasin du rosaire. — Le magasin du rosaire qui est occupé par des approvisionnements d'artillerie a 11 varas 2 pieds (9^m89) de longueur sur 9 varas 1 pied (7^m99) de largeur. Il est planchéié ; son toit repose sur 3 arcs qui supportent les madriers, avec un pilier entre chacun.

Manutention. — Les fours de la manutention sont situés rue de l'Amargura, dans un parc où l'on décharge et où l'on fend le bois pour chauffer les fours. Cette manutention contient toutes les dépendances nécessaires pour assurer un bon service. Il y a trois fours qui servent à cuire chaque nuit le pain que l'on distribue quotidiennement à toutes les troupes et aux condamnés de cette garnison ; au-dessus sont deux logements couverts chacun par deux voûtes sphériques qui ont chacune 4 varas 2 pieds $\frac{1}{2}$ (4^m12) de longueur et 2 varas 2 pieds (2^m18) de largeur (2).

---

(1) C'est le bâtiment B. de la Casbah.

Inscriptions arabes à la Casbah dont la traduction a été faite par M. Bresnier, professeur d'arabe à Alger :

1° Dans une petite cour du bâtiment C. .

Louange à Dieu !

Mustapha bey ben Youssef le défenseur dans la voie de Dieu a donné l'ordre de construire ce magasin... 1133-(1721).

2° Dans une autre cour du bâtiment C en face du logement du concierge :

Louange à Dieu !

Celui qui combat dans la voie de Dieu le Seigneur Mustapha bey ben Youssef a donné l'ordre de construire ce bain en Choual de l'année 11...3 (probablement 1133 (1721). (*Notes du traducteur*).

(2) **Manutention de la Moskowa.**

La salle où sont les bouches des fours est un carré de 10 varas 1 pied $\frac{1}{2}$ (9^m26) de côté, couvert de quatre voûtes sphériques ; elle contient les étagères nécessaires pour déposer le pain cuit, et le reste est occupé par les pétrins et autres objets.

Au-dessus il y a une salle semblable dont une partie sert de magasin aux farines et l'autre de logement à quelques employés, ainsi que quelques petites grottes (1) formées dans le terrain, où ils ont établi leur cuisine.

Magasin aux farines. — Il y a, dans la rue de la Carrera, une construction mauresque qui servait autrefois de mosquée (2) et qui est devenue actuellement un magasin de farines, sous la garde de l'entrepreneur de la manutention. Ce magasin se compose de trois nefs de 26 varas (32^m25) de longueur et 3 varas (2^m57) de largeur chacune, avec deux séries de pilastres qui forment les arceaux de voûtes sphériques ; il y a un petit bâtiment adjacent avec son entrée particulière et qui a 16 varas 1 pied (13^m98) de longueur sur 7 varas (5^m99) de largeur. Cet édifice appartient à Sa Majesté et peut servir de casernement car il est en bon état.

Souterrain nommé de Villaderias. — Le souterrain appelé de Villaderias et que fit creuser en son temps le marquis de ce nom, est situé dans la rue de l'Amargura à l'extrémité d'une petite rue sans issue. Il est creusé dans la roche qui sert de base de ce côté à la Casbah et s'étend en dessous d'elle sur 93 varas 2 pieds (80^m) de longueur et 7 varas 2 pieds $\frac{1}{2}$ (6^m64) de largeur. Il est resté sans emploi à cause de sa grande humidité (3).

Pharmacie du Roi. — L'édifice qui sert de pharmacie est habité par celui qui est chargé de fournir les médica-

---

(1) Ces grottes dépendent actuellement de la maison concédée à Ismaël, lieutenant indigène de spahis.

(2) Cette vieille mosquée, ruinée en partie, sert actuellement de magasin de campement.

Sur un pan de mur, contre le marabout contigu, on lit l'inscription arabe suivante dont la traduction nous a été donnée par M. Bresnier, professeur d'arabe à Alger :

Le Prince des Croyants........ a ordonné la construction de cette mosquée bénie en l'année 1112.

Cette date, que la dégradation de la pierre rend presque illisible, est peu probable, car elle correspondrait à l'année 1700, époque à laquelle les Espagnols étaient encore à Oran.

(3) Ce souterrain sert actuellement de magasin à l'entrepreneur des travaux du Génie. (*Notes du traducteur*).

ments à l'hôpital royal ; le local se compose de deux pièces pour la distribution des médicaments. Ces deux pièces ont environ chacune 16 varas (13^{m}70) de longueur sur 13 varas (11^{m}12) de largeur ; il y a trois magasins : l'un de 9 varas ½ (8^{m}13) de longueur sur 2 varas ½ (2^{m}14) de largeur et les autres de 7 varas 1 pied (6^{m}27) de longueur et 2 varas ½ (2^{m}14) de largeur. Le premier de ces magasins contient les armoires qui renferment les médicaments principaux. Les deux autres sont divisés chacun, en trois petits compartiments de 3 varas (2^{m}57) en carré. Il y a une grande cour et plusieurs cuisines pour le service de la pharmacie. Il y a un puits d'eau douce. L'étage contient des locaux correspondants au rez-de-chaussée et qui servent de logement à la famille du pharmacien. Ce logement consiste en trois salles avec trois alcôves, un salon, une antichambre, des corridors, cuisine, salle à manger et lieux d'aisance. Ce bâtiment est en très bon état, car il a été réparé l'année dernière.

Maison de l'Administration du Tabac. — Cette maison est située sur la place d'Armes ; c'est là qu'est l'entrepôt général du tabac (1). L'étage contient le logement de l'Administrateur et du Comptable avec le bureau et le débit. L'entrée principale a 6 varas (5^{m}14) de longueur et 4 varas (3^{m}42) de largeur. L'entrepôt se compose de deux salles, dont l'une à 7 varas ½ (6^{m}42) de longueur et 3 varas ½ (3^{m}) de largeur et l'autre a 5 varas ½ (4^{m}70) de longueur et 2 varas ½ (2^{m}14) de largeur. Le vestibule a 4 varas (3^{m}42) de côté et il y a un portique pour la balance de 13 varas (11^{m}13) de longueur et 2 varas (1^{m}71) de largeur (2).

Ensuite, il y a trois magasins, dont l'un a 8 varas (6^{m}84) sur 5 varas ½ (4^{m}70) ; l'autre 7 varas (5^{m}99) sur 4 varas

---

(1) C'est la grande maison à arcades située en face de l'hôpital inférieur.

On lit sur un pilier de cette maison l'inscription suivante :

Reynando en España la Mag Del S. D. Carlos III. De Eterna Memoria y Mandando Estas Plazas El Mariscal de Campo D. Eugénio Alvarado Se Hicieron Estos Porticos Sin coste de la Hacienda ni del Publico. En el Año de CIↃDCCLXXII (1772).

(2) Sur une maison particulière, en face de la précédente, on lit l'inscription arabe suivante, dont la traduction nous a été donnée par M. Bresnier, professeur à Alger.

Louange à Dieu unique !

Que la bénédiction et le salut soient sur celui après lequel il n'y a pas de prophète. Celui qui combat dans la voie de Dieu, Le Seigneur...... a donné l'ordre de construire ces arcades en l'année 1138 (1726). (*Note du traducteur*).

(3m42) et le troisième 4 varas (3m42) sur 1 varas ½ (1m28). Le deuxième contient un compartiment de 4 varas ½ (3m85) sur 2 varas ½ (2m14). L'étage qui a la même superficie contient le logement de l'Administrateur et du Comptable. Cet édifice est en très bon état, il a été reconstruit il y a peu de temps.

Maisonnette du tirage. — Cette petite maison fait suite à la précédente et sert aux gardes et rondes qui dépendent de l'administration que nous venons de citer. C'est là que loge le chef principal de service ; elle contient trois pièces couvertes en tuiles. La première a 4 varas ½ (3m85) sur 3 varas (2m57) ; la deuxième a 4 varas ½ (3m55) sur 3 varas 2 pieds (3m03) ; la troisième a 4 varas ½ (3m85) sur 3 varas 1 pied (2m85). Cet édifice est en bon état.

Maison de la Junte du Gouvernement. — A la suite de la maison précédente se trouve celle de la Junte du Gouvernement : elle n'appartient pas au Roi, elle est louée par la ville.

Boucherie. — Les boucheries sont mal placées ; elles sont sur la place d'Armes (1), sous un portique qui a 18 varas 1 pied (15m69) de longueur. Il y a 4 pièces où l'on vend la viande. La première a 4 varas (3m42) sur 3 varas ½ (3m) ; la deuxième a 4 varas 2 pieds (3m89) sur 5 varas (4m25) ; la troisième a 4 varas (3m42) sur 3 varas ½ (3m) et la quatrième a 16 varas ½ (13m70) sur 4 varas (3m42). Un petit local de 4 varas (3m42) sur 3 varas 1 pied (2m84) sert au pesage. On compte construire sur cet emplacement qui paraît plus convenable pour cela, la prison, le tribunal et les cachots.

Cachot à côté de la boucherie. — Le cachot consiste en une pièce carrée de 8 varas ½ (7m27) de côté, couverte en tuiles. Elle offre peu de sécurité.

Dépense des vivres. — La maison de la Dépense des vivres sert à la vente de tous les comestibles qui viennent d'Espagne, et cela dans les trois premiers jours de leur arrivée, avant que les marchands de la ville les aient achetés. Cette Dépense consiste en une seule salle carrée de 10 varas ½ (8m99) de côté (1).

(1) Sur l'emplacement du Café de la Perle, en face de l'hôpital. (*Note du traducteur*).

Pêcheries. — Les pêcheries où l'on vend le poisson au public sont situées sur la place du marché, dans une maison particulière louée par la ville dans ce but.

Maison et tour de l'horloge. — La maison et la tour de l'horloge qui est annexée au couvent de San Bernardin, aujourd'hui quartier de la place et jadis couvent de San Domingo, contient quatre petites pièces et une cuisine. La première a 7 varas 2 pieds (6^m46) sur 4 varas 2 pieds (3^m89) ; la deuxième a 4 varas ½ (3^m85) sur 3 varas 2 pieds ½ (3^m18) ; la troisième a 4 varas ½ (3^m85) sur 3 varas 2 pieds ½ (3^m18) et la quatrième a 4 varas 2 pieds (3^m85) sur 3 varas ½ (3^m). La cuisine a 3 varas ½ (3^m) sur 3 varas (2^m57).

BATIMENTS DU ROI A LA MARINE

Magasin principal des vivres. — Le magasin principal des vivres, que fit construire le commandant général D. Juan Martin Cermeno, est situé au bord de la mer et consiste en un rectangle de 80 varas ½ (68^m90) de longueur sur 49 varas (41^m94) de largeur, qui comprend une cour carrée de 24 varas (20^m54) de côté, dans laquelle entrent les voitures pour charger ou décharger ; un portique de trois voûtes sert au pesage, deux voûtes sont occupées par l'escalier et quarante autres voûtes par les vivres et une terrasse qui correspond au portique de la cour. Elle a 24 varas de longueur (20^m54) et 7 varas (5^m99) de largeur et sert au pelletage des grains. Chaque voûte est carrée et a 7 varas (6^m) de côté et toutes communiquent entre elles à chaque étage et n'ont d'autre séparation que les piliers sur lesquels elles reposent (1).

Magasin de la paille. — Ce magasin consiste en deux locaux couverts de tuiles, dont le premier a 35 varas de longueur (29^m96) sur 14 varas (11^m98) de largeur et le deuxième a 14 varas 2 pieds (12^m45) de longueur sur 7 varas de largeur. Contre ce magasin est un jardin de

---

(1) On lit, sur la porte de ce magasin, l'inscription suivante surmontée d'un magnifique écusson aux armes d'Espagne :

Renando en las Españas la M. del S[or] Carlos III y mandando estas Plazas el Theniente G[l] Don Juan Martinez Zermeno, Inspector de los regimientos de esta guarnicion se construieron estos Almahazenes.

Año de 1764. *(Note du traducteur).*

21 varas 2 pieds ($18^{m}44$) de longueur sur 14 varas 2 pieds ($12^{m}45$) de largeur, dans lequel il y a un appentis de 11 varas 2 pieds ($9^{m}98$) de longueur et 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$) de largeur, sous lequel il y a une chambre de 4 varas 2 pieds ($3^{m}89$) sur 3 varas 2 pieds ($3^{m}04$). Au-dessus il y en a une pareille.

Maison du garde-magasin de la paille. — Ce garde-magasin vit dans une chambre appartenant au Roi et adaptée au dit magasin ; il y a aussi une cuisine. Cette chambre a 7 pieds ($1^{m}99$) en carré.

Magasin au sel. — Ce magasin qui est couvert d'une toiture en bois se compose de trois pièces de 3 varas ½ (3^{m}) de côté chacune. Il y en a une autre qui sert de cuisine, de 13 varas 1 pied ($11^{m}41$) sur 2 varas ½ ($2^{m}14$) de largeur.

Il existe, en outre, une autre pièce qui est remplie de sel et a 11 varas 2 pieds ($9^{m}88$) sur 3 varas ½ (3^{m}).

Petite douane où stationne le Receveur des impôts. — La petite douane où stationne le Receveur des impôts qui est chargé en même temps de reconnaître les embarquements et les débarquements, est située au-dessus du corps de garde et consiste en une portion de voûte de 7 varas de longueur ($5^{m}99$) sur 3 varase ½ (3^{m}) de largeur.

Quartier des mineurs. — A côté de la voûte précédente, il y en a une autre qui sert de quartier aux mineurs du Roi ; elle a 11 varas ½ de longueur ($9^{m}84$) sur 3 varas ½ de largeur (3^{m}), avec une plus petite de 3 varas 2 pieds ½ ($3^{m}18$) sur 2 varas ½ ($2^{m}20$) de largeur, à la suite de laquelle il y a une chambre couverte en bois qui fait partie du même quartier et qui a 11 varas ½ de longueur ($9^{m}84$) sur 3 varas ½ de largeur (3^{m}).

Maison du Capitaine du port.— La maison du Capitaine du port contient un salon, antichambre, deux alcôves, un deuxième salon, un bureau, une cuisine et une dépense. Tout cela est sur le même étage et occupe 18 varas de longueur ($15^{m}40$) sur 9 varas ($7^{m}70$) de largeur.

Maison du Contre-Maître. — Il loge dans une tour suffisamment grande, couverte par une voûte sphérique divisée en trois étages dans sa hauteur et en divers compartiments qui forment le logement nécessaire tel que salon,

alcôve, cuisine, dépense. Cette tour est carrée et a 8 varas (6^m84) de côté.

Magasin des effets de la marine. — Ce magasin a 3 varas 1 pied (2^m59) de longueur sur 4 varas 2 pieds (3^m89) de largeur ; il est couvert en bois et il est situé derrière l'hermitage de Notre-Dame-des-Carmes.

Magasin de Saint-Sébastien. (Pour l'orge). — Ce magasin se trouve sur la petite place d'El-Carmen. Il est plein d'orge pour la cavalerie des Maures et le train. Il a 16 varas 1 pied (13^m98) de longueur et 5 varas (4^m28) de largeur, il est couvert en planches. Un deuxième compartiment de 7 varas (5^m99) sur 4 varas (3^m42) ainsi qu'un autre magasin lui sont contigus. Ce dernier se compose de trois pièces : l'une a 10 varas 1 pied (8^m84) sur 7 varas (5^m99) ; l'autre 12 varas (10^m27) sur 5 varas (4^m28) et le troisième idem.

Magasin au charbon. — A la suite de la maison du Capitaine du port, se trouve le magasin au charbon à l'usage des forges de l'artillerie. Il a 21 varas de longueur (17^m97) sur 8 varas ½ (7^m27) de largeur, couvert avec deux berceaux de voûtes, il a une allée dans le milieu de 32 varas ½ (27^m82) de longueur et de 2 varas ½ (2^m14) de largeur.

Magasin au charbon de l'entrepreneur des fortifications. — Ce magasin est contre celui de la paille ; il sert au charbon de l'entrepreneur des fortifications. Il se compose d'une pièce de 18 varas (15^m40) de longueur et de 8 varas ½ de largeur (7^m27) couvert en planches.

Magasin à l'huile. — Ce magasin est contre le dernier moulin, il est sous la dépendance du Directeur des approvisionnements des vivres. Il se compose de deux salles voûtées dont l'une a 16 varas 1 pied (13^m97) de longueur et 4 varas 2 pieds (3^m89) de largeur, la deuxième idem.

Autre magasin à l'huile. — Il est adossé au précédent. Il a 37 varas 1 pied (31^m95) sur 9 varas 1 pied (7^m98), il est voûté.

Eglise de la marine. — Sur la place d'*El-Carmen* est l'hermitage de Notre-Dame de ce nom. Il a 19 varas de longueur (16^m26) sur 8 varas de largeur (6^m85). Il est couvert en bois posés sur des arceaux, le chœur est

surmonté d'une voûte sphérique avec quatre arcs-boutants. Il y a une sacristie de 6 varas (5^m14) de longueur sur 6 varas (5^m14) de largeur.

Hangar. — Près de l'Eglise est un hangar contenant les bois de l'entreprise des fortifications. Il a 36 varas $\frac{1}{2}$ (31^m24) de longueur sur 23 varas $\frac{1}{2}$ de largeur 20^m11) ; un espace de 70 varas de longueur (59^m92) sur 5 varas $\frac{1}{2}$ (4^m70) de largeur le sépare d'un autre hangar qui a 30 varas $\frac{1}{2}$ (26^m10) sur 11 varas $\frac{1}{2}$ (9^m84).

Tuilerie du Roi. — A la suite des hangars précédents se trouve la tuilerie du Roi ; c'est un parc où l'entrepreneur fabrique toute espèce de terre cuite. Il y a un four et une habitation pour le garde du parc, il a 28 varas de longueur (23^m97) sur 18 varas $\frac{1}{2}$ de largeur (15^m83) avec un portique qui forme hangar pour préserver les terres cuites de la pluie. Ce hangar a 28 varas (23^m97) de longueur sur 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^m) de largeur. Sous le hangar se trouve le four qui a 3 varas $\frac{1}{2}$ de diamètre (3^m).

Corps de garde du Môle. — Le corps de garde fait suite à la maison du Capitaine du port. Il consiste en une entrée voûtée de 9 varas (7^m70) de longueur et 5 varas (4^m28) de largeur. Il y a un local pour la troupe qui a les mêmes dimensions et un autre de 4 varas de côté (3^m42) pour l'officier. Ce poste est occupé par 15 hommes et 1 officier subalterne (1).

Maison du canot royal. — A la suite du précédent se trouve le magasin où l'on remise le canot royal, il a 15 varas (12^m84) de longueur sur 5 varas (4^m28) de largeur. Il y a encore un petit compartiment à l'intérieur où les matelots déposent les agrès. Il a 2 varas 1 pied (1^m99) sur 2 pieds $\frac{1}{2}$ (0^m61). Le tout est couvert par trois voûtes sphériques.

Parc aux matériaux. — Ce parc consiste en un four a chaux et un four à plâtre, des bassins pour couler la chaux, une chambre pour broyer et préparer le plâtre après sa cuisson et d'autres pièces pour loger l'entrepreneur des matériaux, avec ses employés pour garder les matériaux et un espace suffisant dans le même parc pour déposer les bois d'approvisionnement.

---

(1) Ce corps de garde existait encore quand les Français prirent Oran. (*Note du traducteur*).

Maison du gardien des parcs du Roi. — Elle fait suite au précédent, elle se compose d'une entrée et d'une salle au rez-de-chaussée et d'une chambre à coucher à l'étage avec une petite cuisine. La salle a 7 varas ($5^{m}99$) sur 6 varas ($5^{m}13$). La chambre à coucher a 2 varas $\frac{1}{2}$ ($2^{m}14$) sur 2 varas ($1^{m}71$) et la cuisine 3 varas ($2^{m}51$) sur 1 vara ($0^{m}856$). L'entrée du rez-de-chaussée est sous un portique.

Corps de garde des magasins. — Il fait suite à la précédente, son portique lui fait suite. Ils ne sont séparés que par un simple mur ; le corps de garde a 8 varas ($6^{m}84$) sur 6 varas ($5^{m}13$).

Parc au bois pour la troupe. — Il est situé en face du corps de garde précédent. On y dépose le charbon et le bois qui est distribué dans les corps de garde et les quartiers par l'entrepreneur des fournitures ; il a 30 varas $\frac{1}{2}$ ($26^{m}11$) de longueur sur 19 varas ($16^{m}26$) de largeur. Il y a à l'intérieur un petit bureau pour la comptabilité des entrées et des sorties. Il a 2 varas de côté ($1^{m}71$), une petite chambre attenante de 4 varas ($3^{m}42$) sur 2 varas $\frac{1}{2}$ ($2^{m}14$) sert à déposer les poids et autres ustensiles nécessaires aux distributions journalières.

Autre parc au bois. — Il y a un autre parc qui est sous la surveillance de l'entrepreneur des vivres. On y dépose les bois pour les fours de la manutention. Il a 50 varas $\frac{1}{2}$ ($43^{m}23$) de longueur sur 21 varas ($17^{m}98$) de largeur ; il y a un bureau et un petit magasin comme dans le précédent.

Moulins. — Il y a, à la marine, quatre moulins exclusivement réservés pour moudre les grains du Roi. Le premier est au bord de la mer, à l'extrémité du ravin de la source, on le nomme *le petit moulin*. Il contient deux pièces, l'une couverte d'une voûte en berceau de 11 varas $\frac{1}{2}$ ($9^{m}42$) sur 3 varas 1 pied ($2^{m}85$) et l'autre couverte en bois de 5 varas $\frac{1}{2}$ ($4^{m}71$) sur 3 varas ($2^{m}57$) (1).

Corps de garde du moulin. — Contre ce moulin est un corps de garde qui porte son nom, occupé par huit hommes, 1 sergent et 1 caporal. Il n'y a qu'une seule pièce de 5 varas $\frac{1}{2}$ ($4^{m}71$) de longueur sur 3 varas ($2^{m}57$) de largeur.

(1) Le premier moulin n'existe plus.

Grand moulin. — Le deuxième moulin appelé le grand est tout près du précédent. Il contient un seul local de 12 varas de longueur (10^{m}27) sur 4 varas ½ (3^{m}85) de largeur ; il est couvert en bois (1).

Moulin du ravin. — Le troisième moulin est à moitié distance du pont de Canastel à la mer. Il se compose de deux pièces, l'une de 6 varas ½ (5^{m}56) sur 5 varas ½ (4^{m}71) laquelle communique avec une grotte de 11 varas ½ (9^{m}84) de longueur 3 varas ½ (2^{m}14) de largeur. L'autre pièce a 7 varas (5^{m}99) sur 4 varas (3^{m}42), elles sont toutes deux couvertes en bois (2).

Moulin de Canastel. — Le quatrième moulin touche au pont de ce nom et se compose d'une pièce en haut et de deux en dessous, la première a 12 varas ½ (10^{m}70) sur 4 varas (3^{m}42). La deuxième a 21 varas (17^{m}97) de côté et celle de dessus a 5 varas ½ (4^{m}70) sur 4 varas ½ (3^{m}85) (3).

Les autres deux moulins appartenant à des particuliers, sont situés dans le ravin, au-dessus jusqu'à la tour de la source.

Puits de la neige. — Le puits de la neige est tout auprès du parc aux matériaux ; il se compose d'une chambre de 8 varas (6^{m}84) sur 4 varas (3^{m}42) couverte d'une voûte sphérique et dans laquelle est le puits qui a 6 varas (5^{m}136) de diamètre.

San Roque. — L'hermitage de San Roque portait anciennement le nom d'hermitage de la marine, parce que le Roi avait pris l'autre qui était vacant pour magasin et pour déposer des objets dépendant du Domaine. Il consiste en une nef avec trois arceaux qui supportent les bois de la toiture. Elle a 14 varas de longueur (11^{m}96) et 7 varas de largeur (5^{m}99) avec une petite sacristie et une chambre où le chapelain passait la nuit.

Aduares ou Douars. — Il y a quatre douars du Roi, loués à quelques maures de la compagnie avec leurs familles. Ce sont quatre cours avec des huttes plutôt que des habitations, couvertes en roseaux et en vieux bois et dont les murs sont en moellons et mortiers de terre.

(1) Les murs de ce moulin existent encore. On y a établi une tannerie.
(2) Ce moulin existe et fonctionne.
(3) Ce moulin existe et touche à la place Kléber. (*Notes du traducteur*).

SECTION VII.

Qui contient le détail des châteaux, réduits et forts dépendants ; ainsi que la description des carrières, des fours et des bassins à chaux, des coupures et des tours.

CHATEAU DE ROZALCAZAR (1)

Château-Neuf

Forme de l'enceinte en général. — (Voir les additions concernant ce château).

Son excellence Don Juan Martin Zermeno corrigea et améliora les projets pour ce château, ainsi que le prouvent les plans et profils envoyés à la Cour en 1759 ; on y travaille actuellement.

Il est situé près de la mer, à l'extrémité du ravin de la source où se termine le plateau de la campagne. Il couvre la place et il est de la plus grande importance pour la défense, attendu qu'il lui sert de citadelle et de dernier réduit. Sa forme se compose d'un ouvrage à cornes, simple, qui fait front à la campagne ; deux tenailles : l'une double et l'autre simple qui touche au bastion des Maltais (2) et un petit flanc retiré dans lequel est l'entrée principale suffisamment couverte, l'autre côté qui fait face à la mer est fermé par deux bastions pleins qui dominent une grande partie de la marine, le tout forme une enceinte qui, quoique irrégulière, est bien défendue ; on ignore l'origine de ce château, les uns en attribuent la construction

---

(1) On lit au-dessus de la porte du Château-Neuf l'inscription suivante :

Reynando en las Españas la Magestad del Señor Carlos III y mandando estas plazas el theniente général Don Juan Martin Zermeno Inspector del regimiento fixo se hizo esta puerta de construciro las bovedas para alojamiento à la guarnicion y se reedifico el Castillo por la parte de la marina.

Año MDCCLX (1760)

(2) Dans le fronton qui surmonte cette inscription il y en a une autre très belle en arabe dont la traduction nous a été donnée par M. Bresnier, professeur d'arabe à Alger ; elle est ainsi conçue :

Louange à Dieu unique !

Oran fut conquise ; Dieu la rendit aux Musulmans, en fit sortir les infidèles humiliés et abaissés sous le règne prospère du Sultan très grand, du Souverain très glorieux le Seigneur Selim (que Dieu lui accorde son secours) ; sous le gouvernement du très honorable, très élevé, très brave, du très utile, le Seigneur Hassan Pacha (que Dieu le fortifie par le bras du régénérateur de la guerre sainte, du destructeur des peuples, de la tyrannie et du désordre le Seigneur Mohamed-bey, fils d'Osman-bey (que Dieu le protège). A la date de lundi 4 du mois de Redjeb de l'année 1206 (1792).

au Comte Pedro Navarro, après la première conquête ; d'autres prétendent qu'il existait déjà et qu'il fut construit par des Maltais qui y établirent une des commanderies de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui prélevait un tribut sur les Maures, que le donjon, avec les trois tours habitées actuellement par le Gouverneur, était occupé par un Commandeur, la tradition en subsiste encore et les tours et les bastions primitifs (qu'on nomme des Maltais) témoignent encore de son origine. Les Maures l'appelaient Alazercazar (1) ; le château est doté d'un Gouverneur ou Major de Place qui fait les fonctions de capitaine des clefs, un garde magasin ordinaire d'artillerie et un chapelain. Le logement du Gouverneur est en très bon état, fort solide, et, dans un cas urgent, il pourrait servir de réduit, attendu que ses tours antiques et élevées dominent le château et défendent très bien le ravin de la source et le terrain en avant.

Il existe une très belle citerne (2) ainsi que dans plusieurs habitations du château qui sont à démolir pour exécuter les projets. Il contient aussi la Maistrance des fortifications, les écuries du troupeau du train, le parc, les magasins à poudre ; une petite chapelle et des logements pour la troupe, ainsi que cela sera détaillé plus loin.

Détail de l'enceinte. — Le front qui regarde la campagne est un ouvrage à cornes dont les demi-bastions (3) ont des flancs retirés, couverts par les épaules, et la face gauche sert d'aile à une double tenaille qui continue jusqu'à l'autre aile qui forme un demi-bastion où commence le front de la mer, nouvellement terminé conformément au projet, avec deux bastions pleins et une tenaille qui les réunit au massif de la maison du Gouverneur.

L'angle saillant de la première tenaille est couvert par une petite batterie dite de Sainte-Anna, à 19 varas (16m26)

---

(1) L'étymologie des mots Alazercazar et Rozalcazar vient de l'arabe Rass-el-Quesser (راس القوصر) qui signifie : tête des châteaux ou le château principal.

(2) Cette citerne est en bon état.

(3) Sur la face droite du demi-bastion de gauche de cet ouvrage à cornes, on lit l'inscription suivante écrite en lettres majuscules de plomb, incrustées dans la pierre. Cette inscription est surmontée d'un écusson :

Reynando en las Españas la Magestad del Rey D : Philippe Quinto y Gobernando estas Plazas el Exmo Señor marques de Casasola se hizo esta obra y se acabo. Año de 1701.

du saillant. Le front de la dite tenaille a 122 varas (104^m43) et celui de l'ouvrage à cornes 350 varas (299^m60). Il est précédé par un fossé et un chemin couvert qu'on a perfectionné en reconstruisant la contrescarpe à neuf. Devant la courtine se trouve le ravelin de Saint-Ignace avec son corps de garde.

De l'angle saillant du bastion de droite de cet ouvrage à cornes, l'enceinte suit une ligne rentrante en face de Saint-André, de 147 varas (125^m83) qui vient se rencontrer avec une autre qui part du saillant dit des tambours (1) de 140 varas (119^m84) elles forment un angle mort qui a été corrigé par deux flancs rentrants qui défendent les deux lignes ainsi que le pied de la muraille et une petite courtine située entre eux. On a refait à neuf leurs escarpes en construisant en face un ravelin avec son pont-levis et une traverse dans le fossé.

L'enceinte continue à partir de la pointe des tambours en ligne droite sur 130 varas (117^m27) de longueur jusqu'à un petit flanc de 24 varas (20^m54) qui la réunit au massif du donjon (2). Du côté de la mer, l'enceinte a été reconstruite à neuf, avec ses bastions pleins, sur un développement de plus de 620 varas (530^m) de longueur, en très bonne maçonnerie, avec le parement en pierre de taille sur une hauteur de 27 pieds jusqu'au cordon, avec ses fondations et ses contreforts.

Toute cette partie est couronnée de son parapet jusqu'à sa jonction avec la tenaille ; il ne reste plus qu'à faire les plates-formes.

Tous les fronts qui sont revêtus à neuf sont achevés jusqu'au cordon et on est occupé à faire les merlons et les plates-formes.

Détail de l'intérieur. — L'intérieur du château contient les logements principaux qui consistent en neuf voûtes égales (3) établies sur la même ligne sous la face du bastion de la pointe des tambours, elles sont construites tout nouvellement avec une grande perfection, elles ont des corbeaux de pierre pour les doubler au besoin, ce qui a

---

(1) C'est le saillant où est le kiosque du Général.
(2) C'est dans ce flanc qu'est pratiquée l'entrée du Château-Neuf.
(3) Ce sont les belles voûtes à droite en entrant dans le Château-Neuf. *(Notes du traducteur)*.

été fait pour sept d'entre elles dans le courant de cette année, avec les bois destinés à cet effet. Elles contiennent chacune 30 lits et ont 21 varas (17^m97) de longueur sur 7 varas (6^m) de largeur.

Il y a en outre une autre voûte contiguë à la précédente et disposée pour servir de cuisine aux troupes qui y sont casernées.

L'entrée du château est précédée d'un petit fossé disposé pour recevoir un pont-levis qui n'a pas encore été posé à cause du passage continuel des voitures du train, pour le service de tous les travaux que l'on exécute en ce moment et qu'on doit exécuter par la suite.

Le corps de garde principal est situé sous le passage, il consiste en une voûte de 14 varas (11^m98) de longueur sur 4 varas $\frac{1}{2}$ (3^m85) de largeur (1) où sont établis les 22 hommes de garde quotidienne.

En face existe une autre de 10 varas $\frac{1}{2}$ (8^m99) de longueur sur 5 varas (4^m28) de largeur pour l'officier de garde (2).

A côté de celle-ci se trouve un petit magasin divisé en deux compartiments qui ont ensemble 8 varas (6^m85) de longueur et 4 varas (3^m42) de largeur. En face se trouve une autre petite voûte qui sert de cachot et qui a 5 varas (4^m28) de longueur et 3 varas $\frac{1}{2}$ (3^m) d'épaisseur (3).

Toutes ces voûtes sont à l'épreuve, construites à neuf suivant le projet ; en face d'elles, se trouve la place principale du château, plus élevée que la naissance des voûtes et au niveau desquelles on doit tout mettre ; sur cette place sont différents édifices pour le service des travaux du Roi, tels que la maistrance des fortifications et du train avec quatre écuries pour le troupeau, les ateliers et les forges, le parc du matériel du Roi, le logement du garde-parc, celui de l'entrepreneur, l'esparterie et son magasin, la maison du contrôle, une autre particulière, le logement du chapelain, du garde magasin d'artillerie et du major de place du château, l'église et le quartier des condamnés ; tous ces édifices seront à démolir pour l'exécution du projet. Dans les bastions bas, du côté de la mer, sont les boutiques, la cantine, les quartiers de l'artillerie, de la garnison du château et deux petits logements d'officier

(1) C'est le magasin actuel du concierge du Génie.
(2) C'est le corps de garde actuel.
(3) C'est aujourd'hui le corps de garde de l'officier. (*Notes du traducteur*).

qui peuvent contenir N.N. hommes ; il y a, en outre différentes grottes ou souterrains qui servent de magasin à l'artillerie. Sur la tenaille qui regarde la place est situé, ainsi que nous l'avons dit, le logement du Gouverneur réduit aux trois tours qui furent autrefois l'unique enceinte de ce château ; à leur pied et sur le terre-plein de la tenaille est situé un autre petit quartier de condamnés qui servait autrefois de corps de garde principal. Sur la partie basse du flanc gauche de l'ouvrage à cornes existe un bon magasin aux munitions pour le service des batteries voisines.

Le château a des communications souterraines avec la place, le fort San Miguel et le Château de Saint-André, ainsi que deux poternes pour descendre dans le fossé et communiquer avec le magasin à poudre, le ravelin et les postes. Le fossé en question s'étend depuis la pointe des tambours, sur tout le front de terre, jusqu'au bord de la mer et, dans son parcours se trouvent le ravelin Neuf, le fort San Ignacio et le petit réduit de Santa-Anna situé au pied du bastion de San Pedro et qui couvre un grand magasin à poudre.

Ce château contient 23 canons de différents calibres, en batterie, et il pourra en recevoir 150 quand le projet sera plus avancé, ainsi que des mortiers et des pierriers. En cas d'attaque régulière, il faut 2.000 hommes pour sa défense.

FORTS ET POSTES DÉTACHÉS DÉPENDANT DE CE CHATEAU

Santa Anna. — A une distance de 19 varas ($16^{m}26$) de l'angle saillant de la tenaille qui touche à l'ouvrage à cornes, se trouve la batterie de Santa-Anna ou du Morillo, de 6 pièces de canon ; celles qui sont du côté de la mer tirent à barbette et celles qui sont du côté de la campagne sont couvertes par des merlons ; cette batterie fut construite de 1740 à 1741 en très bonne et solide maçonnerie selon le projet approuvé par la Cour ; elle est très utile, car elle découvre et domine toutes les avenues, les ravins et sinuosités de la côte qui sont en face d'elle. Cette batterie se compose d'un bastion plein qui a son entrée par le fossé

principal par un pont-levis avec un corps de garde et un magasin à poudre [1].

Le corps de garde a 11 varas 2 pieds ($9^{m}88$) de longueur sur 3 varas 2 pieds ½ ($3^{m}18$) de largeur ; il y en a un autre plus petit, sur le même alignement, de la même largeur et de 3 varas ($2^{m}57$) de longueur, avec un portique en avant.

Magasin à poudre. — (Voir les additions relatives à ce magasin). — A la suite du bastion précédent, du côté de la marine, et très près de la mer, on construisit, vers 1750, un magnifique magasin à poudre pour 10.000 quintaux, en très bonne maçonnerie, avec une enceinte et un tambour pour le pesage ; on y allait par la poterne déjà citée et on l'avait couvert par une coupure qui descendait jusqu'à la mer [2].

Mais on avait couvert ce magasin d'un simple toit et comme les rosées sont très fortes et pénétrantes et que, par l'action du soleil, elles arrivaient à l'intérieur et avariaient les poudres, c'est pour cette raison qu'on les a retirées de cet endroit et qu'on les a transportées au fort Sainte-Thérèse. Ce magasin a 58 varas ½ ($50^{m}07$) de longueur sur 11 varas ($9^{m}42$) de largeur ; son tambour a 6 varas ($5^{m}14$) de longueur et 4 varas ½ ($3^{m}850$) de largeur.

Fort San Ignacio. — Le ravelin de San Ignacio est situé dans le fossé en face de la courtine de l'ouvrage à cornes ; il a un corps de garde pour 30 hommes. Sa gorge est fermée par un mur mince avec une porte et un pont-levis ; il sert de place d'armes pour défendre le chemin couvert et pour découvrir le ravin qui s'étend de la carrière parallèlement au front de l'ouvrage à cornes, en augmentant de profondeur jusqu'à la mer, et servant d'avant-fossé. En 1735 on démolit ses parapets et on construisit deux voûtes pour l'officier et la troupe ; on fit une guérite et un magasin à poudre. Le compartiment de l'officier ainsi que la gorge sont crénelés. La garde est montée journellement par un officier subalterne et 12 hommes [3].

Ravelin Neuf. — En suivant le fossé du château, on trouve ce ravelin dans la partie qui fait face à Saint-André

---

(1) Entre le fort Sainte-Thérèse et le saillant du Château-Neuf.
(2) Cette coupure existe, ainsi que les fondations de ce magasin.
(3) C'est le petit ravelin situé en face de la courtine de la grande caserne neuve.

avec son pont-levis et une traverse qui rachète la différence de niveau des deux fossés. On est en train d'achever les plates-formes et les merlons ; il peut recevoir N.N. canons; il a deux excellentes voûtes d'une capacité suffisante pour la garnison de ce poste où l'on dépose actuellement les outils qui servent journellement aux travaux (1).

Fort Sainte-Thérèse. — En suivant le parapet du chemin couvert de l'ouvrage à cornes jusqu'à la tenaille près du poste de Sainte-Isabelle, on arrive à une traverse avec une grille. Le mur du chemin couvert continue jusqu'à Sainte-Thérèse et forme ainsi une communication à ciel ouvert avec une palissade ; la dépression du ravin forme une esplanade naturelle.

Ce fort, d'une forme irrégulière, est situé à la pointe extrême du terrain qui sépare le ravin de la source de celui de la carrière ; il est situé sur un rocher inaccessible du côté de la mer et d'un accès fort difficile par terre. Sa situation est très avantageuse pour défendre au canon, au fusil et au mousquet les plis de terrain et le ravin depuis le fort Saint-Michel jusqu'à la carrière, ainsi que le ravin creux (rambla honda) dit le ravin blanc, et l'anse que forme la plage ; ce fort empêche ainsi les embuscades qui seraient très faciles et l'approche des embarcations ennemies ; il ferme ainsi l'enceinte de la Place de ce côté. Il fut construit de 1737 à 1738 du temps de Vallejo ; il peut contenir 60 hommes. Sa gorge est crénelée et munie d'un fossé avec un pont-levis. Il y a dans l'intérieur une grande voûte pour la troupe, laquelle sert actuellement de magasin à poudre. On y en a mis N.N. quintaux. Deux autres voûtes servent pour les 20 hommes et l'officier de garde quotidienne. Ce fort est armé de 5 canons.

Fort San Miguel. — Sur la capitale du ravelin de San Ignacio, a 250 varas (214^{m}) de son saillant, et en dehors de la contrescarpe du château, sur le bord opposé du ravin de la carrière est situé le fort San Miguel. Il consiste en un bastion détaché, dont la longueur en capitale est de 70 varas ($59^{m}92$) fermé à la gorge par un simple mur avec deux petits flancs crénelés pour défendre la porte, le pont-levis et la poterne. On posa ses fondations en 1740.

---

(1) Cet ouvrage est parfaitement bien conservé ; le pont-levis n'existe plus. (*Note du traducteur*).

Les murs sont en maçonnerie ordinaire, avec parements vus en pierre de taille ; il est entouré par un fossé et il communique par une galerie souterraine avec le château. Ses abris consistent en trois voûtes à l'épreuve pour la troupe, l'officier de garde et les canonniers ; il y a des cuisines et un magasin à poudre (1).

Cet ouvrage couvre le front de l'ouvrage à cornes du château avec avantage et empêche les incursions que les Barbares étaient accoutumés de faire entre la mer et Saint-André ; il peut recevoir 18 pièces et 200 hommes de garnison en cas de siège. Il n'a point de chemin couvert et le revêtement de la contrescarpe qui est parallèle aux faces est arrêté à la moitié, plus ou moins, de sa hauteur, et il conviendra de l'achever, afin que cette partie de la fortification soit dans le même état de perfection que le reste. On a fermé le fossé à la gorge avec des palissades et une barrière en attendant que la contrescarpe soit achevée pour empêcher que les ennemis s'y introduisent la nuit.

Le saillant est garni de garde-têtes et de *machicoulis* pour le mousquet ; il y a six canons en batterie avec des parapets renforcés et des merlons.

Coupure jusqu'à Saint-André et communication à ciel ouvert. — Du château de Rosalcazar jusqu'à Saint-André on a pratiqué une communication à ciel ouvert de 800 varas (684m80) avec un fossé et un parapet pour empêcher la désertion et pour que les Maures ne s'introduisent pas entre les forts ; il y a des ponts-levis et des barrières pour aller dans la campagne et aux carrières. Aux extrémités, près de Rosalcazar et de Saint-André il existe deux corps de garde fort bien établis et de belle apparence (2) construits en 1740, ils sont destinés à la garde de la communication pendant la nuit et ont chacun une sortie dans la campagne. La sortie de gauche, du côté de Rosalcazar, est munie d'un pont-levis et d'une barrière, et celle de la droite, du côté de Saint-André n'a qu'une barrière par laquelle on sort pour aller travailler à la carrière.

Barrière de Rosalcazar (3). — Cette intéressante et utile barrière touche au corps de garde qui consiste en une

(1) Il n'existe plus que les ruines de ce fort.
(2) Ces deux corps de garde sont en parfait état et servent aujourd'hui au même objet qu'autrefois.
(3) Aujourd'hui Porte Napoléon (*Note du traducteur*).

voûte de 13 varas (11^m12) de longueur sur 5 varas (4^m28) de largeur avec un compartiment pour l'officier de garde. Il y a aussi un cachot. Ce poste est occupé par un officier subalterne et 12 hommes, un escalier conduit à la terrasse qui est disposée pour la mousqueterie. Il y a une batterie avec ses plates-formes. Elle est armée de deux canons qui battent le ravin de la carrière. On a profité de ce ravin pour y établir des jardins de légumes et des vergers, arrosés par les eaux du grand ravin qui y arrivent par un conduit souterrain.

Enclos des fours et des bassins à chaux. — Cet enclos est situé en face et tout près de la carrière précédente. C'est là qu'on cuit la chaux et que l'on fait les mortiers. Il y a deux fours à chaux ronds pouvant contenir chacun 480 à 500 cahizes (1) ($29^{m3}000$) de chaux, cinq bassins, chacun de 200 cahizes environ, un bassin pour l'eau puis une chambre pour les aides et le chef de brigade, une autre pour la forge des outils et enfin, pour le chef de l'établissement une cuisine. Il y a, en outre, une latrine et 4 grottes. Dans la première on dépose les pierres mal cuites, dans la deuxième, la chaux pour crépissage, la troisième est vide, la quatrième est un ancien four à chaux. Tout l'enclos a 49 varas (41^m94) de longueur sur 36 varas (30^m82) de largeur et il n'est pas assez grand pour fabriquer et déposer les mortiers qui servent aux travaux royaux et, quoiqu'en bon état, il faut l'agrandir.

Réduit de Sainte-Barbe. — Au milieu de la coupure est situé le réduit de Sainte-Barbe qui a la forme d'un petit ravelin. Il peut contenir 30 hommes, il est garni de créneaux, de gardes-têtes, d'un fossé, de palissades, de plates-formes et d'un pont-levis à la gorge ; le tout en parfait état. Le logement est pratiqué dans une voûte intérieure parallèle aux faces de l'ouvrage ; elle a 17 varas (14^m55) de longueur sur 3 varas (2^m57) de largeur, avec un compartiment pour l'officier de garde, un petit magasin à poudre. Ce poste est occupé actuellement par un sergent et 12 hommes. En dehors de ce fort, et en dedans de la ligne, il y a une autre réduit pour le service d'une batterie à barbette de 3 canons de gros calibres,

(1) Le cahize : o m3 057.

destinés à empêcher l'approche de l'ennemi du côté du front du levant jusqu'à la maison blanche et du côté de la carrière (1).

Barrière de Saint-André. — L'autre barrière voisine de Saint-André consiste en une porte à l'intérieur et une barrière extérieure, le tout sur un pont fixe. Le corps de garde attenant est occupé par un officier subalterne et 20 hommes, établis dans une voûte de 11 varas (9^m42) de longueur et 5 varas (4^m28) de largeur, avec un compartiment pour l'officier. La terrasse est organisée pour la mousqueterie. Il y a, à côté, une chambre couverte en bois qui sert au pesage de la pierre et une petite baraque où est la forge de l'entrepreneur pour les réparations d'outils qui sont à son compte.

La grosse tour. — Au bout de la montée de la chaussée qui conduit de la porte de Tremecen au Château de Saint-André, et près du poste précédent, se trouve la grosse tour qui servait autrefois de mosquée. Elle se compose d'une voûte en marabout, entourée d'un fossé ; on y renferme les outils et engins de la carrière. Ce poste est occupé la nuit par un piquet de 20 hommes et un sergent. Cette tour est en très bon état et construite de très bons matériaux. Toute la communication jusqu'à Saint-André est garnie de guérites qui ont été faites en dernier lieu en pierres de taille ; elles servent aux sentinelles qui sont fournies chaque nuit par les deux postes.

CHATEAU DE SAINT-ANDRÉ

(Voir les additions concernant ce château)

Ce château est une des anciennes fortifications construites par le duc de Cansano. Son étendue fut réduite d'un peu moins que la moitié par suite de la fatale

---

(1) On lit au-dessus de la porte de cet ouvrage l'inscription suivante :
Regnante Philippo Quinto Semper invicto
Pro Rege
D. Josepho de Valliejo Equite Ordinis
Militaris St[i] Jacobi, Regiorumque Exercituum Généralis Locum Tenente
Anno Christi
MDCCXXXIV (1734)
(Note du traducteur).

explosion du magasin à poudre qui eut lieu le 4 mai 1769 [1]. On restaure actuellement ses ruines qui s'étendent depuis la droite jusqu'au pont, le cavalier, une partie du ravelin et son front, suivant le projet approuvé par Sa Majesté pour le remettre dans le même état qu'il était auparavant. Les travaux sont poussés activement ; on a déjà rétabli la contrescarpe, le front et ses abris voûtés.

Il est situé sur un monticule, au bord du grand ravin ; il domine la place et bat toute la campagne en avant. Son tracé se compose d'un petit ouvrage à cornes de 86 varas (73m62) de côté extérieur défendu par des flancs retirés ; la courtine est couverte par un petit ravelin qui vient d'être rebâti et mis en état de défense. Le demi-bastion de gauche est couvert par une contre-garde moderne avec des voûtes à l'épreuve et qui n'a pas été ruinée par l'explosion. Les branches de l'ouvrage à cornes sont défendues par les flancs de deux demi-bastions qui en fermant la gorge forment une double tenaille avec une coupure et un cavalier au-dessus, parallèle au front de terre. Ce cavalier domine la campagne et défile les défenseurs des hauteurs de la Mezeta. Le château est entouré d'un fossé avec palissades et chemin couvert.

Quand tout le château sera restauré, il contiendra sept voûtes à l'épreuve, d'une contenance chacune de 20 hommes, suivant le nouveau règlement sur le casernement et six autres pareilles pour le logement du Gouverneur, de l'adjudant de place, pour la chapelle, le chapelain, avec les magasins à poudre, les fours et accessoires et deux citernes déjà existantes pour le service de la garnison. Aujourd'hui, et dans la partie qui a résisté à l'explosion, sont établis les logements, quoique réduits, du Gouverneur, de l'adjudant de place, du chapelain, du capitaine de garde, d'un détachement de 30 hommes, la cantine, le magasin aux munitions et les accessoires néces-

---

(1) Après avoir relevé les ruines de ce château, il est important de perfectionner les défenses de son chemin couvert, qui, par son exiguité, donnerait beaucoup d'embarras aux défenseurs. Il faut aussi régler ses dimensions d'après celles de la contre-garde et établir dans le rentrant de sa contrescarpe et de celle du ravelin ,une place d'armes avec ses traverses. Il faut aussi laisser la contrescarpe de cet angle rentrant jusqu'à hauteur du terre plein du chemin couvert de la contre-garde afin d'éviter les traverses qui subsistent actuellement, tout en couvrant les défenseurs des vues de l'ennemi. (*Note de l'auteur*).

saires au service journalier. On a achevé quatre voûtes dans la partie reconstruite.

Ce château exige, en cas d'attaque, 400 hommes pour sa défense. Ses feux battent tous les terrains en avant jusqu'au ravin blanc et en arrière les ravins et les pentes de la Mezeta. Il protège, pendant le jour, tous les jardins, depuis la source jusqu'à la porte de Tremecen. Il est armé de 25 canons et peut en recevoir 16 de plus.

Dépendances de Saint-André. — De l'angle qui défend la porte de ce château part une coupure qui descend jusqu'à la porte de Tremecen, en formant différents angles saillants et rentrants ; elle défend l'entrée par le ravin de la source et elle est construite avec les précautions ordinaires pour la défense et pour empêcher la désertion.

Fort Saint-Louis. (Lunette de Saint-André). — En avant du front de Saint-André qui est tourné vers la campagne et à une distance de 175 varas (150^{m}) est situé le réduit de Saint-Louis, de figure irrégulière, construit en bons matériaux et muni de logements pour 70 hommes. Il a un fossé revêtu et une communication souterraine le relie au château. La gorge est fermée par un simple mur avec un petit flanc crénelé pour défendre l'entrée et le pont-levis. Ce fort protège la carrière qui lui est contiguë et le pont du château. Il est garni de ce côté de garde-têtes et de machicoulis pour les arquebuses. Quatre canons et un pierrier sont en batterie et composent son armement (1).

Carrière d'Astorf. — On trouve dans cette carrière différentes espèces de pierres, telles que la pierre dure, de

(1) On lit au-dessus de la porte de cette lunette l'inscription suivante :

Philippo V Invicto Hispania
rum Rege Catholico Triumphali
Ovante corona ubique Augustis
Simo Fœliciter Imperante
Pro Rege
D. Josepho Avallejo Praeclaro
Jacobaeo Stemate Laureato
Equite genéralis Belli ducis
Locum tenente, Inceptum et consummatum
fuit Firtalitium Istud
Sub Auspiciis Div. Ludovici Ejusque
Nomini Dicatum Ad Tutissimum Fidei Praesidium
Arcis Catholicae Munimentum, Barbaricam Coer
Cendam Audaciam et Quorumvis Temerarium
Profligandum Accessum
Anno Domini. — MDCCXXXVI (1736)

(*Note du traducteur*).

la pierre à chaux, une pierre blanche d'un très beau grain et susceptible de toute espèce de taille ; elle rend un beau son au choc du marteau ; on trouve une autre espèce qui est beaucoup plus dure, dans la carrière appelée carrière de la chaux. On l'emploie de préférence pour les plates-formes et tous les endroits où il y a un passage de voitures et d'animaux (1).

Il existe une autre qualité de pierre blanche par lits, qu'on appelle de Rozar et une autre jaunâtre, sablonneuse, qui toutes deux se délitent à l'air et la première seule n'est bonne que pour les libages dégrossis avec lesquels ont fait les voûtes, en réservant les moellons ordinaires pour le remplissage.

Il y a dans cette carrière de très beaux bancs de pierres, entre les lits desquels on trouve des poissons, des yeux de poissons et d'autres animaux avec lesquels le vulgaire fait des anneaux et des talismans pour guérir les maux de tête. Ils sont très recherchés en Espagne et dans l'intérieur du pays.

Cette carrière fournit à tous les travaux de la Place et en partie à ceux de Mers-el-Kébir, A partir du château de Saint-André la communication continue jusqu'à Saint-Philippe sur une longueur de 495 varas (427^{m}) ; elle est assurée, comme celle qui part de Rozalcazar, par une coupure avec parapet, fossé, banquettes et guérites ; vers le milieu de son étendue, il y a une sortie avec un pont-levis.

Batterie nouvelle. — Elle est située sur la communication en question entre les deux châteaux ; c'est un rectangle de 75 varas (64^{m}20) de longueur et 10 varas (8^{m}56) de largeur avec un corps de garde et une chambre pour l'officier ; le tout couvert en bois. Ce poste est actuellement occupé par un officier subalterne et 30 hommes. Son fossé est le même que celui de la communication et il y a une barrière sur les deux côtés. Cet ouvrage date du temps du marquis de Réal Corona ; il est fait en bons matériaux et il bat tout le front des aloès, le nouveau poste retranché et toute la région appelée *terre rouge*. Il est armé de 6 canons de gros calibres.

---

(1) C'est la grande carrière située en avant de la porte Saint-André. (*Notes du traducteur*).

Batterie d'Albarado. — Cette batterie est située entre le Château Saint-Philippe et la batterie précédente, sur un petit plateau. Elle est tournée vers la Mezeta et tous les ravins qui en descendent, ainsi que vers les ruines d'Ifre. C'est une batterie provisoire qui porte le nom du Commandant général actuel, qui la fit établir afin de déloger les ennemis qui viennent se cacher dans les ravins en question et qui viennent inquiéter nos postes. Elle est sans revêtements ni plates-formes, le roc lui en tient lieu. Elle se compose de 4 canons de 16, gardés par le poste de la batterie neuve.

Château de Saint-Philippe (1). — Le Château de Saint-Philippe est le plus avancé de ce côté vers la campagne, il est environ à 900 varas (770m) de la Place. Il est situé sur le bord du ravin de la source sur le même plateau que les autres. Son tracé se compose d'un ouvrage à cornes dont les ailes sont terminées et défendues par deux petits bastions, qui battent l'entrée et le terre-plein de la courtine et les avenues de Tremecen. Le terre-plein de la courtine de l'ouvrage à cornes est plus élevé que celui de ses demi-bastions et sert de cavalier pour mieux voir dans la campagne, ainsi que pour dominer le fort San Carlos situé à 200 varas (171m) en avant, et qui est relié à Saint-Philippe par une communication souterraine et à ciel ouvert.

Le Château de Saint-Philippe a un chemin couvert palissadé avec des glacis tout autour ; les places d'armes du chemin couvert sont garnies de corps de garde crénelés, qui ont besoin de réparations. Il y a sept voûtes à l'épreuve dans l'intérieur du château qui, d'après l'ancien règlement, pourraient contenir chacune 60 hommes ; actuellement, d'après le nouveau règlement sur le couchage des troupes, elles n'en peuvent plus contenir que 30 ; elles sont disposées pour être doublées au besoin.

L'une des citernes se compose de trois voûtes surbaissées au-dessus desquelles est établie la chapelle. Toutes les voûtes sont situées sous le terre-plein qui entoure le fort. Les logements du Gouverneur, du chapelain, de l'adjudant de place et du garde magasin sont très bien construits, quoiqu'à simple terrasse. Il y a aussi des magasins à

(1) Ce fort est en ruines ainsi que les avances. (*Note du traducteur*).

poudre et aux vivres, tous deux à l'épreuve et de dimensions suffisantes.

Ce château est établi sur l'emplacement d'un plus ancien qui s'appelait Château des Saints et qui avait une forme différente ; il était aussi destiné à battre le grand ravin, les avenues en face et les pentes d'Ifre.

Lorsque Vigotillos (1), à la tête des Turcs, assiégea cette place en 1732, ils attaquèrent ce fort, y firent beaucoup de dégâts et y attachèrent le mineur. En conséquence, il fut rétabli et amélioré du temps de Don José Ballejo en 1736. Il y a une barrière avec corps de garde en dehors de la porte avec un pont-levis sur le fossé.

Ce château est très important ; c'est le premier à attaquer. Il couvre Saint-André et Rozalcazar, il bat le plateau des Aloès, le nouveau poste retranché, l'entrée de la tour de garde, les attaques de Bigotillos, les postes détachés de San Carlos, le ravin de la carrière, la montagne verte ; il voit le chemin de l'artillerie (2) qui descend de la Mezeta et appelé ainsi parce que c'est par là que les Turcs l'amenèrent en 1732 ; il bat le front de la Quema de Guadalran, la descente de los predicadores et le poste d'el Capon. L'armement du château est actuellement de 28 canons ; il peut en recevoir 3 de plus.

DÉPENDANCES DE SAINT-PHILIPPE

Fort San Carlos. — Ce fort est situé sur le plateau en avant du château, son tracé est irrégulier. Il est construit en bonne maçonnerie, avec un fossé revêtu, sans contrescarpe et des glacis. Il est relié au château par une communication souterraine et à ciel ouvert qui part de la place d'armes saillante du château et qui est munie de parapets, banquettes, glacis et palissades, ce qui est très utile pour arrêter les incursions de l'ennemi. Les parapets de San Carlos sont minces et destinés seulement à la mousqueterie. Il y a des garde-têtes et des machicoulis. Comme il n'y a pas de pont-levis, on a fermé les entrées du fossé par des

(1) Mustapha surnommé Bou-Chelagram (بوشلاغم).

(2) Ce chemin part de la coupure du plateau de la Mezeta et descend le long des versants de la montagne sur le plateau du marabout situé devant la Casbah, lieu que les Espagnols appelaient Ifre. (*Notes du traducteur*).

palissades afin d'empêcher les Maures de s'y introduire la nuit et de surprendre la garnison. Il peut contenir 100 hommes (1).

Fort San Fernando. — Le réduit de San Fernando dépend aussi de Saint-Philippe. Il en est situé à 300 varas (256m80) sur le même bord du grand ravin, vers son extrémité. Il est construit de très bonne maçonnerie avec un fossé revêtu, sans chemin couvert. Il peut contenir 70 hommes pour lesquels il y a des voûtes à l'épreuve ainsi que pour leurs officiers. Il existe une communication souterraine avec le château (2).

La porte et le pont-levis sont défendus par deux petits flancs et la gorge est garnie de palissades.

Ce poste défend les avenues du ravin et les plis de terrain qui restent cachés des vues du château. La mousqueterie, des fusils de rempart et un pierrier de 15 pouces forment son armement. Il est dominé par la Mezeta et, quoique l'on y ait construit une traverse, il est peu couvert des vues de la campagne.

Tour de Nacimiento (3) (*de la Source*). — Cette tour est située sur la droite de ce fort, au sud du ravin, dont les abords la dominent de toutes parts. On y entre par un escalier volant ; la tour est couverte par une voûte sphérique dont le sommet est à 15 varas (12m80) au-dessus du rez-de-chaussée. Elle est divisée en trois salles qui servent de corps de garde, de logement pour la troupe et pour l'officier. La garde est montée journellement par les grenadiers et un officier subalterne. Cette tour est bâtie en bonne pierre de taille avec des créneaux pour 12 mousquets, et elle pourrait, en outre, recevoir 4 pièces de montagne, ainsi qu'il en est arrivé autrefois où l'on en plaça deux. Son sommet est garni de machicoulis pour défendre la porte. Elle fut construite du temps du général Don Alexandre De la Motte (4). Elle sert à garder la source qui est à ses pieds et elle peut contenir 20 hommes.

Château de Santa-Cruz (5). — Le Château de Santa-Cruz est situé sur la montagne qui est en face du plateau de

(1) Ce fort est en ruine.
(2) Ce fort est en ruine.
(3) Cette construction n'existe plus. (*Notes du traducteur*).
(4) 1732 à 1743.
(5) Ce fort fut ruiné ainsi que ceux de Saint-Philippe, San Carlos, San Fernando et une partie de celui de Saint-André, après le départ des Espagnols, en 1792, par ordre de Hassan, pacha d'Alger.

Mezeta, par lequel il est dominé d'une hauteur de 52 varas ($44^{m}50$) (1), à la distance de 665 varas (507^{m}). Entre ces deux il y a une coupure naturelle que forme la gorge. Tout son emplacement est un rocher rendu inaccessible par l'art et du côté de la Mezeta, là où les Turcs attachèrent le mineur en 1632, on a coupé le rocher en fermant en avant du ravelin une arête qu'on appelle *las peñuclas* (les petites roches) qui rend l'accès aux murailles impossible.

L'endroit d'où les Turcs battirent le château est à 665 varas (570^{m}) et, quoique difficile, il n'est pas impossible d'ouvrir la brèche peu accessible, — quoiqu'on en dise — parce que les feux du ravelin et des deux réduits qui le suivent voient l'unique endroit où l'on peut donner l'assaut et le rendraient très difficile. Son tracé est irrégulier et adapté aux sinuosités du terrain ; il est divisé en trois corps de bâtiments.

Le plus avancé est un ravelin appelé ravelin de la brèche avec une plate-forme à la gauche. Le suivant est un petit ouvrage à cornes dont les branches s'appuient sur le troisième corps de ce bâtiment.

Ce château est très important, attendu qu'il sert d'observatoire d'où l'on découvre l'horizon de la mer, les sinuosités de la côte jusqu'à la place et une partie des aiguades ainsi que le grand port (2).

Il assure les communications de la place vers l'occident : il défend le fort Saint-Grégoire qui ne peut tenir sans lui et il couvre toute la marine et assure les communications avec Mers-el-Kébir. Ce château est très fort, mais plus par la nature que par l'art. Son canon atteint le plateau en face de Saint-André et de Rozalcazar. Il fut reconstruit en bonne maçonnerie, de fond en comble, pendant les années de 1735 à 1738. On vient d'y faire quelques réparations nécessaires ; on a employé, pour sa construction la même roche que celle sur laquelle il repose et, comme cette pierre est très dure et vitreuse la bonne liaison avec les mortiers se fait lentement. C'est ce qui a donné lieu à des crevasses qui, jusqu'à présent sont sans importance. Actuellement les logements sont bien disposés, tant pour la garnison que pour les employés qui y résident. Ces

(1) La différence de niveau exacte entre le sommet du marabout de la Mezeta et la borne trigonométrique qui est sur le Santa-Cruz est de $50^{m}42$.
(2) Mers-el-Kébir. (*Notes du traducteur*).

logements consistent : dans celui du Gouverneur, de l'adjudant de place, du chapelain et du garde magasin de l'artillerie. De vastes casernements pour la troupe, un magasin principal et un second magasin aux munitions, une église, une cantine, le tout établi sous des voûtes à l'épreuve dont quelques-unes sont disposées pour être doublées (pour y établir des soupentes).

Il y a, en outre, trois bonnes citernes d'eau douce, qui peuvent suffire à la garnison pendant un an. Il est armé de 16 canons et muni d'une vigie, avec un mât pour les signaux, pour annoncer les navires qui passent et leur nationalité. Il y a un grand télescope pour explorer au loin la terre et la mer, dont les nouvelles sont transmises à la Campana par un porte-voix et de là au Commandant général.

Dépendance de Santa-Cruz. Le réduit. — Immédiatement au-dessous de Santa-Cruz et sur une petite croupe inférieure, est situé un réduit couvert, ou casematé, qui sert à détacher une partie de la garnison, ainsi qu'on le fait toutes les nuits pour mieux observer les abords du château. Ce réduit consiste en un corps de garde crénelé avec un parapet palissadé. En cas de guerre, il est occupé par 300 hommes et, aujourd'hui, la garde y est montée par 24 hommes et un officier subalterne [1].

Sur les pentes de cette montagne, il y a une pierre très dure capable de prendre un beau poli et très propre à être employée pour des chambranles. Elle est aussi fort bonne pour la chaux employée dans les voûtes, ainsi qu'il a été pratiqué dans les travaux nouvellement exécutés à Rosalcazar.

Château de Saint-Grégoire [2]. — Il est établi à peu près au milieu de la pente qui descend de Santa-Cruz à la mer, à environ 615 pieds (175^{m}50) au-dessus de son niveau. Il a la forme d'une étoile irrégulière ; il est fort ancien et pour cette raison son excellence le Comte de Montemar avait proposé, dans son projet général, de le démolir et de lui substituer une batterie circulaire en forme de fer à cheval, mais ce projet n'a pas été mis à exécution. Les logements pour la garnison, le Gouverneur et l'adjudant

---

(1) C'est près de l'emplacement de ce réduit qu'a été construit la nouvelle chapelle.

(2) La porte de ce fort est surmontée d'un écusson et d'une inscription mutilée où on lit distinctement la date : 1598. (*Notes du traducteur*).

de place sont trop exigus. Ils consistent dans de petites maisons établies sur les bastions occupés par le Gouverneur et l'adjudant de place. Sous le terre-plein de ce bastion il y a un magasin aux munitions et un autre plus petit sur les batteries. Une bonne citerne sert à recueillir les eaux pluviales, ainsi qu'un grand bassin situé près de son entrée. Il y a deux voûtes pour la garnison et pour le corps de garde. Il n'a ni chapelle ni chapelain. Son entrée est garnie d'un fossé et d'un pont-levis qui a nécessité quelques réparations. Ce château défend les pentes de Santa-Cruz, une grande partie de la Mezeta et les ravins d'el Salto del Caballo (au-dessus des Bains de la Reine), il bat la marine et ses feux sont plus horizontaux que ceux de Santa-Cruz, vers la campagne, en face de Rozalcazar et sur les hauteurs des ruines d'Ifre. Il protège les communications de la place avec Santa-Cruz, il est armé de 9 canons et peut en recevoir 9 de plus. Il faut 100 hommes pour le défendre en cas d'attaque ; actuellement la garde y est montée par N hommes et un officier subalterne.

Lazaret ou maison de quarantaine. — Près de ce château et à une distance de 250 varas (214^{m}) existe une grotte qu'on nomme « las pedrinas » où l'on faisait la quarantaine ; mais depuis, on le plaça en 1740 au-dessous de Saint-Grégoire, dans une maison carrée crénelée, munie d'un fossé et d'un pont-levis pour plus de sécurité. Immédiatement au-dessous d'elle et sur le versant qui regarde Mers-el-Kébir jaillit une source abondante d'eau chaude qui est réputée fort bonne contre certaines maladies, quoique aujourd'hui elle soit sans emploi. Cependant on en fit usage du temps du général Argain qui fit faire un chemin pour y arriver. On dit que ses eaux guérissaient la gale et d'autres maladies (1).

Direction des mines en dedans et en dehors de la Place et des Châteaux. — Il y a dans la Place une mine qui prend son entrée à la Campana et conduit au fort San Pedro. Cette communication n'a point de rameaux pour les fourneaux.

Avant d'arriver dans le bastion Santiago, on trouve une entrée de mine (2) qui va rejoindre la communication

---

(1) On voit la trace de ce lazaret à droite de la route d'Oran à Mers-el-Kébir un peu avant les Bains de la Reine.

(2) Cette communication est interceptée vers le milieu du ravin sous lequel elle passe. (*Notes du traducteur*).

de la Campana et qui conduit aussi, par conséquent à San Pedro ; elle ne peut donner passage qu'à un homme de front.

Dans le bastion du Rosaire, il y a une autre entrée de mine qui va rejoindre la Campana et par suite San Pedro (1).

Sur le pont en dehors de la porte de Tremecen et dans le poste de Saint-Joseph (2) il y a une entrée de mine qui conduit à Saint-André ; on peut y passer quatre de front, ainsi que des mulets chargés. Cette galerie est fort bien faite et débouche dans le tambour qui existait avant la destruction du château ; on le répare actuellement et en cas de besoin elle pourrait servir.

Dans le fossé de Saint-André et sous le ravelin, il existe une entrée de galerie qui se dirige, en ligne droite, vers le fort Saint-Louis et va déboucher dans le corps de garde des artilleurs (3).

Pour aller de Saint-André à Saint-Philippe, en entrant dans la galerie du ravelin, on trouve à droite deux rameaux, l'un à droite, l'autre à gauche, et en suivant celui de droite on rencontre la communication générale et prenant à main gauche on tombe dans la grande galerie (4) qui arrive à la porte qui débouche dans le fossé de Saint-Philippe. Arrivé dans ce dernier, on peut reprendre les communications souterraines qui débouchent respectivement dans les forts San Carlos et San Fernando (5). On rencontre dans cette grande galerie différents rameaux qui s'étendent à droite et à gauche et notamment près de la porte Saint-Philippe ; en entrant dans ce château on trouve, à main droite, la communication de San Carlos qui donne accès dans différents rameaux qui s'étendent dans la campagne et sous le château, sans avoir d'issues ; ils sont destinés à rencontrer partout l'ennemi, de manière à être toujours en état de le faire sauter.

---

(1) Cette entrée n'existe plus.

(2) Cette communication a été entièrement déblayée en 1849.

(3) La porte de cette galerie est surmontée d'un écusson aux armes d'Espagne avec la date : Año de 1738.

(5) Cette galerie est parfaitement bien conservée.

(5) Toutes ces communications sont interceptées par des éboulements. (*Notes du traducteur*).

Près de la même porte, à main gauche, il y a une entrée de mine qui fait tout le tour du fossé de Saint-Philippe et on peut arriver encore par là aux galeries de San Carlos, de San Fernando et à la grande galerie de Saint-André. Ce circuit communique avec une multitude de rameaux assez confus, qu'on a nommés le labyrinthe. Ils sont tous de petites dimensions et sont destinés à faire sauter l'ennemi partout où il peut se présenter.

Il y a une autre entrée de galerie (1) dans le fossé de Saint-André qui communique avec le château de Rosalcazar et débouche dans la voûte des grenadiers (2). Les entrées en sont condamnées, tant à Saint-André qu'à Rozalcazar, à cause de plusieurs éboulements survenus vers le milieu de son développement. On doit le réparer à cause de l'importance de cette communication en supprimant la galerie qui la relie à la carrière, dès que le passage des voitures le permettra.

Dans le château de Rozalcazar et dans le bastion de l'Incarnacion (3) il existe une entrée de mine qui donne accès à différents rameaux, qui se dirigent vers le ravin de San Miguel et ces rameaux ont une autre communication qui va déboucher dans le quartier des artilleurs, à l'endroit dit de la maison isolée (4). En poursuivant ces rameaux on arrive à un autre débouché qui a lieu dans le bastion San Pedro (5).

Sur la rampe qui mène au bastion de l'Incarnacion, il y a une entrée de galerie qui conduit au fort San Miguel et qui va déboucher dans son corps de garde ; 4 hommes peuvent y passer de front (6).

Les forts de San Luis, San Carlos et San Fernando ont leurs fossés entourés d'une galerie de laquelle débouchent différents rameaux pour établir des fourneaux de mines.

Les principales communications souterraines (7) furent

---

(1) Cette entrée n'est pas encore connue.

(2) La dernière des grandes voûtes du Château-neuf. Le débouché de cette galerie n'a pas encore été découvert.

(3) Où est établi le parc du Génie. L'entrée de cette galerie est comblée actuellement.

(4) Ce point correspond au milieu de la grande caserne du Château-Neuf.

(5) Dans le petit magasin de l'artillerie situé dans le bastion Le Fol. L'entrée est comblée.

(6) L'entrée de cette galerie est près de la grande caserne sous les ateliers du Génie ; Cette galerie est interceptée par des infiltrations de boue.

(7) Les communications souterraines avec la lunette Saint-Jacques, le fort Saint-Grégoire et le fort Santa-Cruz ont été construites depuis la rédaction de ce mémoire, après 1772. (*Notes du traducteur*).

exécutées de 1732 à 1734 par une compagnie de mineurs levés dans cette place et sous la direction du brigadier et lieutenant provincial d'artillerie Don Miguel de Tortosa sous le commandement général de Don José Balléjo. Les matériaux, les maçons et les carriers ont été payés sur les fonds des travaux du Roi.

SECTION VIII.

OU L'ON DÉCRIT LA PLACE DE MERS-EL-KÉBIR (1)

(En espagnol Mazarquivir)

La place et le port de Mers-el-Kébir, désigné sur les anciennes cartes géographiques sous le nom de « Portus Magnus (2) », est située dans le royaume de Tremecen, à 6.766 varas (5.801^{m}) en ligne d'Oran. Son port servait autrefois d'abri à une nuée de Corsaires qui infestaient continuellement les côtes d'Espagne.

Ferdinand V, avec son zèle catholique et malgré les troubles du royaume, résolut de faire la conquête de ce port pour remédier à cet état de choses en 1505 (3). Cette entreprise fut glorieusement accomplie par Don Diego Fernandez de Cordova, alcade de los Donzelès qui, depuis, devint marquis de Comares. Il leva une armée de six galères et un grand nombre de caravelles et autres bâtiments sur lesquels il embarqua 5.000 hommes.

Cette conquête fut perdue en 1708 et reprise en 1732.

---

(1) De l'arabe Mersa-el-Kébir (مرسى الكبير) le grand port.

(2) *Portus Magnus* a été identifiée d'une façon irrécusable avec les ruines de Saint-Leu. Les baies de Mers-el-Kébir et d'Oran constituaient d'après les travaux les plus récents, le *Portus divini* des Romains (Pellecat).

(3) L'inscription suivante surmonte une porte murée située derrière l'orillon du flanc gauche du bastion 2. Elle est ornée des insignes de la Toison d'or et rappelle le fameux siège de Mers-el-Kébir pa rHassan à la tête des Turcs soutenu avec tant de valeur par les Espagnols sous les ordres de Don Martin de Cordova, frère de Don Alphonse, commandant d'Oran :

Philippvs II HISPANIARVM SICILIARVM
HIERVSALEM ORBIS OCCID. V.I.S.C. REX POSTQVAM
SVCCVRIS ET ARCEM MAZARQVIBIRQVE A REGE
ALGERII TERRA MARISQUE CVM MAGNO
EXERCITY TVRCORVM ATQVE MORORVM
OBSI DEBATVR ET MAXIMA GLORIA EXERCITV
CLASSIQUE JNIMICORVM EVCATIS A DEFEN
SIONEM POTVS MARTINI HANC ARCEM
A TVNDAMENTIS ERIGIT VETEREM DIRVI
MANDAVIT
ANNO MDLXIII (1563)

(Voir l'inscription placée au-dessus de la porte de la demi-lune du front de terre). Elle fut reprise par les armes catholiques ainsi qu'il a été dit pour Oran. Mers-el-Kébir fait partie du commandement d'Oran. Il est établi sur une langue de rocher de peu d'élévation sur le prolongement de la montagne d'El-Santo.

L'espace renfermé est très petit et, seulement dans des cas urgents il peut renfermer 2.000 hommes avec les provisions et les édifices nécessaires aux troupes. Dans l'état actuel il est impossible de s'étendre en dehors de la contrescarpe.

Ce fort contient neuf citernes (1) d'une parfaite construction ; à travers les filtres viennent se rassembler les eaux pluviales dans les années abondantes et qui peuvent suffire pendant trois ans à la garnison. Il y a aussi des fours pour le pain, des logements pour le Gouverneur, le major de place, les adjudants, les ingénieurs, l'église, le chapelain (2), le train, les maistrances, des pavillons et quelques voûtes, ainsi qu'il sera expliqué en détail. Le port naturel de Mers-el-Kébir est très sûr et peut contenir 50 vaisseaux de ligne au mouillage. Le tracé primitif du fort fut composé de deux ouvrages à cornes dont les branches qui correspondent à la mer sont défendues par deux petits flancs de chaque côté, en sorte que l'ensemble forme un quadrilatère.

Après la conquête, on fortifia l'espace compris entre le front de l'ouvrage à cornes tourné vers la mer et la pointe du petit rocher dit du maître-major et sur lequel on a établi le phare qui sert de guide aux navires et qui malgré son peu d'élévation est fort bien construit.

Tous les ouvrages ajoutés sont de très bonne maçonnerie, mais comme l'on a suivi les irrégularités du roc, on a pluseurs angles rentrants sans défense latérale.

---

(1) Ces citernes sont en parfait état.

(2) Dans le logement actuel du Commandant de la Place adossé à l'une des grandes citernes ont lit l'inscription suivante entourée, de quelques sculptures qui ornent un petit bassin communiquant avec la citerne par un robinet :

DIVO PHILIPP.
II. HISP. ET
NOVI ORBIS
OCCID. V.I.S.C.
REGE. CA. 1566.

(*Notes du traducteur*).

Toutes les escarpes sont vues, de la mer, du haut en bas. Ce défaut a été corrigé dans de nouveaux projets qu'on n'a pas encore exécutés.

L'autre ouvrage à cornes qui fait face à la terre est en bon état de défense ; il est fondé sur le roc qui lui sert d'escarpe naturelle sur la moitié de la hauteur de ses faces, parce qu'on a coupé le rocher suivant le talus du mur jusqu'au fond du fossé, attendu qu'en 1708 les Turcs attachèrent le mineur à l'angle flanqué du bastion de gauche qui regarde le grand bassin et le *monte redonde* (la montagne ronde). On a rendu désormais une pareille entreprise impossible par la construction en ce point des batteries de la Escucha, divisées en deux plates-formes : la haute et la basse. Elles sont terminées l'une et l'autre avec des voûtes spacieuses qui portent l'artillerie de la plate-forme supérieure. On a aussi renforcé l'angle flanqué du bastion de droite par une casemate, attendu que le rocher manque pour établir la place d'armes saillante, jusqu'à la pointe qui est battue par la mer. Par cette disposition, l'accès par mer est entièrement intercepté de ce côté.

Ces deux bastions sont chacun surmontés d'un cavalier qui double la défense.

Le ravelin qui couvre cette courtine est en état de faire une vigoureuse défense et pour plus de sûreté il a un retranchement intérieur et une retirade. Il est construit sur le roc qui forme le 1/3 de la hauteur de ses faces et pour cette raison, il est impossible d'y ouvrir une brêche praticable, ou d'y attacher le mineur. Ce ravelin couvre les flancs du corps de place et ils ne peuvent être battus, quoique difficilement, que de la mer.

Tout ce ravelin est garni, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de garde-têtes disposés de façon que toute la mousqueterie est couverte des vues de la montagne. Il contient trois voûtes à l'épreuve pour la garnison ou pour servir de magasin au besoin ; en temps de paix il suffit de l'occuper par 25 à 30 hommes et en cas de siège par 100. En cas d'accident la garnison du ravelin peut se retirer dans la place par la poterne, quoiqu'il n'y ait point de caponnière dans le fossé pour le fermer de part et d'autre.

Voûtes à l'épreuve et autres bâtiments ordinaires. — Outre les trois voûtes à l'épreuve du ravelin en question et les sept de même espèce des deux *escuchas*, y compris

le corps de garde et la salle de l'officier, sous le flanc du cavalier du bastion de droite, il existe d'autres voûtes à l'épreuve qui servent de casernement pour 300 hommes. Dans le flanc du même bastion est pratiquée l'entrée principale (1), avec son pont-levis et une voûte à l'épreuve, pour la garde et ses officiers. Sous le bastion de gauche est établi le magasin à poudre à l'épreuve avec tous les accessoires nécessaires pour le séchage des poudres ; il peut contenir 2.000 quintaux. Il y a également deux voûtes à l'épreuve qui servent de dépôt aux effets du Roi et deux autres pour ceux de la troupe. Sont aussi voûtés à l'épreuve l'église et la sacristie, le corps de garde de la porte de la mer, deux voûtes pour le troupeau du train, une dans la porte de secours, quatre pour le quartier des condamnés et le logement du chef de brigade, différentes grottes ou caves qui peuvent être agrandies.

Tous les autres édifices qui suivent sont à toiture mince, savoir : la maison du Gouverneur (2), du major de place, de l'adjudant-major et de son second, de l'ingénieur, du capitaine du port, du chapelain, quatorze pavillons ou logements pour officiers, le chirurgien, l'entrepreneur, le Directeur des approvisionnements, les piqueurs des travaux, les boucheries, les maistrances, le magasin à la paille et d'autres bâtiments de moindre importance. Tous ces bâtiments doivent être démolis, suivant les nouveaux projets, pour être remplacés par des constructions à l'épreuve pour éviter les dégâts des bombes. C'est le seul

---

(1) Cette porte a été condamnée en 1848 et remplacée par une nouvelle placée sous la courtine. On lit au-dessus de l'ancienne l'inscription suivante :

D. O. M.

Ferdinando VI Augusto Semper Piisimoque Hispaniarum Sceptro regnum moderante catholico Pro rege generalique Prefecto D. Petro de Argain purpureo divi Jacobi decore Marvionisque titulo regie corone inobili tad algeribus longo lato obcessas tempore Mazar el Quiviranas hostilitas incursione arces dirutas inexpugnabiles munivit munifi centissimoque fornicibus instauravit. Anno MDCCLI (1751°). (*Notes du traducteur*).

(2) Sur une dalle, dan,s la cuisine de cette maison on lit ce fragment d'inscription :

............VT. ARCE NERE............
.... ESPANAS VIZCONDE ....
.... DE CORT... H... N... ....
.... VS RECHAZ... ALE... ....
...... DRE. PO... S... DE 1670 ......

(*Notes du traducteur*).

moyen de compléter les avantages naturels de cette place et d'atténuer l'effet des coups d'enfilade qui sont très dangereux.

La place est dominée par le mont d'El-Santo et quoiqu'il soit difficile ou presque impossible d'y monter de l'artillerie, on s'en est garanti tout le long des remparts par des traverses faites en béton très dur.

On avait essayé d'occuper autrefois la hauteur d'El-Santo par un fort dont on voit aujourd'hui la trace des fondation (1) et une partie d'escarpe commencée ; mais l'on sait par tradition authentique qu'on fut obligé d'abandonner cette entreprise parce que les Maures surprirent un jour la troupe et les travailleurs, que quelques-uns d'entre eux parvinrent à se sauver et que la plupart furent tués ou emmenés en esclavage (2).

La garde extérieure nommée Toretta (3) (tourelle) sert de vigie pour observer le chemin de la fontaine de los *Galapajos* (des tortues) et les pentes de la montagne d'El-Santo. Cette tour est munie d'une échelle qu'on retire la nuit dans la Place, elle peut contenir 6 hommes et 1 caporal qui sont de piquet depuis le moment où on ferme les portes jusqu'au matin où ils font la reconnaissance des environs.

Au pied du versant de la montagne, au bord de la mer, est situé un bassin (4) porr recueillir les eaux de pluie ; elles servent à la consommation des embarcations.

L'Etat-major de la place est composé d'un Gouverneur du rang de Colonel avec juridiction administrative et militaire seulement, la justice ordinaire et les affaires politiques concernent le Commandant général d'Oran dont il dépend ; les causes sont instruites par l'auditeur de

(1) On voit encore un sailiant de ce fort.

(2) Sur un banc de pierre, à gauche de la voûte qui conduit à la baie du bastion 2 on lit le fragment suivant :

EX.FA
VS.MA
V.S.PHI.
PORT.M.M.
GN...QV.

(3) Cette tour n'existe plus.

(4) Ce bassin existe encore ; i°l est alimenté par la nouvelle conduite d'eau et sert à la population du village de Saint-André. (*Notes du traducteur*).

guerre. Le reste de l'Etat-major se compose, d'un major de place, un adjudant de place et son second qui fait fonctions de capitaine des clefs ; un ingénieur, un officier d'artillerie, un chapelain, un chirurgien, un capitaine du port et un garde magasin d'artillerie. La garnison, en troupe et officiers est détachée d'Oran et, pour les travaux, il y a 120 condamnés à la déportation, plus ou moins, selon les besoins. Il y a des vivres pour trois mois, quoique, pour l'ordinaire, on se fournisse journellement à Oran ; de même pour les matériaux. La pierre des carrières est très dure et résistante et propre au dallage des plates-formes ; il y en a même une qui est susceptible de recevoir un beau poli. C'est avec cette pierre qu'a été exécutée la statue de Notre Souverain.

La place est armée de 58 canons et peut en recevoir 46 de plus ; en cas de siège il faut 1.300 hommes pour sa défense.

Les communications avec Oran se font ordinairement par mer ; il en existe cependant une en suivant la côte jusqu'au château Saint-Grégoire, mais elle est interrompue par les ennemis qui sont maîtres de tout l'espace qui environne le ravin d'el Salto del Caballo (après les Bains de la Reine en venant d'Oran), et il a fallu, dans des cas urgents, la prendre de vive force avec les positions de la Mezeta. Cependant toutes les troupes destinées à cette place et qui débarquent à Mers-el-Kébir viennent à Oran par ce chemin.

Son Excellence le Sor Duc de Montemar avait compté assurer cette communication avec des tours établies de distance en distance, mais l'effet n'a pu répondre à son attente.

SECTION IX.

Où l'on fait connaître les projets approuvés, les travaux en cours d'exécution, ceux qu'il est urgent de faire dans les deux Places, le besoin de quartiers à l'épreuve et de donner plus d'extension à ceux qui existent.

Comme il n'existe pas, dans cette Direction, des relations détaillées des différents projets qui ont été présentés pour les fortifications de ces places et forts, et que l'on possède seulement la date de leur envoi à la Cour

et quelques plans qui indiquent les travaux proposés, avec l'évaluation de la dépense, nous donnerons seulement les explications indispensables à l'intelligence des travaux urgents et de ceux en cours d'exécution.

Place d'Oran. — Il faut d'abord rempiéter et renformir les murs de cette place, attendu que plusieurs ne sont plus soutenus, parce que le rocher qui les supportait a été rongé par l'influence de l'air et du temps. Il est surtout indispensable de reconstruire à peu près 200 varas (171^m^) de développement d'enceinte qui menace ruine entre le bastion de San Francisco et la plate-forme des bains (los baños) travail approuvé et ordonné par une lettre du Sor Marquis de la Ensemada en date des 22 et 25 avril adressée à la Junte des fortifications ; en conséquence de quoi l'Ingénieur commandant qui était à cette époque Don Antonio de Gaver (1) présenta un projet dans lequel il supprimait deux bastions qui furent proposés dans le projet général de ces places (approuvé par Sa Majesté le 13 avril 1738), pour augmenter la sécurité des communications à ciel ouvert.

On n'a cependant pas encore mis la main à cette réparation. Cette partie de l'enceinte offre l'avantage de pouvoir y établir à peu de frais des voûtes à l'épreuve pour le logement de la troupe et autres choses importantes dans une place de guerre ainsi que l'avait pensé et proposé Son Excellence Don Juan Martin Zermeno. L'escarpe où est pratiquée l'entrée du conduit royal (2) étant faible vers son angle rentrant et de très mauvaise construction, il est indispensable de la reconstruire et pour lui rendre tous les avantages dont elle est susceptible, il convient d'y établir quelques voûtes à l'épreuve pour corriger autant que possible sa faiblesse ; il faut aussi revoir le pavé de la voûte du Conduit Royal qui donne passage aux eaux jusqu'au débouché dans les jardins, en face de la plate-forme des bains (de los baños) (3) ainsi qu'on l'a proposé l'année dernière à l'époque où l'on exécuta d'urgentes réparations à quelques piédroits de la voûte qui menaçaient

(1) Les archives de la Chefferie d'Oran possèdent la copie d'un projet pour Mers-el-Kébir en 1748, signé : Don Gaver. (*Note du traducteur*).
(2) Le grand égoût qui reçoit les eaux de la Mezeta et les amène sous la ville dans le ravin principal.
(3) Boulevard Oudinot. (*Notes du traducteur*).

ruine. La muraille de Saint-Jérôme, qui regarde la marine, étant montée jusqu'aux 2/3 de sa hauteur, il convient de l'achever avec la portion du chemin de ronde qui est tout en ruines.

Les troupes, les vivres et tous les approvisionnements nécessaires à la conservation et à la défense de la place, ne sont pas établis dans des bâtiments à l'épreuve. Il est donc nécessaire de s'occuper de la construction d'édifices si importants, en les établissant sur les points indiqués, et en donnant au casernement l'étendue requise par le nouveau règlement sur le couchage des troupes. Il faut, pour cela, doubler la capacité du Gazapon et du quartier de los baños, de celui de la marine et faire quelques réparations dans les casernes ainsi qu'il a déjà été fait aux quartiers du Régiment fixe, de la Casbah, de la marine et des déportés.

Le môle de cette place, approuvé dans le projet général, fut commencé en 1736 et il avait déjà atteint une longueur de 50 varas (42^{m}) quand il fut enlevé par la mer en 1738. On a suspendu les travaux pour travailler à ceux qui concernent la défense de la Place. Il conviendrait de reprendre sa construction et de la pousser davantage en dehors, afin d'abriter les embarcations qui viennent mouiller devant la ville, car il est très imprudent d'y séjourner et plusieurs navires ont donné par le travers, contre les rochers.

Il faut aussi refaire la herse de bois qui ferme le pont de Tremecen, attendu qu'elle est toute pourrie, et la remplacer par une autre en fer, ainsi que les rateliers d'armes qui manquent dans les casernes, afin d'éviter les réparations continuelles occasionnées par les rateliers en bois.

Château de Rosalcazar et fort San Miguel. — Les ouvrages principaux de ce château sont presque achevés, il ne manque plus que les parapets et une partie de contrescarpe. Parmi les travaux accessoires, on a terminé dix voûtes à l'épreuve, très spacieuses et occupées par la troupe. Elles sont toutes doublées par des soupentes, excepté une. Il reste à construire, suivant le projet, les autres édifices à l'épreuve, car tous sont aujourd'hui de simples bâtisses qui sont à démolir excepté la maison du Gouverneur (le donjon du Château-Neuf) que l'on conserve à cause de son excellente et solide construction. Il ne

manquera plus rien alors pour donner le nom de citadelle à ce château qui est de la plus grande importance, car de lui dépend la conservation de la Place et il en est le dernier réduit.

Il est aussi nécessaire de terminer la contrescarpe du fort San Miguel qui couvre le front du côté de terre. Cette contrescarpe est déjà montée à moitié de la hauteur définitive.

Château de Saint-André. — Le projet approuvé par Sa Majesté pour la réédification de la partie ruinée par l'explosion s'exécute avec toute l'activité possible. On a déjà terminé la contrescarpe et quatre voûtes pour le casernement.

Saint-Philippe. — Ce château a besoin de différents rempiétements ou renformis ; il faut aussi refaire les corps de garde ou tambours crénelés de ses places d'armes.

Santa-Cruz. — Il faut aussi réparer quelques lézardes du ravelin et des voûtes, et réparer une partie des terrasses.

Château de Saint-Grégoire. — On y a fait déjà quelques menues réparations ; il en reste encore quelques-unes à faire à la maison du Gouverneur.

Place de Mers-el-Kébir. — En 1748, on a adressé au ministre de la Guerre les plans, les profils et mémoires détaillés du projet (1) pour les fortifications de cette place. Il ne reste plus à exécuter de ce projet que les parapets et plates-formes de la batterie haute de la « escucha », qu'on exécute actuellement ; on a déjà terminé les voûtes à l'épreuve et tout ce qui doit rendre respectable le front de terre, moins la caponnière et les places d'armes.

Les autres édifices à l'épreuve sont encore à faire, ainsi que toutes les modifications dans la partie basse du fort, pour corriger les angles morts qui existent. Tous ces travaux sont très importants, mais la faible dotation, qui est de 25.000 réaux par mois (6.750 francs) pour les deux

---

(1) Une copie d'une partie de ce projet rédigé par l'ingénieur commandant D. Gaver existe à la Chefferie d'Oran. Il est daté du 13 octobre 1748, (*Note du traducteur*).

places a forcé à ajourner une foule d'ouvrages indispensables à une place en bon état de défense. On a donc dû se contenter d'entretenir ce qui existe, afin de ne pas augmenter le mal par un abandon complet.

Place d'Oran, le trente-un Décembre mil sept cent soixante-douze.

Traduit à Oran, sur un mémoire espagnol, en juillet 1851, par le capitaine du Génie de Loqueyssie.

TRADUCTION DES INSCRIPTIONS ESPAGNOLES RELATÉES DANS LES NOTES DE CE MÉMOIRE

Inscription sur la demi-lune de Mers-el-Kébir

D. O. M.

Ce marbre doit rappeler à la postérité que sous le règne de Philippe V (le vaillant), le lieutenant-général Don Alexandre de la Motte (faisant fonctions de maréchal de camp de jour) attaqua vigoureusement les barbares le 30 juin 1732, à la tête des grenadiers de l'aile gauche. Le succès de ce combat entraîna la reddition de la Place d'Oran et de ses châteaux. C'est sous le commandement actuel de ce général que l'on a reconstruit ce front pour rendre la place plus redoutable aux barbares, car d'elle et de son port dépendent la sécurité d'Oran. L'an du Seigneur 1743.

Inscription près du bastion des Artilleurs

A Dieu seul, honneur et gloire !

Sous le règne de Sa Majesté catholique Don Carlos II, la reine-mère Marie d'Autriche, gouvernant à cause de sa minorité, le commandant général de ces places et royaumes Don Fernando Joachim Faxa Ros... etc., marquis de Velez, etc., est... suivent les titres. Le reste de l'inscription est mutilé.

Inscription sur la courtine 21-22

Sous le règne de Philippe V, les places d'Oran et de Mers-el-Kébir étant commandées par le lieutenant général Don Alexandre de la Motte.

....

on construisit cet ouvrage l'an 1744.

Inscription au-dessus de la porte actuelle de la Casbah

L'an du Seigneur 1589, Don Pedro de Padilla, capitaine général et grand justicier de ces places, fit construire cet édifice sans d'autres frais pour Sa Majesté que la valeur des bois.

Inscription sur la maison à arcades en face de l'Hôpital inférieur

Sous le règne de Sa Majesté Charles III d'éternelle mémoire, et ces places étant commandées par le maréchal de camp Don Eugénio Alvarado, on construisit ces portiques sans frais pour le Trésor ni pour le public. L'an 1772.

Inscription sur le grand magasin de la marine

Sous le règne de Sa Majesté Charles III, ces places étant commandées par le lieutenant général Don Juan Martin Zermeno, inspecteur des régiments de cette garnison, on construisit ces magasins, l'an 1764.

Inscription sur la porte du Château-Neuf

Sous le règne de Sa Majesté Charles III, ces places étant commandées par Don Juan Martin Zermeno, inspecteur du régiment sédentaire, on construisit cette porte, on continua les voûtes pour le logement de la garnison et l'on reconstruisit l'enceinte du château du côté de la mer. L'an 1760.

Inscription sur la face droite du demi-bastion de gauche

Sous le règne de Sa Majesté Philippe V, ces places étant commandées par Son Excellence le marquis de Casasola, on construisit cet ouvrage et on le termina l'an 1701.

Oran, le 1er Août 1851.

Le Capitaine du Génie,

Signé : DE LOQUEYSSIE.

UNE STATION PRÉHISTORIQUE

dans le Secteur nomade de TICHITT

(Mauritanie Saharienne)

En Mauritanie occidentale, depuis les travaux de la Mission Gruvel et Chudeau (1) et les trouvailles de Madame B. Crova (2), un nombre important de découvertes successives a permis de réunir de nombreux documents sur la préhistoire de ce pays.

Tout récemment encore M. le Capitaine Augiéras des Compagnies Sahariennes a reconnu, au cours de sa mission dans le Sahara occidental (3), un certain nombre de gisements dont la connaissance apporte une importante contribution au préhistorique de cette région de l'Afrique tropicale.

En Mauritanie occidentale, dans le cercle de Tagant et le secteur nomade de Tichitt, dont l'occupation est beaucoup plus récente, il appartenait à mon ami le baron Doujat d'Empeaux et à l'auteur (4) de recueillir les premiers documents préhistoriques du pays. Depuis, plusieurs voyageurs ont continué les recherches et on doit une mention particulière aux belles découvertes de M. l'Administrateur des Colonies Vanelsche (5) et de M. Fr. Saucin, des Services Civils (6).

Au cours de l'année 1921 le résultat d'une partie de ces travaux a été publié en même temps que les études de M. l'Administrateur en chef Henry Hubert sur le préhistorique de la région de Port-Etienne (5), mais alors, il ne nous a pas été possible de faire connaître nos notes sur la station néolithique de Zig, qui est la plus importante

---

(1) Gruvel et Chudeau. — *A travers la Mauritanie occidentale* 1901-1911. (E. Larose, édit., Paris).

(2) Crova (Mme B.). — Bull. Soc. Préhistorique de France 1909-1912. C. R. VIIe. — Congrès préhistoriques : Nîmes, 1911 ; Genève 1912 ; Angoulême, 1912.

(3) Augiéras (Capit.). — *Mission transsaharienne Alger-Dakar.* (La Géographie 1-1923).

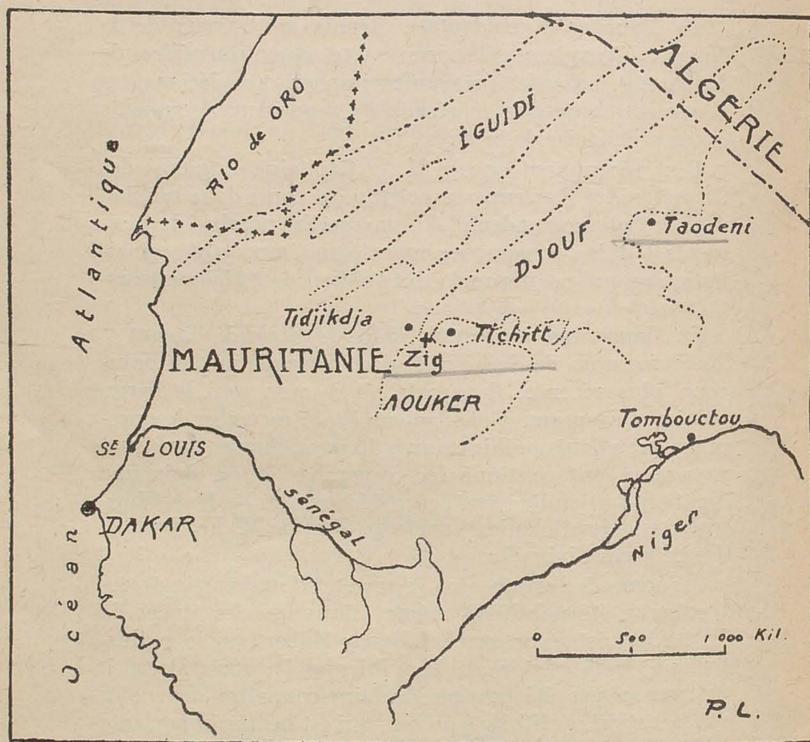
(4) Verneau (Dr R.). — *Nouveaux documents sur l'ethnographie ancienne de la Mauritanie.* L'Anthropologie XXX-1920.

(5) H. Hubert, P. Laforgue et G. Vanelsche. — *Objets anciens de l'Aouker.* (Bull. Comité Etud. hist. et Soc. de l'A.O.F. 1921).

(6) P. Laforgue et Fr. Saucin. — *Nouvelles recherches sur les objets anciens de l'Aouker* (Loc. cit. 1923).

des stations de l'Aouker de Tichitt et dont une partie de l'outillage est comparable à celui de l'Afrique du Nord (1).

Pointe gréseuse de Zig. — La pointe de Zig est située au Nord des dunes de l'Aouker, à 30 km. à l'Ouest de Tichitt, entre les 18° et 19° parallèles Nord et les 12° et 13° méridiens W. de Paris. (Voir carte ci-dessous). C'est un acci-



Carte montrant la position de Zig +

dent gréseux de 10 km. de longueur environ, sur 1 km. de largeur qui émerge des sables de l'Aouker.

---

(1) C'est la raison pour laquelle nous avons prié M. Doumergue. président de la *Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, de présenter cette note à nos confrères de l'Afrique du Nord. Je prie M. Doumergue de bien vouloir accepter ici l'expression de mes très vifs remerciements.

Cette masse de grès a sensiblement la même altitude que la falaise du Tagant (150 m. environ) dont elle présente tous les aspects et dont elle n'est d'ailleurs qu'un lambeau isolé. L'orientation est en direction N.E.-S.W.

La pointe N.E. est formée de deux pitons posés sur un plateau dominant les dunes, séparés entre eux par un couloir de 100 m. dans la plus grande largeur. Le piton septentrional présente, au Nord, un versant abrupt. Vers le Sud et à l'Est, au contraire, la pente est douce et vient finir dans le couloir, qui sépare les deux pitons. Ce couloir est facilement abordable, pour des hommes à pied, par le côté Est. (Fig. 1 et 2).

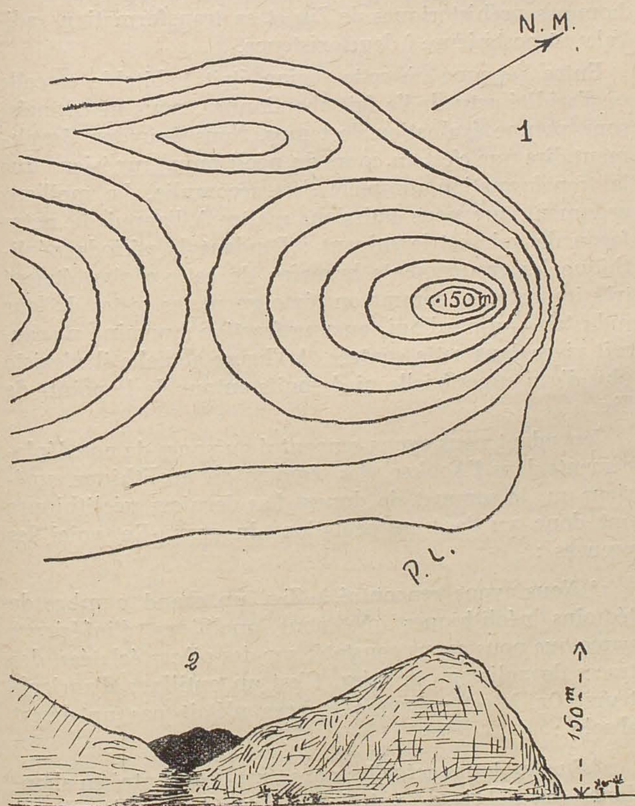


Fig. 1 et 2. — Pointe de Zig

Les dunes emprisonnent la pointe de Zig. Au Nord un petit reg, de 300 m. environ de largeur, en forme de croissant, entoure le pied du plateau. Il est dépourvu de sable, grâce à l'action du vent d'Est dominant, qui arrive par une large vallée très ondulée, qui s'amorce dans la direction de Tichitt. L'apport des sables semble récent dans cette vallée, où il subsiste encore un régime de « sebkha » en voie rapide de disparition.

Le massif N. de la pointe de Zig et ses environs immédiats ont été la zone des recherches.

Tel est l'aspect actuel de cette région. Nous avons des raisons de croire qu'elle était différente au temps des hommes préhistoriques de Zig et sa transformation radicale est postérieure à leur existence.

Entre l'époque où cette région était habitable et celle où l'aridité actuelle l'a fait abandonner, nous ne connaissons aucune évaluation de temps. Nous pouvons simplement dire que c'est au cours du néolithique supérieur que la transformation complète s'est accomplie. Le meilleur argument que nous puissions mettre à l'appui de notre façon de voir est le suivant : Pendant la période néolithique les groupements humains de cette région étaient très importants, comme en témoignent les restes de leur industrie. Aujourd'hui, aucune fraction humaine ne saurait vivre dans cette contrée. A l'heure actuelle il n'existe plus d'eau superficielle ni de puits autour de la pointe de Zig.

Cependant nous avons rencontré au cours de nos déplacements dans l'Aouker, des témoins du néolithique supérieur sur le sommet de dunes. Les derniers néolithiques ont donc vu la transformation du pays. En voici les preuves :

1° Nous avons rencontré à Zig, un grand nombre de témoins néolithiques que nous qualifions d'inférieurs parce que nous avons constaté, sur des pièces éclatées, des traces de polissage grossier. C'est un outillage d'agriculteurs. Or, à cette époque le pays n'était pas un désert absolu ;

2° *Sur les dunes actuelles* nous avons rencontré en abondance des débris de poteries et des pièces polies. Il est donc nécessaire de supposer que les derniers néolithiques de Zig ont connu et assisté à la transformation du milieu,

sans que pour cela les eaux superficielles ou proches de la surface du sol aient encore disparu. Il est probable que c'est à l'époque préislamique que le pays s'est complètement transformé.

Cette question de la transformation du milieu devait être examinée, car elle a une aussi grande importance que l'examen morphologique de l'outillage, au point de vue de l'étude de l'Homme dans le passé. La préhistoire ne peut rien négliger des phénomènes directs ou indirects qui ont nécessairement eu une influence sur les êtres vivants.

OBJETS ANCIENS DÉCOUVERTS A ZIG

Témoins néolithiques

Nous avons divisé les témoins de l'époque néolithique rencontrés dans nos recherches d'une façon qui paraîtra peu orthodoxe, mais nous avons intentionnellement simplifié cette note pour permettre une classification facile et une explication claire.

Nous nous sommes arrêtés à l'ordre suivant :

1° Instruments agricoles ;
2° Poteries. — Foyers ;
3° Constructions ;
4° Bijoux ;
5° Outils ;
6° Armes.

1°. — Instruments agricoles

Meules dormantes. — Dans les abris sous roche du piton Nord de nombreuses meules dormantes ont été rencontrées. Elles sont en grès et de grande taille, 0^m40 à 0^m50 de longueur, 0^m30 à 0^m40 de largeur, 0^m10 à 0^m15 d'épaisseur. (Fig. 3). Beaucoup de meules sont brisées et jonchent le sol des abris. Elles présentent une excavation profonde et régulière. Une certaine quantité de ces meules sont ébauchées et abandonnées. Nous sommes en présence d'un atelier où l'on fabriquait des meules pour broyer les grains. Dans un seul abri nous en avons vu des centaines,

les unes sur les autres, restées là, en place, témoins silencieux d'une époque d'activité passée.

Broyeurs. — Il a été rencontré, mélangés aux meules, une grande quantité de broyeurs semblables aux objets de cette nature déjà décrits ailleurs (1). (Fig. 4, 5, 6).

Haches agricoles. — Parmi les témoins rencontrés on doit signaler des haches très plates et larges absolument analogues aux « dabas » de fer actuellement en usage chez les agriculteurs noirs de l'A.O.

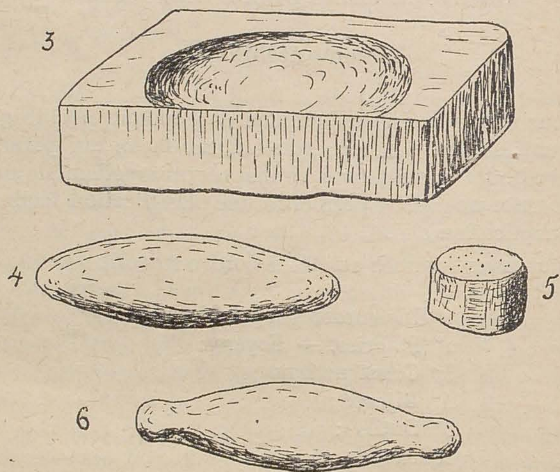


Fig. 3 à 6. — Meule dormante, broyeurs, molette

Ces haches (faites d'une diabase ou d'un microgranite) sont de grandes dimensions 0^m20 à 0^m22 de longueur, 0^m070 à 0^m095 de largeur.

Les cassures qui se remarquent sur les tranchants, toujours sur une seule face, démontrent que ces instruments étaient emmanchés d'une façon particulière et employés

(1) H. Hubert. P. Laforgue et G. Vanelsche. — (Loc. cit.).

à la façon du « daba », (Fig. 7, 8, 9) pour travailler le sol. Le polissage de ces pièces est grossier. Il est évident que ces outils ont également pu servir à un autre usage, mais

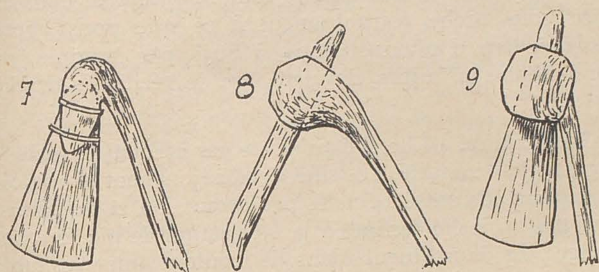


Fig. 7 à 9. — Croquis montrant le mode d'emmanchure des haches agricoles actuelles

ils sont les seuls ayant pu être employés pour la culture. L'énorme quantité de meules et de broyeurs qui servaient à broyer les grains en fournit la preuve.

2°. — Poteries, Foyers, Silex

Poteries. — Les débris de poteries ont été trouvés en quantité extraordinaire à la surface du sol, soit sur le piton septentrional, soit dans le couloir, soit encore dans le reg qui borde le plateau au N.-E.

Ces débris de céramique sont en miettes et il est impossible de reconstituer un récipient de poterie. Ce qui est curieux c'est l'extrême abondance de ces débris, jusqu'au sommet du piton. Ils ne portent aucune décoration ni couleur ornementale. Ces fragments, épais d'un centimètre environ, sont d'un blanc grisâtre, quelquefois rougeâtre, l'extérieur porte des empreintes que M. le Dr Verneau, pour certaines poteries de ces contrées, a attribué à l'emploi d'un moule de vannerie dans lequel la terre plastique aurait été repoussée.

Nous avons vu dans une note récente que ce n'était pas toujours la technique employée par les potiers préhistoriques de la Mauritanie (1).

---

(1) P. Laforgue et Fr. Saugin. — (Loc. cit.).

Foyers. — Les restes d'anciens foyers sont nombreux, des fragments de terre cuite, des os calcinés, des cendres, des dalles de grès léchées et noircies par le feu, les signalent. Ils ont été rencontrés à toutes les hauteurs du piton, mais en grand nombre dans le couloir, rarement dans les abris sous roche contrairement à ce que nous avons observé dans d'autres stations, à Euji, par exemple, où les habitants primitifs, devaient être de véritables troglodytes.

Silex éclatés. — Le silex n'existe pas à l'état de roche à Zig ; il était importé. Les silex éclatés jonchent le couloir et le piton. Ils ont été éclatés par percussion et ne paraissent pas avoir été destinés à la fabrication de pièces d'outillage. Ils constituent dans le couloir une véritable couche superficielle. Ce ne sont ni des débris ni des rebuts de fabrication. Leur usage reste à définir.

3°. — Constructions

Murs de défense. — Dans le couloir qui sépare les deux pitons de Zig on constate l'existence de ruines de murs grossiers, construits avec des dalles de grès superposées jusqu'à hauteur d'homme.

Ces murs fermaient l'entrée du couloir à l'Est. Des ouvrages semblables ont été signalés dans le Tagant (1) et le plateau central nigérien (2). C'était là un travail considérable et on peut se demander par quels moyens les hommes de cette époque parvenaient à hisser ces énormes blocs de grès les uns sur les autres. Il fallait pour arriver à ce résultat, l'effort collectif d'un groupe et l'emploi probable de forts madriers de bois, qui ne devaient pas faire défaut à cette époque.

Réduits d'archers. — Dans le couloir, à flanc de coteau et au sommet du piton, nous avons remarqué des ruines qui affectent la forme d'un fer à cheval, dont les pinces étaient dirigées vers le couloir et vers le sommet du piton. Un homme à genoux était protégé jusqu'au menton. Les ouvrages de ce type, qui existaient à flanc de côteau, com-

(1) Administrateur ARNAUD. — Mission Copolani, 1905.
(2) DESPLAGNES (lieut.). — *Le Plateau central Nigérien.* (E. Larose 1907).

mandaient le passage des sentiers d'ascension vers le piton N.-E. Nous avons trouvé ces ruines jusqu'au sommet du monticule.

A certains moments, particulièrement critiques, les néolithiques de Zig se réfugiaient sur le piton Nord, où ils étaient hors de la portée des traits de l'adversaire.

On doit encore signaler des ouvrages composés de pierres rondes (grès) de la grosseur de la tête, disposées en forme de circonférence de 5 à 6 m. de diamètre. Il faut écarter la pensée de leur attribution à des tumulis car le sol est formé de larges dalles de grès naturellement en place et ne portant aucune trace d'intervention humaine. Il est probable que nous sommes en présence d'emplacements réservés à des cérémonies rituelles.

4°. — Bijoux

Boules de colliers. Perles. — De petites sphères de quartz, de la grosseur d'une petite bille, jonchent le sol du couloir. Ce sont des perles et des grains de colliers, de bracelets, etc. Des objets analogues ont été étudiés par M. le Dr Verneau (1). La technique de fabrication est bien connue et le savant professeur du Muséum en a fait la démonstration.

L'ancien artisan perforait la perle grossièrement polie, en creusant aux deux pôles de la sphère, deux cônes qui se rejoignaient par les pointes, au centre approximatif du bijou. Le polissage final terminait la pièce.

Rondelles et carrés de coquilles d'œufs d'autruches. — Nous ne dirons rien de particulier en ce qui concerne ces petits objets, qui sont bien connus de tous les voyageurs sahariens. Ils sont abondants à Zig.

5°. — Outils

La station de Zig a livré toute une gamme d'outils ayant été utilisés pour le travail du bois, de l'os, des peaux et du grès. Des hachettes à un ou deux biseaux (microgranite) des coins, des racloirs, des herminettes, des goujes et des perçoirs. Nous faisons entrer également dans la catégorie des outils les nombreuses haches de taille moyenne et

(1) Verneau (Dr R.). — L'Anthropologie, XXX-1920. (*Loc. cit.*).

petite, aux formes diverses, qui furent découvertes à Zig. Ces outils étaient emmanchés de différentes façons selon leur forme, comme le démontrent les encoches que portent ces témoins anciens. Nous avons remarqué des traces d'utilisation sur des pièces minuscules, des brèches sur les biseaux qui nous obligent à écarter l'hypothèse de pierres symboliques, comme il en a été rencontrées dans d'autres régions de l'Afrique tropicale.

En résumé l'outillage de Zig est analogue comme technique à celui que M. le professeur R. Verneau a étudié (1) et qui provient des régions voisines de l'Aouker.

6°. — Armes

Les hommes préhistoriques de Zig fabriquaient peu d'armes. Ils étaient sédentaires et taillaient surtout le

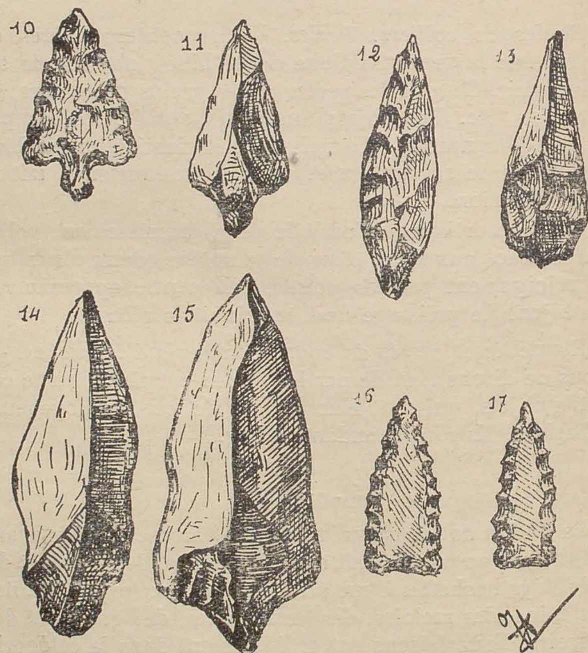


Fig. 6 à 17. — Pointes de Zig (G. N.)

(1) VERNEAU (Dr R.). — L'Anthropologie, XXX-1920. (*Loc. cit.*).

grès, pour en faire des instruments agricoles, nécessaires aux travaux de culture et aussi pour satisfaire à la demande de tribus voisines moins spécialisées. Cependant nous avons recueilli un certain nombre de pointes de flèches à pédoncule et aileron (silex), retaillées sur les deux faces, morphologiquement comparables aux pointes du Sahara septentrional. Il n'a pas été trouvé ici de pointes de flèches et de javelots en schiste poli, du type Eglabien [1], par contre, nous avons ramassé quelques spécimens si curieux du type Enjien, étudié ailleurs [2] (Fig. 10).

Nous mentionnons également une pointe pédonculée à faciès moustérien. (Fig. 15), à technique très fruste [3].

CONCLUSIONS

De cette description sommaire il est possible de tirer quelques conclusions :

Les néolithiques de la station de Zig étaient sédentaires, relativement bien entendu, et agriculteurs ainsi que le démontre l'importance de l'outillage agricole. Ce matériel est comparable à l'outillage des stations de la pierre polie du Soudan, de la Haute Volta et du Territoire du Niger, lequel a été attribué à des groupements ethniques noirs, par opposition au matériel des chasseurs blancs du Nord. Cependant à Zig, l'outillage nordique caractéristique est mélangé aux témoins du néolithique noir africain. Il est donc bien difficile, dans l'état de nos connaissances actuelles, de connaître l'origine des hommes de la station de Zig, par les vestiges de leur industrie lithique.

La quantité extraordinaire de fragments de poteries ne peut s'expliquer que par l'existence passée d'agglomérations humaines considérables, constituant une société déjà évoluée, comme le démontre la perfection de l'outillage ancien de cette station.

Nous avons donné aux témoins préhistoriques de Zig la dénomination de néolithique, mais cela exclusivement dans un sens de comparaison et de technique, bien entendu sans faire de rapprochement dans le temps avec le

(1) H. Hubert, P. Laforgue et Vanelsche. (*Loc. cit.*).

(2) P. Laforgue. — *Un nouveau type de Pointes de flèches dans le Sahara méridional.* (Bull. Soc. Préhistorique Franç. T. XX, n° 5, 1923).

(3) M. Fr. Saucin en a recueilli plusieurs échantillons entre le Baten et la Vallée de Badrina, in P. Laforgue et Fr. Saucin. (*Loc. cit*).

néolithique d'Europe. Dans la région Mauritanienne, qui nous occupe ici, tous les objets anciens recueillis, l'ont été en surface. Le paléolithique et le néolithique se confondent sur le sol et le cas n'est pas exceptionnel dans le Sahara.

A Zig, comme dans les autres stations sahariennes, le néolithique supérieur rejoint l'âge de fer sans connaître de transition (1).

Le grand intérêt de la station de Zig, repose sur la constatation d'un chevauchement entre l'industrie noire méridionale et l'industrie septentrionale, durant la période néolithique.

L'outillage méridional nous paraît antérieur à la technique septentrionale, qui est venue ensuite. Des hommes de race blanche venus du Sahara, en voie de dessèchement, ont apporté avec eux la technique septentrionale dans l'Aouker. Nous avons essayé de fixer ailleurs la limite très approximative des zones extrêmes, vers le Sud, où la technique nordique a été constatée (2).

Tout récemment, après un échange de notes avec M. Maurice Reygasse, le savant préhistorien du Nord africain, chargé d'une mission scientifique dans le Sahara septentrional et central, nous avons admis la technique *atérienne*, jusqu'à ce jour confondue avec le néolithique et extrêmement répandue dans le Sahara Algérien, Mauritanien et Soudanais.

Dans nos recherches au cours de l'année 1919, nous avions classé les gros outils pédonculés de la Mauritanie saharienne dans le moustérien (3). Nous sommes complètement d'accord avec M. Reygasse pour fixer la classification et dénomination de cet outillage moustérien à outils pédonculés (4), dont nous avions signalé la technique dans l'Aouker et la région de Gao. Quelques types de cette technique ont été rencontrés à Zig.

Enfin, nous n'avons aucun document ostéologique sur

(1) Cependant au Congrès préhistorique de France (Angoulême 1912), Mme B. Crova a signalé des vestiges de l'âge du cuivre en Mauritanie. Nous n'avons à signaler aucune découverte analogue dans l'Aouker.

(2) P. Laforgue. — *Essai sur l'influence de l'industrie Saharienne en A.O.F.* (Bull. Soc. Préhist. Franc. T. XX. n° 5, 1923).

(3) H. Hubert, P. Laforgue et Vanelsche. (Loc. cit.). P. Laforgue et Fr. Saucin (*Loc. cit.*). — P. Laforgue. — *Objets anciens de la région du Gao (Soudan Français)*. (Bull. Comité études hist. et sc. de l'A.O.F. 1923).

(4) M. Reygasse. — A.F.A.S. Congrès de Montpellier 1912.

les hommes préhistoriques de la Pointe de Zig. Cependant si nous tenons compte de l'importance de l'outillage et de la multitude d'instruments agricoles : meules dormantes, broyeurs, molettes en grès, haches agricoles, exactement analogue aux pièces anciennes des stations méridionales de l'Afrique tropicale et du petit nombre de pièces de l'armement nordique, on peut admettre *à priori*, que des négroïdes ont constitué dans cette partie du Sahara méridional, un groupement ethnique primitif, auquel peut être attribué l'outillage agricole de l'atelier de Zig.

Pierre LAFORGUE.

Adjoint des Services Civils de l'A.O.F.

DÉCOUVERTE DE RUINES ROMAINES

et de trois bornes milliaires

à AOUZALEL (Commune Mixte de Cacherou, Oran)

Des Indigènes, occupés à extraire de la pierre dans le douar-commune Aouzalel (Cacherou Mixte), ont mis à jour, vers le 15 novembre 1924, des vestiges de ruines romaines. Ces ruines sont situées à 25 kilomètres à l'Est de Taria, sur le flanc droit de la vallée de l'Oued Kébir, à 2 km. 500 au Sud-Est du Signal du Dj. Touzifet, à 1.500 mètres au N.-E. du marabout Si Shrir, à moins de 1 km. au N.-E. du Moulin, à l'Est et tout près du chemin qui va du Moulin au col du Signal. (Carte État-Major au $\frac{1}{200000}$ Mascara).

Sur les lieux on retrouvera ces ruines à 500 mètres environ au Sud de la route de Taria à Tagremaret, à la hauteur des bornes kilométriques 41.500 à 42, à peu près à égale distance entre la dite route et un des méandres de l'Oued Kébir qui longe, à cet endroit, le pied du Djebel Belhout (limite des Communes mixtes de Cacherou et de Saïda). Sa situation, au bord d'une rivière, au débit très régulier et assez considérable, et en un point qui commande le col important de Sidi Mimoun donnant accès au versant opposé de la chaîne formée par les Djebels Belhout, M'Hammar et Ténia, semble indiquer qu'il s'agit de ruines d'un **oppidum** romain. Celui-ci constituait vraisemblablement un poste d'observation destiné à couvrir des incursions des populations pillardes du Sud, les colons de l'arrière pays et, peut-être, la ville d'*Alamiliaria* dont les ruines sont encore en partie visibles, à une douzaine de kilomètres à l'Ouest, dans la fertile vallée de Benian (Mascara Mixte) et dont paraissent faire mention les inscriptions que l'on vient de découvrir.

Les fouilles entreprises ont mis à jour un socle d'autel, plusieurs stèles et trois dalles portant des inscriptions en-

core assez claires dans l'ensemble et dont M. le Chanoine Fabre a bien voulu accepter de donner ci-après la traduction.

Abel Varnier.

*
* *

Sollicité par M. le Président de la Société de Géographie et d'Archéologie, M. Varnier, administrateur-adjoint de la Commune mixte de Cacherou a bien voulu nous communiquer les inscriptions trouvées à Aouzalel, et cela avec l'autorisation de M. Logeart, administrateur qui avait déjà fait la lecture des deux inscriptions les plus importantes. Bien qu'incomplètement déchiffrées, leur première lecture donne des indications suffisantes et très intéressantes.

1re Inscription

CAESARE M Ø
AURELIO SEVE Ø
RO ALEXANDRO
PIO FELICE AUG
PATER PATRIAE
PROCO
CONSULI AB Ø
ALA (⋈) MPVII

On peut traduire ainsi ce texte : *Au César Marc Aurèle Sévère Alexandre, pieux, heureux, auguste, père de la patrie... proconsul. Depuis Alamiliaria, sept mille pas.*

Cette inscription est donc celle d'une borne milliaire qui marquait un des points de la ligne de défense du Sud que l'on a appelée la *Prœtentura*. Cette ligne suivait une route jalonnée de forts qui, de Marnia par Tlemcen, Lamoricière, Chanzy, Bénian, Tagremaret remontait, par Tiaret, vers Inkermann rejoindre la grande voie qui suivait à peu près notre ligne ferrée d'Oran à Alger.

Des bornes milliaires érigées sous le même empereur ont déjà été trouvées à Lamoricière, à Bou-Tlélis, et sur plusieurs autres points de la province d'Oran. C'est vers l'an 222 après J.-C. que la borne fut placée.

Comme les 1.000 pas romains équivalent à 1.481 mètres, la distance de la borne à *Alamiliaria* (Benian) doit être d'un peu plus de 10 kilomètres.

2e Inscription

La deuxième inscription offre plus de difficultés. La dalle étant cassée en deux l'inscription est divisée en deux fragments séparés. La partie supérieure, lignes 1 à 8, est jusqu'ici indéchiffrable. Nous ne donnons cette inscription qu'à titre tout-à-fait provisoire :

1 .... C L O
...... P I O M O C A E L I O
.... O
.... P
5 ....
.... O
.... R
8 ..... M A N T O N I O

9 A D I A N O P
L S P R I N C I U V E N T
N E P P D I V O R U M G O R
D I A N O R U M A B A L A M I
L I A R I A M P V I I

On pourrait lire à la ligne 3 : *pio Marcello*, et à la ligne 9 le mot de *Gordiano*.

La deuxième partie de l'inscription pourrait se traduire ainsi :

A l'empereur Gordien, prince de la jeunesse, neveu des divins Gordiens. Depuis Alamiliaria, sept mille pas.

Comme on le voit, cette borne faisait double emploi avec l'autre ou plutôt la remplaçait. Il était d'usage d'établir de nouvelles bornes lors des changements d'empereur. Il était aussi coutume, à cette époque, de marteler les noms des empereurs qui avaient cessé de plaire.

Il s'agit ici de Gordien III, qui devint empereur à 14 ans, fin juillet 238. Le grand'père de ce prince, le vieux Gordien, fut élu empereur en Afrique, où il était proconsul, et nommé à la place de Maximin. Mais le procurateur de la Maurétanie Césarienne, ne voulut pas le reconnaître et tua, près de Carthage, Gordien le jeune, son fils. Le vieux père, découragé, se donna la mort après un mois de règne. Son petit-fils, fut nommé César par le Sénat, puis, Auguste et régna six ans.

C'est sous son règne que fut formée la cohorte des *Breuces* germains en garnison à Tagremaret, à quelques lieues de l'endroit où fut découverte la borne. Cette cohorte prit d'ailleurs son nom et, sur d'autres inscriptions, on lit *Cohors Gordiana Breucorum.*

Gordien III régna de 238 à 244 de J.-C. Cette borne a donc été érigée pendant ces six années sans qu'on puisse, fixer une date, l'inscription étant incomplète. Souhaitons qu'une nouvelle lecture permette d'en préciser la teneur.

*
* *

M. Varnier a bien voulu envoyer le fragment d'une autre inscription qui paraît être aussi un milliaire.

IMP
.....VETVLIPPO
.....VICTORiO
.....ICE AUG

On peut traduire : *A l'empereur Jules Philippe, non vaincu, pieux, heureux, auguste...*

Cet empereur fut le successeur de Gordien III, en 243 et régna six ans.

Il ne nous reste plus qu'à remercier M. Logeart, administrateur de la Commune mixte et M. Varnier son adjoint, d'avoir bien voulu relever les inscriptions et les communiquer à la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. Nos remerciements s'adressent aussi à M. Duthuzo, sous-préfet de Mascara, et à M. l'Administrateur qui ont bien voulu ordonner les mesures conservatoires pour sauver du vandalisme les précieux documents découverts.

Chanoine FABRE.

Le Traité Desmichels

Si un ouvrage peut intéresser la province d'Oran, c'est bien celui que M. Cockenpot vient de publier sur le traité Desmichels (1). Ce volume, une des *Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, est peut-être ardu dans ses débuts pour qui n'est pas versé dans les détails de l'histoire algérienne ; mais il devient de plus en plus attachant à mesure que les personnages deviennent familiers au lecteur.

Le général Desmichels, commandant la Division d'Oran en 1833 et 1834, a eu une influence déterminante sur la destinée d'Abd el Kader ; c'est lui, en effet, qui a affermi dans sa puissance naissante le fils de Mahi ed Din, et qui l'a consacré comme chef de gouvernement. A la suite de quelles circonstances Desmichels a-t-il été amené à signer le fameux traité qui a conservé son nom? Quelle a été sa véritable intention en le concluant, contrairement aux instructions ministérielles ? Quelle est enfin la part de responsabilité qui lui revient dans les événements qui en résultèrent ? Tel est le sujet étudié par M. Cockenpot, et traité par lui en quatre livres.

***

Le livre premier du volume, consacré à « la période d'hostilité », expose l'état de la province d'Oran avant l'arrivée du général Desmichels, et campe en face l'un de l'autre Abd el Kader et Desmichels.

Le lieutenant-général Boyer, nommé au commandement d'Oran en août 1831, avait une certaine indépendance par rapport au commandant en chef à Alger, puisqu'il pouvait correspondre avec Paris. Cet état de choses devait naturellement nuire à leurs bonnes relations : c'est ce qui arriva, surtout lorsque Savary, duc de Rovigo, eût succédé à Berthezène. Boyer avait en outre une méthode de gouvernement très autoritaire, et était

(1) Ch. Cockenpot, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Alger. — *Le Traité Desmichels*. Paris, Ernest Leroux, 1924.

profondément convaincu que la force seule pouvait impressionner les Indigènes. Cette méthode eût pu être bonne si Boyer avait eu à soumettre de proche en proche des tribus hostiles et à se fixer chez elles d'une façon définitive ; mais, appliquée à des populations dont il n'occupait pas le territoire, elle ne pouvait que faire le vide autour de la place d'Oran.

C'est en 1832, pendant son commandement, que les Hachem, les Beni Amer et les Gharaba, tribus les plus puissantes de la province, lassées des querelles intestines et des interventions comme celles des agents du Sultan du Maroc, songèrent à se choisir un chef pris parmi elles. Sous la conduite de Mahi ed Din, elles vinrent à plusieurs reprises, dans le cours de l'année 1832, attaquer Oran sans succès, puis le 22 novembre, proclamèrent Sultan le jeune Abd el Kader, fils de Mahi ed Din. La lutte allait donc se dessiner entre le nouveau « Sultan » et le général français. Mais Boyer, qui avait été desservi par Rovigo auprès du Ministre, dans des rapports parfois exagérés ou tendancieux, fut rappelé par décision royale du 28 février 1833 et remplacé par Desmichels.

La situation de la province d'Oran était fort embrouillée à ce moment. M. Cockenpot l'expose aussi clairement que possible, en la faisant pivoter autour d'Abd el Kader. L'auteur montre l'habileté d'Abd el Kader à se présenter comme Khalifa du Sultan du Maroc pour gagner son appui, et à se créer une capitale, Mascara. Il représente les divers adversaires de l'Emir : les Turcs et Kouloughlis de Tlemcen ; Mustapha ben Ismaël avec les Douairs et Smela, l'ancien Maghzen d'Oran ; Sidi Larbi, le grand chef militaire des tribus du Chélif ; Sidi Mohammed Tedjini, le vénéré marabout d'Aïn-Mahdi.

Le général Desmichels, brillant cavalier des guerres de la Révolution et de l'Empire, débarqua à Oran le 23 août 1833 ; ayant reçu du Ministre la même latitude de correspondre directement avec lui « toutes les fois que des rapports urgents ou le bien du service l'exigeraient », il fut naturellement amené, comme son prédécesseur, à s'affranchir de l'autorité du Général en chef. Il recueillit tout le bénéfice des efforts faits par le général Boyer pour le renforcement des troupes et la fortification de la place ; dès son arrivée, il se décida à manifester sa force, tout en montrant, conformément aux instructions du Ministre, une rigoureuse justice et une grande

indulgence. Il livra deux combats heureux, occupa Arzew, puis alla installer une garnison à Mostaganem, qu'Abd el Kader tenta en vain de reprendre. La fin de l'année 1833 fut marquée par quelques engagements assez vifs avec les partisans d'Abd el Kader. Mais comme ces démonstrations militaires amenaient peu de résultats pratiques, Desmichels eut le sentiment qu'il valait mieux changer d'attitude et négocier avec son adversaire pour faire de lui un instrument de pacification.



Le deuxième livre du volume décrit « la politique d'entente avec Abd el Kader ».

M. Cockenpot commence par étudier les conditions dans lesquelles s'engagèrent les négociations. Les Chambres, dont le sentiment était exprimé par les Commissions d'Afrique, et l'opinion publique, dans ses manifestations diverses, étaient favorables à une politique d'entente avec les populations de l'Algérie, soit par l'intermédiaire de leurs anciens maîtres les Turcs, soit par les chefs indigènes. Desmichels était naturellement influencé par cet état d'esprit et partageait par ailleurs nombre de préjugés répandus, par exemple celui sur la nationalité arabe. Mais, comme il éprouvait une aversion marquée pour les Turcs, il se trouva porté vers Abd el Kader, qui représentait à ses yeux le peuple arabe, pour lui faire jouer le rôle qu'il concevait. Quant à Abd el Kader, il avait besoin de la paix pour triompher de ses nombreux et puissants ennemis musulmans ; mais il était bien déterminé à la rompre lorsqu'il sentirait son pouvoir affermi. Le général français était sincère dans son désir de paix ; l'Emir ne l'était pas.

Ce fut Desmichels qui fit les premières avances, à l'occasion de prisonniers dont Abd el Kader s'était emparé grâce à un guet-apens. L'Emir en profita pour se donner le beau rôle en affirmant dans ses réponses son amour de l'indépendance et de la lutte. M. Cockenpot remarque avec juste raison que, dans la correspondance qui s'engagea, Desmichels ne sut pas signifier à Abd el Kader la nécessité de reconnaître la souveraineté de la France, sachant sans doute que cette condition arrêterait les pourparlers. Pour négocier les bases du traité, il fut décidé que l'Emir enverrait deux de ses lieutenants, Miloud ben Arach et Califa ould Mahmoud, conférer en dehors

d'Oran avec le représentant de Desmichels, Mardochée Amar.

L'auteur ouvre alors une parenthèse pour étudier la valeur intellectuelle et morale des intermédiaires que Desmichels, et les Français en général, ignorant la langue arabe, devaient prendre pour leurs relations avec les Indigènes. C'étaient, ou des Maures vulgaires et peu instruits, ou des Syriens comme Abdallah d'Asbonne et Brahemcha Thomas, ou plus souvent des Juifs algériens comme Mardochée Amar et Busnach. Les uns interprètaient mal par défaut de culture, les autres pour des raisons moins avouables.

Cette parenthèse donne la véritable explication de bien des malentendus qui marquèrent les négociations de Desmichels. Lorsque, le 4 février 1834, Mardochée Amar s'aboucha hors d'Oran avec Miloud ben Arach et Califa ould Mahmoud, ce ne furent pas les conditions d'Abd el Kader qui furent discutées, mais celles de Desmichels ; les délégués de l'Emir rapportèrent ces dernières à leur maître, traduites en arabe. Quant à celles d'Abd el Kader, fort différentes, elles furent ultérieurement revêtues du cachet du général, ce qui, aux yeux de tout Indigène, signifiait leur acceptation.

Miloud ben Arach vint à Oran peu après chercher Mardochée Amar et Busnach, à qui Desmichels adjoignit Abdallah d'Asbonne, pour aller avec eux sur l'Habra conclure le traité définitif auprès d'Abd el Kader. Tous revinrent ensemble à Oran le 25 février, ramenant les prisonniers français ; le traité fut signé le 26 février. Les lettres en arabe échangées à cette occasion eussent été fort utiles pour porter un jugement certain sur les négociations : seules leurs traductions se trouvent aux Archives du Ministère de la Guerre.

Du moins le texte arabe et français du traité du 26 février y existe. M. Cockenpot, qui a pris soin de le faire photographier, l'analyse en détail ; il montre comment Desmichels ne s'était pas conformé aux instructions du Ministre en ne faisant pas reconnaître la souveraineté de la France, spécialement pour le paiement d'un tribut. Le titre de « Commandeur des Croyants », qui y était donné officiellement à Abd el Kader, équivalait à la reconnaissance de son autorité absolue sur tous les Musulmans, car c'est un titre pris seulement par les khalifes. Enfin l'examen du texte arabe, qui était l'œuvre

de Busnach, prouve l'intention du traducteur de favoriser Abd el Kader.

L'auteur revient ensuite sur l'échange de notes du 4 février 1834, qui a valu à Desmichels les plus vives critiques. Il fait état des enquêtes postérieures qui ont essayé d'éclaircir ce point d'histoire, et aboutit à une conclusion très nette : pour Abd el Kader, l'échange de ces notes constituait le traité lui-même : la preuve en est qu'il n'avait même pas opposé son cachet sur son exemplaire du traité du 26 février, c'est-à-dire du traité définitif qui reçut l'approbation de Louis-Philippe.

M. Cockenpot estime néanmoins qu'Abd el Kader a « trompé » Desmichels (p. 100). Peut-être est-il, dans ce jugement, un peu sévère, car Abd el Kader n'a pas, en la circonstance, montré plus de duplicité que n'en montrent habituellement les diplomates dans leurs négociations. S'il y a quelqu'un qui a trompé les deux contractants, c'est l'interprète juif Busnach, dont l'auteur met en lumière le rôle équivoque : Busnach voulait avant tout conclure le traité, pour son profit personnel, et n'a reculé devant aucun mensonge pour faire croire aux deux parties qu'elles étaient d'accord.

*
* *

L'application d'un traité établi sur des bases aussi incertaines devait susciter bientôt des difficultés. C'est à cette application que M. Cockenpot consacre son livre troisième.

Les conditions du traité n'étaient pas conformes aux instructions du Ministre, parvenues à Desmichels après l'échange des signatures. Néanmoins, le traité fut bien accueilli au Ministère, où Desmichels le présenta comme un grand succès. Il fut critiqué par des membres de la Commission d'Afrique ; mais les Chambres, l'opinion publique et la presse se montrèrent également favorables à ce qu'elles considérèrent comme un instrument de pacification, destiné à assurer la sécurité et à développer les échanges commerciaux.

La première difficulté naquit précisément d'une question commerciale. La note d'Abd el Kader du 4 février, approuvée par le cachet de Desmichels, et qu'on a appelée bien à tort le « traité secret », donnait à Abd el Kader une sorte de monopole d'exportation par Arzew, dont ses agents Amar et Busnach entreprirent l'exploita-

tion : l'approvisionnement d'Oran en grains et même la liberté du commerce furent entravés, au point qu'une correspondance s'engagea à ce sujet entre le Ministre, le Commandant en chef et Desmichels.

Une difficulté plus grave fut amenée par une prétention politique d'Abd el Kader. L'Emir offrit à Voirol, dès le lendemain de la conclusion du traité, d'aller rétablir l'ordre dans les tribus de la province d'Alger ; il se heurta à une fin de non-recevoir très nette de Voirol, qui en rendit compte au Ministre.

Cependant, Desmichels appliqua le traité avec une sincérité, et pourrait-on dire une naïveté qui étonnent. Il aida par tous les moyens l'Emir à triompher de ses nombreux rivaux indigènes, de la noblesse militaire qui voyait avec inquiétude sa puissance s'accroître et qui n'entendait pas se soumettre aux lois d'un vulgaire « homme de zaouïa ». Il lui fournit des fusils et de la poudre, établit un camp à Misserghin pour appuyer son action, lui donna des conseils pour l'organisation d'une infanterie régulière. Pour citer un exemple relatif à l'échange réciproque des déserteurs, Desmichels remit à Abd el Kader un ancien caporal de la Légion, Coestringer, qui s'était converti à l'Islamisme et l'avait servi sous le nom d'Hamidou, puis était revenu à Oran, tandis que l'Emir conservait des déserteurs français, sous prétexte qu'ils s'étaient faits Musulmans. Il alla plus loin. Il projeta de favoriser l'Emir dans son projet de pacifier toute la Régence à son profit. Il était ainsi en contradiction avec les instructions formelles du Ministre et du général Voirol, et s'attira maintes observations de l'un et de l'autre.

Le Gouvernement français, ayant décidé la nomination d'un Gouverneur général des possessions françaises de l'Afrique du Nord, investit de ces fonctions le général comte d'Erlon. Desmichels essaya dès le début d'amener d'Erlon à accepter sa politique, qui tendait à limiter l'occupation par la France au littoral algérien et à laisser l'intérieur à l'Emir. Le vieux Gouverneur, appuyé par le Ministre, résista à ces suggestions, resta défiant, et entendit empêcher Abd el Kader d'empiéter sur la province de Tittery.

Dès la fin de novembre 1834, le crédit de Desmichels était fortement ébranlé. A la fin de décembre, le commandant de la province d'Oran avait complètement per-

du la confiance du général d'Erlon : le Gouverneur, qui venait d'avoir, par Judas Ben Duran, le texte du « traité secret » du 4 février ,consacrant le monopole des grains au profit d'Abd el Kader, et la preuve des intentions formelles de l'Emir de passer le Chélif, demanda au Gouvernement de remplacer Desmichels par le général Trézel. Desmichels avait si peu compris ce qui s'était passé au moment des négociations qu'il se défendit en alléguant de bonne foi que le « traité secret » était un faux.

*
* *

Une conclusion générale constitue le livre quatrième du volume.

La politique d'entente avec Abd el Kader inaugurée par Desmichels aboutit, en 1835, à la rupture entre Trézel, moins conciliant, et l'Emir, puis au désastre subi à la Macta par les Français.

Une politique de ce genre, interposant entre la France et les Indigènes d'Algérie des intermédiaires musulmans investis par elle, pouvait-elle réussir ? Le principe de cette politique était défendu non seulement par des personnages intéressés, comme les Maures Bou Derba et Si Hamdan Khodja, qui intriguaient à Paris, mais aussi par nombre de Français des mieux informés ; mais, tandis que Desmichels voulait centraliser le pouvoir aux mains d'un Musulman intelligent, capable de discipliner les masses indigènes, Clauzel était d'avis de « diviser pour régner ».

L'erreur de Desmichels est venue de la croyance répandue à cette époque qu'il y avait une « nationalité arabe » ; elle est venue aussi de ses illusions sur la fidélité et le loyalisme des Indigènes ; elle est venue enfin de ce que ni les Chambres ni le pays n'entendaient engager les dépenses qu'eût exigées une action militaire. Quant à l'autre solution, celle de l'emploi de l'ancien Maghzen turc et des chefs indigènes, que l'auteur englobe dans une même condamnation, elle eût peut-être amené d'heureux résultats, évité des morts innombrables, des destructions immenses, et hâté la pacification de l'Algérie. M. Cockenpot conclut, en tirant un nouvel argument du traité de la Tafna, issu de la même erreur que le traité Desmichels : « Le système de la domination directe était le seul pratique » ; et il ajoute que « la question d'Alger fut replacée sur son véritable terrain, celui de

la conquête absolue et définitive ». Ne serait-il pas plus exact de dire que, si on a été amené à cette solution brutale, c'est précisément parce qu'on a commis la faute de créer et de fortifier Abd el Kader ?

L'auteur montre bien d'ailleurs que chacun des contractants du traité Desmichels entendait travailler pour lui. Le Gouvernement français considérait Abd el Kader comme un simple instrument, auquel le retrait de son appui pourrait enlever instantanément sa puissance. Abd el Kader ne signait une trêve que pour pouvoir procéder à l'établissement de son autorité, prélude indispensable de l'expulsion des Français ; il ne pouvait pas envisager un autre but, en tant que Musulman.

Le général Desmichels a-t-il été aussi coupable que certains historiens l'ont représenté ? M. Cockenpot répond avec juste raison : Non. Desmichels a été l'interprète de l'opinion de son époque, et le simple exécuteur d'une politique, erronée sans nul doute, mais qui était celle du Roi, des Chambres et du Pays. Si d'autre part, il s'est laissé séduire par le prestige exotique d'Abd el Kader, s'il a dépassé les termes du traité en le soutenant matériellement dans l'établissement de sa puissance, il n'a agi que par un excès de naïveté et de bonne foi.

Par contre, il est blâmable pour la légèreté avec laquelle il a conduit les négociations : il a traité avant d'avoir en mains les instructions du Ministre ; il a si négligemment surveillé les suites de l'entretien du 4 février 1834, qu'il n'a même pas connu l'existence des clauses dites « secrètes », sur lesquelles l'apposition de son cachet équivalait à une approbation. Enfin il a manqué de clairvoyance, et aussi d'esprit de discipline, en s'entêtant dans sa politique personnelle, malgré les avertissements répétés du Commandant en chef à Alger et du Ministre.

Sa grande excuse, M. Cockenpot l'a bien définie, c'est qu'il a été dupé : « On éprouve, écrit l'auteur, un senti-« ment de gêne, à voir avec quelle candeur cet homme « probe et loyal se laissa tromper par des aventuriers sans « scrupules, au service d'un politique habile... Il lui reste « en tout cas le mérite de la sincérité ».

⁂

Cet ouvrage présente un intérêt de premier ordre pour tous ceux qui désirent être exactement renseignés sur les premiers jours de l'histoire française d'Oran.

S'il y avait une critique à adresser à ce remarquable travail, c'est dans l'exposition du sujet, ou plutôt dans le plan adopté. M. Cockenpot, sans doute pour mieux grouper certains faisceaux d'idées, n'a pas constamment exposé les faits dans leur ordre chronologique. Il revient à plusieurs reprises sur les mêmes événements en les examinant de points de vue différents, et déroute ainsi le lecteur insuffisamment informé. C'est ainsi qu'il ramène en scène le général Boyer (p. 18), qui dans l'esprit du lecteur a été rappelé en France (p. 12) ; qu'après avoir fait apparaître Drouet d'Erlon comme gouverneur général (p. 127), il revient à Voirol (p. 135 et suivantes) avant de passer de nouveau à Drouet d'Erlon, etc.

Son excuse est évidemment dans la complexité du sujet, qui l'amène fréquemment à écrire : « nous l'avons vu... », et même « comme nous le verrons plus loin ». Mais le travail de composition, dans un ouvrage de ce genre, est souvent plus laborieux que le travail de recherches, et n'aboutit qu'après des remaniements successifs demandant beaucoup de temps. L'auteur doit s'abstraire d'un sujet qu'il connaît trop complètement, se mettre à la place du public souvent peu averti, et ne pas avoir trop de hâte à lui présenter son œuvre.

Les documents, abondants et de premier ordre, sont toujours cités à l'appui des événements exposés. Peut-être auraient-ils gagné à être un peu élagués parfois, pour la clarté du récit ; il faut savoir sacrifier des détails pour mieux faire ressortir les grandes lignes. C'est ainsi qu'au début, lorsque l'auteur parle des Turcs et Koulouglis, il aurait pu mentionner ceux de Mostaganem ; puis, en citant ceux de Tlemcen, il aurait dû mieux établir leur opposition traditionnelle avec les Hadar, tandis que, par suite d'un récit trop poussé dans le détail, c'est entre Turcs et Koulouglis que paraît surtout régner l'inimitié (p. 16).

Ces remarques n'enlèvent rien à la grande valeur et à la précieuse utilité de l'œuvre de M. Cockenpot. Le volume est très complet, accompagné de toutes les annexes qui sont indispensables à une publication de ce genre.

Au début, une Introduction bibliographique indique les diverses sources manuscrites ou imprimées qui ont été consultées. Cet exposé montre, à qui connaît les sources de l'Histoire algérienne, que M. Cockenpot n'en a oublié aucune. Peut-être aurait-il trouvé des indications supplé-

mentaires dans des archives de famille appartenant à des descendants des personnages de cette époque ; mais ces archives privées ne sont pas à la disposition de tous. L'analyse critique qu'il donne des livres et articles relatifs au sujet montre qu'il les a étudiés et comparés avec soin. Ses appréciations sur leur valeur sont portées avec un jugement sûr, telle celle sur l'Histoire d'Abd el Kader par son fils Mohammed ; il ne se montre un peu sévère qu'à l'égard d'Alexandre Bellemare, dont l'opinion sur la bonne foi d'Abd el Kader au cours des négociations n'est pas infirmée par l'exposé de M. Cockenpot lui-même : rien ne prouve en effet que l'Emir n'ait pas été, autant que Desmichels, dupe des intermédiaires.

Un appendice contient des documents de haut intérêt : le texte arabe et français du traité du 26 février 1834, déposé aux Archives historiques du Ministère de la Guerre ; plusieurs lettres du Ministre de la Guerre au général Desmichels, du gouverneur Drouet d'Erlon au même, de Desmichels à Drouet d'Erlon, des lettres d'Abd el Kader annonçant ses projets d'intervention à Médéa, enfin la traduction officielle en français du traité Desmichels.

L'ouvrage de M. Cockenpot représente un effort considérable, fait avec une conscience scrupuleuse. Il est digne de figurer dans la belle série des *Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, à la suite des livres de René Basset, E. Cat. E. Masqueray, A. Mouliéras, Augustin Bernard, W. Marçais, Alfred Bel, S. Biarnay, L. Gauthier, et d'autres ; il prendra place, à côté d'eux, dans toutes les bibliothèques soucieuses d'avoir, sur l'Afrique du Nord, un rayon d'« ouvrages de fonds ».

Il ne faut d'ailleurs pas négliger, en félicitant l'auteur, de remercier avec lui ceux qui l'ont guidé dans sa tâche, M. Georges Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, et M. Gabriel Esquer, bibliothécaire-archiviste du Gouvernement général de l'Algérie. Grâce à eux, un nouvel ouvrier, dont les débuts sont pleins de promesses pour l'avenir, est désormais associé à l'édification d'une histoire de l'Algérie, œuvre à peine ébauchée, et qui a besoin d'une équipe ardente et laborieuse pour être menée à bonne fin.

Colonel PAUL AZAN.

LES MARABOUTS GUÉRISSEURS

Tout le monde sait qu'un grand nombre de musulmans de l'Afrique du Nord reconnaissent un pouvoir illimité aux marabouts enterrés dans leur pays. Ce pouvoir est tellement étendu que les saints, d'après eux, ont non seulement une grande créance auprès de l'Etre suprême, pour intercéder en faveur de telle ou telle personne, mais encore, qu'ils sont doués de la faculté merveilleuse (*baraka*) de guérir les malades.

Chaque marabout est ainsi investi du pouvoir de guérir une maladie spéciale ; son pouvoir sur ce point est personnel.

Un musulman a-t-il la fièvre ? Un pèlerinage au *Wali* qui possède la spécialité de la guérison de cette maladie lui est inévitable. Souffre-t-il de la migraine ? Il faut, pour faire disparaître son mal, qu'il se rende sur la tombe de celui qui a de l'influence sur cette maladie.

Cette manière de soigner les maladies existe comme on sait, même chez nombre de catholiques.

La religion musulmane ne s'oppose pas à ces pratiques tant que le malade croit seulement que le marabout, auquel il s'adresse, n'a aucune influence sur la maladie qui le mine, et que son rôle ne peut pas aller au-delà de celui d'intercesseur. Si, au contraire, il pense que ce marabout est lui-même capable de le soulager de la maladie dont il est atteint, comme c'est le cas de la majorité de ceux qui pratiquent cette espèce de médecine morale, l'orthodoxie musulmane le considère absolument comme une simple apostat. Car ces attributions et ces pouvoirs n'appartiennent qu'à *Allah* le Dieu unique.

Cette croyance à l'unité de Dieu qui constitue la base de la religion musulmane démontre d'une manière suffisante que lors bien même que cette religion serait l'une de celles qui vénèrent et traitent avec honneur et gloire les saints, il n'en est pas moins vrai qu'elle leur enlève, en revanche, tout pouvoir absolu et les considère sur ce point comme de simples mortels.

L'état d'infériorité du niveau intellectuel de ces musulmans qui ignorent les notions les plus élémentaires de l'*Islâm*, et qui ont même, une inaptitude complète à distinguer l'Etre suprême de ces créatures, les a fait tomber dans un maraboutisme extravagant. Les gens des villes eux-mêmes, à de rares exceptions près, sont doués d'un penchant extraordinaire à ajouter foi aux récits incroyables. Quant aux musulmans de la campagne, leur crédulité n'a pas de bornes.

C'est ainsi qu'un grand nombre de musulmans, au lieu de se faire ausculter par un homme de l'art, de suivre les conseils qu'il pourrait leur donner, préfèrent aller chercher les remèdes à leur mal chez un marabout de la région.

Ces musulmans ignorants, et pour cela crédules, divisent les maladies en deux grandes catégories :

1° *Les maladies physiques* ;

2° *Les maladies morales* (névrose, neurasthénie).

Les premières sont celles dont ils peuvent s'expliquer la nature : fièvre, migraine, ophtalmie, etc.

Les autres sont celles dont ils ignorent au contraire la cause : névralgie, paralysie, hystérie, etc.

Les *maladies physiques* sont dues à des causes faciles à découvrir en général. Les *maladies morales* tiennent à une origine plus difficile à percevoir. Les *maladies morales* sont pour eux l'œuvre des *djnoûn*. Les personnes qui en sont atteintes sont considérées comme de simples possédés. On dit, en effet, d'un *paralytique* qu'il a les *djnoûn* parce que l'on ignore la maladie interne dont il souffre.

Les personnes atteintes d'une *maladie physique* doivent, pour rétablir leur santé plus ou moins ébranlée, aller en pèlerinage au marabout qui possède la spécialité de guérir cette maladie.

Pour donner une idée générale des moyens employés pour la guérison des *maladies physiques*, nous croyons utile de donner ici quelques exemples :

Ophtalmie. — Il existe dans la banlieue de Tlemcen, à environ deux cents mètres des *Cascades d'El-Ourit*, la *kobba* d'un marabout qui porte le nom de *Sidi M'hammed ben Ya'goûb*, sur le tombeau duquel se trouve planté un olivier sauvage qui date de très longtemps. On attribue à

ce saint le pouvoir de guérir l'*ophtalmie*. Et les personnes atteintes de cette maladie doivent, pour se guérir, faire un pèlerinage à cette kobba et avaler un certain nombre de fruits provenant de l'olivier sauvage. La maladie doit disparaître aussitôt après.

Migraine. — C'est le marabout de *Sidi Bourâs*, enterré dans les environs de Tlemcen, qui est investi du pouvoir de guérir ce malaise. Celui qui est sujet à ce mal de tête doit acheter une tête de mouton, la faire cuire chez lui et la manger ensuite dans la *kobba* du marabout en ayant soin d'y laisser les os. La personne ou les personnes qui l'accompagnent dans cette visite doivent s'abstenir d'entrer avec lui dans la *kobba*, afin que cette maladie ne leur soit pas communiquée. C'est la première personne qui entre, après le malade, dans le tombeau de *Sidi Bourâs* qui recueille cette maladie.

Fièvre. — Celui qui est atteint de la fièvre doit faire, pendant trois jours consécutifs, un pèlerinage au marabout *Sidi El-Kissi* qui se trouve à environ cent cinquante mètres de la porte de *Boumédine*. Les trois visites doivent avoir lieu avant le lever du soleil ou après son coucher. Après chaque visite, le malade doit prendre quelques feuilles tombées sur la *kobba* du marabout, les faire brûler dans sa chambre et se parfumer avec la fumée qui provient de cette combustion sacrée.

Colique. — Quand les enfants en bas âge ont des coliques, leurs parents vont chercher dans le tombeau de *Sidi El-Andjacé*, situé sur la route de *Boumedine* une pierre qu'ils doivent placer, pendant trois nuits, consécutives, sous l'oreiller de l'enfant malade. On remet le quatrième jour la pierre à sa place et les coliques qui font souffrir l'enfant doivent disparaître.

Stérilité. — Les femmes stériles doivent, pour devenir fécondes, faire pendant sept semaines consécutives, un pèlerinage à *Sidi Ed-Daoûdi Ben Naceur* (ancien patron de Tlemcen avant *Sidi Boumédine*), marabout qui se trouve tout près d'Agadir (banlieue de Tlemcen). Les sept visites doivent avoir lieu le mercredi.

Ces exemples pris entre mille montrent d'une manière parfaite combien est grande la crédulité d'un certain nombre de musulmans et l'influence considérable qu'ils accordent au culte maraboutique.

Ce que nous venons de dire se rapporte seulement aux *maladies physiques*. Nous allons essayer maintenant de dire quelques mots sur la manière de procéder pour guérir les *maladies morales*, ou, en d'autres termes, sur les moyens employés pour chasser les *djnoûn* qui torturent les personnes qui en sont l'objet.

Les principaux marabouts de la région de Tlemcen qui sont considérés comme ayant une très grande influence sur les *djnoûn* sont : *Sidi Ya'goûb, Sidi Ali ben Meguim* et *Sidi Kanoûn*.

Les personnes atteintes d'une *maladie morale* doivent, avant de ne rien entreprendre, consulter le *taleb* qui jouit de la réputation de tirer des pronostics. Cette consultation a pour but de révéler à l'intéressé le nom du marabout qui a des rapports secrets avec les *djnoûn* qui l'ont rendu malade. Après lui avoir préparé quelques amulettes moyennant quelques pièces de monnaie, le taleb indique au malade le genre de volaille ou de bétail qui doit être sacrifié au cours de son pèlerinage au marabout, ainsi que le jour et l'heure approximatifs de ce pèlerinage.

Le *tâleb* doit faire également connaître la couleur de l'animal à offrir en sacrifice parce qu'on suppose que chaque *djinn* a sa couleur préférée.

Les animaux le plus souvent sacrifiés sont : le bœuf, le mouton, le bouc, le coq et la poule.

Suivant les instructions du *tâleb*, les parents du malade doivent immoler sur la tombe du saint recommandé l'animal désigné.

Le sang provenant de cette offrande est considéré comme devant être bu par les *djnoûn* qui ont causé la maladie et par suite ils s'éloignent du malade qui leur a offert ce mets délicieux.

Quand c'est un animal herbivore qui est sacrifié, sa viande crue, ou cuite avec du couscous, doit être distribuée aux pauvres ; le malade doit seulement manger les deux poumons de l'animal sacrifié.

Lorsque c'est un coq ou une poule qui a fait l'objet de l'offrande, on fait avec ces victimes un bouillon qui doit être consommé exclusivement par le malade.

Pour faire la paix avec les *djnoûn* qui ont mis le malade dans son triste état, on doit servir tout d'abord à ce dernier un peu de bouillon sans sel afin de permettre aux *djnoûn* de manger avec lui, car on croit que les *djnoûn* ne

mangent pas les mets salés. Puis on met du sel dans le reste du bouillon qui sera servi ensuite au malade avec le coq ou la poule.

Le sacrifice d'un animal herbivore s'appelle *Ta'arguib*, celui d'un coq ou d'une poule se nomme *nachra*.

Quelquefois au lieu de consulter le *tâleb* qui possède la réputation de tirer des pronostics, on s'adresse de préférence à un autre tâleb considéré comme capable de chasser le *djinn* du corps de celui qui est au lit. Le *tâleb*, après avoir balbutié quelques conjurations dans l'oreille du malade, doit faire des menaces au *djinn* qu'on croit se trouver dans le corps du possédé. Si le malade se réveille, on attribue ce résultat à l'intervention du *tâleb* qui devient de plus en plus célèbre. Si au contraire le sommeil du malade se prolonge en dépit des formules d'exorcisme récitées par le *tâleb*, celui-ci prend une matraque avec laquelle il frappe le malade jusqu'à ce qu'il soit réveillé. On suppose que c'est le *djinn* qui reçoit les coups et non pas le malade.

Cette opération s'appelle *takhdim*.

Avant de réveiller le malade le *tâleb* doit lui poser un certain nombre de questions. Les principales roulent sur l'identité du *djinn* qui se trouve dans le corps du possédé, ainsi que sur le but de sa visite. Les mêmes questions : « Comment t'appelles-tu ? Que viens-tu faire ici ? » étant plusieurs fois répétées, le malade, un peu réveillé, finit par y répondre en prononçant le nom d'une personne.

De cette réponse, on déduit si le *djinn* est un blanc, ou un noir ; car on suppose que c'est le *djinn* qui répond.

Dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsque le *djinn* est blanc, on va en pèlerinage au marabout indiqué par le *tâleb* qui tire les pronostics. On y fait immoler le genre d'animal qui doit être sacrifié.

Quand le *djinn* est noir, le malade doit célébrer une *oua'da* en l'honneur des nègres.

Au jour fixé, ces derniers se réunissent dans la maison du malade et après avoir exécuté quelques-unes de leurs danses dites *khebêt*, leur chef prend l'animal qui doit être sacrifié (généralement un bouc ou un coq dans cette circonstance), le fait tourner sept fois autour du malade qu'on fait asseoir au milieu des nègres et l'immole ensuite. Avec le sang qui provient de cet égorgement, le chef de cette espèce de confrérie trace sur le front du malade un

trait vertical et lui dessine un bracelet sur chacun des pieds et des mains.

Ces sacrifices doivent être répétés tous les ans au même lieu et à la même époque. C'est une dette que le malade a contractée en quelque sorte vis-à-vis des *djnoûn*. S'il néglige de satisfaire à cette obligation annuelle, il risque de tomber de nouveau sous les coups des *djnoûn*.

Au cours de leurs pèlerinages aux marabouts, les personnes atteintes d'une maladie physique ou morale doivent laisser sur le tombeau du marabout guérisseur une somme d'argent plus ou moins importante, le parfumer de benjoin et y laisser une bougie qu'on doit allumer le soir. L'argent sera ramassé par le *moquaddem*, le parfum du benjoin sera absorbé par les *djnoûn* et la bougie servira à éclairer le saint.

Quand ces pèlerinages et sacrifices ne donnent pas satisfaction, on attribue l'insuccès non pas au marabout, mais au malade qui ne les avait pas effectués en vrai croyant, parce que la foi est l'élément essentiel de la guérison.

Ces pratiques superstitieuses tendent depuis quelque temps à disparaître grâce à la création des infirmeries indigènes par M. Jonnart, ancien Gouverneur Général de l'Algérie, et à l'influence de la civilisation française.

Un grand nombre de musulmans des villes préfèrent déjà s'adresser aux médecins dont la réputation professionnelle est incontestable, plutôt que d'aller chercher leurs remèdes chez des marabouts ou de faire usage des amulettes de leurs *tôlbas*.

L'institution généreuse et humanitaire des Infirmeries indigènes a déjà donné des résultats remarquables et on peut penser que, bientôt, la médecine scientifique remplacera, pour les jeunes générations qui ont reçu l'instruction, la médecine empirique et les talismans.

Abou-Beckr Abdeslem Ben CHOAIB.
Professeur à la Médersa de Tlemcen.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

L'EXPÉDITION DE FEZ, par M. le Colonel P. AZAN, 1 vol. de 329 pages avec 114 photographies et deux cartes hors texte. Berger-Levrault. Paris 1924.

Ce livre était presque complètement imprimé en 1914 ; mais la guerre mondiale pendant laquelle M. le colonel Azan fut grièvement blessé et les missions dont il fut chargé à l'étranger, en ont retardé la parution jusqu'en 1924.

En 1915, le général Moinier en avait écrit la Préface. En 1922, M. le Maréchal Lyautey a, à son tour, honoré d'une Introduction le beau livre du colonel Azan.

A la suite, l'auteur entre dans le vif de son sujet et, dans ce style attrayant dont il a le secret, il expose les détails de l'expédition de Fez qui, décidée en avril 1911, a mené les Français, installés en Chaouïa, jusqu'à Rabat, Fez, Meknès et qui a été couronnée par le traité de Protectorat du 30 mars 1912.

Au début de 1911, les tribus arabes et berbères, exaspérées par les exactions des hauts fonctionnaires chérifiens, se soulèvent les unes après les autres contre Moulaï Hafid, sultan de Fez ; les Berbères lui reprochent encore de s'être vendu aux Européens pour en obtenir une puissante armée de chrétiens destinée à écraser la révolte des tribus. Des officiers français sont assassinés sur les confins de la Chaouïa ; le Sultan, avec une mehalla indisciplinée, mal payée — et que la Mission Militaire du colonel E. Mangin na pas encore eu le temps d'organiser, — ne peut châtier lui-même les coupables ; Fez, investie de toutes parts, est isolée de la côte ; la colonie européenne est exposée à un massacre.

Moulaï Hafid demande instamment à la France des secours en hommes et en argent. Dès le 4 avril, le Gouvernement français avertit l'Allemagne et les autres puissances de la nécessité de secourir les Européens, d'occuper Rabat et, de là, d'envoyer une colonne sur Fez. Pendant que des troupes françaises vont protéger les confins de la Chaouïa contre les Zaër, une colonne volante est organisée à Rabat avec des éléments marocains. Le 26 avril, le général Moinier, chef du corps expéditionnaire, donne l'ordre de la marche en avant et concentre ses troupes à Kénitra. Bien que les nouvelles de l'intérieur deviennent très mauvaises, le Général, désireux d'assurer ses communications, ne veut pas avancer imprudemment.

Du 17 avril au 30 mai les renforts empruntés aux troupes algériennes et coloniales passent de 7.400 à 24.500 hommes et doivent surtout occuper fortement les bases de ravitaillement de la côte. Partie de Kenitra le 11 mai, la colonne doit parcourir 160 kilomètres dans des régions mal connues avant d'arriver à Fez : des postes sont installés à Lalla-Ito, à Sidi Guettar, pour protéger les convois de ravitaillement contre les attaques des tribus et des bandits de la forêt de Mamora. Enfin, le 21 mai, après une marche pénible et de nombreux combats, le général Moinier, à la tête de 6.000 hommes, arrive devant Fez et va camper à Dar-Debibagh au Sud de la ville. La ville n'est pas occupée mais la colonie européenne est sauvée ; les tribus se dispersent. A partir de cette date, le général Moinier, obligé de devancer les instructions ministérielles qui lui arrivent tardivement par suite de la difficulté des communications, décide d'entrer en négocations avec les tribus, de faire révoquer les fonctionnaires makzéniens coupables d'exactions et de commencer la réorganisation des troupes chérifiennes afin de pouvoir ramener, le plus tôt possible, le corps expéditionnaire à la côte ; puis, pour châtier les tribus qui ont attaqué les convois de ravitaillement, il se porte au Nord-Ouest de Fez et fonde le poste de Petit Jean qui doit surveiller le col de Zegotta ; enfin, pour soumettre les Beni M'Tir qui ont attaqué le camp de Debibagh, il se porte, le 6 juin, sur Meknès où Moulay-Zine a été proclamé, est reçu au palais de Dar Beida et revient à Petit Jean en passant par le sanctuaire de Moulaï-Idriss, fondateur de Fez ; ses troupes campent près des ruines de *Volubilis*. C'est vers cette époque que des instructions ministérielles enjoignent au Général de ramener les troupes en Chaouïa après avoir ouvert une nouvelle voie de communication entre Fez et Rabat par Meknès et la région située au Sud de la forêt de Mamora ; l'ancienne voie Mehedya-Lalla-Ito-Fez trop longue, trop exposée aux attaques des bandits, devait être, peu à peu, abandonnée au profit de la nouvelle. Le général Moinier, déjà maître de Meknès, assure la protection de cette ville en créant, au Sud, le poste de Hajeb ; puis, tandis que le général Ditte crée le camp Monod, sur la rive droite du Bou Regreg, le général Moinier s'avance vers l'Ouest, livre de rudes combats aux montagnards, installe les postes de Souk el Arba et Tiflet.

La nouvelle ligne d'étapes Rabat-Fez était ainsi ouverte ; mais elle restait séparée de la Chaouïa par les redoutables tribus des Zaër et des Zemmour qui avaient assassiné les lieutenants Meaux et Marchand.

Le colonel Branlière, commandant le secteur de Casablanca, fut chargé de soumettre les Zaër ; malgré une chaleur torride et les difficultés que présentait une région montagneuse et dépourvue d'eau, le Colonel força les Zaër à demander l'aman.

C'est à cette époque (1er juillet), que se place l'incident

d'Agadir. L'Allemagne jalouse veut réviser l'acte d'Algésiras ou obtenir des compensations territoriales de la France ; pendant les négociations qui aboutirent, le 4 novembre 1911, à la reconnaissance du Protectorat français et à la cession du Congo, les opérations durent être ralenties. Le général Moinier entreprend de soumettre les Zemmour qui, de tout temps, se réfugiaient soit dans la forêt de Mamora au Nord, soit dans le massif de Tafoudeït au Sud ; malgré des difficultés considérables deux colonnes attaquent le Tafoudeït par le Nord et par l'Est et pénètrent dans le refuge inviolé des Zemmour.

Pour protéger Fez contre les Aït Youssi, un poste est créé, au Sud de la ville, à Sefrou, le 4 septembre ; les tribus l'attaquèrent, croyant que les Français allaient être obligés d'évacuer le Maroc. Le général Dalbiez, à la tête des troupes chérifiennes, refoula les assaillants et les poursuivit dans leurs montagnes. (Avril 1912).

En résumé, l'expédition de Fez, en moins d'une année, avait eu pour conséquence « la délivrance de Fez, la pacification de nombreuses régions troublées, la restauration de l'autorité chérifienne, le rétablissement des communications et de la sécurité, la reprise des échanges commerciaux, enfin l'extension de l'influence française ».

L'ouvrage de M. le colonel Azan présente un véritable intérêt dramatique ; en effet, rarement chef, autant que le général Moinier, se trouva placé en face d'aussi nombreuses difficultés d'ordre militaire politique et administratif. Outre que le Général était souvent obligé de deviner et de devancer les instructions ministérielles, d'étaler sa force pour en éviter l'emploi, il se heurtait à une difficulté redoutable : la dualité de direction entre le consul de France, M. Regnault, et le commandant en chef : « conséquence inévitable des conditions spéciales dans lesquelles se déroulaient les événements », et la dualité de direction entre les Ministres de la Guerre et des Affaires Etrangères à propos de la construction d'une voie stratégique pour le ravitaillement entre Casablanca et Rabat.

Le Makhzen s'étant aperçu de cette dualité mit son habileté à s'affranchir de ces deux autorités et à perpétuer les abus. Néanmoins le tact et l'esprit de conciliation du Consul et du Général permirent d'établir les principes essentiels du futur protectorat. Par le traité du 4 novembre 1911, l'Allemagne laissait la France libre de s'entendre avec le Maroc pour la réalisation des réformes ; le 30 mars, le Sultan, signait le traité de Protectorat, mal accueilli par les indigènes qui accusèrent les Français de soutenir le Makhzen afin de partager avec lui le fruit de ses rapines. Cette haine populaire devait exploser le 15 avril 1912.

Le récit des difficultés dont triompha le général Moinier en 1911, pendant l'expédition de Fez, présente un intérêt d'actualité

au moment où se produisent les graves événements du Maroc espagnol.

L'ouvrage de M. le colonel Paul Azan est magnifiquement illustré et complété par deux cartes hors texte. Le Colonel est trop connu des lecteurs de notre Bulletin comme historien et écrivain pour que nous ayions à faire son éloge. Qu'il nous soit simplement permis de le remercier de l'hommage très flatteur avec lequel il a bien voulu offrir son livre à notre Société.

E. Lemoisson.

Gabriel Esquer. *CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL VOIROL*, commandant par intérim le corps d'occupation d'Afrique (1833-1834). Paris, Ed. Champion, 1924, 831 pages gr. in-8°.

M. Gabriel Esquer, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général de l'Algérie, a déjà publié, dans la *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830*, trois volumes contenant la *Correspondance du duc de Rovigo* ; il est l'auteur bien connu de *La Prise d'Alger*.

L'ouvrage dans lequel il donne la correspondance de Voirol n'est pas moins utile aux historiens que les précédents, et pas moins intéressant pour tous ceux qui s'intéressent à l'établissement des Français en Algérie. Il contient près de 450 lettres, dont les 5/6 environ proviennent des Archives du Ministère de la Guerre, les autres provenant des Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Ce sont pour la plupart des lettres échangées entre le Ministre de la Guerre et le général Voirol ; mais ce sont aussi des lettres du général Voirol à ses subordonnés comme le général Desmichels et le lieutenant-colonel Duvivier, ou à des chefs de tribus indigènes ; ce sont enfin des lettres adressées à Voirol par Abd el Kader, des caïds et des tribus indigènes.

L'introduction de quatorze pages de M. Esquer vaut mieux à elle seule que vingt volumes sur cette époque, parce que chaque ligne résume bien des pages et est légitimée par des documents précis. Quoique l'auteur s'en défende avec modestie, c'est le meilleur récit du commandement du général Voirol qu'on puisse trouver jusqu'ici, ce qui n'empêche pas d'espérer de plus longs développements sur ce sujet.

Le lieutenant-général Voirol, nommé le 16 mars 1833 commandant en second et inspecteur des troupes à Alger, fut chargé le 29 avril suivant, en raison de la grave maladie du duc de Rovigo, du commandement par intérim du corps d'occupation d'Afrique ; il l'exerça jusqu'au 26 septembre 1834.

Le Gouvernement français préparait à ce moment une organisation définitive de l'Algérie, qui devait aboutir à la nomination

d'un Gouverneur général ; aussi le général Voirol ne joua-t-il, par le fait même des circonstances, qu'un rôle un peu effacé dans la province d'Oran ; le général Desmichels correspondait directement avec le Ministre et concluait avec Abd el Kader le traité qui porta son nom. A Bône et à Bougie, l'indépendance n'était pas moins grande, et le lieutenant-colonel Duvivier écrivait même de Bougie à Voirol sur un ton « offensant ».

Malgré son commandement provisoire et son autorité limitée, Voirol n'en exprima pas moins constamment au Ministre ses idées personnelles : elles sont fort intéressantes, aussi bien au point de vue de la politique à l'égard d'Abd el Kader qu'au point de vue de l'administration du pays ou du développement de la colonisation. Il ne partageait pas du tout les illusions de Desmichels sur les résultats que pouvait donner l'extension de la puissance d'Abd el Kader : aussi s'opposait-il, dans des termes mesurés et énergiques, à tout empiétement de l'Emir sur la « province où lui seul avait le droit de commander ». Il signalait au Ministre « la nécessité de centraliser à Alger tous les pouvoirs, seul moyen « d'arriver à l'unité de vue et d'action ». Il entendait ne pas se borner à l'occupation du littoral, mais coloniser toute la plaine de la Mitidja, en s'établissant à Coléa Douéra, Blida. Il avait même de plus vastes projets, visant à l'exploitation de toutes les richesses du sol et du sous-sol de l'Algérie, dont il essayait de dresser l'inventaire.

Ces projets ne purent recevoir qu'un faible commencement de réalisation, en raison de l'impossibilité d'obtenir des Chambres les moyens d'action nécessaires. Néanmoins, dans les environs d'Alger, des routes furent commencées, des travaux de dessèchement furent entrepris, avec la collaboration des Indigènes.

Voirol avait, sur la politique indigène, des idées peu répandues à son époque ; tout en cherchant à associer les Indigènes à ses efforts, il estimait que la force est, avec eux, le seul moyen de gouvernement, et qu'il ne faut pas se laisser aller à une confiance exagérée :

« Pacifiques aujourd'hui, écrivait-il le 2 juillet 1833 au « Ministre, ils peuvent nous faire la guerre demain... Je suis « toujours porté à voir en eux des ennemis ; leur religion leur « en fait une loi ; la force, la crainte et leurs intérêts les tiennent « seuls en notre pouvoir ».

Le 26 septembre suivant, il lui écrivait encore : « Jusqu'à « présent, on s'est fait illusion sur la disposition des Arabes à « notre égard : moi-même, j'ai été séduit par des idées d'huma- « nité et de philantropie, espérant que la persuasion pourrait « nous en attacher un certain nombre et que l'intérêt ou le « désir du gain ferait que beaucoup d'autres finiraient par nous « être moins contraires : mais j'ai toujours conservé sur leur « compte un fonds de méfiance, justifié par le témoignage de « l'histoire ».

Cette opinion sur les Indigènes ne l'empêchait pas de chercher à les mettre en confiance et à les faire collaborer avec lui. Sa politique fut facilitée par le bureau des affaires arabes créé en avril 1833 par le général Avizard et dont le premier organisateur fut le capitaine de zouaves de la Moricière. L'action de ce bureau, celle des caïds nommés par la France, celle enfin des auxiliaires indigènes organisés pour aider les caïds, sont très intéressantes à étudier dans les lettres de Voirol.

Il fut bien obligé, de temps à autre, de diriger des razzias contre les tribus trop turbulentes ; mais jamais la grande banlieue d'Alger, comme il le constatait dans sa lettre au Ministre du 8 août 1834, n'avait joui auparavant d'une pareille tranquillité : « la paix et la sécurité, lui écrivait-il, sont entières jusqu'au pied de l'Atlas ».

Le nouveau recueil de lettres que nous donne M. Gabriel Esquer ne le cède donc pas en intérêt aux précédents. Il est particulièrement précieux pour l'histoire de la province d'Alger, où se limitait l'action efficace du général Voirol ; mais il n'en contient pas moins des vues générales et des discussions de principes qui, rapprochées de celles de ses prédécesseurs, de ses contemporains et de ses successeurs, aident l'historien à mieux comprendre les causes qui ont longtemps retardé la pacification de l'Algérie.

Colonel Paul AZAN.

« *MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DES CALAMITÉS* », publiés par la *Société de Géographie de Genève*, sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

La Société de Géographie d'Oran, vient de recevoir les deux premiers fascicules de cette importante publication, dont le but est à la fois scientifique et humanitaire.

Scientifique, parce que son objet est de grouper méthodiquement, de décrire d'analyser et de chercher à dégager les causes des diverses calamités qui se produisent dans le monde, d'en établir l'aire géographique et d'en dresser un Atlas.

Humanitaire, parce que la conséquence immédiate de ces études est de suggérer les moyens, soit de prévenir les calamités, de lutter contre elles et d'en diminuer la fréquence, soit de permettre aux Sociétés de la Croix-Rouge d'organiser les secours en temps utile pour en atténuer les effets désastreux.

L'œuvre entreprise intéresse donc toutes les nations de l'Univers. Le mérite de cette généreuse initiative doit être attribué au sénateur italien Ciraolo, qui soumit, dès 1921, à la Xe Conférence internationale de la Croix-Rouge un projet

de « Mutualité entre les États pour secourir les peuples que frappe une calamité ».

Parmi les études publiées dans les deux premiers fascicules, il y a lieu de signaler principalement celles relatives aux tremblements de terre et volcans par Louis de Launay, aux éboulements en Italie par Roberto Almagia, au problème acridien et à sa solution internationale par Paul Vayssière, etc.

Je dois attirer tout spécalement l'attention de nos collègues de la Société sur cette dernière étude ; elle est, pour tout algérien, d'un puissant intérêt, en ce qu'elle donne un aperçu complet de tous les efforts tentés pour lutter contre les invasions de sauterelles dans les divers pays du monde, victimes de ce fléau ; ils pourront apprécier les résultats obtenus jusqu'à ce jour, et se rendre un compte exact de l'état de la question au point de vue international.

Je ne saurais clore cette note sans rendre hommage à la Société de Géographie de Genève qui a pris l'initiative de la réalisation pratique de ces intéressants problèmes.

C. Maillet.

LE PROBLÈME NORD-AFRICAIN, par M. Raymond Peyronnel, 3 volumes in-8°, Alger 1924... (1).

M. Raymond Peyronnet, vient de publier le premier volume d'un gros ouvrage qui comprendra trois tomes. Le titre seul en dit tout l'intérêt.

L'auteur pose d'abord cette question :

« Comment doit agir la France pour faire du *Nord Africain* une terre essentiellement française ? »

C'est à cette question que M. Peyronnet, s'est proposé de répondre.

Pour atteindre ce but M. P. a dû d'abord se livrer à une enquête bibliographique très minutieuse et très étendue. Des auteurs consultés il expose les conclusions ; le lecteur « ayant sous les yeux les principaux éléments d'appréciation, pourra former son opinion ».

Cette méthode n'est pas sans défaut, elle a le grave inconvénient de rééditer parfois des faits erronés, de faire état de principes mal établis et de reproduire des opinions qui, cristallisées en une brève formule, faussent l'esprit de ceux qui n'ont pas des connaissances assez étendues pour en faire une sévère critique.

---

(1) On souscrit à l'ouvrage chez l'auteur, 8, rue du Hamma, Alger. Prix du 1er volume : 20 fr.

Néanmoins son étude historique, ethnographique et politique, sans omettre le fait religieux, conduira M. P... à émettre des conclusions où il posera les règles qui doivent inspirer la politique française en Afrique. Quelle que soit l'opinion que fera naître un tel effort, on ne peut se défendre d'en apprécier le sens et la portée et de rendre hommage à la haute conscience de celui qui l'a tenté.

L'ouvrage comprendra huit parties réparties en trois tomes.

Le premier tome contient trois parties :

1° Une introduction générale aux études nord-africaines ;

2° L'histoire générale du Nord-Africain ;

3° Les Berbères.

Dans la première partie l'auteur expose minutieusement sa méthode de travail, les sources où il a puisé, son but et le plan détaillé de son œuvre ; il nous laisse entrevoir les conclusions auxquelles il aboutira.

La deuxième partie de ce premier volume est un résumé des grands faits qui constituent l'histoire générale de notre empire Nord-Africain. Les méthodes de colonisation appliquées par les différents peuples qui ont occupé ce pays depuis la chute de Carthage, et particulièrement la méthode romaine à laquelle la nôtre paraît se rattacher le mieux, y sont exposées et judicieusement appréciées.

Ce cadre dessiné, M. Peyronnet entreprend, dans la troisième partie, l'étude des races ; il commence par les Berbères qui sont les plus nombreux et les plus anciens habitants du pays. Il cherche à pénétrer l'âme berbère, à saisir les aspirations nationales de cette race qui a toujours joué en Afrique un rôle considérable. C'est celle dont nous pourrons le plus aisément nous rapprocher.

L'auteur a foi dans l'effort français, il a foi dans les destinées de ce pays nouveau qui se crée sous nos yeux. Il voudrait que chacun de nous, mieux éclairé sur sa valeur, mieux averti enfin, contribue à en accroître la grandeur et la force magnifique dans l'intérêt de la patrie.

L'ouvrage de M. Peyronnet se distingue aussi par un véritable caractère encyclopédique, et, de ce fait, il sera utile à tous ceux qu'intéressent les questions nord-africaines. L'Homme politique l'Administrateur, l'Officier et le Colon qui unissent leurs efforts pour mener à bien une noble tâche, y trouveront un guide pratique et sûr dont ils ne sauraient se passer.

Ch. Charléty.

RELATIONS ENTRE LES PLISSEMENTS ET LES EFFONDREMENTS DANS LE TELL ALGÉRIEN, par M. Marius DALLONI (Extrait du Compte rendu du Congrès International de Géologie de Belgique) Liège, 1923, brochure).

SUR LA GÉOLOGIE COMPARÉE DES ZONES PÉTROLIFÈRES DE L'APENNIN ET DE L'ATLAS par le même. (Extrait dal Bolletino della Societa Geologica Italiana) Rome, 1923, brochure.

Dans la première communication M. Dalloni a résumé, en termes très heureux, les phénomènes géologiques et dynamiques qui ont produit les grands reliefs et les grandes dépressions qui donnent à l'Algérie son cachet topographique.

Le savant géologue distingue les zones suivantes qui se succèdent du Nord au Sud en restant approximativement parallèles entre elles :

1° La zone de la chaîne littorale ;

2° La zone des grandes plaines sublittorales ;

3° La zone de l'Atlas Tellien, que longe, derrière, une dépression irrégulière ;

4° La zone des Hauts Plateaux ;

5° La zone de l'Atlas Saharien.

L'auteur nous montre ensuite comment les plissements ont alterné avec les phases d'affaissements ou d'effondrements et produit les grands accidents du sol ; il s'applique surtout à les décrire pour la région tellienne particulièrement développée dans la province d'Oran. Cette brève synthèse est accompagnée de trois belles coupes géologiques établies avec une science et un art consommés. Deux de ces dessins concernent, l'un la vallée de la Mina, l'autre la chaîne du Dahra.

*
* *

Dans la deuxième note M. Dalloni fait une étude comparée des terrains pétrolifères miocènes de l'Algérie et de l'Apennin qu'il a parcouru. Il résume encore une fois cette question des gisements de pétrole en Algérie dans l'étude de laquelle il s'est spécialisé. Il arrive à cette conclusion qu'en Italie comme en Algérie les terrains pétrolifères du miocène supérieur se présentent de façon assez analogue.

Toutes les données que ce géologue a acquises, toutes les déductions qu'il a tirées de son voyage en Italie répondent à celles qu'il nous a fait connaître dans son beau livre sur le Pétrole. On ne peut que féliciter le jeune et savant professeur de la Faculté des Sciences d'Alger, de poursuivre avec méthode et sagacité l'étude géologique de l'Algérie et d'en signaler les résultats pratiques.

J'en suis heureux pour lui, pour la science, pour l'Algérie.

F. DOUMERGUE.

MÉTHODE SCIENTIFIQUE POUR RECHERCHE OU ÉTUDE PAR DÉTECTEURS D'ONDES DES GITES PÉTROLIFÈRES, DES GITES MINIERS, DES EAUX SOUTERRAINES, par M. Henri MAGER, Paris, Office International de la Presse, 11, rue Bosio, 1924.

Sous ce titre, M. Henri Mager, prospecteur, publie une plaquette de 16 pages, où il se rappelle à notre souvenir et refait un court exposé de ses théories sur la constitution de la matière dont la base, à son avis, est la chaleur. Il préconise à nouveau l'emploi des détecteurs colorés pour la sélection des ondes émises par les différents corps et affirme que, pourvu de ces détecteurs, un prospecteur voit les gîtes miniers et les eaux souterraines aussi nettement que si la Terre était une masse de cristal transparent.

Les expériences de M. Mager, croyons-nous, n'ont été faites qu'en son laboratoire. Pour le bien de notre chère colonie, nous souhaitons ardemment que les expériences sur le terrain confirment ces conclusions si séduisantes. On en devine toutes les heureuses conséquences.

H. B.

L'AGRÉMENT DU LECTEUR. Notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran, par SI ABDELKADER EL MECHERFI. Traduit par Marcel BODIN. (Extrait de la *Revue Africaine*, 1924).

Pendant leurs trois siècles d'occupation d'Oran, les historiens Espagnols, aussi bien que les Français, ont souvent parlé du rôle de certaines tribus arabes, qu'on a quelquefois qualifié d'« *auxiliaires* », « *maghzen* », et que les occupants ont employé sous la dénomination de « *Moros de paz* » par opposition aux « *Moros de guerra* » qui étaient celles qui leur faisaient la guerre.

Il manquait à cette période de l'histoire de l'Afrique du Nord, et du département d'Oran en particuler, des renseignements sur l'origine, le caractère, l'habitat et les habitudes de vie de ces différentes tribus qui guerroyèrent avec les Espagnols, quelquefois même contre eux. C'est cette lacune que vient de combler M. Marcel Bodin le très distingué arabisant, auteur de cette traduction.

L'auteur passe ensuite à l'énumération des neuf tribus amies des Espagnols. Ce sont : les Krichtel, p. 34 ; les Beni-Amer, p. 36 ; les Chafaï, p. 49 ; les Hamian, p. 50 ; les Ghomra, p. 52 ; les Guiza, p. 53 ; les Oulad-Abdallah-et-Tali, p. 54 ; les Oulad-Ali, p. 56 ; les Ounazera, p. 61. Il fait une distinction pour

l'une d'elles qu'il qualifie de simple tributaire, les Beni-Amer, tandis qu'il fait des autres de véritables auxiliaires (*Moros de paz*).

El Mecherfi ne tarit pas d'horreurs, d'ignonimies, contre ces dévoyés de l'Islam et dans le chapitre « Ouazera », p. 61, l'auteur ne manque pas de rappeler la marque d'abaissement et de dégradation que les Espagnols infligèrent aux Beni-Amer en les obligeant à porter sur la joue gauche, ou la tempe, le tatouage (ouchoum), qu'ils portent encore de nos jours sans se douter que ce petit agrément est un cachet d'esclavage.

On voit par là, qu'en faisant la part de la haine ancestrale de Mecherfi, M. Bodin nous offre un travail soigné sur l'origine, le rôle, les mœurs, de ces tribus qui furent souvent pour les Espagnols d'un puissant secours, quand elles ne les trahirent pas.

Commandant Pellecat.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 JUILLET 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. PELLET, vice-président.

M. MAILLET, secrétaire général étant en France, M. LEMOISSON est désigné comme secrétaire de séance.

Sont présents : MM. PELLET, TOURNIER, PELLECAT, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, LEMOISSON, MALMEJAC, PÉREZ.

Excusés : MM. DOUMERGUE, MAILLET, MÉZIAT, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BRUNIE, DUPUY, FLAHAULT.

Absents : MM. DOUMERGUE, CHARLÉTY, DESTREMX, ENGEL, Chanoine FABRE, KEHL, STÉPHANOPOLI.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

Condoléances. — Le Président adresse les sympathiques condoléances du Comité à M. le commandant Pellecat, trésorier, à l'occasion du deuil qui l'a frappé en la personne de son frère.

Admissions. — Sont définitivement admis comme membres titulaires :

MM. PARÈS, RICHERMO, SEGOND, présentés à la séance précédente et M. SOUBIRAN Henri vérificateur principal des Contributions Diverses en retraite, 15, rue Lamoricière, présenté par MM. LEMOISSON et PELLECAT.

Correspondance. — MM. Manquené, Smadja, Abeillé, Cardonne remercient pour les félicitations que le Comité leur a adressées à l'occasion de la promotion violette dans laquelle ils ont été compris.

M. Solères remercie pour son admission dans la Société.

M. le Proviseur, M. le Directeur de l'Ecole pratique de Commerce et M. le Directeur des Cours Industriels ont remercié pour les prix que le Comité a attribués à ces établissements.

La Société a reçu de M. le Maire la subvention de 500 francs que le Conseil Municipal a bien voulu accorder à notre Société pour l'année 1924. Aussi, celle de 300 francs de M. le Gouver-

neur général. De vifs et sincères remerciements ont été adressés à ces bienfaiteurs de notre Société.

M. le Maire d'Oued-Imbert, en envoyant la cotisation de la Commune, a préconisé l'emploi des chèques postaux. M. Doumergue a prié M. Pellet de saisir le Comité de cette question. Après examen le Comité décide que l'ouverture d'un compte sera demandé au Bureau de chèques d'Alger.

Académie des Sciences coloniales. — M. le Secrétaire perpétuel nous donne quelques renseignements sur le but de cette Association et nous annonce l'envoi prochain de la première publication. La solution de cette question est remise à la rentrée d'octobre.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a reçu :

De M. Dalloni. — *Note préliminaire sur les terrains crétacés des monts de la Mina et du massif des Beni Chougran.* (Tell oranais).

Le Comité l'en remercie.

Achats :

René Millet. — *Les Almohades.*

Lubbock. — *L'homme préhistorique.*

Bulletin. — Un manuscrit est déposé. Il sera soumis à l'appréciation de la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire de séance, LEMOISSON.

Le Vice-Président, PELLET.

Séance du Comité du 13 Octobre 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. Pellet, vice-président.

En l'absence de M. Maillet, secrétaire général, M. Tournier est désigné comme secrétaire de séance.

Sont présents : MM. Pellet, Tournier, Pellecat, Méziat, Charléty, Dupuy, Chanoine Fabre, Fabre La Maurelle, Fischer, Flahault, Kehl, Kriéger, Malmejac, Pérez.

Excusés : MM. Doumergue, Maillet, Chanoine Banton, Brunie, Engel, Lemoisson.

Absents : MM. Dr Abadie, Destremx, Stéphanopoli.

M. Pock, trésorier honoraire assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Présentations. — Sont proposés comme membres titulaires :

MM. Gènevois Louis et Ramond, professeurs au Lycée d'Oran, présentés par MM. Lemoisson et Pellet.

M. Rey Georges, architecte, 23, rue de Létang, à Oran, présenté par MM. Pellet et Flahault.

Correspondance. — M. Pellet donne lecture d'une lettre de M. Doumergue se rappelant aux bons souvenirs de ses collègues du Comité et annonçant son retour de France pour la semaine prochaine.

Le Directeur de la Revue « The Moslem World » de New-York nous a demandé le numéro de notre Bulletin renfermant la conférence de M. le colonel Cadi sur la *Femme et la religion musulmanes*, pour l'analyser dans sa publication. Satisfaction a été donnée.

M. le Préfet et M. le Résident général du Maroc nous ont fait parvenir les subventions de 500 fr. et 300 fr. que le Conseil général et la Résidence veulent bien nous renouveler tous les ans. Nous les avons remerciés pour ce précieux encouragement.

Congrès des Sociétés savantes. — Le 58e Congrès s'ouvrira à Paris, le 14 avril 1925. Le programme est déposé à la Société où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Bail. — Les pourparlers pour le renouvellement du bail ont été engagés. Des difficultés ayant surgi, la question sera examinée après le retour du Président.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Henri Mager. — *Méthode scientifique pour la recherche et l'étude par détecteurs d'ondes des gîtes pétrolifères* (brochure) ;

Si Abdelkader Mechferdi. — *L'agrément des lecteurs*, traduit de l'arabe par M. Marcel Bodin ;

Pierre Laforgue. — *Quelques objets préhistoriques d'El Hoffrat Ouadane* (Mauritanie).

L'Académie des Sciences coloniales nous a fait parvenir le premier fascicule de ses publications.

La Société a aussi reçu le premier volume de l'important travail de M. Raymond Peyronnet intitulé : *Le problème Nord-Africain*. Il est à souhaiter que la souscription ouverte pour la

publication de cette œuvre permette à son savant auteur de la mener à bonne fin.

M. Gibou, de Saïda a fait don de la plaquette intitulée : *Alfa et papier d'alfa*, par M. Henry de Montessus de Ballore.

Des remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire de séance, TOURNIER.

Le Vice-Président, PELLET.

Séance du Comité du 3 Novembre 1924

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Pellecat, Méziat, Chanoine Banton, Barbié, Brunie, Charléty, Dupuy, Engel, Fischer, Flahault, Kehl, Lemoisson, Pérez.

Excusés : MM. le Chanoine Fabre, Kriéger, Stéphanopoli.

Absents : MM. Dr Abadie, Destremx, Fabre La Maurelle, Malmejac.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Décès. — Le Président fait part de la mort du général Baschung survenue à Cannes ; il a adressé à la famille les condoléances du Comité. M. le vétérinaire major Charles Baschung, neveu du général, a remercié.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse ses félicitations aux membres de notre Société qui ont été l'objet de distinctions honorifiques depuis le mois de juillet. Ont été promus ou nommés :

Officier de la Légion d'Honneur : M. Rahal ben Mohammed ben M'hamed, délégué financier et conseiller général de Nédroma.

Chevaliers du même ordre : MM. Schœnberg, ingénieur des Ponts et Chaussées et Reygasse, conservateur du musée de Tébessa.

Officier de l'Instruction publique : M. Dobrenn.

Officiers d'Académie : MM. Calzaroni et Ségaud.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : MM. Gènevois, Romand et Rey Georges, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires : M. Agostino Emile, professeur au Lycée de garçons d'Oran, présenté par MM. Vignon et Lemoisson ;

M. Videau, professeur au Lycée de garçons d'Oran, présenté par MM. Lemoisson et aumônier Banton ;

M. Sanchez Pascal, clerc d'avoué, 36, boulevard Marceau, Oran, présenté par MM. Kehl et Flahault.

Commission du recrutement. — Au sujet des nouvelles présentations, M. Doumergue fait remarquer qu'il y aurait lieu d'intensifier le recrutement de nouveaux membres. Le prochain budget va comporter un supplément de dépenses d'au moins 1.200 francs qu'il faudrait pouvoir couvrir au moyen de nouvelles cotisations. A cet effet il propose, et le Comité décide, de charger une commission de s'occuper de cette question. Sont désignés : MM. Kehl, Méziat, Pock.

Commission des Conférences. — Il est aussi procédé à la nomination d'une Commission chargée d'organiser les conférences qui pourraient être données dans le courant de l'hiver. Sont désignés : MM. Dupuy, Lemoisson, Pellecat.

Bail. — Le Président fait connaître au Comité que M. Auffrays, propriétaire, consent au renouvellement du bail des locaux occupés par la Société. Les conditions de durée restent les mêmes, mais le prix du loyer est porté à 130 francs par mois. Cette solution est acceptée et le Président est autorisé à signer le bail.

Rétribution du gardien. — Le gardien de la bibliothèque demande, en raison de la cherté de la vie, une augmentation mensuelle de 30 francs ; elle lui est accordée à partir du 1er novembre 1924.

Fondation Fabre Sylvain. — M. Doumergue donne lecture d'une lettre de Madame Cardusi, fille de feu Fabre Sylvain, qui, pour se conformer aux volontés paternelles, prie la Société de vouloir bien accepter une somme de mille francs (1.000), représentée par deux bons du Trésor de 500 fr. chacun. Les arrérages de cette somme, seraient destinés à la fondation d'un prix annuel à décerner par la Société de Géographie à l'auteur du meilleur travail présenté dans les conditions qu'arrêtera le Comité.

Le prix porterait le nom de « Fabre Ernest », fils du défunt, tué à l'ennemi.

Le Comité très touché de cette délicate attention, accepte en principe la proposition et charge le Président de remercier

M. et Mme Cardusi. Toutefois de sérieuses objections étant présentées, au sujet des conditions imposées et des diverses charges qu'entraînerait l'administration de la somme offerte, le Comité prie le Président d'en faire part à Mme Cardusi et, si possible, d'obtenir les modifications lui permettant d'accepter le legs.

Titres de rente de la Société. — Le Président expose que les titres de rente au porteur qui constituent la réserve de la Société doivent être, conformément à la loi, transformés en titres nominatifs. Il demande au Comité d'autoriser M. Pellecat, trésorier, à faire procéder à cette opération par le Crédit Lyonnais dépositaire de nos titres.

Le Comité, à l'unanimité des membres présents, accorde l'autorisation.

Académie des Sciences Coloniales. — Le Comité après avoir pris connaissance de la correspondance échangée et des Statuts de l'Académie, décide d'adhérer à cette fédération.

La Société ne disposant pas de la collection complète de son Bulletin, offre à l'Académie la série des années 1900 à 1924. Elle lui continuera le service à titre d'échange.

M. Engel, ingénieur E.C.P., membre du Comité et Secrétaire-Adjoint de la *Section Archéologique*, qui va aller habiter Paris, non sans esprit de retour, est désigné comme délégué auprès de l'Académie. Il pourra assister aux séances mais n'aura, selon le règlement, que voix consultative.

Compte de chèques postaux. — Un compte de chèques postaux est ouvert à la Société sous le n° 49.93, *Alger*, à partir du 3 novembre. Une provision de 50 francs a été versée à ce compte. MM. les sociétaires n'habitant pas Oran pourront, par mandat-carte, y verser leurs cotisations.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Colonel Paul Azan : *L'expédition de Fez*, 1924, 1 vol.

Lieutenant-Colonel de Castries : *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc*, bibliothèque des Pays-Bas. T. VI, 1 vol in-4°.

Lemoisson : *Historique du Collège et du Lycée de garçons d'Oran*, 1 brochure.

Direction des Douanes. — *Bulletin comparatif des Douanes de l'Algérie* pendant les neuf premiers mois des années 1922-1923-1924.

Société de Géographie de Genève : *Matériaux pour l'étude des Calamités*, 1924, les 2 premiers volumes.

Gabriel Esquer : *Correspondance du général Voirol.* (Envoi du Gouvernement général de l'Algérie), 1 vol.

M. Pock a offert un certain nombre d'anciens bulletins de la Société, dont deux sont très rares.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Achats :

Ernest MERCIER : *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, 1 vol.

Eugène ETIENNE : *Son œuvre Coloniale, Algérienne et Politique* (1881-1906). (Discours et écrits divers réunis et édités par la *Dépêche Coloniale*), 2 vol.

AYRAUD et LE BLANC : *Notice sur les recherches des sources jaillissantes et superficielles dans la province d'Oran*, 1844, 1 brochure.

LACOUR EYMARD : *Etudes chimiques sur les principales eaux minérales de la province d'Oran*, 1893, 1 brochure.

Docteur PIOT : *Trois saisons à Hammam-Meskoutine*, 1890-1891-1892, 1 vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 10 du soir.

Le Président,	*Le Secrétaire général*,
DOUMERGUE.	MAILLET.

RÉUNION DU 1er DÉCEMBRE 1924

La séance est ouverte à 5 heures ½, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, TOURNIER, MAILLET, MÉZIAT, Chanoine BANTON, BARBIÉ, DUPUY, ENGEL, Chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KEHL, KRIÉGER, LEMOISSON, STÉPHANOPOLI.

Excusés : MM. PELLET, PELLECAT, MALMEJAC.

Absents : MM. Dr ABADIE, BRUNIE, CHARLÉTY, DESTREMX, PÉREZ.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Au début de la séance le Président fait connaître que, par l'intermédiaire de M. Moteley, M. Rally du Batty, membre honoraire, se rappelle aux bons souvenirs du Comité. Il en est remercié.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : MM. AGOSTINO, SANCHEZ et VIDEAU, présentés à la dernière séance.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Mlle MAZARD, professeur au Lycée de garçons, Oran, présentée par MM. LEMOISSON et BOULINIER.

Mlle RAEPSAET, rentière, 11, rue Corneille, Oran, présentée par MM. FLAHAULT et DOUMERGUE.

M. ARNAUD, médecin-oculiste, 9, rue Alsace-Lorraine, Oran, présenté par MM. le Chanoine BANTON et DOUMERGUE.

M. BÉDOAS Maurice, avocat, 8, boulevard du 2e Zouaves, Oran, présenté par MM. KEHL et MAILLET.

M. BEAUD André, géomètre, 16, rue de Stora, Oran, présenté par MM. LEMOISSON et PÉREZ.

M. BENTAYOU Paul, licencié en droit, 1, boulevard Lescure, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et LEMOISSON.

M. CHAMPENDAL Marc, courtier en vins, 8, boulevard Joseph Andrieu, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et DOUMERGUE.

M. CHAUVAIN J. B., négociant, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, Oran, présenté par MM. PELLECAT et PASSERON.

M. COHEN Charles, répétiteur au Lycée de garçons, Oran, présenté par MM. LÉOUFFRE et LEMOISSON.

M. FOUILLOUX Jean, propriétaire-viticulteur, 12, rue Floréal-Mathieu, Oran, présenté par MM. POCK et KRIÉGER.

M. GARCHON Henri, directeur des Etablissements Vinson, rue Jalras, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et MAILLET.

M. GAY Léon, juge au Tribunal de Commerce, route d'Arcole, Gambetta, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et MORNET.

M. GUÉRIN Georges, receveur des Contributions diverses, 15, rue Alsace-Lorraine, Oran, présenté par MM. POCK et BARBIÉ.

M. HADJ HACÈNE Abdelkader, officier en retraite, officier de la Légion d'Honneur, impasse Léoben, n° 5, Oran.

M. HADJ HACÈNE BACHTERZI Mohamed, Bach Hazzab, de la Grande Mosquée d'Oran, rue de l'Aqueduc, n° 31, Oran.

M. HADJ HACÈNE BACHTERZI Mustapha, propriétaire, Président de la *Mouloudia Hamidia*, 67, rue de Wagram, Oran.

Présentés par MM. PELLECAT et HADJ HACÈNE BACHTERZI.

M. HUERTAS Raymond, avocat, 40, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. Dr JAUME F., 20, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. POCK et COMMON.

M. KARSENTY Armand, avocat, 10, rue de la Paix, Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. DE LACOSTE, professeur au Lycée de garçons, Oran, présenté par MM. PELLECAT et LEMOISSON.

M. MAENHAUT Marcel, gérant de la maison Savournin, 4, rue de la Paix, présenté par MM. FLAHAULT et POCK.

M. MAZEL Adrien, industriel, 47, rue Dutertre, Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. DE MONTROND, commandant en retraite, 4, rue des Arènes, Oran, présenté par MM. MAILLET et FISCHER.

M. PISTRE Louis, courtier en vins, 6, rue du Général Cérez, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et DOUMERGUE.

M. PLAÎT Georges, avocat, 1, rue Jasseron, Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. SEBBAGH Mustapha, officier en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, rue de l'Intendance, présenté par MM. PELLECAT et HADJ HACÈNE BACHTERZI.

M. SANTOCILDES Gonzalo Alonzo, commandante infanteria, 42, rue d'Arzew, Oran, présenté par MM. POCK et VALÉRO Jacques.

M. SOULÉ-THOLY François, instituteur détaché au Collège de Tlemcen, présenté par MM. HAVARD et CALZARONI.

M. VIALLE Marius, avoué, 29, rue El-Moungar, Oran, présenté par MM. KEHL et FLAHAULT.

Le Président remercie vivement les membres du Comité et les sociétaires qui ont bien voulu recruter de nouveaux membres. Il souhaite que ce zèle ne se ralentisse pas.

Le Comité serait heureux si les sociétaires de l'intérieur voulaient aussi recueillir des adhérents. Il les en remercie d'avance.

Bail. — Le bail a été signé.

Titres de la Société. — L'ordre de transfert en titres nominatifs a été donné.

Fondation Fabre Sylvain. — Le Président fait part au Comité du résultat de ses démarches auprès de M. et Mme Cardusi. Il a été convenu ce qui suit :

Feu Fabre Sylvain sera inscrit comme donateur sur l'Annuaire de la Société.

Le prix portera le nom de « Fabre Ernest ».

Les arrérages seront cumulés et les prix seront distribués en argent ou en médaille quand le Comité le jugera utile.

Enfin Mme Cardusi acquittera les droits d'enregistrement.

Ces décisions donnant satisfaction aux intérêts des deux parties, le Comité se déclare prêt à accepter la fondation et renouvelle ses remerciements à M. et Mme Cardusi ; il sera tout heureux de pouvoir perpétuer la mémoire de Fabre Sylvain et celle de son fils Fabre Ernest.

Les conditions définitives seront soumises au Comité à la séance de janvier. Le legs devra être ensuite agréé par M. le Préfet et inscrit au compte de la « *Dotation* » de la Société.

Découverte archéologique à Cacherou. — Au sujet de la découverte signalée tout récemment dans l'*Echo d'Oran*,

M. Doumergue fait connaître qu'il s'est empressé de demander des précisions sur la valeur des documents mis à jour. M. Gérard, maire et conseiller général de Palikao et M. Varnier Abel, administrateur-adjoint de la Commune Mixte de Cacherou, ont bien voulu l'informer que M. Logeart, administrateur de la Commune Mixte, avait pris les mesures conservatoires qui s'imposaient. M. Varnier a été chargé de nous communiquer les inscriptions relevées et les renseignements qui pourraient faire l'objet d'une note.

Le Comité s'associe au Président pour remercier MM. Gérard, Logeard et Varnier d'avoir bien voulu mettre à l'abri du vandalisme ces reliques du passé.

Société radiophonique de l'Oranie. — Selon le désir manifesté par le Comité, le Président a assisté à la réunion constitutive de cette Société dont l'*Echo d'Oran* a publié le compte-rendu. Il n'a pris aucun engagement. Le Comité l'approuve.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Dalloni. — *Relations entre les Plissements et les effondrements dans le Tell algérien.* (Brochure).

Dalloni. — *Sur la Géologie Comparée des Zones pétrolifères de l'Apennin et de l'Atlas.* (Brochure).

Ch. Cockenpot. — *Le traité Desmichels.*

M. Flahault offre l'année 1898 du Bulletin de notre Société.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Achats :

Planet. — *Les araignées.*

Erich Ludendorff. — *Souvenirs de guerre* (1914-1918). Préface du général Bruat.

Général Mangin. — *Comment finit la guerre.*

Suckau. — *Dictionnaire allemand-français et français-allemand.*

Joleaud. — *Paléontologie.* T. II.

Général Thévenet. — *La Grande Guerre.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire général, MAILLET.

GÉNÉRAL JOSEPH BASCHUNG

Décédé à Cannes, le 20 septembre 1924, le général Baschung était né à Metz, le 12 mars 1852. Engagé volontaire le 9 janvier 1871, il fit campagne contre l'Allemagne. Il était sous-lieutenant lorsqu'il entra à Saint-Cyr, le 1er septembre 1871. Capitaine le 26 août 1880 et affecté au 1er régiment de la Légion Etrangère, il participa aux colonnes du Sud-Oranais et prit part aux campagnes du Tonkin et de l'Annam. Revenu en Algérie comme colonel, il commanda, à Mostaganem, le 2e régiment de Tirailleurs avec lequel il fit campagne au Maroc. Le 23 septembre 1909, il était promu général de brigade et placé à la tête de la Subdivision d'Oran, qu'il dirigea jusqu'au moment où, le 12 mars 1912, il était classé dans la 2e section du cadre de réserve de l'Etat-Major. Le général Baschung était commandeur de la Légion d'Honneur.

Rappelé à l'activité lors de la déclaration de guerre en 1914, il fut placé à la tête de la Division de Constantine où il eut à assurer le service de la mobilisation. La guerre finie il revint à Oran où il avait fixé sa résidence.

Rentré dans la vie civile le général Baschung se consacra à diverses œuvres d'intérêt public et prit surtout à cœur l'organisation de l'Ecole Vassal pour la rééducation des Mutilés.

Membre de notre Société depuis l'année 1910, le général fut élu au Comité et élevé à la première Vice-Présidence en 1914. Il remplit ses fonctions avec le plus entier dévouement et les conserva jusqu'au jour où, en 1921, il rentra en France. Cette décision, prise à la suite d'une courte maladie, surprit et affligea tous ceux qui avaient peu apprécier les qualités de cœur et d'esprit de l'ami ou du camarade.

Militaire, le général s'était toujours fait remarquer par sa droiture, sa bienveillance et le souci qu'il avait d'améliorer le bien-être du soldat, de « ses tirailleurs » pour lesquels il était un père de famille. Dans ses relations civiles. il se distinguait par son urbanité, sa simplicité de manières et de goûts ; esprit très pondéré, il jugeait des hommes et des choses avec la plus grande impartialité ; son extrême modestie ne faisait qu'accroître l'affection qu'on lui portait. Aussi la nouvelle de sa mort ne pouvait qu'affliger profondément tous ceux qui lui étaient restés attachés, en particulier les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*.

Au nom de la Société et en mon nom personnel, je renouvelle à la famille du bien regretté général Baschung, l'expression de nos condoléances les plus attristées.

F. DOUMERGUE.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

Il est rappelé que les manuscrits à présenter aux concours en 1925, doivent parvenir à la Société le 31 mars prochain au plus tard.

Un autre concours de monographies aura lieu en 1926. Le programme détaillé et les conditions du concours seront donnés dans le fascicule du premier trimestre 1925.

ERRATA

Dans l'article intitulé : *La Question du Khalifat* (fascicule de juin 1924), on est prié de faire les rectifications suivantes :

p. 154 *à la* 12e *ligne, au lieu de* 1908 *lire* 1918.
p. 159 — 18e — d'Adul — Abdul.
p. 162 — 11e — Kourveït — Kouweït.
p. 166 *après la dernière ligne ajouter la ligne* :
ses pratiques identiques à celles de son maître.
p. 171 *à la* 9e *ligne, au lieu de* nœuvus *lire* nœvus.

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN

TOME XLIV. — 1924

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE

